

HISTOIRE NATURELLE

DES

MAMMIFÈRES.

HISTOIRE NATURELLE

DES

MAMMIFÈRES,

AVEC FIGURES ORIGINALES, COLORIÉES, DESSINÉES
D'APRÈS DES ANIMAUX VIVANTS;

Publiée sous l'autorité de l'Administration du Muséum d'Histoire Naturelle,

PAR **M. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE,**

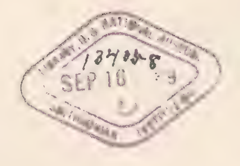
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, PROFESSEUR DE ZOOLOGIE AU MUSÉUM,

ET PAR **M. FRÉDÉRIC CUVIER,**

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, PROFESSEUR DE PHYSIOLOGIE COMPARÉE AU MUSÉUM.

TOME SEPTIÈME.





A PARIS,

CHEZ BLAISE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, QUAI CONTI, 7,

Et chez les principaux Libraires de France et de l'Étranger.

1842.

ORDRE MÉTHODIQUE

SUIVANT LEQUEL DOIVENT ÊTRE DISPOSÉES

LES SOIXANTE-DOUZE ESPÈCES DE MAMMIFÈRES.

REPRÉSENTÉES ET DÉCRITES DE LA LXIe A LA LXXIIe LIVRAISON

FORMANT

LE IVe VOLUME ET LE TOME VII DE L'HISTOIRE NATURELLE DES MAMMIFÈRES

PAR M. FREDÉRIC CUVIER.

NOMS DES ESPÈCES.	LIVRAISONS où se trouvent LES ESPÈCES.	DATE DU TEXTE de chaque espèce.	NOMBRE DE FEUILLES de texte.	*OBSERVATIONS.*
QUADRUMANES.				
NISNAS MALE	LXIVe.	Novembre 1830.	1/2 feuille.	Le texte est de M. Valenciennes.
OUANDEROU MALE	LXXe.	Août 1837.	1/2 feuille.	
MULET DE BONNET CHINOIS ET DE MACAQUE	LXIIIe.	Mai 1830.	1/2 feuille.	Texte à la 64e livraison.
MAGOT vieux MALE	LXXIe.	....	....	Le texte est à la 2e livraison.
TARTARIN FEMELLE jeune	LXIVe.	Novembre 1830.	1/2 feuille.	
COAITA A FRONT BLANC	LXIIe.	Avril 1830.	1/2 feuille.	
ATÈLE MELANOCHEIR	LXIe.	Octobre 1829.	1/2 feuille.	
SAJOU CORNU. Variété à moustaches	LXXIe.	Juillet 1842.	1/2 feuille.	
SAKI NOIR	LXXIIe.	Août 1842.	1/2 feuille.	
OUISTITI A PINCEAUX FEMELLE	LXVe.	Janvier 1832.	1/2 feuille.	
MAKI A GORGE BLANCHE FEMELLE	LXVIII.	Mars 1834.	1/2 feuille.	
CARNIVORES.				
SARCOPHILE OURSIN	LXXe.	Août 1837.	1-1/2 feuille.	
PANTHÈRE MALE vieille	LXVe.	Janvier 1832.	1 feuille.	
PANTHÈRE FEMELLE	LXVIIe.	Avril 1833.	1 feuille.	
CHAT DE CAFRERIE	LXIIe.	Avril 1830.	1/2 feuille.	
JAGUAR MALE. Variété	LXVIe.	Février 1833.	1/2 feuille.	
JAGUAR FEMELLE. Variété	LXVIIIe.	Mars 1834.	1/2 feuille.	
CHAT A COLLIER	LXVe.	Janvier 1832.	1/2 feuille.	
MARTE COMMUNE	LXIIe.	Avril 1830.	1/2 feuille.	
LOUVE COMMUNE NOIRE	LXIIIe.	Mai 1830.	1/2 feuille.	
LOUP DU BRÉSIL	LXIXe.	Avril 1837.	1 feuille.	C'est par erreur que la planche désigne cet animal par le nom de renard de l'Amérique du Sud.
CHACAL DU SÉNÉGAL MALE	LXIIIe.	Mai 1830.	1/2 feuille.	
RENARD D'ALGER FEMELLE	LXXIe.	Février 1839.	1/2 feuille.	Sur la planche, l'animal est par erreur désigné comme mâle.
ISATIS GRIS	LXVIe.	Février 1833.	1 feuille.	
ISATIS BLANC MALE (poil d'hiver)	LXXe.	Août 1837.	1/2 feuille.	
PARADOXURE DE NUBIE	LXXIe.	Mars 1839.	1/2 feuille.	
MANGOUSTE D'ALGER	LXVIIIe.	Mars 1834.	1/2 feuille.	
MANGOUSTE A BANDES	LXIVe.	Novembre 1830.	1/2 feuille.	
GENETTE RASSE	LXIIIe.	Mai 1830.	1/2 feuille.	
GENETTE PANTHÉRINE	LXVIe.	Février 1833.	1 feuille.	
RONGEURS.				
ÉCUREUIL FOSSOYEUR	LXIIe.	Avril 1830.	1/2 feuille.	
ÉCUREUIL AUX PIEDS ROUX	LXVIe.	Février 1833.	1/2 feuille.	
ÉCUREUIL D'HUDSON. Variété albine	LXVe.	....	......	Texte à la 46e livraison.

NOMS DES ESPÈCES.	LIVRAISONS où se trouvent LES ESPÈCES.	DATE DU TEXTE de chaque espèce.	NOMBRE DE FEUILLES de texte.	*OBSERVATIONS.*
PERKAL	LXIe.	Octobre 1829.	1/2 feuille.	
PILORI	LXIIIe.	Mai 1830.	1/2 feuille.	
RAT DES MOISSONS	LXIVe.	Novembre 1830.	1/2 feuille.	
RAT A DOS RAYÉ	LXIe.	Octobre 1829.	1/2 feuille.	
OTOMYS NAMAQUOIS	LXIe.	Octobre 1829.	1/2 feuille.	
GERBILLE DE BURTON	LXXe.	Août 1837.	1/2 feuille.	
GERBO FEMELLE	LXIIIe.	Mai 1830.	1 feuille.	
CAMPAGNOL	LXIXe.	Avril 1837.	1 feuille.	
CAMPAGNOL DES PRAIRIES	LXVIIIe.	Mars 1834.	1/2 feuille.	
LIÈVRE A COU NOIR	LXIXe.	Avril 1837.	1/2 feuille.	
CHINCHILLA	LXIVe.	Novembre 1830.	1/2 feuille.	
CHINCHILLA	LXXe.	Août 1837.	1/2 feuille.	
PITHECHEIR MELANURE	LXVIe.	Février 1833.	1/2 feuille.	Cet animal n'est placé qu'avec doute parmi les rongeurs.
PACHYDERMES.				
BABIROUSSA MALE	LXIVe.			
BABIROUSSA FEMELLE	LXVIIIe.	Mars 1834.	1 feuille.	Cette feuille de texte est à la 68e livraison.
BABIROUSSA jeune, âgé de sept mois	LXVIIe.			
DAW jeune, âgé d'un mois	LXIe.	. . . .	. . . .	Le texte est à la 55e livraison.
HEMIONE FEMELLE ou DZIGGETAI	LXXIIe.	Août 1842.	1/2 feuille.	
RUMINANTS.				
CHEVROTAIN KANCHIL MALE	LXIIe.	Avril 1830.	1/2 feuille.	
CHEVROTIN KANCHIL FEMELLE	LXIIe.			
GIRAFFE FEMELLE	LXIe.	Septembre 1842.	1 feuille.	Ce texte est à la 72e livraison.
RENNE MALE, poil d'été	LXVIIIe.			
RENNE MALE, poil d'hiver	LXXIIe.	Avril 1839.	2 feuilles.	
RENNE FEMELLE	LXIXe.			
MAZAME	LXVe.	Janvier 1832.	1/2 feuille.	
CERF DE TIMOR	LXVIIe.	Avril 1833.	1/2 feuille.	
MUNTJAK MALE	LXXIe.	Mai 1839.	1 feuille.	
MUNTJAK FEMELLE	LXXIe.			
BICHE AUX PIEDS TACHETÉS	LXVe.	Janvier 1832.	1/2 feuille.	
GUIB MALE	LXXe.	Août 1837.	1/2 feuille.	
NANGUER	LXVIIe.	Avril 1833.	1/2 feuille.	
KEVEL GRIS FEMELLE	LXIXe.	. . . .	. . . .	Texte à la 57e livraison.
ANTILOPE AUX LONGUES CORNES MALE	LXXIIe.	Août 1842.	1/2 feuille.	
ANTILOPE AUX LONGUES CORNES FEMELLE	LXXIIe.			
CORINNE jeune, âgée de douze jours	LXXIIe.	. . . .	. . . .	Texte à la 36e livraison.
BOUQUETIN DES PYRÉNÉES	LXVIIe.	Avril 1833.	1/2 feuille.	
MOUTON A COU NOIR	LXIXe.	Avril 1837.	1/2 feuille.	
CÉTACÉS.				
DAUPHIN DE RISSO	LXVIe.	Février 1833.	1 feuille.	
DAUPHIN A LONG BEC	LXVIIe.	Avril 1833.	1/2 feuille.	



Werner del.

Lith. de Langlumé.

Le Nisnas, mâle.

NISNAS,

PAR M. VALENCIENNES.

En visitant la ménagerie royale de Prusse, établie avec autant de grandeur que d'élégance, dans l'île des Paons, près Postdam, par un souverain, protecteur éclairé des sciences et des arts, j'ai trouvé deux Singes fort curieux; l'un est une espèce nouvelle de Guenon (1), et l'autre la femelle du Tartarin (*Simia hamadryas*).

Ces deux Singes de l'Abyssinie ont été découverts par M. Ehremberg, et je dois à l'amitié de ce savant la permission de donner la description de chacun d'eux.

Je vais commencer par la nouvelle espèce de Guenon. Elle est connue des Darfuriens sous le nom de Nisnas, et sous beaucoup de rapports ressemble au Patas (*Simia rubra*), mais elle paraît devenir un peu plus forte; en outre elle a le museau plus élargi et plus obtus, la queue un peu plus longue et la face entièrement noire, tandis que le Patas n'a de noir que le nez.

Sa couleur est d'un beau rouge brique sur le corps, sur les bras, la partie antérieure des cuisses et sur la queue. Cette teinte s'affaiblit et passe au jaune paille sur l'occiput; le front est un peu plus vif que le dos; les joues sont blanches; la partie nue de la face est noirâtre; les avant-bras, les jambes et la partie postérieure des cuisses sont d'un blanc pur; le dedans des mains et des pieds est noir.

Le scrotum est d'une belle couleur d'oxide vert de cuivre.

La figure que nous publions de ce Singe a été peinte, en 1826, sur l'animal vivant, par M. E. Muller de Berlin, alors l'animal était encore jeune : depuis il a pris dans la ménagerie l'âge adulte et n'a rien changé à ses couleurs ni à l'ensemble de ses proportions; ses formes se sont accusées davantage, surtout la hauteur de la lèvre supérieure; ce qui rend son museau plus obtus, et lui donne une physionomie particulière.

Après sa mort cet animal a été empaillé, et sa dépouille est maintenant conservée dans le cabinet zoologique de l'Université de Berlin.

(1) M. Ehremberg est le premier qui ait fait bien représenter cette belle espèce dans la planche 10ᵉ de ses *Symbolæ physicæ*, et il lui a appliqué le nom latin de *Pyrronotus;* mais il est probable que c'est d'elle dont Prosper Alpin donne une mauvaise figure, et dont il parle en ces termes : *Toto corpore rufo, rutilove spectabatur : facies vero humanæ similis fuit, nigra,* etc. (Prosp. Alp., *Rerum Egypt.*, p. 244, pl. 20, nº 4). F. C.

Novembre 1830.



Werner pinx.t et lith. 1/4 de nature. Lith. A. Belin.

Ouanderou mâle.

OUANDEROU MALE.

Nous avons donné la figure d'une femelle de cette espèce dans la 36e livraison de cet ouvrage. Elle était fort jeune encore : son museau était peu proéminent, et sa taille n'avait pas acquis toute sa croissance.

La figure du mâle que nous donnons aujourd'hui présente plus complètement les caractères de l'espèce, et nous connaissons son origine; ce qui n'était pas pour la femelle.

Ce mâle avait été ramené de la presqu'île de l'Inde, avec plusieurs autres individus de la même espèce, par M. Dussumier, de Bordeaux, dont nous avons déjà eu si souvent occasion de parler honorablement. Il ne différait essentiellement par aucun caractère spécifique de la femelle, si ce n'est que sa crinière était plus grande et plus complètement blanche.

Nous avons déjà pris occasion de notre première description de l'Ouanderou faite en 1822, pour indiquer que rien dans l'histoire naturelle des Macaques n'autorisait à réunir dans la même espèce, comme quelques auteurs l'avaient fait, des animaux ou entièrement noirs, ou noirs avec une crinière blanche, ou blancs avec une crinière noire, ou enfin tout-à-fait blancs, le corps et la crinière. Erxleben, plus sage, avait donné les différences de ces animaux comme caractéristiques d'autant d'espèces. Nous voyons avec regret que cet exemple, où il y avait au moins de la prudence, n'est pas même suivi, et que M. Fischer, dans son *Synopsis Mammalium*, présente ces animaux comme de simples variétés de l'espèce de l'Ouanderou. Lorsque l'on considère sur quel fondement repose l'existence de ces espèces ou de ces variétés, on reste bientôt convaincu qu'elles ne peuvent entrer dans un catalogue d'espèces réelles, et que les notes superficielles dans lesquelles on a puisé leurs caractères méritaient à peine d'être rapportées à des espèces douteuses, à l'exception toutefois de celles qui désignent évidemment l'espèce noire à crinière blanche, à laquelle Buffon a plus particulièrement appliqué le nom d'Ouanderou.

En effet, le Singe noir à barbe noire repose sur quelques mots et sur une mauvaise figure que donne Prosper Alpin (*Historiæ Ægypti naturalia*, T. I, p. 244, tab. 21), lesquels ont bien pour objet un Singe noir et à crinière de même couleur, mais un Singe de la grandeur des Cynocéphales, et Cynocéphale lui-même sans doute; car aucune Macaque n'approche de la taille de ces derniers quadrumanes. De sorte que si ce Singe de Prosper Alpin pouvait être rapporté à une espèce, ce serait bien plutôt au Chacma (*Simia porcaria*, Bodd.), qui est à peu près noir et qui a une crinière.

Le Singe blanc à barbe blanche, considéré comme espèce distincte du seul Singe blanc qui soit connu, l'Entelle, n'a d'autre fondement que quelques paroles bien insignifiantes de Knox (Relation de l'île de Ceylan), par lesquelles il indique qu'il y a dans cette île des Singes dont le corps et le visage sont blancs, et qui ont une longue barbe.

Enfin le Singe blanc à la barbe noire est indiqué dans Ray (*Synopsis methodica animalium quadrupedum*, etc., p. 158), par ces seuls mots : *Simia Alba seu incanis pilis, barba nigra promissa. Dr. Robinson é museo Leydensi.*

Il n'y a certainement pas, dans ces faibles renseignemens, de quoi fonder des espèces, et bien moins encore des variétés; car il suffit, à la rigueur, que les traits distinctifs d'un animal soient spécifiques pour qu'on soit autorisé à y trouver les caractères d'une espèce, surtout lorsqu'on les admet sans critique; il n'en est pas de même pour les variétés. Il faudrait avoir constaté par une observation directe que les caractères de telle espèce sont susceptibles de telles modifications, pour qu'on puisse donner celles-ci comme caractères de variétés; or, c'est une observation à laquelle nous ne sachions pas que l'Ouanderou noir à crinière blanche ait jamais donné lieu. D'ailleurs, lorsqu'on examine les sources où les notions qu'on a sur ces animaux ont été puisées, on voit qu'elles ne peuvent rien produire d'absolument pur. Prosper Alpin était sans doute un homme d'un mérite incontestable; mais il faisait ses observations en Egypte à la fin du XVI[e] siècle, à une époque où l'histoire naturelle était encore dans son enfance, et où l'on ne savait ni observer, ni décrire. Quant à Knox, on voit trop, qu'échappé de sa servitude chez les Ceyngalais, vers la fin du XVII[e] siècle, il n'a pu écrire que de mémoire, et que les figures qu'il donne n'ont aucune garantie de fidélité. Enfin, Ray, que l'on peut considérer comme le créateur de la zoologie moderne, ne rapporte ce qu'il dit de son *Simia Alba* que comme une indication qui trouvait sa place dans ce qu'il avait à nous apprendre de son premier *Cercopithecus barbatus*, et il n'est pas cause de l'importance qu'on y a donnée. Il est donc évident que les auteurs chez lesquels on a puisé les notions qu'on possède sur les espèces ou les variétés de Singes à crinière, que nous regardons comme douteuses, pas plus que les termes dans lesquels ces auteurs parlaient de ces Singes, ne justifient les conséquences qu'on en a tirées.

Août 1837.



Werner pinx. et Lith. grand. nat. Lith. de Langlumé.

Mulet mâle

d'un Bonnet chinois mâle et d'un Macaque femelle.

MULET D'UN BONNET-CHINOIS

ET

D'UNE FEMELLE DE MACAQUE.

Les Mulets ne sont point, à proprement parler, des êtres naturels; ils sont essentiellement le produit de l'art, quoique la nature ait dû se prêter à leur création. Sans artifice ou sans désordre dans les voies ordinaires de la Providence, jamais leur existence n'aurait été connue; et dans le cas même où une interruption dans les lois générales leur eût donné naissance, ils n'auraient subsisté qu'un jour; ils ne portent en eux que des principes de mort. Ce ne sont donc point des animaux destinés à exercer quelque influence dans l'économie de notre monde, à prendre une part active quelconque à l'équilibre que nous voyons régner sur la terre, entre les productions de la nature. Considérés ainsi, ils ne devraient point entrer dans l'Histoire naturelle proprement dite, qui en définitive n'a pour objet que cette harmonie. Que sont en effet pour la nature, envisagée sous ce point de vue, des êtres passagers qui n'occupent aucune place parmi les autres? ce qu'est un grain de sable aux mouvemens des vagues de la mer! Cependant, si ces êtres ne sont rien pour la création, ils occupent une assez grande place dans les théories de la science, et ils peuvent être envisagés, relativement à la question de la nature des espèces, comme les altérations de la vie le sont relativement aux lois qui la régissent. Or, sur cette question de la nature des espèces repose le fondement de l'Histoire naturelle.

Comme nous l'avons dit en faisant connaître les différens Mulets, dont nous avons déjà eu occasion de parler, certaines constitutions et certains climats sont plus favorables que d'autres à la reproduction de ces êtres ambigus. On en a conclu que l'état du globe ayant changé, que les influences climatériques n'étant plus les mêmes, un temps avait pu exister où les mulets, étant produits et se reproduisant, avaient pu donner naissance aux espèces durables qui peuplent aujourd'hui la surface du globe. C'est donc, comme on le voit, l'existence des Mulets qui, dans ces idées, sert de principes à la zoologie; ce n'est conséquemment pas sans raison que nous rapportons les faits de la mammalogie qui se rattachent à une aussi haute question; mais en rapportant ces faits, nous nous imposons l'obligation d'examiner les théories qui se fondent sur eux.

Nous ferons d'abord remarquer que cette idée de l'origine des espèces repose sur la supposition qu'un temps fut où les espèces pouvaient produire, les unes avec les autres, des espèces intermédiaires jouissant de la faculté de se perpétuer; or, en bonne logique, une supposition ne peut donner lieu qu'à des suppositions, et des faits douteux ne peuvent devenir les principes d'une science positive.

Tant que ces inductions sur l'origine des espèces conserveraient leur caractère hypothétique, et que les conséquences qu'on en tirerait ne seraient présentées que

comme de simples conjectures, il n'en résulterait aucun inconvénient ; mais en voulant faire reposer des réalités sur ces hypothèses, en voulant conclure d'une manière absolue de ce qui n'est pas absolu, et faire naître le certain du douteux, on s'égare de propos délibéré, on abandonne les voies de la science, et les résultats auxquels on est conduit ne lui appartiennent plus : ils appartiennent à un autre ordre d'idées, au lieu de dépendre de la faculté de l'intelligence qui domine toutes les autres dans les travaux scientifiques; ils échappent à son autorité, et passent de l'empire de la raison à celui de l'imagination. Or, rien jusqu'à présent n'autorise à présenter la reproduction indéfinie des mulets, caractère des espèces, autrement que comme un hypothèse; et jusqu'à ce que des faits bien constatés mettent cette reproduction hors de doute, tout ce qu'on en conclura sera conjectural, imaginaire, et plus propre à faire partie du roman de la nature que de son histoire.

Le Mulet que nous faisons connaître aujourd'hui est un fait nouveau à ajouter à ceux que l'on possédait déjà : c'est la première fois que deux espèces de Macaques se sont unies et ont produit ensemble; et il est à remarquer que ces deux espèces présentent des différences notables dans leurs caractères génériques. En effet, le Bonnet chinois (*M. sinicus*) a, comme on sait, les poils du dessus de la tête disposés en forme de calotte, et partant tous en rayonnant d'un centre commun, tandis que le Macaque (*M. cynomolgus*) a ces poils couchés uniformément d'avant en aarrière; d'un autre côté, la verge de la première espèce n'a pas la même structure que celle de la seconde. Au reste, nous devons dire que les modifications des organes génitaux paraissent être beaucoup moins importantes aux fonctions que celles des autres systèmes organiques, et que les rapports qu'on croirait devoir fonder sur elles ne conduiraient qu'à d'assez minces résultats, ce qui explique la fécondation d'une espèce par l'autre, malgré la différence des organes.

Le Bonnet-Chinois était un individu vigoureux et très-adulte, et la Macaque, adulte elle-même, avait déjà eu un petit d'un mâle de son espèce. Ces deux animaux ne s'étaient jamais vus; néanmoins, dès qu'ils furent réunis, la meilleure intelligence s'établit entre eux, et ils s'accouplèrent, mais ce ne fut qu'au bout de deux ans que la femelle fut fécondée. La gestation ne ralentit point les approches du mâle, et elle mit bas, vers la fin de décembre 1829, un jeune mâle qu'elle nourrit avec soin, et auquel le Bonnet-Chinois ne fit jamais aucun mal. La sollicitude de la mère pour son petit fut absolument la même que celle que nous avons fait connaître en décrivant le jeune Rhésus né dans notre ménagerie; et ce sentiment, quoiqu'à un moindre degré, fut partagé par le mâle.

Ce jeune animal ressemble à sa mère; il a son pelage verdâtre aux parties supérieures, et d'un gris jaunâtre aux inférieures, sa longue queue grisâtre et sa face couleur de chair; mais il n'a point encore les favoris blanchâtres des adultes; ses tempes et les côtés de ses joues sont encore nus; et ce qui le caractérise, c'est sa grosse tête, et les nombreux plis, les nombreuses rides de sa face. Sur le sommet de la tête et tout le long du dos, le pelage est plus foncé que dans les parties voisines, comme chez le Maimon; la portion noire des poils l'emporte de beaucoup sur la portion jaune, ce qui n'est pas aussi marqué chez les Macaques; enfin ses oreilles sont d'un jaunâtre couleur de chair, tandis qu'elles sont noires chez les Macaques comme chez le Bonnet-Chinois.

Mai 1830.



Wérner pinx.t et lith

Lith. de A. Belin.

Magot vieux mâle.

Le Magot vieux mâle

Voir le texte joint à la figure du Magot

2e Livraison. Tome 1er.



Werner del.

Lith. de Langlumé.

Tartarin Femelle, jeune.

TARTARIN JEUNE FEMELLE.

Tous les Cynocéphales mâles ont les poils du dessus du cou et des épaules extrêmement longs; mais, à cet égard, ils diffèrent sensiblement les uns des autres; le Chacma les a plus longs que le Babouin, et chez le Tartarin ils surpassent ceux de tous les autres Cynocéphales et forment une crinière épaisse qui s'étend jusqu'au milieu du dos, comme on l'a vu dans l'individu que nous avons publié dans la 5e livraison de cet ouvrage. Les femelles ne participent point à ce caractère; et, sous ce rapport, la femelle du Tartarin ne paraît point différer de celles des autres espèces du genre, à en juger du moins par l'individu dont nous donnons aujourd'hui la figure, et qui, quoique jeune, paraît avoir eu les caractères des adultes.

L'individu d'après lequel cette figure a été dessinée avait été rapporté par M. Ehremberg de ses voyages en Afrique, et c'est à sa complaisance que nous devons de pouvoir en enrichir cet ouvrage.

Jusqu'à présent toutes les observations conduisaient à regarder comme règle générale que les femelles de Cynocéphales ne diffèrent point des mâles par la couleur, règle qui s'étendait même à tous les Singes; il paraîtrait que la femelle du Tartarin fait exception à cette règle, du moins dans l'âge où notre figure la représente. Nous avons vu que le pelage du Tartarin mâle était en général d'un gris légèrement verdâtre, résultant de poils couverts d'anneaux alternativement noirs et gris jaunâtres, où ces derniers dominaient. Dans notre femelle, la teinte verdâtre l'emporte sur la teinte grise, sans doute parce que les anneaux noirs et jaunâtres sont dans des proportions plus égales, et que la couleur de ces derniers est plus jaune. Ces différences assez considérables, et surtout cette exception à une règle établie sur des faits nombreux, auraient pu conduire les naturalistes qui n'auraient vu qu'isolée de tout autre individu de son espèce cette jeune femelle de Tartarin, à la regarder comme la femelle d'une espèce inconnue, intermédiaire entre celle du Tartarin et celle du Chacma; mais M. Ehremberg ayant observé cette espèce dans les lieux mêmes qu'elle habite, et avec des individus de tout âge, les préserve de cette erreur. Aussi avons-nous appris par lui que les jeunes mâles ne diffèrent point des femelles, qu'ils sont aussi dépourvus de crinière, et que cette espèce vit en petites troupes; caractère qui paraît être commun à toutes les espèces de Singes.

M. Muller de Berlin est l'auteur de la peinture d'après laquelle nous avons fait dessiner cette jeune femelle de Tartarin.

C'est par le nom d'*Hamadryas* que cette espèce est désignée dans les catalogues méthodiques.

Novembre 1830.



Werner pinx et lith. ⅓ de nat. Lith. de Langlumé.

Coaïta à front blanc, femelle.

ATÈLE,

OU COAÏTA A FRONT BLANC.

M. de Humboldt a décrit, sous le nom de Chuva de la rivière des Amazones (Observations zoologiques, p. 340), un Atèle noir, dont la barbe, les moustaches, les favoris et le toupet étaient formés de poils blancs chez la femelle, tandis que chez le mâle les moustaches et le toupet étaient jaunâtres. D'un autre côté, M. Geoffroy Saint-Hilaire a fait connaître, sous la dénomination d'Atèle à face encadrée, *Ateles marginatus* (Annales du Mus. d'Hist. nat., t. 13, p. 92), une femelle adulte et un jeune individu mâle (pl. 10) qui ne paraissent point point différer du Chuva, si ce n'est que le jeune mâle n'avait point encore entièrement les caractères de son espèce : c'est-à-dire les poils blancs ou jaunâtres qui environnaient la face. Cet Atèle à face encadrée avait été découvert par M. Sieber dans la partie du Brésil arrosée par le Rio-Janeiro, où elle paraît assez commune; et M. de Humboldt avait surtout rencontré le Chuva dans la province de Jean-de-Bracamoros, sur les bords de Rio-Santiago et du fleuve des Amazones, entre les cataractes de Yariquisa et de Patorumi.

Ces Atèles, qui appartiennent à la même espèce, comme le reconnaissent MM. Geoffroy et de Humboldt, ont pour caractère essentiel la tête environnée de poils blancs ou jaunâtres. L'individu dont nous donnons aujourd'hui la figure diffère un peu de ceux dont nous venons de parler, en ce qu'il n'a de blanc que les favoris et le front; sa tête n'est pas complétement environnée de poils de cette couleur; on n'en aperçoit point au menton et aux moustaches. Cette différence qui distingue notre Atèle de ceux de MM. Geoffroy et de Humboldt n'en fait pas une autre espèce; mais elle doit porter à modifier un peu le caractère spécifique de l'Atèle marginé, et l'épithète de *marginatus* ne signifiera plus encadré, bordé entièrement, mais face bordée de poils blancs ou jaunâtres sur les côtés des joues et à la partie supérieure du front. C'est à ce résultat que, sous le rapport du caractère spécifique, nous conduit le petit nombre d'individus de l'Atèle marginé qui ont été observés jusqu'à ce jour, et il est à présumer que ce petit nombre ne nous a point encore fait connaître toutes les modifications dont ce caractère est susceptible; que par conséquent ce caractère ne nous est point encore exactement connu, et que d'autres observations pourront conduire à le modifier de nouveau, et à changer une troisième fois, et peut-être davantage, le sens du mot qui en a été d'abord l'expression. Nous faisons ces remarques

pour qu'on s'étonne moins du peu de rapports qui se trouvent quelquefois entre le nom donné à une espèce, et par lequel on désignait son trait le plus remarquable, et le trait réel qui la fait distinguer de toutes les autres. C'est qu'en effet le naturaliste n'est jamais certain que les individus, toujours fort peu nombreux, d'après lesquels souvent il caractérise une espèce, ne lui présentent pas des traits accidentels, qui n'appartiennent point à la plupart de ceux qui composent cette espèce en réalité. C'est à la même cause qu'il faut attribuer la multiplication des noms. En effet, si l'on admet d'une manière absolue les caractères donnés à une espèce, et qu'un individu, appartenant à cette espèce, n'en soit cependant pas pourvu, on ne peut la reconnaître en lui, et l'on est conduit nécessairement à lui donner une dénomination particulière.

Quoique je ne doutasse pas que mon Atèle à front blanc n'appartînt à la même espèce que le Chuva et l'Atèle marginé, j'ai cru devoir le désigner d'une manière spéciale, sinon lui donner un nom nouveau, pour fixer l'individu qui, le premier, a apporté quelques modifications aux caractères qui, jusqu'à lui, avaient été regardés comme étant communs à tous les autres.

L'Atèle, ou Coaïta à front blanc, ressemble au Coaïta plus qu'à aucune autre espèce noire du genre; il en a la physionomie, les proportions, les couleurs et le pelage, à l'exception des parties blanches des joues et du front : la face est couleur tannée, et non pas noire comme celle du Cayou; son ventre, sa poitrine et la face interne de ses membres sont revêtus de poils noirs, et non de poils blancs comme ces mêmes parties chez le Belzébuth; enfin il n'a point comme le Chameck un rudiment de pouce aux mains antérieures. En effet, ce Coaïta à front blanc est entièrement revêtu d'un poil noir, long, soyeux, et beaucoup plus rare aux parties inférieures du corps qu'aux supérieures; sa face, couleur tannée, n'a de poils remarquables qu'au-dessous des pommettes, et ces poils sont noirs; dans tout le reste on n'aperçoit que quelques poils épars, courts, et qui ne déguisent point la couleur de la peau. La face interne des mains et la partie nue de la queue sont violâtres. Les poils du dos, des côtés du corps, des cuisses, des jambes, des bras et de la queue sont dirigés dans le sens ordinaire; ceux de la tête, par contre, sont dirigés d'arrière en avant, tandis que ceux du front s'élevant à peu près droit, forment, en s'opposant aux premiers, une sorte de toupet, qui fait que la partie blanche du front est celle qui frappe le plus vivement l'observateur. Les poils de l'avant-bras, près du coude, se dirigeant d'avant en arrière, se reploient à la rencontre de ceux du bras, qui se reploient également.

Cet Atèle avait la douceur et l'intelligence qui ont toujours été remarquées dans les femelles des diverses espèces de ce genre.

Voici ses proportions principales :

Longueur de l'épaule à l'origine de la queue	1 pied	6 pouces.	
—— de la queue	2	5	
—— du bras, du haut de l'épaule au coude	»	8	
—— du coude au bout des doigts	1	2	
—— de la croupe au genou	»	10	
—— du genou au talon	»	8½	
—— du talon au bout des doigts	»	7	5 lig.

Avril 1830.



Werner pinx.t et lith. Lith. de Langlumé

Atèle Mélanocheïr femelle.

ATÈLE MELANOCHÉIR.

Jusqu'à présent cet Atèle n'était connu que par une dépouille étiquetée, par M. Geoffroy-Saint-Hilaire, du nom de Mélanochéir dans les collections du Muséum, et dont M. Desmarets a donné une description dans sa Mammalogie, n° 50. On ignorait l'origine de cette dépouille; et une espèce fondée sur des documens aussi incomplets pouvait donner lieu à des doutes sur sa réalité, d'autant plus que quelques espèces de ce genre paraissent avoir dans leur jeune âge des teintes différentes de celles de l'âge adulte, comme nous l'avons observé sur l'Atèle Belzébuth, qui a les parties supérieures d'un gris foncé avant que l'âge les ait rendues tout-à-fait noires. L'individu dont nous donnons aujourd'hui la figure détruit à peu près toutes les incertitudes; et dès aujourd'hui le Mélanochéir vient comme espèce prendre un rang légitime parmi les Atèles. Cet individu, qui est femelle, est entièrement conforme à celui de nos collections : sa tête, ses quatre membres et sa queue, en dessus, sont revêtus de poils noirs; la face interne des bras et des avant-bras jusqu'aux mains, la face interne des cuisses et des jambes, le dessous de la queue, le dessous du cou, la poitrine, le ventre et les côtés des fesses sont blancs; les épaules sont d'un gris jaunâtre, et le reste des parties supérieures du corps, ainsi que les favoris, d'un gris plus pur. Les quatre mains et la partie nue de la queue sont noirs, et à la face il en est de même des joues et de la moitié inférieure du nez, mais le tour des yeux et le tour de la bouche sont couleur de chair. Le pelage se compose entièrement de poils soyeux ; ceux des parties noires et blanches sont d'une seule teinte, et ceux des parties grises sont annelés de noir et de blanc plus ou moins jaunâtre. Ses proportions et sa taille sont exactement celles du Belzébuth.

Cette espèce appartient aux Atèles, qui sont entièrement privés de pouce, et auxquels seuls Spix a conservé ce nom générique, donnant celui de Brachytèles aux espèces qui montrent un rudiment de ce cinquième doigt. Cette distinction fondée sur un organe rudimentaire, dans un genre où les espèces, excepté dans ce cas, ne se distinguent les unes des autres que par les couleurs, nous donnent la preuve que ce voyageur naturaliste, d'ailleurs si savant et si habile, n'avait point d'idée juste de ce que les naturalistes appellent aujourd'hui méthode naturelle, et qui ne les conduit à former des divisions génériques que dans deux cas : lorsque les modifications organiques sont de nature à exercer une influence manifeste d'un certain ordre sur l'existence des animaux, ou lorsque des analogies suffisantes permettent de supposer cette influence où elle n'est pas manifeste. Dans le premier cas, l'établissement des genres ne peut éprouver de contestation; dans le second, il est un

indice de l'obscurité qui règne encore sur certains points de la science relativement à telle ou telle nature d'animaux, et a pour objet de faire travailler à l'affaiblir. Or Spix, en formant le genre Brachytèle, n'était ni dans l'un ni dans l'autre de ces cas : il est évident pour tous ceux qui ont vu le Chamek (*Ateles pentadactylus*), que cet animal ne fait pas un autre usage de ses mains que les Atèles, et que son rudiment de pouce lui est d'une complète inutilité, et aucune incertitude ne pouvait exister sur ce point; de sorte que ce genre Brachytèle ne trouvant pas plus d'appui dans les analogies que dans les faits directs, n'indiquait rien, et ne pouvait conduire à aucune recherche ultérieure. La zoologie, surtout en ce qui concerne les Mammifères, est arrivée à un tel point, que de semblables erreurs ne devraient pas se reproduire; il ne dépend plus de personne, comme autrefois, de faire ou de ne pas faire un genre dans cette classe, et le mérite du naturaliste ne consiste aujourd'hui qu'à établir les rapports de ceux qui se présentent : mettre de l'importance à autre chose, est seulement la preuve que les vrais principes de la science sont encore ignorés.

Notre Mélanochéir venait du Pérou; il a été ramené en Europe par un capitaine de vaisseau marchand qui débarqua au Havre, où cet animal fut acheté. Il a tous les caractères des autres Atèles; il est habituellement lent dans ses mouvemens; sa douceur est très-grande, et son besoin d'affection extrême, aussi appartient-il à une famille de quadrumanes où l'instinct de la sociabilité est porté au plus haut point.

Nous avons fait connaître les caractères génériques des Atèles en donnant la description du Coaïta.

L'espèce qui vient de nous occuper a pris pour nom latin, dans les catalogues méthodiques, celui de *Melanocheir*.

Octobre 1829.



1/2 de nature.

Sajou cornu,
Variété à moustaches.

SAJOU CORNU.

VARIÉTÉ A MOUSTACHES.

Mon père a déjà publié, dans les 18e et 25e livraisons de cet ouvrage, deux singes voisins de celui-ci ; le premier sous le nom de *Sajou cornu*, et le second sous la désignation de *Variété du Sajou cornu*, et il disait, en 1821, à l'occasion de ce dernier animal : « c'est par la réunion de toutes les variétés qu'on déterminera enfin les véritables caractères des espèces. » C'est sans doute encore par le même principe et dans la crainte de devancer les faits, qu'au lieu de donner à l'animal que nous publions aujourd'hui, un nom spécifique, il s'est contenté de le désigner par les mots de *Sajou cornu*, *variété à moustaches*.

Il y a dans le genre des Sapajous tout un groupe qui a les poils du front relevés et disposés en aigrettes. On peut aujourd'hui y distinguer, avec quelque sûreté, 1° le *Sajou cornu* proprement dit, qui est le Sajou cornu de Buffon, le *Cebus fatuellus* des auteurs, et qui a, outre ses cornes, le corps noir et le ventre fauve ; 2° le singe que mon père a donné dans la 18e livraison, sous le nom de *Sajou cornu mâle*, et que, dans l'édition in-4° (n° 62), il désigne sous le nom de *Sajou lunulé*. (*C. Lunatus*) : celui-ci a les cornes noires, le corps brun-foncé, et au côté des joues une ligne de poils blancs, en forme de croissant ; 3° la variété du Sajou cornu de la 25e livraison, que dans son édition in-4° (n° 63), mon père nomme *Sajou à aigrettes* (*C. Cristatus*), et qui est évidemment le *C. Cirrifer* du Pr. Max. de Wied. Cet animal a le corps noirâtre, la face bordée de blanc, et les aigrettes blanches.

Enfin, il y aurait encore le Sajou à toupet, *C. Cirrifer* de M. Geoffroy, qui ne serait pas le même que le *Cirrifer* du Pr. Max. de Wied, et différerait du précédent par une teinte généralement plus brune.

On voit que si les caractères de ces différents animaux étaient à l'avenir bien reconnus pour spécifiques, il serait toujours facile d'en distinguer celui dont la figure accompagne cet article. Il avait le corps et les membres noirs ; le ventre était d'une teinte moins foncée ; une ligne d'un blanc sale s'étendait sur le menton au-dessous de la lèvre inférieure ; mais il n'y avait pas de blanc sur le côté des joues ni sur le front. Aux tempes et autour de la face la couleur des poils était d'un brun plus ou moins vif, mais moins foncé sur les tempes que sur le reste ; enfin, deux épais bouquets de poils d'un brun jaunâtre, formant de véritables moustaches, et partant de chaque côté des ailes du nez pour se diriger en dehors, formaient le caractère remarquable par lequel mon père a désigné cet animal. L'aigrette du front n'avait pas la même apparence que dans les deux autres figures de cet ouvrage : les poils relevés ne se réunissaient pas en une corne de chaque côté du front ; ils étaient de longueur à peu près égale, et formaient dans toute la largeur du front un large toupet droit et entièrement noir. La coloration du visage était inégale ; le front, le tour des yeux étaient couleur de chair ; le dessous des yeux, le nez et le tour des lèvres violâtres.

Cet animal avait été donné à la ménagerie du Muséum par madame la comtesse de Chelaincourt. Il y a vécu deux années. Je n'ai pu connaître de quelle partie de l'Amérique il avait été apporté.

Fréd. CUVIER, fils.

Juillet 1842.



Werner, pinx.t et lith. 1/2 de nature. Lith Rue et Pass. St Anne, 59.

Saki mâle, noir.

SAKI NOIR.

MALE.

Malgré le grand nombre d'espèces que les naturalistes, et surtout les naturalistes voyageurs, ont décrites parmi ces singes d'Amérique à queue non prenante, que l'on rassemble communément sous les noms de *Sakis* et de *Sagouins* ou de *Callithrix*, on en possède pas encore un ensemble suffisant d'observations pour bien caractériser les groupes génériques entre lesquels ils doivent être partagés; ce sera donc une chose utile aux zoologistes, que de publier aujourd'hui, à l'occasion du singe dont la figure accompagne cet article, une note que je trouve dans les papiers de mon père, et qui se rapporte à une confusion qu'il a lui-même commise, au sujet de ces animaux.

Dans son ouvrage sur les dents des mammifères (1); il a donné, page 21, sous le n° 8, et sous le titre de *Dents de Sakis*, la figure et la description des dents de l'espèce connue sous le nom de *Sakis gris à dos roux* (*Callithrix Melanochir*). C'est à ce sujet qu'il a depuis fait la note suivante :

« Les dents que j'ai données pour celles des Sakis, et qui sont tirées du *S. Melanochir*, ne les font point connaître : ce sont les dents d'un groupe intermédiaire entre les Ouistitis et les véritables *Sakis* (*Pithecia.* Desm.). Ceux-ci sont représentés par le *Saki à ventre roux*, le *P. Satanas*, le *P. Chiropotes*, le *yarké.* »

C'est d'après ces dernières espèces que mon père avait préparé une description des dents des véritables Sakis, que je joins ici; celle qui se trouve dans l'ouvrage sur les Dents des Mammifères doit s'appliquer aux dents du groupe des *Sagouins*.

Sakis, *Pithecia.* — 36 dents.	supérieures.	4 incisives.		
		2 canines.		
		12 machelières.	6 fausses molaires.	6 vraies molaires.
	inférieures.	4 incisives.		
		2 canines.		
		12 machelières.	6 fausses molaires.	6 vraies molaires.

« *A la mâchoire supérieure.* — La première incisive est large, épaisse, arrondie du côté de la seconde, droite du côté opposé, garnie d'un tubercule à sa base interne, couchée en avant, et convergente avec sa congénère. La seconde, plus petite que la précédente, a les mêmes formes, mais non point le tubercule de la base externe, et elle s'appuie, par son sommet, à la base interne et latérale de la première. Un intervalle se trouve entre cette seconde incisive et la canine qui est forte, conique, légèrement courbée et tranchante en arrière. La première fausse molaire naît à la base de la canine; elle est épaisse, plus étroite à sa face interne qu'à sa face externe, où elle présente un tubercule pointu; du sommet de ce tubercule, du côté interne, descend un plan incliné, arrondi, qui se termine un peu au-dessus du collet de la racine en une légère crête. Les deux fausses molaires suivantes, un peu plus grandes que la première, et semblables entre elles, présentent un tubercule pointu à leur face externe, et un tubercule mousse à leur face interne, un peu moins élevé que le premier; entre deux se trouve un sillon peu profond qui, dans les dents nouvelles, est coupé transversalement par une légère crête. Les deux premières vraies molaires, d'égale grandeur, présentent, dans tout le contour de leur couronne, une crête peu élevée qui, ayant une légère échancrure

(1) Des dents des mammifères considérées comme caractères zoologiques, par M. F. Cuvier, 1 vol. in-8°. — Paris, 1825.

à leur bord externe, présente en ce point de légers tubercules. La troisième, un peu plus petite que les précédentes, et plus arrondie à son bord postérieur, présente les mêmes formes qu'elles. Toutes ces molaires et fausses molaires sont couvertes de stries fines, irrégulières, qui ont l'apparence d'une sorte de guillochage.

A la mâchoire inférieure. — La première incisive est étroite, longue, en coin, et ses faces latérales sont parallèles; la seconde, plus grande que la première et plus épaisse, est taillée obliquement à son bord externe, de sorte que le sommet de sa couronne est beaucoup moins large que sa base, et ces dents sont moins couchées en avant que celles de la mâchoire opposée. La canine qui vient presque immédiatement après les incisives est forte, conique, jetée en dehors et un peu courbée en arrière, et sur son bord postéro-interne est une crête longitudinale tranchante. La première fausse molaire est épaisse, obtuse, de forme triangulaire et terminée en pointe. La seconde, un peu plus petite que la précédente, présente deux plans inclinés, un antérieur et l'autre postérieur, et la crête à laquelle ils aboutissent est légèrement déprimée dans son milieu, d'où résulte que cette dent présente une pointe obtuse à sa face externe, et une autre semblable à sa face interne, lesquelles sont séparées par la dépression de la crête. La troisième est semblable à la première, si ce n'est que la crête est beaucoup plus rapprochée du bord antérieur que du bord postérieur. Les trois vraies molaires se ressemblent entièrement, et diffèrent peu des supérieures; elles sont bordées tout autour d'une crête qui présente une dépression à leur bord externe, et une à leur bord interne, et une crête transversale, plus étroite, les coupe vers leur bord antérieur, et toutes présentent, comme les premières, ces petits sillons irréguliers qui les rendent si remarquables, surtout lorsque la mastication ne les a point encore usées : néanmoins on en retrouve les traces sur les dents les plus vieilles.

Dans leur position réciproque. — Le sommet des incisives inférieures répond aux incisives moyennes supérieures, et les secondes de ces incisives supérieures sont opposées au bord externe, taillé obliquement, des secondes incisives inférieures. La canine inférieure passe en avant de la supérieure, qui se trouve opposée par sa face interne à la face externe de la première fausse molaire; les autres dents sont opposées couronnes à couronnes.

Ce système de dentition nous a été présenté par le *Couxio*, le *Saki à ventre roux*, le *Saki satanas*, le *S. Chiropote*, le *Saki à front blanc* et le *Yarké*. »

Quant à la figure que je publie aujourd'hui, elle a été faite d'après un individu qui a vécu à la Ménagerie, et qui avait été donné à mon père. Je n'ai pu retrouver ni les notes recueillies sur les mœurs et sur les habitudes de cet animal, ni les détails anatomiques pris sur ses dépouilles. Je ne puis donc rien ajouter à ce que fait connaître notre dessin. On y voit que c'est un singe d'assez petite taille, à poil partout d'un noir brunâtre, ayant la face et la paume des mains violacées. Les poils de la tête sont dirigés en avant vers le front, et sur les côtés vers les tempes; un bouquet de poils part de l'angle de la mâchoire inférieure, et remonte en s'épanouissant sur la joue, comme un large favori; les poils du dessous de la mâchoire sont également dirigés en avant. Le cou est presque nu; la face interne des bras très-peu garnie de poils.

Je ne trouve pas de note où mon père ait discuté la synonymie de cet animal. Il lui a donné le nom de *Saki noir*. Mon oncle, dans son *Règne animal*, donne sous ce nom le *S. Satanas*, de Hofmansegg, figuré dans les observations zoologiques de M. de Humboldt (pl. XXVIII). Je ne verrais point de difficulté à y rapporter notre Saki noir, s'il ne manquait pas complètement de cette longue barbe noire, tombant au-devant de la poitrine, que présente l'animal figuré par M. de Humboldt.

Des observations ultérieures devront donc éclaircir ce que le rapprochement de ces deux animaux présente encore de douteux.

FRÉD. CUVIER FILS.

Août 1842.



presque grandeur naturelle.

Werner del.

Lith de A Belin

Ouistiti femelle à pinceau.

OUISTITI A PINCEAUX,

FEMELLE.

On a long-temps possédé cette espèce dans les collections de zoologie sans la distinguer du Ouistiti proprement dit, qui en diffère par les poils blancs dont ses oreilles sont recouvertes. C'est que toutes les espèces de ce sous-genre ont tant de rapports, se ressemblent par tant de points, sont si évidemment formées sur un type commun, qu'on ne faisait aucune attention aux différences de couleurs assez restreintes que quelques unes de leurs parties présentent. Ou si ces différences avaient été observées, elles n'étaient sans doute considérées que comme accidentelles; et, en effet, elles sont de la nature des modifications que des causes fortuites peuvent produire chez les animaux: elles ne diffèrent du moins pas de celles qui s'observent chez les animaux domestiques ou même chez les animaux sauvages soumis, dans nos parcs, à notre influence. C'est qu'alors, comme il arrive toujours quand les faits n'ont été qu'imparfaitement observés, on étendait les observations au-delà de leurs véritables limites, on les généralisait plus qu'il n'était légitimement permis de le faire; car aujourd'hui il est bien reconnu que les animaux sauvages, livrés à leurs penchans, dans les conditions où la nature elle-même les a placés, et sans qu'aucunes forces étrangères à celles de ces conditions n'agissent sur eux, ne sont presque susceptibles d'aucun changement appréciable, ni dans leurs formes, ni dans leurs proportions; et si certaines espèces en présentent quelques unes dans leurs couleurs, rien n'autorise à conclure de ces espèces à toutes les autres : or, ceux qui prétendent, dans l'état actuel de la science, argumenter des différences qu'éprouvent nos espèces domestiques à celles qu'éprouvent les espèces sauvages, pour en conclure que toutes les différences qui distinguent celle-ci sont fortuites, méconnaissent les règles les plus simples de l'induction, règles que nous tenons de la nature elle-même, que l'art ne nous donne point, et auxquelles on ne peut renoncer, quand on est encore maître de soi, qu'en trahissant sa propre intelligence.

Le Ouistiti à pinceaux est de la taille du Ouistiti commun : il a environ cinq pouces et demi du bout du museau à l'origine de la queue; celle-ci en a sept, et sa hauteur moyenne est de trois pouces et demi; mais son train de derrière est beaucoup plus élevé que celui de devant. Le sommet, les côtés et la partie antérieure et postérieure de sa tête sont noirs, à l'exception d'une tache blanche en forme de demi-lune qui se trouve sur le front, et qui occupe près de la moitié de

sa largeur. Deux longs pinceaux de poils noirs, longs et roides, naissent au-devant des oreilles et les cachent en partie. La face, à peu près nue, a une teinte violâtre depuis le menton jusqu'au-dessus des yeux, et des yeux jusqu'à la naissance des poils sur le front; la peau a une teinte tannée; quelques poils blancs naissent sur les lèvres, au bas du menton et sur le nez; les favoris, très-épais, sont d'un blanc jaunâtre sale. La poitrine, les côtés du cou, la nuque, le dessus des épaules sont noirs. Les parties supérieures et les côtés du corps sont d'un gris à teintes blanches et fauves résultant du mélange des couleurs des poils, qui sont noirs à leur base, orangés dans leur milieu, et blancs à leur pointe. Les cuisses et les parties inférieures du corps sont d'un gris-fauve clair, et des bandes transversales noires, grises et fauves, plus ou moins irrégulières, s'observent sur la croupe et sur les côtés du dos; enfin la queue est couverte de nombreux anneaux blancs et noirs, et se termine par une pointe blanche.

C'est M. Geoffroy Saint-Hilaire qui, le premier, a distingué cette espèce de toutes les autres et en a fait connaître les caractères, d'après des peaux préparées conservées dans le Muséum d'Histoire naturelle, qui avaient été envoyées du Brésil (Annales du Mus. d'Hist. Nat., t. XIX, p. 119, nº 2). M. Spix en a donné la figure d'après des individus empaillés, rapportés aussi par lui du Brésil (Voyez Atlas, pl. 26). Ainsi la première figure donnée d'après un animal vivant est la nôtre.

Cette espèce a reçu de M. Geoffroy le nom latin de *Penicillatus*, et c'est celui qu'elle a conservé dans les catalogues méthodques.

Janvier 1832.



Maki femelle.

Werner pinx.t et lith. — 1/3 de nature. — Imp. lith. de A. Belin

LE MAKI A GORGE BLANCHE,

FEMELLE.

D'après ce que j'ai déjà eu occasion de dire des Makis dans cet ouvrage, à propos des caractères distinctifs des mâles et des femelles, je ne puis considérer la femelle dont je donne aujourd'hui la figure comme offrant tous les caractères de son espèce; et rien ne m'autorise à induire des caractères qu'elle présente ceux que dans cette espèce doivent présenter les individus mâles. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'est la femelle ni du Maki à front blanc, ni du Mongous, ni du Vari, ni du Mococo, ni enfin du Maki roux.

Si les Makis avaient été mieux déterminés, si dans la distinction des espèces les mâles eussent été distingués des femelles, si surtout on avait pu apprécier les modifications que dans chaque espèce les couleurs du pelage peuvent éprouver, quelques conjectures plus ou moins heureuses pourraient être tentées pour ramener cette femelle à son espèce réelle; les analogies trouveraient des fondemens plus étendus dans des faits plus nombreux; mais tout cela n'étant point, nous en sommes encore réduits, dans la plupart des cas, à recueillir les premiers élémens de l'histoire de ces animaux, et ce n'est qu'à ce titre que nous donnons la figure et la description de ce Maki femelle à gorge blanche.

Cet animal avait la taille, les proportions et la physionomie générale du Mongous. Son museau était gris, à l'exception du mufle qui était violâtre, et du tour des yeux qui était noir. La tête en dessus jusqu'aux oreilles, la nuque, les épaules, les bras et les mains étaient gris; le dessous de la mâchoire inférieure, les côtés de la tête jusqu'aux oreilles, le dessous du cou et la poitrine étaient blancs. Les oreilles avaient une teinte violâtre. Le dos jusqu'à la queue, les côtés du corps, le ventre, les cuisses, les jambes étaient fauves; une teinte grise couvrait les mains des pieds de derrière. La première moitié de la queue était d'un gris fauve sale, et l'autre moitié noirâtre. Toutes les parties nues avaient une teinte violette.

Comme toutes les femelles de Makis, celle-ci était d'un naturel extrêmement doux. Elle était vivement affectionnée à la dame qui l'avait acquise et qui payait son attachement d'un attachement non moins vif. Aussi l'obligation où fut cette dame de se séparer de cet affectueux animal fut-elle douloureuse pour l'un et pour l'autre; et le Maki, ne pouvant avoir recours à sa raison pour combattre sa tristesse, finit par succomber, après quelques jours d'isolement, sans que son extrême douceur ait éprouvé la moindre altération. Le regret qui le rongeait se montrait par son inaction: les jeux auxquels auparavant il se livrait si volontiers avaient cessé pour lui. Assis,

les bras croisés et la tête appuyée sur sa poitrine, il semblait attendre un retour qui ne devait plus avoir lieu. Dans les commencemens il mangea à peu près comme au temps de sa gaîté; mais petit à petit ses forces et son appétit diminuèrent, une toux survint, et quelques jours après il s'éteignit.

On ne doit point s'étonner de ce résultat des affections rompues tout-à-coup chez les animaux qui sont disposés par leur nature à en éprouver de profondes. Tout entiers à leurs sentimens, ils en sont les esclaves; et la mort est toujours l'effet d'un sentiment exclusif et violent qui ne peut ni s'épancher, ni s'affaiblir subitement. Les hommes qui ne conservent pas l'usage de leur raison nous en donnent la preuve comme les animaux.

Je donnerai à l'espèce à laquelle cette femelle appartient, dans la supposition où elle ne serait pas connue, le nom latin de *Dubius*.

Mars 1834.



Werner pinxt et Lith. 1/3 de nature. Lith. de A. Belin.

Sarcophile Oursin.

SARCOPHILE OURSIN.

Il a existé une époque dans l'histoire de la mazologie qui a précédé immédiatement celle d'aujourd'hui, où le sentiment des genres naturels dominait les esprits, sans que les principes qui devaient guider dans la composition de ces genres existassent encore d'une manière formelle. Alors les groupes génériques dans chaque ordre se composaient de la réunion des espèces qui paraissaient avoir la même physionomie; et ces groupes, ainsi composés, on cherchait ce que les espèces avaient de semblable dans leurs organes extérieurs, et on formulait d'après ces organes les caractères du genre. Si une espèce nouvelle était trop différente de toutes les autres pour leur être réunie, elle devenait le type d'un genre nouveau autour duquel d'autres espèces pourraient se venir grouper.

On comprend que des genres formés de la sorte ont pu se trouver fort naturels et être conservés; mais il est arrivé souvent aussi qu'ils ne l'ont point été, ou que, naturels d'abord, ils ont pu devenir des composés hétérogènes, précisément parce que, caractérisés au hasard, ils avaient fini par attirer à eux des espèces qui ne leur appartenaient point naturellement; ceux-là ont dû forcément être abandonnés ou ramenés à leur type primitif. Aujourd'hui que les genres ne se forment plus sur de simples apparences, une des tâches principales imposées en mazologie consiste à rectifier ces associations prématurées, dont une connaissance plus exacte des espèces vient révéler les vices.

C'est une tâche de cette nature que nous sommes appelés à remplir, en exposant la nature et les rapports de l'animal qui doit faire l'objet de cet article.

Harris décrivit, dans le neuvième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, deux espèces de carnassiers à bourses, de la terre de Diémen, qu'il nomme, l'un *Didelphis cynocephale*, et l'autre *Didelphis ursina*; mais les Didelphes, ou animaux à bourses, appartiennent à des genres très-différens. Il importait donc de ne pas réunir sous le même nom générique ces animaux de la terre de Diémen avec les Didelphes du Nouveau-Monde, qui portaient encore plus particulièrement, comme dénomination générique, ce nom que Linnæus leur avait donné. C'est ce que fit M. Geoffroy : il trouva dans les descriptions de Harris tout ce qui était nécessaire pour rapprocher intimement ces Didelphes cynocéphale et oursin des espèces dont se composait son genre Dasyure, formé d'abord du *Topoa-Tafa* de White, et du *Spotted opossum* de Phillip, qu'il réunissait en une seule espèce, sous le nom de Dasyure tacheté, *D. maculatus* (Cat. des Mamm. du Mus., p. 147). Depuis, M. Temminck, ayant pu apprécier les véritables caractères du Dasyure cynocéphale, a dû en faire le type d'un genre qu'il

a nommé Thylacine, comme il avait dû précédemment former le genre Phascogale des *Dasyurus minimus* et *D. penicillatus.* Je dois moi-même aujourd'hui enlever au genre Dasyure le *Dasyurus ursinus*, pour en faire aussi le type d'un genre que je nommerai Sarcophile, plus voisin des Thylacines que des Dasyures, mais fort différent de l'un et de l'autre.

Nous pouvons d'autant plus aisément faire sentir la grande différence qui sépare le Sarcophile des Dasyures, que nous avons donné, dans la 44e livraison de cet ouvrage, une très-bonne figure du Dasyure de Maugé. En effet, sa comparaison seule, avec celle que nous donnons aujourd'hui du Sarcophile oursin, suffira pour rendre cette différence manifeste, et faire pressentir que de tels animaux ne peuvent point avoir les mêmes caractères génériques. Ce pressentiment que nous avons eu nous-mêmes ne pouvait point être trompeur. Une étude détaillée de quelques parties du Sarcophile nous a montré que cet animal différait autant des Dasyures par ses caractères essentiels que par ses apparences extérieures. C'est à M. Owen que nous devons d'avoir pu déterminer quelques uns de ces caractères ; il a eu l'extrême obligeance de nous communiquer une tête osseuse de Sarcophile, et de nous mettre par là à même d'en apprécier les formes, ainsi que celles des dents. Nous n'avions pu le faire complètement d'après le dessin de la même tête peut-être publiée par M. Temminck (Monog. de Mamm. T. I, pl. 8), mais sans description.

Cette tête, que nous croyons devoir décrire très en détail, frappe au premier aspect par la grande disproportion du crâne et de la face; par la force de ses arcades zygomatiques, et surtout par leur reculement en arrière, qui est tel qu'elles semblent naître des bords mêmes de la face occipitale.

Vue en dessus, cette tête offre un museau court, large, conique ; un espace inter-orbitaire large et sans dépression ; un crâne proportionnellement très-petit, très-resserré en arrière des orbites par des fosses temporales qui en occupent tout le côté et une crête sagittale médiocre qui s'unit à des crêtes occipitales également médiocres.

Vue profil, la ligne du chanfrein descend un peu en avant, et le crâne se continue sans inflexion avec la ligne du museau, ce qui rappelle la tête des Dasyures; l'arcade zygomatique haute et épaisse, mais très-peu recourbée, naît au niveau de la dernière molaire, et est reportée dans la moitié postérieure de la tête, sans qu'aucune portion du crâne, à l'exception de l'épine occipitale, la dépasse en arrière; de sorte qu'en comparant ce profil à celui d'un Dasyure, ou de tout autre carnassier, comme une Hyène, un Ours, etc., il semblerait qu'une portion du crâne en a été enlevée.

La face occipitale est à peu près verticale, triangulaire et deux fois plus large que haute.

L'ouverture extérieure des narines est au bout du museau, grande et arrondie.

L'orbite est petit, bien marqué par les apophyses post-orbitaires du frontal et du jugal, qui demeurent écartées d'environ le cinquième de la circonférence de cette cavité.

Les fosses temporales sont remarquablement larges et profondes.

Le palais est triangulaire, et présente à sa partie postérieure un grand espace membraneux ; il est terminé, comme dans le Thylacine, par un rebord saillant fourni par le palatin.

L'ouverture postérieure des arrière-narines est déprimée, et se continue avec la surface basilaire en une sorte de canal limité en dehors par la saillie des arêtes ptérygoïdiennes, à peu près comme dans le Thylacine. Cette ouverture n'a guère que le tiers de la largeur du palais, à cause de l'étendue des fosses temporales qui rétrécissent fortement cette partie du crâne.

Les connexions des os de la tête ont une analogie frappante avec celles des autres marsupiaux.

Les *os du nez*, plus larges entre les frontaux qu'à leur extrémité supérieure, occupent le dessus du museau; la suture intermaxillaire arrive jusqu'au milieu de leur longueur, et elle vient se terminer au palais vers le milieu du trou incisif, qui est grand.

Le *maxillaire*, qui en dessous contribue à former pour moitié le trou incisif, occupe la presque totalité de la joue, et, s'articulant par une large surface avec le frontal au-dessus de l'orbite, laisse le nasal fort loin de cette cavité. Le trou sous-orbitaire, comprimé, s'ouvre dans le maxillaire à environ quatre lignes du bord de l'orbite, et à une ligne de la suture du maxillaire avec le lachrymal. Ce dernier os est considérable; il entre pour à peu près un tiers dans la circonférence de l'orbite, occupe un grand espace dans cette cavité, où il s'unit au frontal et au palatin, et il s'avance également sur la joue, où il est percé de deux trous lachrymaux; au-dessus de ces trous, sur le bord de l'orbite, il donne un tubercule mousse.

Par sa partie inférieure, le lachrymal s'unit largement au jugal, qui forme ainsi le tiers inférieur du bord de l'orbite, et qui se continuant tout le long du bord inférieur de l'apophyse zygomatique du temporal, vient, par un tubercule, limiter en dehors la facette glénoïde.

Il résulte de la disposition de cette partie des os de la face, que le maxillaire demeure assez éloigné du bord de l'orbite, et qu'il n'entre dans cette cavité que pour lui fournir un court plancher en arrière de l'ouverture interne du trou sous-orbitaire.

Le *palatin*, qui contribue avec le maxillaire à la large ouverture membraneuse du palais, entre dans le bas de la fosse orbito-temporale, et s'y étend horizontalement en s'unissant successivement, et d'avant en arrière, au lachrymal, au frontal, à l'aile orbitaire du sphénoïde et à son aile temporale.

Les *frontaux* sont séparés; les os du nez les échancrent en avant, et ils échancrent eux-mêmes les pariétaux sur la ligne médiane, tandis que les pariétaux les échancrent à leur tour sur les côtés, de façon que la suture coronale est à larges dentelures. Les frontaux sont très-larges entre les orbites, et descendent très-bas dans cette cavité, dont ils forment en grande partie la paroi interne; ils se rétrécissent en arrière de leur apophyse post-orbitaire, et c'est au point de réunion de leurs arêtes temporales, d'ailleurs peu marquées, que commence la crête sagittale.

Les *pariétaux* sont unis en un seul os; ils sont beaucoup plus longs que larges, et descendent peu dans la fosse temporale, où, néanmoins, ils s'unissent largement à l'aile temporale du sphénoïde. Il n'y a pas d'*interpariétal*, et la suture occipitale est un peu en avant de la crête et de l'épine du même nom, sur le sommet du crâne. D'ailleurs, l'occipital présente ici une disposition qu'on remarque déjà dans d'autres marsupiaux, tels que le Sarigue, le Thylacine, etc. : c'est que la portion

qui forme l'occipital supérieur est encore séparée des occipitaux latéraux, par une suture transversale, tandis que ceux-ci sont déjà unis avec le basilaire.

Sur notre échantillon, l'apophyse mastoïde que fournit l'occipital n'existe pas; mais l'os est mutilé dans cette région.

La portion écailleuse du *temporal* remonte assez haut sur les côtés du crâne, et elle forme, avec le rocher, toute la moitié inférieure de la crête occipitale. Elle donne une très-forte apophyse zygomatique, à la base de laquelle est une facette glénoïde plate, transversale, bornée en arrière par une lame descendante du temporal, comme dans les carnassiers; en dehors, par le tubercule du jugal dont nous avons parlé, et en dedans, par l'énorme renflement vésiculeux du sphénoïde qui forme la caisse.

Le *rocher* paraît à la face occipitale, à laquelle il contribue, en dehors des occipitaux latéraux, et il se glisse aussi à la base du crâne, entre le basilaire et le renflement vésiculeux du sphénoïde. Quant à l'os *tympanique* qui manque dans notre échantillon, ce n'est vraisemblablement, comme dans le Thylacine, qu'un petit noyau osseux placé à l'ouverture externe de l'oreille, mais contribuant fort peu à la caisse, car cette cavité est ici, comme dans les autres marsupiaux, formée presque en totalité par le sphénoïde.

Le *sphénoïde postérieur* a, en effet, ici la même extension qu'on lui trouve dans toute cette famille. Son corps s'unit au basilaire, et le déborde bientôt sur les côtés, pour s'étendre sous le temporal jusqu'au bord interne de la facette glénoïde; entre cette facette et le basilaire il se renfle en une vésicule considérable, arrondie, bien plus saillante qu'au Thylacine, et contre laquelle le rocher vient s'appliquer en arrière. Cette poche osseuse est largement ouverte en dehors, derrière l'arcade, où elle est probablement complétée par le rudiment de l'os tympanique et les cartilages.

L'aile ptérygoïde interne paraît déjà soudée avec le reste de l'os; elle forme à la base du crâne une arête peu saillante, et qui devient un peu plus élevée à son union avec le palatin, près de l'ouverture postérieure des narines. Il n'y a point d'apophyse ptérygoïde externe, et par conséquent pas de fosse ptérygoïde; mais l'aile temporale occupe un grand espace dans la fosse du même nom: elle borde le temporal en dedans, à la racine de l'apophyse zygomatique; puis, remontant le long de la portion écailleuse, elle touche au pariétal et au frontal. Bientôt elle rencontre l'aile orbitaire qu'elle embrasse, et, au-dessous de celle-ci, elle s'unit à la portion orbitaire du palatin et à sa portion ptérygoïdienne.

Si l'aile temporale du sphénoïde est très-étendue, l'aile orbitaire est au contraire fort petite, comme dans le Sarigue, le Thylacine, etc. On n'en aperçoit qu'une petite portion irrégulièrement quadrilatère, enchâssée entre l'aile temporale, le frontal et le palatin.

Les trous du crâne sont les mêmes que ceux du Sarigue.

Les branches de la mâchoire inférieure sont épaisses et fortes; elles se terminent en arrière par trois apophyses: l'une qui s'élargit transversalement et se termine par la facette articulaire, c'est l'apophyse condylienne ordinaire, et qui, ici n'est pas plus relevée que le sommet des molaires: en avant de celle-ci, et dans un plan qui fait un angle droit avec celui de la précédente, est une grande apophyse coronoïde, qui s'élève fort au-dessus du conyle Ces deux apophyses circonscrivent à la face externe de la mâchoire une fossette large et

profonde pour l'insertion du masseter. La troisième apophyse naît en dedans des précédentes; elle est la continuation du bord inférieur de la mâchoire devenu un peu interne; elle est plus grêle que les deux premières, et forme une espèce de crochet dirigé en dedans et en arrière.

Les différentes dents sont en même nombre chez le Sarcophile que chez les Dasyures, et les vraies molaires sont formées sur le même type, mais modifiées exactement comme chez les Thylacines; de sorte que de dents d'insectivores chez les premiers, elles sont devenues des dents de carnivores chez les seconds. Cette modification consiste surtout en ce que le talon interne des molaires supérieures des Dasyures qui, chez eux comme chez les insectivores, se lie par une ligne oblique à toute la largeur de la partie externe de ces dents, les rend plus épaisses et moins tranchantes, tandis que, réduit à un tubercule interne et antérieur chez le Sarcophile et chez le Thylacine, il ne produit pas une si grande épaisseur dans la partie externe des molaires, qui par là devient plus tranchante, et ce résultat est d'autant plus marqué, qu'en même temps que le talon prend de plus petites dimensions, les tubercules du bord externe de ces mêmes dents, fort saillans chez les Dasyures, ne laissent presque aucune trace chez les Sarcophiles. Enfin, chez ceux-ci, ce talon est en rapport avec toute la partie postérieure des dents correspondantes de la mâchoire inférieure, tandis que chez le Sarcophile et le Thylacine, cette partie, réduite de beaucoup comme le talon lui-même, ne prend à peu près aucune part à la mastication. En effet, les modifications des molaires inférieures, analogues à celles des supérieures, sont devenues beaucoup plus tranchantes chez les Sarcophiles que chez les Dasyures, par la disposition des tubercules internes qui caractérisent les molaires de ces derniers.

Il résulte de ces divers changemens que les trois vraies molaires des Dasyures sont devenues trois carnassières chez le Sarcophile, un peu plus épaisses que chez les véritables carnassiers, mais ayant tout-à-fait les mêmes formes; anomalie considérable, puisque les carnassiers n'ont jamais à chaque mâchoire qu'une molaire tranchante. Le fond de la mâchoire supérieure est garni d'une dent tuberculeuse qui pourrait bien n'être qu'une carnassière rudimentaire. Deux fausses molaires remplissent l'intervalle entre les canines et les molaires. Ces canines sont fortes et crochues, et les huit incisives supérieures, comme les six inférieures, sont à peu près de grandeur égale, et rappellent celles des Chiens.

On ne saurait méconnaître, dans ce système de dentition, un passage des insectivores aux carnivores.

Ses pieds de devant ont cinq doigts, et le pouce est plus séparé des doigts qu'ils ne le sont entre eux; de forts ongles les garnissent. Ceux de derrière, également garnis de forts ongles, ne sont qu'au nombre de quatre. La marche est plantigrade.

Ses yeux paraissent avoir une pupille ovale verticalement; ses oreilles, collées contre la tête, ont un fort lobule arrondi à leur partie antérieure, vis-à-vis le trou auditif; son mufle est large, et sur ses côtés s'ouvrent les narines en forme de virgule renversée.

La taille de notre Sarcophile, qui paraît être bien adulte, est de vingt-deux pouces du bout du museau à l'origine de la queue; celle-ci a sept pouces; sa tête, du bout du museau à la base de l'oreille, en a cinq, et sa hauteur moyenne est de dix pouces.

Son corps épais et trapu, ses membres forts, sa tête courte et large, ses mouvemens lourds, son naturel grossier, que les bons traitemens n'adoucissent pas, et qui le rend toujours menaçant pour ceux qui l'approchent, quoiqu'en réalité il soit peu offensif, sont en parfaite harmonie les uns avec les autres.

Son pelage est d'un noir profond, à l'exception d'une bande blanche qui embrasse la partie antérieure de son corps, d'une tache transversale de la même couleur au bas de la croupe, et d'une autre tache petite et ronde au-dessus de l'angle interne de l'œil. Les poils noirs, comme les poils blancs, sont d'une seule couleur, et la peau qu'ils recouvrent est également blanche; les parties nues, c'est-à-dire le tour du museau et des yeux, et le dessous des pattes sont couleur tannée. Les oreilles ont une teinte plus rosée, et le dessous de la queue, tout-à-fait dépourvu de poils, est grisâtre. Des moustaches, qui se sont considérablement agrandies depuis l'époque où notre dessin a été fait, garnissent les côtés du museau, les côtés des joues et le dessus des yeux. Tous les poils sont grossiers et soyeux.

Harris, qui a vu plusieurs individus de cette espèce dans les environs d'Hobart-Town, à la terre de Diémen, nous apprend qu'elle vit dans des terriers; que le mâle est plus grand que la femelle; qu'il a le scrotum pendant et le pénis dirigé en arrière; que la femelle fait cinq à six petits qui se développent dans sa poche abdominale; que ces animaux sont voraces, grossiers et inapprivoisables.

C'est la voracité de cette espèce et ses nombreuses dents carnassières qui nous ont porté à désigner par le nom de Sarcophile le genre auquel nous la donnons pour type. Elle deviendra le *Sarcophilus ursinus* des Catalogues méthodiques.

Août, 1837.



Werner del. | 1/8e de nature. | Lith de A. Belin

Panthère mâle, vieille.

LA PANTHÈRE

MALE, VIEILLE.

DANS notre article du Léopard (xxe livraison, septembre 1820), nous avons admis les caractères par lesquels M. G. Cuvier le distinguait de la Panthère. En effet, à l'époque où il écrivait sur ce dernier animal, on ne pouvait arriver à d'autres résultats qu'à ceux où il avait été conduit, et ils sont même encore les plus rapprochés de la vérité; aussi, sans l'observation nouvelle qui nous est offerte par l'animal que nous nous proposons de décrire aujourd'hui, aucun doute ne se serait élevé dans notre esprit sur ce sujet; mais incertain si cet animal doit être rapporté à l'espèce de la Panthère et doit conduire seulement à en modifier les caractères spécifiques, j'ai dû remettre en question la distinction de la Panthère et du Léopard : un élément nouveau intervenant, le problème demandait une solution nouvelle. Tels sont les motifs qui m'ont porté à considérer l'histoire de la Panthère et du Léopard sous un point de vue différent de celui où je les avais considérés lorsque j'ai donné la description de ce dernier.

Comme nous avons déjà eu plus d'une fois occasion de l'indiquer, il n'est aucun animal peut-être qui ait donné lieu à plus de recherches, et qui ait davantage excité la critique des naturalistes que les grandes espèces de Chat auxquelles on a donné les noms de Léopard et de Panthère, et malheureusement il en est peu dont l'histoire ait été plus embrouillée, et soit devenue plus obscure et plus difficile, car on pourrait de nouveau se demander si elles existent distinctement. Je n'ai pas le projet de répandre aujourd'hui la lumière sur cette histoire; je crois même que nous ne sommes point encore au temps où il sera possible de le faire d'une manière complète et de rapporter à chaque espèce les observations qui la concernent véritablement. La cause de ces difficultés réside d'abord dans la grande affinité de ces deux espèces et ensuite dans les modifications assez nombreuses qu'elles paraissent éprouver dans leurs couleurs : sous ce rapport, les jeunes ne ressemblent point aux adultes, et ceux-ci éprouvent diverses variations dans les taches dont leur robe est revêtue, de sorte que, pour les distinguer par leurs caractères spécifiques, il faudrait avoir fixé exactement la mesure de ces modifications : or, c'est ce qui n'a point été fait et ce qui ne pourra l'être de long-temps; car pour cela il faudrait suivre et comparer le développement de plusieurs individus de chacune de ces espèces, et c'est ce qu'aucun des moyens donnés aujourd'hui à la science ne permet d'entreprendre. Ce travail ne se ferait peut-

être avec succès que dans les contrées naturelles à ces animaux, comme il est à présumer que le sont la Barbarie ou le Sénégal; mais le calme et la sécurité que les travaux scientifiques demandent n'est pas plus offerte aujourd'hui aux naturalistes dans le voisinage de l'Atlas que chez les peuplades de la Sénégambie.

Le nom de Panthère que j'ai donné à l'animal qui fait l'objet de cet article ne doit point faire supposer que j'ai entendu désigner la véritable Panthère. Je lui ai donné ce nom, d'abord parce qu'il était indispensable que je le distinguasse par une simple dénomination, ensuite parce que, venant d'une contrée où tout fait présumer que la Panthère se trouve, il pourrait appartenir à cette espèce, s'il ne nous présente pas toutefois le type d'une espèce nouvelle. Cette Panthère mâle, vieille ne doit donc être considérée que comme un fait nouveau qui pourra aider la critique dans ses recherches et l'éclairer dans ses investigations.

Depuis long-temps on a reconnu que le moyen de se soustraire aux difficultés que présentent l'histoire des grands Chats tachetés serait de recommencer les observations, sans tenir compte de celles qui ont précédé; mais tout en agissant ainsi, on n'a pu résister au besoin de rechercher à quelles observations antérieures celles qu'on venait de faire se rapportaient, et il en est résulté un mélange d'idées d'où la vérité n'a pu sortir avec toute sa pureté : encore si ces rapprochemens ne s'étaient pas portés sur des animaux de contrées fort éloignées les unes des autres, le mal aurait été moindre; mais réunir aux difficultés qui naissent de la variation de caractères spécifiques sous un même ciel, à celles qui résultent de la différence des pays, c'était trop, et nous en avons la preuve dans l'oubli où M. Temminck est tombé par l'accumulation de ces difficultés, en transportant exclusivement à Java, à Sumatra, au Bengale la patrie de la Panthère, de cet animal que les Romains réunirent en si grand nombre dans leurs jeux du cirque, et qu'ils tiraient, comme ils nous l'ont appris eux-mêmes, de l'Asie mineure et de l'Afrique.

C'est de ce dernier pays que notre Panthère mâle vieille est originaire; elle avait été élevée toute jeune à Alger, d'où elle fut amenée en France après la prise de cette ville en 1830. C'était un animal fort doux, mais un peu triste, ou plutôt qui ne donnait aucun signe de gaieté, comme tous les animaux d'un certain âge. Sa taille surpassait sensiblement celle de la Panthère proprement dite, dont le type, nous est offert par celle que M. G. Cuvier a décrite dans l'ouvrage qui a pour titre *Ménagerie du Musénm d'Histoire naturelle*, et ses proportions étaient beaucoup moins légères. Ces différences, à la rigueur, pourraient n'être attribuées qu'aux effets de l'âge; mais ce qui ne peut être aussi sûrement attribué à cette cause, ce sont les différences du pelage. La Panthère proprement dite a les parties principales de son corps couvertes de taches en forme de rose, c'est-à-dire formées par la réunion circulaire de quatre, cinq ou même six petites taches rondes, tandis que notre vieille Panthère a des taches beaucoup plus simples, car la plupart de celles qui sont composées chez elle ne le sont que de deux ou de trois taches plus petites : c'est ce que les détails vont nous donner plus exactement.

Cette vieille Panthère mâle avait, du bout du museau à l'origine de la queue, quatre pieds trois pouces; celle-ci avait deux pieds six pouces, et la hauteur moyenne de cet animal était de deux pieds trois pouces. Le fond de la couleur, sur toutes les parties supérieures du corps, était d'un jaune paille légèrement isabelle, qui prenait une teinte plus foncée dans le milieu des taches composées; toutes les parties inférieures étaient d'un blanc pur; les taches composées comme les

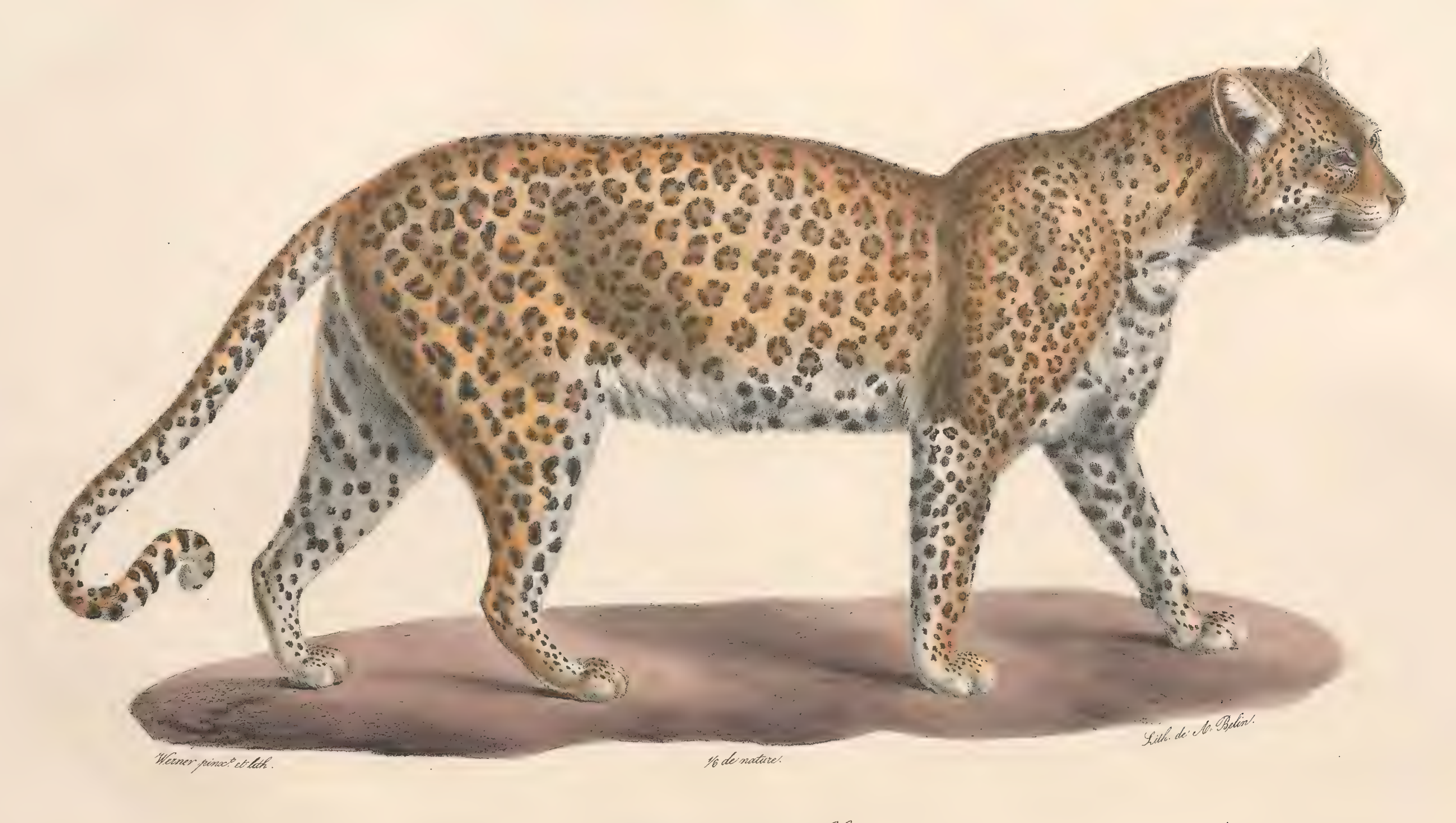
taches simples étaient noires : ces dernières s'observaient exclusivement sur la tête, le cou, les épaules, les membres, la queue; seulement, par leur réunion, elles formaient deux rubans sous le cou et un sur le devant de la poitrine. Les taches composées ne se voyaient que sur le dos, les flancs et la partie supérieure des cuisses, et elles y étaient mélangées de beaucoup de taches simples; de plus, ces taches composées ne l'étaient en grande majorité, comme nous venons de le dire, que par deux ou trois taches plus petites, et trois ou quatre de chaque côté seulement paraissaient l'être d'un plus grand nombre. Une description peut difficilement donner une idée claire de ces détails et de l'effet général qui en résulte sur un animal; mais notre dessin, qui est d'une grande fidélité, suppléera à ce qui manque à nos paroles.

Un autre trait caractéristique de cette Panthère vieille est la grosseur de sa tête, que ses oreilles étaient loin de dépasser, tandis que la tête de la Panthère proprement dite était de beaucoup dépassée par les siennes. Enfin cette vieille Panthère était remarquable par un fanon très-large qui naissait du milieu de la mâchoire inférieure et qui s'étendait jusqu'entre les jambes de devant; or, ce caractère n'ayant, je crois, appartenu jusqu'à présent à aucune autre Panthère, pourrait servir à distinguer la nôtre comme espèce, et lui valoir le nom de *Palearia*.

Rien de ce qui a été dit par les anciens et par les modernes sur les Panthères, ou plutôt sur les grands Chats tachetés comme le sont les Panthères des parties septentrionales de l'Afrique, ne peut être clairement rapporté à l'animal que je viens de décrire. A la vérité, les anciens distinguaient une grande et une petite Panthères, Oppien nous l'apprend (de la Chasse, chant III); mais ils les distinguaient en ce que celles-ci avaient une queue plus longue que les premières, ce qui ne s'observe point sur nos animaux. El Démiri (Grande Histoire des Animaux) dit aussi qu'on distingue par la longueur de la queue deux espèces de *Nimr* ou de Panthère; mais en cela il paraît ne répéter que ce qu'il a tiré d'Oppien. Quelques modernes ont aussi parlé de deux animaux semblables à la Panthère, l'un plus grand, l'autre plus petit (voyage en Barbarie, par M. Poiret, t. 1, p. 222); mais il est impossible de rien en induire de certain sur les animaux qui viennent de nous occuper.

On pourra, dans un catalogue méthodique, dans des monographies du genre Chat, faire une espèce distincte de l'animal que nous venons de décrire; on a distingué spécifiquement des animaux avec moins de raison qu'on ne le ferait pour celui-ci; mais cette distinction ne sera véritablement utile que quand elle portera en elle une certitude que les faits trop peu nombreux publiés jusqu'à ce jour ne permettent point encore de lui donner.

Janvier 1832.



Werner pinx.t et lith. — 1/6 de nature. — Lith. de A. Belin.

Panthère femelle.

PANTHÈRE FEMELLE.

L'animal dont je donne aujourd'hui la figure sous le nom de Panthère, est absolument semblable à celui qui a été décrit, sous le même nom, par mon frère, dans l'ouvrage intitulé *Ménagerie du Muséum d'histoire naturelle*. En donnant la description du Léopard, et celle de l'animal que j'ai désigné sous le nom de Panthère vieille, j'ai dit combien il était difficile de reconnaître, dans les espèces de grands Chats à pelage tacheté, celle que les anciens appelaient Panthère, et qui seule avait droit de porter ce nom. Je ne reviendrai point ici sur ce sujet, et me bornerai à décrire l'animal qui fait l'objet de cet article ; seulement, en terminant ma description, je rectifierai quelques erreurs de faits, quelques assertions propres à induire en erreur les naturalistes qui voudraient établir exactement la synonymie de ces grands Chats de l'ancien monde, couverts de taches, qui ont déjà fait le sujet de tant d'efforts infructueux.

La Panthère dont je donne aujourd'hui la figure, avait la taille et les proportions de l'animal que j'ai fait représenter sous le nom de Léopard dans la XXe livraison (septembre 1820) : sa longueur, du bout du museau à l'origine de la queue, était de quatre pieds; sa queue avait deux pieds six pouces; et sa hauteur moyenne était de deux pieds deux pouces. Tout le fond de son pelage était d'un beau jaune paille aux parties supérieures du corps; il était blanc aux parties inférieures, à la gorge, sous le cou, sur la poitrine, sous le ventre, à la face interne des membres, et à la face inférieure de la queue, et les taches composées ou en rose, c'est-à-dire formées de la réunion circulaire de trois, quatre ou cinq petites taches noires, étaient d'un jaune plus foncé dans leur partie centrale. Ces taches composées ou en rose se voyaient principalement sur le dos, les flancs et les épaules; mais dans cette partie elles étaient moins distinctes que sur les autres, parce qu'elles étaient mélangées de beaucoup de taches simples, et ces dernières étaient surtout répandues sur la tête, le cou, les épaules, la partie postérieure des cuisses, le ventre, les membres, à leur face interne comme à leur face externe, et la queue. Le museau, à l'exception du coin de la gueule, et le dessous du cou étaient sans taches. Un ruban noir se voyait au bas du cou. Les taches de la partie postérieure des cuisses, ainsi que celles des membres, à l'exception des tarses et des carpes, étaient beaucoup plus grandes, et proportionnellement moins nombreuses que celles des épaules, du cou, de la tête et de la queue. Les taches en rose formaient à peu près quinze lignes transversales de chaque côté du corps, depuis la partie postérieure de l'omoplate jusqu'au milieu de la cuisse, et chacune de ces lignes était composée de quatre à six taches.

Tout ce pelage, très-uni et très-brillant, était composé de poils courts et serrés les uns contre les autres, excepté ceux de l'abdomen qui avaient assez de longueur.

Cette Panthère femelle avait été acquise par notre ménagerie sans qu'on connût son origine; mais mon frère nous apprend que celle qu'il a décrite venait de la Barbarie. Depuis que nous la possédons, de sauvage et féroce qu'elle était,

elle est devenue douce et caressante; mais c'est surtout à l'époque où elle éprouve le besoin de l'amour, c'est-à-dire tous les mois, que ces témoignages d'affection deviennent démonstratifs : alors elle prend toutes les attitudes; elle se couche, rampe, se roule en poussant un petit cri, et en cherchant à s'approcher de vous ou à vous attirer près d'elle avec ses pates, dont elle se garde bien de faire sortir les griffes. Il est impossible de rappeler plus complètement le manège des Chattes lorsqu'elles éprouvent les mêmes besoins.

Rien n'est plus exact que les portraits que nous avons donnés des trois grands Chats à taches en rose, désignés par les noms de Léopard, de Panthère vieille et de Panthère; nous devons même ajouter que l'épithète de vieille ne convenait pas à la seconde espèce; car cette Panthère étant morte depuis que nous l'avons décrite, nous avons pu constater, par l'état de ses dents, qu'elle était adulte, mais qu'elle était loin d'être vieille; elle portait donc avec elle les caractères purs de son espèce, et c'est entre ces trois animaux, jusqu'à présent du moins, qu'il faut choisir pour déterminer celui qui véritablement a droit à ce nom de Panthère, que les anciens nous ont légué sans nous donner les moyens d'en faire avec assurance une juste application.

Nous terminerons cet article, comme nous l'avons dit, en rectifiant une critique qui, par la suite, pourrait devenir une cause d'erreur.

Schreber publia sans texte, dans son ouvrage sur les Mammifères, planche 101, C, et 105, B, deux dessins de Chats tachetés, l'un sous le nom de *Felis Chalybeata*, et l'autre sous celui de *Felis Guttata*. Ces deux figures, que Schreber avait reçues du professeur Hermann de Strasbourg, devinrent une énigme insoluble pour les naturalistes; et rien n'avait encore été éclairci en 1809, époque à laquelle, me trouvant à Strasbourg, je vis, dans le cabinet d'Hermann, mort depuis quelques années, deux espèces de Chats portant les noms, l'une de *Chalybeata*, et l'autre de *Guttata*. En examinant ces animaux, je n'eus aucune peine à reconnaître que le premier était une très-jeune Panthère (Cuv.) et le second un Serval. La figure du *Chalybeata*, donnée par Schreber, convenait à une jeune Panthère, et il était évident que l'animal d'Hermann lui avait servi de modèle. Il n'en était pas de même de la figure du *Guttata*, le Serval du cabinet d'Hermann ne le rappelait nullement; et en effet, depuis qu'un Guépard a vécu à notre ménagerie, il est resté évident que ce *Felis Guttata* était le *Felis Jubata* de Linneus qu'Hermann n'avait pas reconnu. Mais comment un Serval portait-il ce nom de *Guttata* dans le cabinet même de celui qui avait fait faire le dessin de ce dernier et qui l'avait envoyé à Schreber? par une cause bien simple : par une erreur qu'avait commise la personne qui était devenue propriétaire de ce cabinet; par la fausse application d'une étiquette. Ayant communiqué à mon frère mes observations sur ces deux animaux, il les rapporta, en transposant les noms, dans ses recherches sur les espèces de grands Chats (Annal. du Mus. d'hist. nat. t. XIV, pag. 151). Il en fit un nouvel usage dans son examen critique des grandes espèces de Chats (Recherches sur les ossemens fossiles, t. IV, p. 427), en rectifiant la transposition de noms qu'il avait faite précédemment et en excluant des espèces de ce genre le *Felis Chalybeata*. M. Temminck est venu ensuite, et dans sa Monographie du genre Chat (page, 91, note 1re), doutant de l'exactitude de mes observations, il ajoute qu'il a vainement cherché, à Strasbourg dans l'ancien cabinet de Hermann, les animaux dont j'avais parlé. C'est au sujet de cette note, que M. Reisseissen, professeur d'histoire naturelle à la faculté de Strasbourg, enlevé à la science par une mort prématurée,

écrivit les observations suivantes que je transcris textuellement; parce que, tout en confirmant les faits que je viens de rapporter, elles les environnent de lumières nouvelles.

« Les planches, 101, C, et 105, B, de l'ouvrage de Schreber qui représentent « deux espèces du genre *Felis*, dont les dessins coloriés avaient été envoyés à l'auteur « par feu le professeur Hermann de Strasbourg, et auxquelles ce naturaliste avait « donné les noms de *Felis Chalybeata* et de *Felis Guttata*, ayant été publiées dans « les livraisons supplémentaires, sans que le texte explicatif dont Hermann les avait « probablement accompagnées ait paru, sont restées jusqu'ici un problème pour « beaucoup de naturalistes.

« Il existe, effectivement, au Muséum d'histoire naturelle de Strasbourg, deux « peaux bourrées qui proviennent du cabinet de Hermann, et dont l'une était « étiquetée *Felis Chalybeata*, et l'autre, *Felis Guttata*.

« La première, le *Felis Chalybeata*, a bien manifestement servi de modèle à la « figure de la planche 101, C, de Schreber; mais la seconde qui portait sur l'éti- « quette le nom de *Felis Guttata*, était si différente de la figure de Schreber, « pl. 105, B., tant par la distribution et la figure des taches que par la forme et la « pose du corps, qu'il était impossible d'y reconnaître le *Felis Guttata* de la planche « de Schreber; aussi M. Fréd. Cuvier, après avoir examiné cette peau, lors d'un « voyage qu'il fit à Strasbourg, déclara qu'elle appartenait au *Serval*, et il reconnut « en même temps que le *Felis Chalybeata* était une jeune Panthère (Cuv.).

« C'est d'après ces données que M. le baron Cuvier dit dans ses recherches sur « les espèces vivantes de grands Chats, insérées dans le tom. XIV des Annales du « Muséum, page 151: « Outre tous ces animaux, il y en avait encore, à en croire « Schreber, trois autres espèces plus ou moins voisines, savoir : les *Felis Varia*, « *Chalybeata* et *Guttata*; mais le *Felis Varia* n'est que notre Léopard, les deux autres « tirées du cabinet de Hermann, y ayant été nouvellement examinées par mon frère, « se sont trouvées, l'un un *Serval*, l'autre une jeune Panthère, mais tellement « défigurées par le dessinateur, qu'on ne les reconnaîtrait jamais à leurs images. »

« Depuis, M. le baron Cuvier a rapporté la figure du *Felis Guttata* de Schreber « au Guépard, en disant (Ossem. foss.) : Schreber en donne une autre figure très- « bonne, pl. 105, B, sous le nom de *Felis Guttata*; figure envoyée par Hermann, « qui a très-bien décrit l'animal dans ses Obs. Zool. p. 38.

« M. Temminck, dans la quatrième livraison de ses Monographies de Mamma- « logie, p. 91, rapporte également le *Felis Guttata* de Schreber au Guépard, et « il s'étonne qu'on ait pu croire que la figure du *Felis Chalybeata* ait été faite « sur un *Serval*, tandis qu'elle paraît représenter sa vraie Panthère, et que celle « du *Felis Guttata*, qui rend passablement bien le Guépard, doive représenter une « jeune Panthère.

« Pour éclaircir les doutes qui règnent au sujet de ces figures et des descrip- « tions insérées dans les Observations zoologiques d'Hermann qui y ont rapport, « j'ai fait quelques recherches, et voici le résultat auquel j'ai été conduit.

« La figure de la pl. 101, C, de Schreber, représente l'animal tel qu'il est encore con- « servé au Muséum, sous le nom de *Felis Chalybeata*. (Herm). Les taches noires du « pelage ont encore le même reflet d'acier bleu qui a suggéré à Hermann la déno- « mination de *Chalybeata*. Dans le dessin, l'animal est trop bas sur ses jambes; « la queue, qui ne parvient pas à beaucoup près jusqu'au bout du museau, est « beaucoup trop longue. Dans l'enluminure, on a négligé d'exprimer les taches en

« rose des flancs dont l'intérieur est d'un jaune beaucoup plus foncé que le reste « du pelage.

« Les notes manuscrites d'Hermann ne contiennent rien de plus sur cette « dépouille achetée à la foire de Leipsick, que ce qui a été publié dans les Obser- « vations zoologiques, p. 36, et la supposition d'Hermann, que ce Chat vient d'A- « mérique, ne repose sur aucune donnée positive.

« Il y a donc lieu de croire que cette peau est celle d'une jeune Panthère (Cuv.) « mais non de la Panthère de Temminck, dont le caractère distinctif est dans la « plus grande longueur de la queue.

« Quant au *Felis Guttata* (Schreb), il est bien évident, en comparant la figure « avec la dépouille conservée au cabinet, que celle-ci n'est nullement l'animal « qu'Hermann avait désigné sous ce nom. Cette dépouille appartient, comme l'avait « déjà reconnu M. Frederic Cuvier, au *Serval*, tel qu'il est décrit et représenté « dans l'histoire des Mammifères lithographiés. J'ai sous les yeux le dessin colorié « *original* qui avait été communiqué à Schreber et au bas duquel Hermann a écrit « de sa propre main *Felis Guttata*; le peintre, que j'ai connu pour être assez fidèle « copiste, a mis au bas: *peint d'après nature*, par H. C'est donc d'après un animal « *vivant* qu'on a probablement montré à la foire, dans une ménagerie ambulante, « que le dessin a été fait, et non d'après une peau bourrée existant au cabinet. « Hermann a sans doute fait une description de l'animal qu'il a envoyé à Schre- « ber, mais on n'en a point trouvé de minute parmi les manuscrits; la seule note « qui y ait rapport et qui est écrite sur une feuille volante avec l'inscription en tête, « *Felis Guttata nobis*, contient *lès trois premiers aliéna* de l'article *Felis Guttata*, « p. 38 des Observations zoologiques, c'est-à-dire, depuis le mot *huc spectare* « jusqu'à *vers. germ.* inclusivement.

« Le reste de l'article, qui contient la description renfermée entre des crochets, « *n'est point d'Hermann.* Il a été fait par l'éditeur de ses Observations zoologi- « ques, probablement pour suppléer à la description qui manquait, *et c'est ici* « *que gît l'erreur.* On a pris la dépouille du *Serval* qu'Hermann avait fait monter, « et que probablement il n'avait point encore déterminé pour le *Felis Guttata* « des planches de Schreber, et on a inséré dans les observations zoologiques la « description d'ailleurs très-exacte du Serval, à la suite de la note d'Hermann sur « son *Felis Guttata*, lequel est évidemment un Guépard, dont Hermann ne pouvait « point alors connaître de figure.

« Quant aux observations de M. Temminck, sur le passage cité plus haut du « mémoire de M. Cuvier, elles reposent sur un malentendu. M. Cuvier ayant dit: « Le *Felis Chalybeata* et le *Felis Guttata* se sont trouvés *l'un* un Serval (ce qui se « rapporte au second), et *l'autre*, une jeune Panthère (ce qui s'entend du pre- « mier), M. Temminck l'a interprété dans l'ordre inverse. Au reste, M. Temminck « se trompe quand il assure que les peaux en question ne se trouvent plus à « Strasbourg, et qu'il s'en est assuré sur les lieux; c'est sans doute la grande « précipitation avec laquelle il a parcouru notre Muséum, sans que ni le directeur, « ni aucun membre du comité d'administration aient eu connaissance de son « séjour, qui est cause que ces objets placés en évidence dans la suite des Mam- « mifères, ont échappé à ses recherches. »

Avril 1833.



Werner del et lith. | 1/4 de nature | Lith de Langlumé

Chat de Cafrerie.

CHAT DE CAFRERIE.

Cette espèce, entièrement nouvelle, ou du moins dont on ne peut reconnaître les caractères dans ce qui a été dit des Chats du cap de Bonne-Espérance, qu'on n'a pu encore faire entrer, à cause du vague de leur description, dans le Catalogue des Mammifères; cette espèce, dis-je, est due au voyage de Delalande dans les parties méridionales de l'Afrique; il l'a découverte en Cafrerie, et en a rapporté deux individus avec un dessin esquissé qui a servi de fondement au nôtre. M. Desmarest, qui a eu occasion de le décrire d'après les peaux préparées conservées dans les galeries du Muséum, lui a donné le nom sous lequel nous allons le décrire nous-même.

Nous avons déjà exprimé nos regrets de ce que Delalande a été trop tôt enlevé aux sciences par une mort prématurée, et n'a pu donner au public toutes les observations que, dans ses nombreux voyages, il avait faites sur les animaux qu'il poursuivit lui-même à la chasse, et avec lesquels il lutta si souvent de courage et d'adresse. Tout ceux qui l'ont connu savent combien sa mémoire était riche de ces sortes d'observations, et c'est même à la confiance fondée qu'il avait en elle qu'il faut attribuer l'espèce de répugnance qu'il éprouvait de les confier au papier : il semblait craindre d'employer inutilement à ce travail un temps qu'il croyait mieux utiliser à augmenter ses riches collections. L'erreur de cet homme estimable est cause que l'histoire naturelle ne retirera de ses voyages que la moitié des richesses qu'elle en aurait obtenues s'il se fût moins fié à ses souvenirs ou plutôt à ses forces, qui ont dû succomber enfin à l'excès des fatigues et des privations. En effet, tout ce qui concerne les actions, le naturel, l'intelligence, l'instinct des animaux qu'il a découverts, nous ne l'apprendrons plus que par ceux qui suivront ses traces, et qui compléteront ses recherches. Nous ne lui devrons que les traits organiques, matériels de ces animaux; et, à cet égard, il ne sera point inférieur à la plupart des autres voyageurs naturalistes, qui se sont généralement contentés de rassembler les dépouilles des animaux qu'ils découvraient. Heureux encore quand, comme lui, ils réunissaient le talent au zèle, et se livraient aux soins que nécessitait la conservation de ces animaux, comme aux efforts qu'exigeait leur poursuite!

Le Chat de Cafrerie est un peu plus grand que le Chat sauvage, et surtout plus élancé, plus haut sur jambes. Du reste, sa physionomie, et le mouvement général de son corps, rappellent ceux de tous les Chats. Il a deux pieds du bout du museau à l'origine de la queue, et celle-ci a un pied. Sa hauteur, aux épaules, est de treize pouces, et de quatorze à la croupe. Ses couleurs sont généralement grises, variées de rubans simples, bruns ou noirs, transverses, ce qui le fait dis-

tinguer au premier coup d'œil de toutes les espèces de Chats connues jusqu'à présent; mais je dois entrer dans plus de détails sur la distribution des couleurs.

La tête est moins grise que les parties supérieures du corps, et cette couleur ne se montre qu'à son sommet et sur les côtés des joues. Le dessus et les côtés du nez sont fauves; une ligne blanche se voit au-dessus de chaque œil. Toute la mâchoire inférieure et la partie postérieure de la lèvre opposée sont blanches. Deux lignes noires partent, la supérieure du coin de l'œil, l'inférieure de la pommette, et viennent se terminer à la partie postérieure des mâchoires; quelques points noirs se trouvent entre elles. Plusieurs lignes noirâtres naissent sur le chanfrein, et vont se terminer sur la nuque. Les oreilles sont blanches à leur face interne, et d'un brun marron à l'externe. Le cou, les épaules, les jambes de devant, le dos, les côtés du corps, les cuisses, les jambes de derrière, la queue, excepté dans sa première moitié inférieure, ont le fond de leur couleur d'un gris plus ou moins jaunâtre. La gorge, la poitrine, le ventre, la face interne des cuisses, et la première moitié de la face inférieure de la queue sont d'un blanc jaunâtre plus ou moins orangé. C'est sur ces fonds que sont répandus les taches noires ou brunes en forme de rubans, dont nous avons parlé. Quatre lignes longitudinales règnent le long du dos, et paraissent être la continuation de celles de la tête; mais elles sont mieux marquées à la partie postérieure qu'aux épaules. Ici les rubans se montrent moins nettement, et sont moins réguliers que sur les côtés du corps. Sur ces côtés on compte six ou sept rubans, également éloignés l'un de l'autre, qui naissent vers le dos, et se terminent vers le ventre : les cuisses sont marquées comme les épaules de rubans bruns peu réguliers. Les jambes de devant et de derrière sont au contraire coupées par des taches transversales très-noires, et l'une d'elles sous chaque jambe, et particulièrement à la face interne, se fait remarquer par sa largeur. Tout le tarse en arrière est très-noir; la queue a deux anneaux noirs, et elle est terminée par des poils de cette couleur. Un demi-collier brun se remarque sous le cou, et quelques taches sont irrégulièrement disséminées sous le ventre.

Ce pelage se compose, dans ses parties grises, de poils laineux très-abondans, qui sont gris à leur partie inférieure, jaunâtre ensuite, et terminés pour la plupart par trois anneaux, un noir, un blanc ou jaunâtre, et un noir qui en fait la pointe. Les poils soyeux sont ou entièrement noirs ou annelés à leur extrémité comme les précédens. Les rubans bruns ou noirs sont formés par des poils qui sont entièrement de l'une ou l'autre de ces couleurs, ou bien chez lesquels l'anneau jaunâtre est devenu brun ou noir. Les poils des parties blanches ou jaunâtres sont de la même couleur dans toute leur étendue.

Cette espèce de Chat est une des plus élégantes et des plus légères; d'après ses proportions, il est permis de penser qu'elle est une des plus dangereuses pour les petits quadrupèdes et les oiseaux, et qu'elle ne doit pas moins saisir habilement les uns sur terre que les autres sur les arbres.

C'est le *Falis Cafra* des Catalogues méthodiques.

Avril 1830.



Werner pinx^t. et lith.   presque 1/8 de nat.   Lith. de A. Belin.

Jaguar mâle. Variété.

JAGUAR MALE.

VARIÉTÉ?

J'ai donné la description et la figure d'un Jaguar mâle dans la xviie livraison de cet ouvrage, et la figure seulement d'un Jaguar femelle dans la xxixe. On a pu voir des différences assez grandes entre ces deux figures : les taches en rose beaucoup plus grandes et moins nombreuses chez le mâle que chez la femelle, et une teinte générale un peu plus claire chez l'un que chez l'autre, sans nous arrêter à quelques autres différences moins remarquables.

Les auteurs n'ayant jamais parlé que d'une grande espèce de Chats à taches en rose, en Amérique, je dus supposer que ces différences tenaient aux sexes; et, me bornant au dessin pour les indiquer, je n'accompagnai d'aucun texte la figure du Jaguar femelle.

Depuis cette époque, notre ménagerie a possédé une femelle de Jaguar qui a des taches absolument semblables à celles du mâle dont je viens de parler, et elle possède encore aujourd'hui un autre mâle à grandes taches en rose, venant d'Amérique, qui diffère du premier mâle, et se rapproche à quelques égards de la première femelle.

Ce n'est sans doute pas sur un aussi petit nombre d'exemples qu'il serait permis de considérer ces animaux comme appartenant à deux espèces. Les naturalistes n'ont encore aucune notion exacte sur les limites entre lesquelles varient les taches et les teintes des Chats à pelage tacheté. Il est seulement probable que ces limites sont assez étendues, et c'est par cette considération que, sans décider absolument la question, je pencherais plutôt à regarder les différences des individus dont je viens de parler comme des différences de variétés, que comme des différences spécifiques. Un des problèmes les plus importans à résoudre pour la zoologie, est celui des variétés du pelage dans les grandes espèces de Chats. La science, en effet, ignore même encore de quels animaux on entend parler sous les noms de Panthère, de Léopard, faute de connaître les variations de couleur que ces espèces peuvent subir. La solution de ce problème ne peut évidemment résulter que d'un grand nombre d'observations, et l'histoire naturelle ne réclame pas moins aujourd'hui des faits nouveaux sur les variétés que sur les espèces; car elle n'entrera véritablement en possession des espèces dont elle ne connaît pas les modifications principales, que quand, par des observations suffisantes, elle aura fixé les limites entre lequelles ces modifications ont lieu.

Ces motifs sont plus que suffisans sans doute pour expliquer ma publication de plusieurs animaux de même sexe, sous le même nom, et conséquemment des deux

mâles et des deux femelles auxquels j'ai donné indistinctement la dénomination de Jaguar.

Je considérerai comme type de l'espèce la figure du Jaguar mâle de la XVIIe livraison de cet ouvrage, et comme une des variétés de cette espèce la figure de la femelle de la XXIXe livraison. C'est aussi à ce dernier titre que je donne la figure du mâle qui doit faire l'objet de cet article, et, dans une prochaine livraison, je publierai la femelle qui s'associe par une entière ressemblance au premier mâle.

Le nouveau Jaguar mâle a des formes moins ramassées et des allures plus vives que celui auquel nous le comparons; autant les mouvemens de celui-ci étaient lents, apprêtés, circonspects, autant ceux de l'individu que nous décrivons sont prompts, emportés. A la vérité, des sentimens très-différens présidaient à ceux du premier et président à ceux du second. L'un était doux et affectueux, l'autre est sauvage et méchant. Ces différences dans le caractère cependant ne sont qu'individuelles; nous avons déjà eu souvent occasion de faire remarquer que la confiance et la familiarité des animaux résultent presque toujours des habitudes que leur ont fait contracter de bons traitemens; les influences contraires font naître en eux la défiance et la férocité; car il est rare, dans les espèces sauvages, de rencontrer des penchans naturels absolument déterminés, et qui, trouvant leur fondement dans des modifications organiques, seraient capables de résister à la puissante action des habitudes.

C'est par la disposition des taches surtout que ces deux animaux se distinguent. Le Jaguar d'aujourd'hui les a plus nombreuses et plus rapprochées que l'autre; celles qui sont en rose s'avancent davantage sur les épaules et sur les cuisses; celles qui sont simples, si petites, si multipliées, si rapprochées chez le dernier sur les épaules, sont comparativement rares et grandes chez le premier, et celles qui couvrent la queue de l'individu dont je m'occupe spécialement dans cet article, se présentent sous d'autres formes et sous d'autres rapports que celles qui se trouvent dans les mêmes parties chez l'individu que j'ai décrit précédemment, comme le montrent les figures.

La femelle, dont nous avons donné la figure dans la XXIXe livraison de cet ouvrage, semble, par les taches, tenir le milieu entre nos deux mâles. Ses tâches en rose, par leur nombre et leur distribution, la rapprochent du mâle que nous considérons comme une variété de l'espèce, et ces taches simples lui donnent des rapports avec celui que nous admettons comme le type même de cette espèce. Mais à l'égard de cette femelle, nous entrerons dans de nouveaux détails sur ses couleurs et la distribution de ses taches en la comparant à celle qui nous reste à publier.

Notre nouveau Jaguar mâle a été amené du Brésil en 1833, par M. ***, qui l'a cédé à notre Ménagerie.

Février 1833.



Werner pinx.t et lith. | 1/5 de nat. | Lith. de A. Belin.

Jaguar femelle.

JAGUAR FEMELLE,

VARIÉTÉ.

Nous avons dit, en terminant notre article sur le Jaguar de la LXVIe livraison (février 1833), que nous donnerions la description comparative de la femelle de cette espèce, dont la figure se trouve publiée dans la XXIXe livraison, avec celle d'une autre femelle, différente un peu de la première, mais qui toutefois n'en diffère pas spécifiquement, et dont nous donnons aujourd'hui la figure. C'est cet engagement que nous allons remplir; et le rapprochement de ces deux figures de Jaguars femelles en rendra la comparaison facile à tout le monde comme à nous-mêmes.

Ces femelles étaient à peu près de même taille, et si l'une paraît plus grande que l'autre, c'est que la figure de la première avait été réduite à un sixième, et que celle de la seconde ne l'avait été qu'à un cinquième. Une des différences les plus frappantes entre ces Jaguars est le fond de la couleur, beaucoup moins brillante dans l'un que dans l'autre, ce qui résultait de ce que l'individu à teinte plus sombre avait un plus grand nombre de poils noirs dans son pelage que l'individu à teinte claire. Celui-ci avait, en outre, des taches en anneaux, c'est-à-dire formées d'une ligne continue, grandes, peu rapprochées, tandis que l'autre avait des taches en roses, c'est-à-dire composées de petites taches réunies circulairement, et ces roses n'étaient séparées entre elles que par un très-petit intervalle. Sur les épaules jusqu'au coude, on ne voyait que de petites taches isolées et en grand nombre chez la femelle de la XXIXe livraison; elles sont au contraire rassemblées en partie en roses dans la femelle d'aujourd'hui. Quant au fond de la couleur, le premier mâle que nous avons publié a plus d'analogie avec la première femelle qu'avec la seconde, et il en est de même pour les petites taches des épaules; mais pour le nombre et la forme des taches circulaires, c'est notre premier mâle qui se rapproche le plus de notre seconde femelle; tandis que notre second mâle, c'est-à-dire celui de la LXVIe livraison, par ses taches en roses, rappelle davantage notre première femelle. Ainsi un mâle et une femelle de Jaguars se caractérisent par des taches en anneaux qui ne vont pas au-delà de quatre en ligne droite, depuis le dos jusqu'au ventre, mais sur la couleur fauve seulement; et un autre mâle et une autre femelle se caractériseraient par des taches en roses qui iraient de cinq à six sur les mêmes parties.

Lorsque l'étude exacte des animaux commençait, à l'époque de Buffon, par exemple, cette différence de taches en anneaux et de taches en roses, dans des animaux de ce genre, auraient peut-être suffi pour caractériser deux espèces. Aujourd'hui que les observations sur les Chats tachetés se sont multipliées, ces différences

ne peuvent plus être considérées que comme des accidens qu'il importe néanmoins d'étudier, pour fixer les limites que la nature a imposées aux variations que le pelage de ces animaux peut éprouver.

Quand un travail de cette sorte aura été fait sur ces nombreuses espèces de Chats, dont les taches ont tant de ressemblance, l'incertitude qui règne sur le point où elles se séparent s'effacera, et on parviendra enfin à s'entendre sur l'application exacte des noms qu'on emploie chaque jour et qui cependant n'ont rien moins qu'une signification claire et précise.

Mars 1834.



Werner, Pinxt et delt — 1/4 de la grandr nat. — Lith. de A. Belin, rue des Mathurins, 14.

Chat à Collier.

CHAT A COLLIER.

Dans la marche ordinaire des idées on en forme d'autant plus de générales qu'on en acquiert plus de particulières, ou les idées particulières servent à s'éclairer mutuellement par leur comparaison, même lorsque l'esprit ne peut en induire aucune proposition commune. C'est du moins la marche qu'elles suivent dans toutes les recherches d'histoire naturelle : à mesure que les faits individuels s'accumulent, ils se généralisent ou se distinguent, et par là tirent l'esprit de cet état de vague et d'incertitude qui semble opposé à sa nature, et auquel il cherche continuellement à échapper.

Le contraire semble avoir lieu pour toutes les observations qui se sont faites et qui se font encore chaque jour sur les petits Chats tachetés de l'Amérique méridionale. Les faits nouveaux de ce genre n'ont du moins jusqu'à présent fait naître que des doutes, et, au lieu de lumière, on dirait que ce n'est que de l'obscurité qu'ils répandent sur l'histoire de ces animaux : tous restent isolés, et leur différence même est telle qu'on ne peut en marquer nettement la mesure.

Sans doute c'est que ce sujet, plus compliqué et plus difficile que la plupart des autres de même espèce, a besoin d'un plus grand nombre de faits que ceux qu'on possède pour être éclairé; mais quand l'expérience nous donne de semblables leçons, quand nous voyons, pour ainsi dire, la nature se jouer de notre faiblesse, et faire en quelque sorte passer et disparaître les êtres sous nos yeux, comme s'ils n'étaient que des fantômes, que des apparences sans réalité, on s'étonne quelquefois d'oser présenter une vérité générale comme certaine, et même comme absolue.

Plusieurs essais ont déjà été tentés pour déterminer d'une manière précise les espèces entre lesquelles se partagent ces Chats de petite taille, à pelage tacheté, et originaires des parties chaudes du Nouveau-Monde, qui se présentent à nos observations modifiés de tant de façons; aucun d'eux n'est satisfaisant, n'est propre à dissiper toutes les incertitudes, et nous ne comprenons même pas que, dans l'état actuel des choses, il en puisse être autrement.

Ces Chats, qui ne se ressemblent ni ne diffèrent assez pour qu'on puisse les réunir en une seule ou en plusieurs espèces, sont au nombre de plus de quinze; et celui que je me propose de décrire aujourd'hui ne s'associe nettement à aucun d'eux, ni ne s'en sépare d'une manière tout-à-fait tranchée, c'est-à-dire par des modifications assez importantes pour qu'on n'ait pas la crainte qu'elles soient accidentelles; il ne fera donc guère qu'ajouter une difficulté de plus à celles qui existaient déjà; mais du moins cette difficulté ne sera pas de nature à induire en erreur, et ce n'est pas le caractère de toutes les difficultés qui existent dans le sujet que nous traitons. En effet, plusieurs de ces Chats n'ont été représentés et décrits qu'après la préparation de leur peau par l'empaillage : or, il est rare que les peaux, dans ces préparations, n'éprouvent pas des modifications considérables; car, s'étendant ou se raccourcissant, les taches dont elles sont couvertes changent de formes ou de rapports, de manière souvent à les rendre méconnaissables.

L'individu dont je publie la figure, sous le nom de Chat à collier, a vécu à la Ménagerie pendant assez long-temps, et c'est alors qu'il a été peint. Cette figure donne donc une représentation fidèle de toutes les parties de cet animal, et permettra de le comparer à tous ceux de même origine et de même nature dont on a aussi les figures; ses formes et sa physionomie, comme ses mouvemens, avaient beaucoup de grâce et de douceur, et il en était de même de son caractère; il aimait à jouer, et il le faisait aussi inoffensivement que le Chat domestique le mieux élevé.

Sa taille surpassait d'un tiers celle de nos races de Chats domestiques les plus grandes; il avait deux pieds du bout du museau à l'origine de la queue; celle-ci avait de dix à onze pouces, et sa hauteur moyenne était de plus d'un pied.

Le fond de son pelage, sur toutes les parties supérieures du corps, était d'un gris jaunâtre, et d'un blanc pur aux parties inférieures ainsi que sur les joues. Toutes les taches principales, le long des flancs et du dos, étaient longues et larges, mais très-irrégulières, et dirigées dans le sens de la longueur de l'animal; elles avaient une teinte jaunâtre plus foncée que celle du fond du pelage, étaient bordées d'un ruban noir étroit, et disposées en trois séries vis-à-vis des flancs, et en cinq sur la cuisse, sans compter une ligne moyenne presque toute noire qui régnait le long du dos. Trois taches longues, plus irrégulières encore que les autres, s'observaient sur l'épaule. Sur les jambes et les cuisses, en dehors et en dedans, c'étaient de petites taches rondes, noires et pleines, à l'exception de deux rubans transverses qui se montraient à la face interne et supérieure de la jambe de devant; trois lignes noires ornaient le front et se le partageaient régulièrement, et deux se peignaient parallèlement sur les joues. La queue était couverte de demi-anneaux noirs, dont plusieurs se divisaient en deux pointes à leur extrémité, et elle se terminait par trois cercles noirs complets; le bout en était noir. Mais de toutes les taches de cet animal, les plus remarquables étaient celles du cou qui, au nombre de huit, partaient parallèlement de la tête, et venaient s'unir par leur extrémité inférieure, et perpendiculairement, à une neuvième qui environnait le cou près des épaules. Ces taches, en effet, semblaient représenter ces colliers de force au moyen desquels on met à la gêne le cou des animaux pour les empêcher de déranger avec leurs dents les pansemens de leurs blessures.

Si actuellement nous voulions apprécier de quel Chat de l'Amérique méridionale notre Chat à collier se rapproche le plus, nous verrions que, par ses taches très-alongées, larges et bordées de noir, il rappelle l'Ocelot; que les rubans qui garnissent son cou dans le sens de sa longueur ont quelque ressemblance avec ceux qui se trouvent sur le cou du Chat du Brésil; que les teintes jaunâtres de son pelage lui sont encore communes avec celles de l'Ocelot et de l'Ocelloïde, et ne sont pas sans analogie avec celles du Chat-Tigre à longue queue du prince Max. de Wied (*voy.* 1er vol., p. 235, atl., 1re liv.), et du Chat élégant de M. Lesson (Cent., p. 21), lesquels ne me paraissent point différer essentiellement, et que je ne distinguerais même guère de mon Chat du Brésil (LXVIIIe liv.) sans la queue très-alongée qui les caractérise tous deux. Mais tous ces rapprochemens sont aujourd'hui sans résultats scientifiques; et c'est parce que nous croyons qu'il est définitivement plus utile pour la science de considérer et de décrire un animal comme type d'espèce que comme une variété, que nous lui avons donné un nom particulier; et s'il devait être placé dans un Catalogue méthodique, nous le rapprocherions de l'Ocelot sous le nom latin de *Felis armillatus*.

Janvier 1832.



Marte commune.

MARTE COMMUNE.

Dans notre 39e livraison (mars 1823), en donnant la description de la Fouine, nous avons montré que c'était sans aucun fondement que quelques auteurs ont cru devoir n'envisager cet animal et la Marte que comme deux variétés constantes de la même espèce; et pour cet effet nous avons joint quelques considérations nouvelles à celles que Buffon et Daubenton avaient présentées dans la même vue. Cette erreur n'avait pu être commise qu'à une époque où les idées sur les genres naturels n'étaient encore que très-imparfaites, où les genres, n'étant formés que d'une manière arbitraire, ne contenaient souvent que des espèces étrangères l'une à l'autre par les systèmes principaux d'organes, et ne se ressemblaient que par des caractères superficiels, et qui n'étaient donnés que conventionnellement, comme étant ceux de ces genres. Cette erreur aujourd'hui n'aurait plus lieu; et s'il était à craindre que l'on en commît une, ce serait contre l'erreur opposée qu'il faudrait se prémunir. En effet, les genres dans la plupart des ordres, et surtout dans l'ordre des carnassiers, sont si naturels, que les espèces ne se distinguent souvent que par les teintes du pelage, c'est-à-dire par les seuls caractères des variétés.

Ce n'est point absolument le cas pour la Marte relativement à la Fouine : quoique ces animaux aient plusieurs caractères spécifiques communs, ils diffèrent cependant l'un de l'autre sous ce rapport; mais, il faut le dire, c'est dans la constance, plus que dans l'importance de leurs caractères distinctifs, que nous en avons la preuve.

Daubenton, qui a décrit comparativement la Marte et la Fouine, les ayant toutes deux sous ses yeux, fait connaître, avec son exactitude et sa précision ordinaires, ce qui est exclusivement propre à chacun de ces animaux; aussi pensons-nous ne pouvoir mieux faire que de donner sa description de la Marte, tant elle rend avec vérité les caractères de l'individu que j'ai sous les yeux, et sans doute aussi ceux de l'espèce.

« La Marte, dit-il,.... a deux sortes de poils, un duvet (le poil laineux), et des « poils longs et fermes (poils soyeux), qui paraissent plus gros vers leur extrémité « que vers la racine. Le duvet était couleur cendrée, très-légèrement teinte de cou- « leur de lilas sur la plus grande partie de sa longueur, et de couleur fauve très- « clair, et presque blanchâtre à l'extrémité de chaque poil; les longs poils étaient « de couleur cendrée, semblable à celle du duvet; sur environ la moitié de leur « longueur, il y avait aussi un peu de fauve-clair au-dessus du cendré, et le reste « de chaque poil était luisant, de couleur brune mêlée de roux plus ou moins appa-

« rent. Le corps de l'animal n'était pas assez garni de poils longs et fermes pour « que le duvet en fût couvert en entier; on voyait sa couleur blanchâtre, qui était « mêlée avec le brun-jaunâtre des longs poils. Le bout du museau, la poitrine, les « quatre jambes et la queue étaient d'un brun-noirâtre, dans lequel il ne paraissait « que peu de couleur fauve. La gorge, la partie inférieure du cou et la partie « antérieure de la poitrine étaient de couleur mêlée de blanc et d'orangé sale qui « paraissait plus ou moins foncé à différens aspects; il y avait au milieu de cette « couleur orangée deux petites taches brunes, placées l'une sur la gorge, et l'autre « entre le cou et la poitrine. (Ces taches ne se trouvent point dans l'individu que « j'ai fait représenter.) La partie postérieure du ventre était de couleur rousse; le « bord et le dedans des oreilles avaient une couleur blanchâtre, légèrement teinte « de jaunâtre.

La taille, comme les proportions de la Marte, est à peu près celle de la Fouine. L'individu de cette dernière espèce, dont j'ai donné la figure, était encore jeune; et il en est de même aujourd'hui de ma Marte, qui n'a aussi qu'un pied de longueur environ de l'occiput à l'origine de la queue; mais les mâles sont sensiblement plus gros que les femelles.

La Marte, qui vit comme on sait dans les forêts, où elle se nourrit d'oiseaux, par la faculté qu'elle a de monter sur les arbres, et de petits quadrupèdes qu'elle surprend lorsqu'ils sortent de leur retraite, à peu près comme le chat domestique surprend la souris, n'est pas commune en France; cette espèce paraît préférer les pays froids aux pays tempérés, et fuir les pays chauds. Aussi n'est-ce que dans le Nord qu'elle est commune, et elle se trouve dans l'ancien comme dans le nouveau Monde; elle paraît dans celui-ci préférer les forêts d'arbres verts; aussi y porte-t-elle le nom de Marte des pins (*Pine Martens*). Sa pelleterie fait en Europe, mais surtout en Amérique, l'objet d'un commerce considérable; on en exporte annuellement, de cette dernière contrée, de 80 à 90,000 peaux; mais les peaux d'hiver sont seules estimées, comme au reste celles de tous les animaux du Nord qui entrent dans le commerce de pelleterie; ce qui paraît avoir conduit à remarquer que dans ce pays la couleur orangée de la gorge chez la Marte ne se rencontre que dans le pelage d'hiver, et qu'en été cette partie est à peu près de la couleur brun-fauve des parties qui l'avoisinent. Cette observation, que nous trouvons dans le voyage du capitaine Franklin aux bords de la mer polaire, ne se trouve point confirmée par celle que nous a offerte notre jeune Marte, dont le pelage d'été n'a point différé sous ce rapport du pelage d'hiver. Cela tiendrait-il à la différence des climats ou à toute autre cause? C'est ce que des observations ultérieures pourront décider.

La Marte fait ses petits au printemps, et elle choisit, dit-on, pour cela le nid d'un écureuil ou d'une buse. Les petits naissent les yeux fermés.

Avril 1830.





Werner pinx et del. 1/6 de nature Lith de Langlumé

Loup commun noir, femelle.

LOUVE NOIRE.

La plupart des naturalistes ont admis l'existence du Loup noir comme espèce, sous le nom de *Canis lycaon ;* mais son histoire a toujours été autant composée de notions recueillies sur des Renards, que de notions recueillies sur des Loups. Aussi cette espèce, telle qu'elle se trouve établie aujourd'hui dans les systèmes généraux de mammalogie, est-elle un assemblage tout-à-fait arbitraire; et Buffon lui-même, qui ne regardait le Loup noir que comme une variété du Loup commun, est tombé dans la même erreur, en rapportant à ce Loup tout ce qui avait été dit des Renards noirs du Nord, et ce qu'il observait sur un Loup noir d'Amérique, qu'il ne distingua pas du Loup commun d'Europe. C'est qu'il savait déjà, ce qui depuis longtemps avait été observé, qu'il n'est point très-rare de rencontrer, dans les portées des Loups communs, des Louveteaux entièrement noirs, avec des Louveteaux de la couleur ordinaire de leur espèce; et cette observation, qui se trouve assez fréquemment confirmée, l'avait conduit à penser que ce qui arrivait en Europe pouvait arriver en Amérique, et que le Loup noir du nord du Nouveau Monde devait appartenir à la même espèce que le Loup noir de l'Ancien, d'autant plus que pour lui les animaux de l'Amérique septentrionale ne différaient point de ceux du nord de l'Europe et de l'Asie, à cause du voisinage de ces deux continens et des communications que les glaces établissent entre eux. Aujourd'hui ces idées sur le Loup noir d'Europe ne peuvent plus subsister, soit qu'on veuille l'envisager comme une espèce, ou seulement comme une variété : en effet, tout ce qui, dans son histoire, a été tiré des Renards doit en être retranché, et il n'est rien moins que certain que le Loup fauve d'Amérique appartienne à la même espèce que notre Loup commun. Ainsi ces notions diverses, tirées des voyageurs, qui concernent des individus du genre Chien revêtus d'un poil noir, et qu'on a réunies dans un tout, doivent être divisées de nouveau, et reportées chacune aux espèces desquelles on les avait tirées. Ce départ rendra aux Renards la plus grande partie de ces notions, et celles qui ont rapport au Loup noir d'Amérique ne se confondront pas avec celles que nous devons au Loup noir d'Europe.

Celui-ci, comme Buffon l'avait pensé, ne se distinguera plus du Loup commun que comme une variété se distingue de son espèce; car nous avons eu plusieurs fois nous-même la confirmation de ce fait, que la Louve d'Europe peut mettre au monde à la fois des individus fauves et des individus noirs : la femelle que nous faisons représenter aujourd'hui est le quatrième exemple qui nous en ait été donné, et

nous avons eu des Loups noirs de tout sexe. Ces Loups, excepté par la couleur, ne différaient en rien du Loup commun; et le noir de leur pelage n'était mélangé que de quelques poils blancs, qui s'observaient principalement autour du museau.

La femelle que possède aujourd'hui la Ménagerie du Roi est revêtue de poils entièrement noirs; mais un peu moins foncés à leur racine, à leur partie cachée qu'à leur extrémité visible. Les reflets du pelage que ces poils composent sont blancs, et non pas roussâtres comme ceux de la plupart des pelages noirs. Quelques poils blancs sont disséminés sur les côtés des joues et autour des lèvres. C'est une chose digne peut-être de remarque que cette association dans les variétés des poils blancs et des poils noirs; elle est très-commune chez les animaux domestiques, et il est à présumer que la cause qui produit les uns n'est pas aussi différente de celle qui produit les autres, que pourrait le faire soupçonner la différence de ces deux couleurs.

Notre Louve noire nous ayant été envoyée très-jeune, a été élevée avec des Chiens, et en a acquis toutes les habitudes; elle prend part à tous leurs jeux, à toutes leurs courses, obéit comme eux à la voix de son maître, quoiqu'avec moins d'empressement. Les caresses lui plaisent; mais, bien différente de nos Chiens domestiques, elle vient rarement au devant d'elles, et ne les sollicite jamais; et à cet égard elle rappelle tout-à-fait le Chien de la Nouvelle-Hollande. Les personnes qu'elle ne connaît pas lui inspirent de la défiance, et plusieurs fois elle a cherché à faire sentir sa haine à ceux qui lui déplaisent; mais ce n'est point ouvertement, lorsqu'elle est en liberté, qu'elle donne des témoignages de ce sentiment, elle le fait en traître, et en s'avançant par derrière avec tous les signes de la prudence et de la crainte; et c'est surtout envers les personnes mal mises qu'elle se conduit ainsi, semblable en cela à la plupart de nos races de la famille du Mâtin.

Cette Louve noire s'est accouplée avec un Chien braque dont la queue avait été coupée, et elle a mis au monde deux petits métis à queue très-courte. C'est un fait important à noter; non pas qu'il soit nouveau, car il s'est répété plusieurs fois, mais parceque cette hérédité d'une mutilation peut rappeler qu'une vaste carrière est ouverte à l'observation des lois de la vie et des phénomènes de l'organisation. Depuis long-temps on en a senti l'importance; mais, comme toutes les autres sciences à leur origine, ces faits si remarquables d'hérédités n'ont encore donné naissance qu'à des hypothèses; heureusement ces hypothèses sont sans génie : elles n'abuseront donc aucun bon esprit, et ceux qui voudront s'occuper à rechercher les véritables lois de ces phénomènes n'auront aucun effort à faire pour les rejetter.

Mai 1830.



Werner pinx.t et lith. Plus du 1/4. Lith. de A. Belin.

Renard de l'Amérique du Sud.

RENARD DE L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE,

OU LOUP DU BRÉSIL.

C'est par erreur que la figure de cet animal porte le nom de Renard : c'est un Loup. Si son museau était un peu plus fin que celui du Loup, ses yeux n'avaient point la pupille alongée des Renards; et il avait été reçu à la ménagerie sous ce dernier nom au seul aspect de sa physionomie et avant qu'on pût reconnaître exactement ses caractères.

Rien, du reste, n'est moins surprenant que les méprises auxquelles la détermination de plusieurs espèces du genre Chien ont donné lieu jusqu'à présent. Pour reconnaître si un Chien appartient au sous-genre des Renards, si sa pupille est alongée ou circulaire, il faut l'observer vivant, et même alors l'observation est difficile, à cause de la couleur uniformément noire de la pupille et de la sclérotique. Mais, cette question écartée, il s'en présente une nouvelle plus difficile encore à résoudre. Les rapports entre certaines espèces du sous-genre Loup sont si intimes; les proportions de ces animaux, leur physionomie, leurs couleurs diffèrent si peu, que ce n'est que par la comparaison la plus minutieuse en apparence qu'on parvient à découvrir leurs caractères distinctifs. Parmi les Loups de l'ancien-monde nous n'aurions que l'embarras du choix pour en donner des exemples; ceux du nouveau viennent se joindre aux premiers pour augmenter les embarras et les incertitudes du naturaliste.

Jusqu'à présent, tout ce qu'on a dit des Chiens de l'Amérique méridionale, relativement aux espèces du sous-genre Loup, a été rapportée, avec plus ou moins de fondement, dans les catalogues méthodiques, à quatre ou cinq de ces espèces. 1º Le Loup du Mexique, *C. Mexicanus*. Cuv., formé d'abord de la figure de Recchi, publiée, avec une description, dans Fernandès, sous les noms de *Xoloit-Zcvintli* et de *Cuetlachtli*, et depuis décrit exactement par mon frère, d'après une dépouille donnée au Muséum d'Histoire Naturelle, par M. de Humboldt, et venant du Mexique (Recherches sur les ossemens fossiles, T. iv, in-4°, p. 464, et Règne Animal, T. i, p. 151). 2° Le Loup antarctique, *C. antarcticus*, Pennant, découvert et décrit par Bougainville dans son voyage aux Malouines, et décrit sommairement depuis, par M. Geoffroy Saint-Hilaire, dans le Catalogue du Muséum, p. 190, d'après un individu empaillé. C'est à cette espèce qu'on a rapporté, mais avec doute, le *Clupeus* de Molina. 3° Le Loup crabier, *C. cancrivorus*, Geoff., indiqué sous ce nom par Bajon (Mémoires sur Cayenne, T. ii, p. 200), puis décrit et figuré, par Buffon, sous celui de Chien des bois de Cayenne, d'après des dépouilles envoyées de cette île par de La Borde (Supplém., T. vii, p. 146, pl. 38). 4° Le Loup rouge, C. *jubatus*, Cuv :, décrit fort exactement, par d'Azara, sous le nom

d'*Agouara-Gouazau* (Anim. du Paraguay, T. 1, p. 307), et sous le même nom, par Rengger (Mamm. du Paraguay, p. 138). On en trouve une figure médiocre parmi celles qui accompagnent le Règne Animal de mon frère, pl. 1. 5° Le Loup du Brésil, *C. Azaræ*, Wied, représenté et décrit sommairement par le prince de Wied dans son recueil de planches coloriées d'animaux du Brésil, et auquel il rapporte l'Aguarachay de D'Azara (Quadr. du Paraguay, T. 1, p. 317).

Quant aux distinctions spécifiques, le Loup rouge ne présente aucune difficulté; il se distingue de la manière la plus tranchée des autres espèces; et il en serait de même du Loup du Brésil, s'il ne se distinguait point de l'*Agouarachay*, qui est incontestablement un Renard; mais je ne crois pas qu'il soit possible de réunir avec certitude dans la même espèce un animal dont le pelage, comme le dit M. de Wied de son *Canis Azaræ*, est fauve, gris, roussâtre, avec un autre qui, comme l'Agouarachay, est entièrement gris. Au reste, l'animal du Brésil est aussi décrit comme un Renard, par M. de Wied, soit qu'il ait déterminé le sous-genre de cet animal par des observations directes, soit qu'il l'ait seulement conclu des rapports qu'il reconnaissait entre ce Chien et celui de D'Azara, ce qu'il ne dit pas. C'est ce silence d'une part et la figure de l'animal de l'autre qui nous inspirent des doutes sur le genre de ce Chien du Brésil; car la forme de sa tête et ses différentes proportions sont bien plutôt celles d'un Loup que d'un Renard.

Pour déterminer l'espèce à laquelle appartient le Loup qui fait l'objet de cette notice, et décider s'il n'est qu'un individu d'une espèce connue, ou s'il fait le type d'une espèce nouvelle, il me reste à montrer en quoi et par où il diffère du Loup du Mexique, du Loup antarctique, du Loup crabier et du Loup du Brésil, et par où il leur ressemble, en admettant que ces quatre Loups appartiennent à un nombre égal d'espèces, ce qu'au reste nous allons confirmer par la description sommaire des trois premiers faite comparativement d'après les peaux préparées du Muséum.

Le Loup du Mexique a les deux tiers de la taille du Loup commun; son pelage, d'un fauve très-pâle, principalement sur les côtés du corps, est formé de poils annelés de fauve et de blanc. Sur le dos, la teinte devient plus foncée, parce qu'un assez grand nombre de poils ont des anneaux noirs. Toutes les parties inférieures et la face interne des membres sont blancs. Un collier fauve clair sous le cou en coupe la partie blanche vers son milieu, et une tache blanchâtre s'élève de la poitrine derrière chaque épaule. Les oreilles sont uniformément fauves; il en est de même du museau. La queue est d'un gris jaunâtre, mais elle n'est pas entière.

Le *Loup antarctique*, un peu moins grand que le précédent, est uniformément d'un gris fauve sur toutes les parties supérieures; les poils de ces parties étant tous couverts de petits anneaux brun-noir et blanc-jaunâtre. Le cou, la poitrine, la partie antérieure de l'abdomen sont colorés comme les parties supérieures. Les membres, fauves, ont une teinte plus foncée en dehors qu'en dedans; le bord des lèvres, la mâchoire inférieure et la partie postérieure de l'abdomen sont blanches. Les oreilles sont tiquetées comme les parties voisines; il en est de même du museau. La queue, fauve à sa base et noire ensuite dans la moitié de sa longueur, se termine par une forte mèche blanche.

Le Loup crabier, d'un tiers moins grand que les espèces précédentes, est gris sur

le dos, les fesses, les épaules, les cuisses, la tête, le dessus du museau et du cou, les poils de ces parties étant tiquetés de noir et de blanc. Les parties inférieures et la face interne des membres supérieurement sont blanches. Le derrière des oreilles est fauve brillant. Les côtés du museau, la mâchoire inférieure, les tarses les carpes sont noirs. La queue, noire en dessus et fauve-noirâtre en dessous, est terminée par des poils noirs. Quelques individus ont les côtés du cou très-fauves; chez d'autres, cette partie est comme les voisines.

Le Chien du Brésil est ainsi caractérisé par M. de Wied. « Pelage fauve, gris-jaunâtre; le dos et les parties supérieures noirâtres; les parties inférieures blanchâtres; la pointe de la queue noire; les lèvres blanches à l'extrémité; la mâchoire inférieure gris-brunâtre tirant sur le noirâtre; le front, les oreilles et la région de la tête derrière les oreilles d'un jaunâtre pâle; la face antérieure des jambes de devant jaunâtre pâle, avec une tache longitudinale foncée peu marquée.» D'un autre côté, M. de Wied fait remarquer que cet animal a une grande ressemblance avec le Renard tricolore, *C. cinereo-argenteus*.

Notre Loup de l'Amérique méridionale est un peu plus grand que le Loup crabier. Sa hauteur, aux épaules, est d'environ quinze pouces. Il a, dans sa position habituelle, de vingt-deux à vingt-quatre pouces de l'extrémité du museau à l'origine de la queue. La tête, du bout du museau à la base antérieure des oreilles, est de quatre pouces; la queue en a douze; la jambe de devant, du coude au sol, en a six; la jambe de derrière, quatre du sol au talon. Le corps, à sa partie postérieure, est un peu plus relevé qu'à l'antérieure, et toutes ses proportions annoncent un animal aussi leste que vigoureux.

Toutes les parties supérieures sont grises, légèrement teintes de fauve; c'est sur les côtés du corps et du cou que cette teinte est plus marquée. Ces couleurs résultent de poils couverts d'anneaux blancs et noirs, ou noirs et fauves. Les teintes d'un gris fauve couvrent le dessous du cou à son origine, et une bande de même couleur partage la partie blanche du reste du cou en deux parties à peu près égales. Ces parties du cou, la poitrine, le ventre, la face interne des cuisses de la jambe de derrière et des tarses sont blancs; il en est de même du dessous et des côtés de la mâchoire inférieure, des lèvres supérieures, de la face interne des oreilles et de deux taches, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de l'œil; la face interne des jambes de devant est blanc-jaunâtre; les doigts, la face externe des quatre membres et celle des oreilles, la tête par derrière et le dessus du museau sont d'un fauve brillant ou roux; la mâchoire inférieure est noirâtre antérieurement. La queue, très-épaisse, est grise en dessus et jaunâtre en dessous, les poils étant couverts de larges anneaux noirs et blancs ou blancs et fauves.

Si actuellement nous comparons ces descriptions entre elles, nous voyons que les quatre premières se distinguent l'une de l'autre par des caractères bien spécifiques pour le genre Chien. Le Loup du Mexique et le Loup antarctique éloignent en effet d'eux, par leur taille et par la distribution de leurs couleurs, le Loup crabier; et s'ils se rapprochent l'un de l'autre par la taille, ils se séparent considérablement par la prédominance du fauve chez l'un et du noirâtre chez l'autre, et surtout par les parties inférieures du corps, blanches chez le premier et d'un gris fauve chez le second; outre que la queue de celui-ci est fauve, noire et blanche, tandis que

celle de celui-là est uniformément d'un gris-jaunâtre. Ces trois espèces me paraissent aussi se distinguer spécifiquement du Loup du Brésil. En effet, chez ce Loup le fauve ne domine pas; il n'a pas de blanc vers les épaules; et sa queue n'est pas d'un gris uniforme comme chez le Loup du Mexique; d'un autre côté, toutes ses parties inférieures sont blanches, la face interne de ses oreilles est fauve, et sa queue est terminée par des poils noirs, caractères qui ne sont point ceux du Loup antarctique; enfin il n'a ni le museau, ni les pieds noirs du Crabier.

C'est par les mêmes différences que mon Loup de l'Amérique méridionale se distingue des trois dernières espèces; mais se distingue-t-il aussi profondément de celle de M. de Wied? Bien des motifs me font pencher sur la négative.

D'abord, je doute, comme je l'ai déjà dit, que cette dernière espèce soit un Renard. Je crains que, dans le travail du cabinet, les analogies que M. de Wied a reconnues entre son *Canis Brasiliensis* et l'Agouarachay de D'Azara ne l'aient porté à transformer ce Chien en Renard, et qu'il n'ait encore été confirmé dans cette pensée par les nombreux rapports qu'il avait reconnus entre ce Chien et le Renard tricolore, rapports qui existent en effet dans les couleurs; mais ce qui achève de m'affermir dans ces suppositions, ce sont les nombreux points de ressemblance qui existent entre mon Loup et le Chien de M. de Wied. Malheureusement, l'enluminure de son *Canis Brasiliensis*, confiée à des mains inhabiles, est peu conforme à la description qu'il donne des couleurs de cet animal, dont il ne fait d'ailleurs pas connaître les mesures. Ce n'est conséquemment qu'à sa description que nous pouvons avec confiance comparer la nôtre. Or, il ressort de cette comparaison, malgré la différence des mots, que ces deux animaux avaient un pelage mélangé de fauve et de noir aux parties supérieures; que les parties inférieures étaient blanches; que la queue se terminait par des poils noirs, que la mâchoire inférieure était noirâtre, que les lèvres de la mâchoire supérieure étaient blanches, que la face postérieure des oreilles était fauve à sa base, ainsi que les parties de la tête, et enfin que cette couleur fauve se voyait sur les membres.

Il serait sans doute à désirer, pour apprécier les véritables rapports de ces animaux entre eux, qu'on pût en faire une comparaison plus immédiate; mais le naturaliste est souvent obligé de suppléer par sa critique à ce que les descriptions ont d'insuffisant, tant que les objets ne sont pas sous ses yeux; et les résultats auxquels ce procédé m'a conduit, sans me donner une entière conviction, me font regarder comme très-probable l'identité spécifique du Chien du Brésil et du Loup que je publie.

Le mâle et la femelle que j'ai possédés en même temps se ressemblaient à tous égards; ils étaient l'un et l'autre originaires des contrées orientales et moyennes de l'Amérique du Sud, comme celui de M. de Wied : l'un venait des états de la Plata et l'autre du Brésil.

Ces animaux, qui ont vécu quelque temps à la ménagerie du Muséum, ont montré un caractère doux et facile.

Je conserverai à cette espèce le premier nom que M. de Wied a donné à son *Canis Azaræ*, celui de *Canis Brasiliensis*, et si je ne lui préfère pas celui d'*Azaræ*, c'est parce que je suppose qu'il est le fruit d'une erreur, de la méprise qu'a commis M. de Wied, en regardant son Chien comme un Agouarachay.

Avril 1837.



Werner pinx.t et lith 1/5 de nat. Lith. de Langlumé.

Chacal mâle du Sénégal.

CHACAL DU SÉNÉGAL,

MALE.

DEPUIS que j'ai donné la figure et la description d'un Chacal mâle de l'Inde (janvier 1819), et d'un Chacal femelle du Sénégal (juin 1820), plusieurs espèces de ce genre, découvertes en Afrique, ont été publiées; et par là se sont accrues les difficultés qui existaient déjà pour distinguer l'une de l'autre ces espèces de Chiens d'un gris fauve qui se trouvent dans toutes les parties chaudes de l'Ancien-Monde, et qui ont presque toujours été confondues dans celle du Chacal proprement dit (*Canis aureus*). Ces nouvelles espèces de Chiens sont le résultat du voyage de M. Ruppel. Si l'on connaissait mieux les modifications que le Chacal et les espèces voisines (telles qu'elles sont admises aujourd'hui) peuvent éprouver dans leurs couleurs, par l'effet des diverses causes qui sont de nature à agir sur elles, nous pourrions peut-être montrer que l'un ou l'autre des Chiens découverts par M. Ruppel en Nubie se réunit avec le Chacal du Sénégal dans la même espèce; mais cette connaissance ne nous étant point acquise, nous nous dispenserons d'un examen, d'une comparaison qui ne nous conduiraient à aucun résultat certain. Nous nous bornerons donc à ajouter un fait nouveau à ceux que l'histoire naturelle des Chiens possédait déjà, et ce fait ne viendra peut-être pas simplifier les difficultés du sujet auquel il se rattache.

En effet, le Chacal mâle du Sénégal dont je donne la figure, et qui était arrivé directement de cette partie de l'Afrique à la Ménagerie du Roi, nous présente des différences notables lorsqu'on le compare au Chacal femelle de la même contrée que nous avons publié précédemment. La couleur de ces deux animaux est, à peu de chose près, la même; mais les proportions générales de l'un ne sont pas celles de l'autre; et ces formes élancées, ces proportions légères, qui nous avaient paru faire le caractère du Chacal du Sénégal, en les observant dans la femelle, ne se rencontrent plus dans le mâle, qui a les formes vigoureuses et les proportions plus trapues du Loup.

Chez tous les quadrupèdes le mâle est plus fort que la femelle; sa taille est plus élevée, le diamètre de ses os est plus grand; ses muscles sont plus épais, mieux nourris; d'où il résulte, entre les deux sexes, des différences sensibles dans les proportions, et ces différences sont relatives à la nature des animaux : elles se

montrent autrement chez les Chats que chez les Chiens, et chez les carnassiers que chez les rongeurs ou les herbivores. L'espèce de Chien où ces différences nous sont le mieux connues est sans doute celle du Loup. Le mâle se reconnaît à un cou plus épais et en apparence plus court; mais ses proportions, en annonçant plus de force que celles de la femelle, n'annoncent pas moins de légèreté; leurs différences, en un mot, n'approchent pas de celles que nous observons entre notre Chacal mâle et notre Chacal femelle du Sénégal.

Je n'en conclurai pas que ces deux Chacals n'appartiennent pas à la même espèce, quoique je n'aie de preuves du contraire que leur origine commune et la ressemblance de leur pelage; mais la présomption qui résulte de ces deux circonstances en faveur de leur identité spécifique équivaudra presque, je pense, à une certitude; et il en résultera cette vérité assez importante que, dans le genre Chien, la connaissance du mâle et de la femelle est nécessaire pour avoir une idée exacte de l'espèce, du moins quant à la physionomie générale, puisque celle des deux sexes peut différer autant que nous le voyons dans l'espèce qui nous occupe.

Le Chacal mâle du Sénégal a le museau plus court, les mâchoires plus fortes que la femelle; son cou est surtout remarquable par son épaisseur, et ses membres par leurs forces : très-différens en cela de la femelle, qui, par son museau effilé et ses membres secs, rappelle le Chien levrier. La queue du mâle est aussi beaucoup plus touffue, beaucoup plus chargée de poils que celle de la femelle; mais la distribution des couleurs est absolument la même. Le dessus du museau, le derrière des oreilles, les membres sont d'un fauve d'ocre; la partie inférieure du cou, la poitrine, le ventre et la face externe des membres sont d'un fauve plus pâle. Du blanc se montre autour des lèvres, sur les côtés des joues, et à la face interne des oreilles; le sommet de la tête est coloré par un mélange de gris et de fauve; un gris fauve domine aux parties supérieures du cou, et le gris noir, mêlé de fauve et de blanc, sur les épaules, le dos et la croupe. Il en est de même de la queue, et à cet égard le mâle diffère de la femelle, dont la queue est entièrement d'un fauve pâle, à l'exception d'une tache noire qui se voit en dessus, à sa partie moyenne.

La longueur de cet animal, du bout du museau à l'origine de la queue, est de deux pieds quatre pouces; sa queue a près d'un pied; sa hauteur aux épaules est de dix-sept pouces, et à la croupe de seize.

Ce Chacal, quoique d'un naturel timide et défiant, est doux et caressant pour les personnes qui le soignent; il vit familièrement avec elles, et, pris jeune, il s'éleverait sans doute en compagnie avec des Chiens, comme nous l'avons vu plusieurs fois pour des Louves.

Mai 1830.



Werner pinx.t et lith — 1/6.e de nature. — Lith. de A. Belin.

Renard mâle, d'Alger.

RENARD D'ALGER.

FEMELLE [1].

Si le Renard commun de nos pays avait toujours les couleurs de l'individu que mon père a fait représenter dans la 21e livraison, et qui était dans son pelage d'été, il serait facile d'en distinguer l'animal qui fait le sujet de cet article. Mais la robe du Renard présente d'assez grandes variations; ses couleurs changent avec les saisons ou avec l'âge, et certains individus offrent des teintes noires, abondantes et bien marquées, tandis que chez d'autres, au contraire, le fauve, le blanc ou le grisâtre ont pris presque partout la place du noir. Cependant aucune suite d'observations positives n'a établi dans quelles limites ces variations peuvent avoir lieu, et aucun des individus, dont j'ai examiné les dépouilles, ne m'a présenté la distribution de couleurs de notre Renard d'Alger. Je laisse donc à décider si cet animal doit être considéré comme appartenant à l'espèce du Renard commun d'Europe, ou à quelqu'autre espèce connue; ce qu'il importe maintenant à la science, pour l'histoire du genre des Renards, c'est qu'on représente dans de bonnes figures, soit les individus provenant de pays éloignés, soit les changements que subissent les individus d'une même espèce et d'une même contrée.

La ménagerie possède aujourd'hui deux Renards d'Alger, tous deux femelles : elle a acquis l'une en 1835, l'autre lui a été donnée en 1837, par M. le docteur Bodichon. Ces animaux ont la taille et toutes les allures du Renard ordinaire; leur pelage est d'un fauve roux assez pur sur la tête, les épaules, les jambes de devant; il est plus gris, et comme lavé de blanchâtre vers les cuisses et la croupe, parce que dans cette région un assez grand nombre de poils ont la pointe blanche; la queue est lavée de noirâtre à cause de beaucoup de poils terminés de noir qui s'y trouvent; ces poils, vers son tiers supérieur, s'y rassemblent en une sorte de demi-anneau; elle se termine par un bouquet de poils blancs. La conque de l'oreille est haute, le dedans est garni de poils blancs, et le derrière en est noir; une petite ligne noirâtre s'étend de l'angle interne de l'œil aux moustaches, qui sont également noires; les lèvres sont blanches, le menton et la gorge le sont aussi, mais d'un blanc moins pur; le dessous de la poitrine et du ventre est gris cendré; les membres et les pieds sont fauves en dehors; en dedans, vers le bas, ils ont la même couleur, mais plus claire; vers le haut ils prennent une teinte grise semblable à celle du ventre.

M. le docteur Bodichon avait possédé, peu de semaines après sa naissance, la femelle qu'il a donnée à la ménagerie royale. Suivant les notes dont il a accompagné son envoi, l'animal aurait eu, à cet âge, les oreilles d'une ampleur démesurée. Proportionnellement à sa taille, elles étaient trois fois plus grandes que chez le Renard ordinaire; si quelque bruit attirait son attention, et qu'il dirigeât ses oreilles en avant, elles se tou-

(1) C'est par erreur que sur la planche l'animal est désigné comme mâle.

chaient presque par leur base, et semblaient s'élever sur la tête d'une manière fort semblable à celles des Chacals. Depuis, l'animal a crû des deux tiers, mais les oreilles n'ont pas grandi; elles ont conservé exactement les mêmes dimensions. Ce caractère avait porté M. le docteur Bodichon à désigner ce Renard sous le nom de *Renard à longues oreilles;* il pourrait être intéressant de constater si les renardeaux de notre pays offriraient quelque caractère analogue. On peut voir, par la figure que nous avons donnée des jeunes Renards rouges de l'Amérique Septentrionale (50e livraison), que cette espèce, du moins, ne présente rien de semblable.

Le jeune animal que nous figurons, quoique devenu doux et docile, n'avait rien perdu de ses principaux instincts. Il avait conservé un goût invincible pour la volaille, et le besoin de se creuser un terrier.

D'après les renseignements donnés par M. Bodichon, cet animal ne se trouve pas dans le massif d'Alger; on le rencontre quelquefois dans la plaine de la Mitidja, mais surtout derrière la première chaîne de l'Atlas.

Parmi les Renards jusqu'ici décrits, celui qui, par son origine et par ses couleurs, semblerait se rapprocher davantage de notre Renard d'Alger, serait le Renard d'Égypte (*Canis niloticus* de M. Geoffroy Saint-Hilaire), tel qu'il est décrit par Desmarest, dans sa *Mammalogie.* Rüppell (*Atlas zu der Reise im noerdlichen Afrika*, Frankfurt am Main, 1826, in-4°) a publié une figure et une description du *Canis niloticus.* Dans la figure, le caractère des oreilles est évidemment exagéré, d'après les mesures même que donne l'auteur. Quant à la description, j'en joins ici la traduction, moins pour établir l'identité des deux animaux, que pour rapprocher et mettre sous les yeux des naturalistes ce que l'on possède aujourd'hui sur les Renards de l'Afrique Septentrionale.

RENARD D'ÉGYPTE. (*Canis niloticus.* Geoff.) « Le Renard d'Égypte a beaucoup » de ressemblance avec le Renard commun d'Europe, mais il s'en distingue clairement » par des membres plus longs et par un corps plus effilé. Il est pourvu d'un poil » laineux doux, gris, très-épais; les poils soyeux sont roux, et quelques uns, sur le » dos et les flancs, ont la pointe jaunâtre. Par conséquent, le corps entier, les pieds » et la queue sont roux; les lèvres, le menton et une partie de la mâchoire sont » blancs; les moustaches ainsi que le derrière des oreilles sont noirs; le dessous du » cou et le ventre sont d'un gris cendré, tirant sur le bleuâtre. Cette teinte se montre » à la face interne des membres, chez les jeunes animaux, tandis que chez les » adultes, les deux faces sont de même couleur. L'extrémité de la queue est blanche, » l'iris brun; les ongles sont saillants, et la plante des pieds médiocrement velue.

» *Patrie.* Le Renard d'Egypte s'étend très au loin. Rüppell l'a trouvé en grand » nombre dans les environs d'Ambukol; il en a vu quelques uns vers l'île d'Ayo, et » même dans la haute Égypte. Les Arabes le nomment *Sabora.*

» Il creuse des terriers, chasse les oiseaux et de petits mammifères; on trouve » aussi, dans son estomac, des scarabées et des sauterelles. »

FRÉD. CUVIER FILS.

Février 1839.



Werner pinx.t et lith. Lith. de A. Belin

1/4 de nature.

Isatis gris.

L'ISATIS GRIS.

Les régions septentrionales de l'ancien monde, l'Irlande, la Laponie, la Sibérie, le Kamstchatka, nourrissent des animaux qui appartiennent à la famille des Chiens, mais qui se distinguent de toutes les autres espèces de cette famille par les poils qui garnissent la plante de leurs pieds, et entourent entièrement leurs doigts, et par une physionomie qui paraît leur être aussi particulière. Leurs pieds velus, semblables sous ce rapport à ceux des Lièvres, leur a valu le nom de *Lagopus*, et c'est sous cette dénomination, ou sous celle d'Isatis, qu'on les trouve indiqués dans les catalogues méthodiques. Tous ceux qui, jusqu'à présent, ont parlé de ces animaux, les considèrent comme appartenant à la même espèce, et n'admettent que comme variétés les individus qui présentent des caractères différens de ceux qu'ils ont fixés à cette espèce. Or, ces caractères consistent, outre celui des pieds, en un pelage qui change du brun au blanc, de l'été à l'hiver, et en une queue de couleur uniforme dans toute sa longueur. Jusqu'à présent on reconnaît deux variétés à cette espèce : l'une qui devient blanche en hiver, mais qui est noire en été; l'autre qui est grise et qui ne change jamais de couleur.

On ne peut attribuer qu'à l'état incertain de la science, qu'à l'absence de toute règle pour caractériser les variétés, qu'à l'espèce de fascination que les méthodes artificielles ont long-temps exercée sur les esprits, la détermination d'admettre, comme simples variétés d'une espèce, ces Chiens aux doigts velus, l'un noir en été et l'autre gris durant toute l'année; car cette détermination ne reposait sur aucun fait, aucune observation directe. Personne, en effet, n'a dit, que je sache, avoir vu des Isatis indifféremment bruns ou noirs en été, ou des individus bien portans de cette espèce conserver un pelage gris dans toutes les saisons. Au contraire, tous les Isatis qui ont été élevés en esclavage changeaient leur pelage brun d'été contre leur pelage blanc d'hiver, lorsque cette dernière saison était arrivée, comme s'ils fussent restés libres; et si les individus à pelage noir n'ont été le sujet d'aucune observation propre à constater la fixité ou la variabilité de leur couleur, les individus constamment gris ne laissent aucun doute sur la durée des teintes de leur pelage, et l'inefficacité absolue des saisons pour les modifier.

Quand les règles manquent à l'histoire naturelle, les analogies restent et en tiennent lieu. Or, les observations directes ne nous ayant rien appris sur les vrais rapports d'espèce ou de variété que peuvent avoir entre eux les animaux dont nous venons de parler, il restait à rechercher ce que les autres espèces de la même famille, plus communes et mieux observées, nous apprenaient à cet égard, et à conclure ensuite de ces espèces mieux connues à celles qui le sont moins. En procédant ainsi, nous ne trouvons absolument rien qui justifie la réunion en

une seule espèce des Chiens à doigts velus et de différentes couleurs, que les naturalistes ont désignés jusqu'à ce jour sous le nom commun d'Isatis ou de *Canis Lagopus*. Car, à l'exception du Loup commun, qui donne accidentellement des Loups noirs, lesquels ne sont pas rares, il n'est aucune espèce de cette famille, ni parmi les Loups, ni parmi les Renards, qui ait donné naissance à une variété constante, présentant avec son espèce des différences aussi grandes que le sont celles des trois Isatis qui nous ont conduits aux réflexions qu'on vient de lire.

Les faits qui concernent ces animaux sont en trop petit nombre pour que j'arrête définitivement mon opinion sur les Isatis noirs en été, qui paraissent habiter de préférence les îles Alleutiennes; mais je ne balance pas un moment à considérer comme spécifiques les caractères de l'Isatis qui reste gris en hiver comme en été, et qui doit faire plus particulièrement l'objet de cet article.

Cet Isatis a un caractère important, et qui paraît lui être commun avec les deux autres, par lequel il se distingue également des deux genres principaux qui composent la famille des Chiens, celui des Loups et celui des Renards. Ce caractère consiste dans les formes et dans les proportions de sa tête. Chez les Loups, le front est aplati, et le museau est long et large; chez les Renards, le front est un peu bombé, et le museau long et étroit; chez l'Isatis, le front approche pour l'aplatisssement de celui des Loups, mais le museau est beaucoup plus court que celui des Loups et des Renards, et est presque aussi étroit que celui de ces derniers. Ces particularités donnent aux Isatis une physionomie particulière, qu'on a crue se retrouver dans celle du Chien de Poméranie, parce qu'on ne s'arrêtait qu'à la petitesse du museau de cette race, et qu'on négligeait l'observation du crâne, un des plus développés de ceux des Chiens domestiques, et qui unit intimement cette variété à celle des Epagneuls. Cette brièveté du museau de l'Isatis n'apporte cependant aucun changement dans le nombre des dents, seulement les fausses molaires sont un peu plus rapprochées l'une de l'autre que dans les espèces à longs museaux.

L'Isatis gris que nous avons sous les yeux avait à peu près dix-huit à vingt pouces de longueur, du bout du museau à l'origine de la queue; celle-ci avait environ dix pouces, et la hauteur moyenne de l'animal était d'un pied.

Son pelage, long, épais, cotonneux sur tout le corps, à l'exception du museau et des membres, était uniformément d'un gris foncé, légèrement teint de fauve. Un peu de blanc se voyait à l'extrémité de la lèvre supérieure.

Il était sauvage et très-défiant; les bons traitemens ne l'ont encore que faiblement modifié à cet égard; ceux qui le nourrissent lui inspirent de la crainte quand ils s'approchent de lui, et il les menace par un cri, en suivant de l'œil tous leurs mouvemens.

Cette espèce n'a point encore fait, que je sache, le sujet d'observations particulières, quant à ses mœurs dans l'état sauvage. Il est néanmoins à présumer qu'à cet égard, comme sous le rapport de l'organisation, elle a de la ressemblance avec l'Isatis proprement dit, qui montre un naturel très-différent, suivant qu'il se trouve dans des contrées habitées comme l'Islande, certaines parties de la Sibérie, ou dans des contrées sauvages comme les Alleutiennes; mais qui, partout, vit en troupe, se creuse des terriers, et se reproduit en grande abondance.

Nous n'entrerons cependant sur ces différens points dans aucun détail, à cause de la crainte d'attribuer à une espèce des caractères qui appartiendraient essentiellement à une autre.

La fourrure de l'Isatis gris, épaisse, douce et légère, fait un objet de commerce comme celle des autres Isatis.

Il n'est aucun auteur qui, ayant parlé originalement de l'Isatis à poils blancs d'hiver, n'ait indiqué l'Isatis à poils constamment gris. Gmelin le voyageur, qui le premier a donné une description détaillée de l'Isatis blanc, avait en sa possession un Isatis gris femelle, et il nous apprend même que les chasseurs regardaient ces animaux comme appartenant à deux espèces (*Nouv. Comment. de l'Acad.* de Pétersb., t. v, p. 358). Linnæus, dans sa Fauve de Suède, indique cet Isatis à poils gris. Il en est de même de Pallas, dans sa Fauve de Russie, et M. Tillasius (*Curios. de la Nat.*, t. xi, 2e partie) a imité ses prédécesseurs en nous parlant de cet Isatis comme d'une variété du premier.

Cette variété supposée a reçu, dans les catalogues méthodiques, le nom de *Cœrulescens*, qui pourra lui être conservé comme nom spécifique.

Février 1833.



Werner pint.^t et Lith. Lith de A. Belin.

1/5e de nature.

Isatis mâle,

dans son poil d'hyver

ISATIS MALE

DANS SON PELAGE D'HIVER.

L'opinion qui s'est établie et perpétuée parmi les naturalistes, que les Isatis, blancs en hiver et d'un gris plus ou moins fuligineux en été, ont pour variété les Isatis qui conservent cette dernière couleur pendant toute l'année, nous fait craindre que l'histoire des uns n'ait été confondue avec celle des autres. Nous considérons en effet ces derniers comme appartenant à une espèce distincte, par cette double raison que l'opinion dont la nôtre diffère n'est fondée sur aucune observation directe, et n'a pas même les analogies pour elle, comme nous l'avons déjà dit en parlant de l'Isatis gris (66e livraison); elle ne nous paraît reposer que sur le rapport fait à Gmelin par quelques chasseurs, qu'on trouvait dans la même portée des Isatis blancs et des Isatis gris. Toutefois, considérant que l'espèce variable dont nous donnons aujourd'hui la figure dans son pelage d'hiver paraît avoir été la plus communément observée, et que ses rapports organiques avec l'espèce non variable sont tels qu'en été il n'est plus possible de les distinguer entre elles, nous croyons pouvoir, sans commettre de graves erreurs, rapporter, du moins d'une manière générale à la première, ce qui a été dit du naturel de toutes deux, et il est même probable qu'à cet égard elles ont encore assez de ressemblance pour que ce qui a été rapporté des mœurs de l'une convienne tout-à-fait à celles de l'autre.

Plusieurs auteurs de la plus grande autorité ont donné les élémens de l'histoire naturelle de l'Isatis. Gmelin (*Nouv. Comm. acad. Petrop*, T. v, 1754 et 1755), qui fit partie en 1733 de la commission chargée par le gouvernement Russe d'explorer la Sibérie; Steller, compagnon de Bering, dont les observations n'ont été publiées qu'après sa mort (*Description du Kamtschatka*, etc.); Pallas, (*Zoog. Rosso asiat.*, p. 51), dans son ouvrage trop rare sur la zoologie de la Russie asiatique; Tilesius, qui a copié en partie ce dernier (*Nov. Act. nat. cur.*, T. xi, part. 2) ; Franklin (*Voy. aux bords de la mer Polaire*), ont observé eux-mêmes ces animaux dans leur état de nature, et ce qu'ils en rapportent ne peut être que fidèle.

Il en résulte que les Isatis se rencontrent dans tout le nord de l'ancien Monde, du Groënland au Kamtschatka, dans les îles Aleutiennes et dans tout le nord de l'Amérique, depuis le détroit de Bering jusqu'à la mer d'Hudson; mais ils ne

descendent guère plus au midi que le 60ᵉ ou le 55ᵉ degré. Ils vivent généralement en troupes et dans des terriers à plusieurs issues, et vont la nuit, mais surtout dans les pays habités, où de fréquens dangers les menacent. Il paraîtrait qu'il n'en est pas de même dans les contrées sauvages, et que là, où ils vivent tranquilles, le moindre abri leur suffit, fait assez singulier pour qu'on doive désirer qu'il se vérifie; car il est difficile de croire que le creusement des terriers ne soit pas chez eux l'effet d'un instinct tout machinal. Comme toutes les espèces du genre Chien, ils se nourrissent de tous les alimens, de poissons, de mollusques, de fruits, etc., et ils enterrent soigneusement ce qu'ils ont de trop; mais lorsque la faim les presse, ils se contentent d'alimens beaucoup plus grossiers. Steller nous apprend que, pendant son triste séjour dans l'île Bering, après son naufrage, les Isatis, qui étaient nombreux et sans défiance, s'introduisaient jusque dans leurs tentes, où ils venaient ronger le cuir de leurs vêtemens, les souliers de ceux qui dormaient, et même qu'ils se jetaient sur les malades comme sur une proie qui leur aurait été abandonnée. Cette confiance, cette ignorance de tout danger était même telle chez ces animaux, qu'ils se laissaient assommer à coups de bâton, tant on pouvait s'approcher d'eux sans les effrayer; autre fait, presque aussi singulier que celui qui a déjà fixé notre attention, en ce qu'il semble contraire à la défiance que la nature paraît avoir assez généralement donnée aux mammifères, chez nous, du moins, pour tout ce qui leur est inconnu. Leur fécondité est fort grande; chaque portée est de dix à douze petits; quelques auteurs disent même que ce nombre va jusqu'à vingt, ce qui est moins croyable. L'accouplement se fait comme celle du Chien domestique et est accompagné des mêmes circonstances; il a lieu au mois de mars, et la gestation est d'environ soixante jours. Lorsqu'ils sont pris jeunes, ils se laissent facilement apprivoiser et suivent leur maître comme les Chiens domestiques, sans devenir cependant aussi dociles. Leur voix, dans l'expression du mécontentement ou de la menace, est aigre, aiguë, et le même cri peut être fort prolongé; dans d'autres circonstances, ils ont une sorte d'aboiement dont les éclats se répètent à d'assez courts intervalles. L'odeur qu'ils répandent est musquée, forte et désagréable.

Le pelage d'été commence à devenir blanc, c'est-à-dire que les poils blancs commencent à remplacer les gris qui tombent en septembre, et celui d'hiver fait place à celui d'été dès la fin d'avril. Ce changement se produit sous l'influence de toutes les températures, c'est-à-dire que les individus des races sauvages, et il n'en existe point encore d'autres, l'éprouvent à la température de douze à quinze degrés au-dessus de zéro, comme au milieu des neiges du Groënland.

L'organisation est en général la même que celle des Chiens. La fourrure de l'Isatis fait un grand objet de commerce; ses belles variétés grises, connues sous le nom de Renard bleu, sont des plus recherchées; aussi sont-ils l'objet d'une chasse très-ardente, et dont les résultats peuvent étonner. Pallas rapporte qu'on a exporté dans certaines années de Mangaséa jusqu'à quarante mille peaux d'Isatis.

Août, 1837.



Werner, p.^r et lith.

Lith. de A. Belin.

Paradoxure de Nubie.

PARADOXURE DE NUBIE.

FEMELLE.

Quand mon père forma, en 1821, le genre *Paradoxure*, d'après l'étude d'une espèce alors vivante à la ménagerie, et qui, bien que figurée dans Buffon, était encore mal connue des zoologistes, il établit nettement les rapports naturels de cette subdivision avec les groupes voisins. Depuis, dans un travail publié dans les *Mémoires du Muséum*, t. IX, il avait cru pouvoir rapprocher de ce nouveau genre deux animaux incomplètement connus; savoir, le *Paradoxurus aureus*, dont M. Bennett paraît avoir fait, d'après l'animal vivant, le genre *Cryptoprocta*, et le *Paradoxurus albifrons*, qui constitue le genre *Ictides* de M. Valenciennes. Cependant le groupe des Paradoxures s'est trouvé si heureusement établi, et il est venu satisfaire si à propos à un des besoins de la science, que même en en retranchant ces deux animaux devenus eux-mêmes les types de deux genres nouveaux, le genre Paradoxure se trouve aujourd'hui l'un des plus riches, et l'un des plus nombreux en espèces de tous ceux que fournit le démembrement du grand genre *viverra* de Linnæus. Si, en effet, l'on voulait admettre sans critique toutes les espèces de Paradoxures décrites par les naturalistes, le nombre s'en élèverait à près de vingt.

Jusqu'ici tous les Paradoxures dont l'origine était connue, tous ceux qu'a énumérés M. Gray (*Procès-verbaux de la société zoologique de Londres*, 1832, p. 65), et dont le général Hardwicke a fait représenter une partie (*Illustrations of Indian zoology*); ceux qu'a décrits M. Hodgson (*Description of three new species of Paradoxurus*), venaient du continent asiatique ou des îles de la mer des Indes; c'est donc une circonstance intéressante que d'en rencontrer une espèce originaire du Continent africain.

Cet animal avait été rapporté de Nubie par M. Burton, de Bordeaux, voyageur zélé, dont mon père a donné le nom à une nouvelle espèce de Gerbille (*Gerbillus Burtoni*), dans son dernier travail sur ce genre de rongeurs (*Transactions zoologiques, Londres*, t. II, p. 131). Ce Paradoxure avait tous les caractères extérieurs, les habitudes, la physionomie générale du genre auquel il appartient. Le muffle et la lèvre supérieure marquées d'un sillon profond; les cinq doigts à tous les pieds, les ongles aigus, comprimés, éloignés du sol par les épais tubercules de la plante des pieds; et cette queue, longue, un peu contournée en dessous vers son extrémité, qui paraît au moins appartenir à tous les Paradoxures, car ils ne présentent pas tous la queue roulée en spirale de l'espèce qui a servi de type pour le genre.

La couleur générale de notre animal est un gris bleuâtre, marqué de taches et de lignes noires. La teinte grise est plus foncée sur les côtés du cou et sur les épaules; plus claire sous le cou, sur les flancs et sur les cuisses; ces parties sont irrégulièrement marquées de noir; et cette dernière couleur domine surtout le long du dos, où elle forme une sorte de ligne confuse; près de celle-ci, de chaque côté, règne une ligne parallèle plus distincte; et plus bas encore, sur les flancs, les taches noires sont disposées en deux séries parallèles à la ligne du dos. Cette distribution de couleur, qui était bien

distincte sur l'animal vivant, tel que nous l'avons fait représenter, est devenue beaucoup plus confuse sur l'animal empaillé, par suite des changements que fait subir à la disposition des poils la préparation de la peau. Les diverses nuances du pelage sont dues à la coloration différente des poils; le plus grand nombre, très-fins, sont ou entièrement d'un gris foncé, ou terminés par une petite pointe blanche; d'autres, plus longs et plus forts, sont également gris à leur base, puis marqués d'un large anneau blanc, et terminés par une pointe noire : l'anneau manque et les poils sont entièrement noirs, dans les régions où cette couleur domine. La face et le sommet de la tête, entre les oreilles, étaient noirs; mais le bout du museau, les côtés du mufle et une petite tache au-dessous de l'œil, étaient d'un blanc grisâtre; ainsi qu'un bandeau transversal sur le front, qui venait de chaque côté, au-devant et au-dessous de l'oreille, se confondre avec le gris des côtés du cou. Les pieds de devant et de derrière étaient noirs à leurs faces externe et interne; la queue était entièrement de la même couleur; la plante des pieds, ainsi que le mufle, étaient couleur de chair. La conque de l'oreille était noire, nue en dedans, peu couverte de poils en dehors, et elle offrait, à son bord postérieur, la même échancrure et le même lobule que le pougouné. Notre animal avait la taille d'un jeune chat. Notre figure le représente à un peu plus du tiers de sa grandeur naturelle.

Parmi les Paradoxures jusqu'ici décrits et figurés, le *Paradoxurus Pallasii*, Gray: qui a vécu à la ménagerie de Londres, et qui est représenté dans l'ouvrage du général Hardwicke (*Illustrations of Indian zoology*, vol. II, pl. 8), est celui qui a le plus de traits de ressemblance avec notre animal. La face est marquée d'une manière analogue; les flancs offrent comme le nôtre des taches noires assez régulières; mais la robe est d'un gris plus foncé; la plante des pieds est noire, et le blanc du front plus large, s'étend à tout le sommet de la tête, au lieu de former un simple bandeau au-dessus des yeux, comme dans notre individu. L'origine si différente des deux animaux achève de les distinguer.

Notre femelle a vécu trois ans à la ménagerie, où on la nourrissait de chair. C'était un animal taciturne; le jour elle dormait enroulée dans un coin de sa loge. Vers le soir, elle montrait plus d'activité.

Mon père, dans ses notes, désigne cette espèce sous le nom de *Paradoxurus Nubiæ*.

FRÉD. CUVIER FILS.

Mars 1839.



Mangouste d'Alger.

MANGOUSTE D'ALGER.

Nous avons vu, par tout ce que nous avons déjà eu occasion de dire des Mangoustes dans cet ouvrage, combien ce genre est naturel, c'est-à-dire combien les espèces qui le composent se ressemblent et sont difficiles à distinguer l'une de l'autre. Ces sortes de genres font à la fois les perfections et les imperfections de la science : les unes, en ce que le travail synthétique se fait en quelque sorte de luimême par l'évidence des rapports; les autres, parce que les moyens d'analyse disparaissent, et qu'où il n'y a pas d'analyse, il ne peut y avoir de véritable synthèse. Quoi qu'il en soit, et sans nous arrêter à ces distinctions, procédons comme nous l'avons fait jusqu'à présent dans des cas semblables; décrivons les différences que nous observons, quelque légères qu'elles soient: la science, un jour, pourra donner aux faits que nous rapporterons leur valeur réelle, que l'ignorance où nous sommes de leur cause nous porte peut-être à trop réduire.

La Mangouste d'Alger a la taille de la Mangouste d'Egypte; l'une et l'autre ont un pelage tiqueté et le bout de la queue noire. Toutes deux ont les goûts, les allures et la physionomie générale qui caractérisent d'une manière si marquée toutes les espèces déjà assez nombreuses qui appartiennent véritablement à ce genre; mais une première différence que nous montre la Mangouste de Barbarie comparée à celle du Nil est dans la forme de sa tête, moins alongée et à chanfrein plus arqué que la tête de celle-ci. Une autre différence consiste dans le fond de la couleur du pelage, bien plus gris chez la première que chez la seconde, ce qui résulte de ce que, chez l'une, les poils sont annelés de noir et de blanc, tandis que, chez l'autre, ils sont annelés de noir et de fauve clair; le blanc, chez celle-ci, s'est coloré plus que chez l'autre, et la couleur générale de son pelage a pris cette teinte jaunâtre qui le caractérise. Une troisième différence consisterait dans la partie nue qui entoure l'œil, et qui est beaucoup plus étendue chez la Mangouste d'Egypte que chez celle d'Alger; mais elle pourrait n'être qu'accidentelle.

Il y a, entre le climat de l'Egypte et celui des contrées situées au pied septentrional de l'Atlas, d'assez grandes différences pour qu'on puisse supposer de leur part des influences différentes aussi sur le pelage des animaux, quoique nous n'ayons de cette action aucune notion précise; ainsi on pourrait conjecturer que les différences de couleur de nos deux Mangoustes sont dues à ces influences. Mais on ne pourrait pas attribuer à la même cause les différences que nous avons fait remarquer dans la forme et les proportions de la tête dans le cas où ces caractères seraient constans; et si ces traits distinctifs, tout en subsistant, ne devaient point con-

stituer de caractères spécifiques, il faudrait de toutes autres lumières que celles que nous possédons pour le démontrer. Nous ne sommes donc point autorisés à nier aujourd'hui la valeur que ces caractères reçoivent de l'état actuel de nos connaissances, quoique nous soyons prêts à en admettre la faiblesse, quand des faits directs ou des analogies suffisantes nous en auront donné la preuve. Ces observations, en faisant sentir la nécessité où l'on est encore en zoologie d'étudier les moindres faits pour remonter à des causes dont le nombre pour nous est encore si borné, motiveraientsuffisamment, s'il en était besoin, le soin que nous mettons à indiquer des modifications qui nous échapperaient si nous les considérions comme n'étant que légères et sans importance pour la science. La vérité est que ces modifications deviendront un jour une des sources les plus abondantes, et peut-être même les seules, où l'expérimentation pourra puiser ses lumières sur les différences qui existent entre les espèces du même genre.

Notre ménagerie possède un mâle et une femelle de Mangouste d'Alger. Ces animaux ont été ramenés directement en France de cette partie de l'Afrique, et ils vivent dans la plus intime union. Nous conservons l'espoir de les voir se reproduire : ils s'accouplent fréquemment, et alors la femelle crie comme, dans le même cas, le fait la Chatte. Ils se couchent et dorment enlacés l'un avec l'autre, et dès qu'on les sépare, ils se recherchent et témoignent assez vivement le besoin de se réunir. Cette affection, qui se manifeste d'une toute autre manière que celle qui n'a pour cause qu'une simple habitude, me fait conjecturer que ces animaux vivent naturellement par paires. Comme toutes les autres Mangoustes que nous avons eues, celles-ci sont très-apprivoisées, et elles montent avec beaucoup d'adresse aux arbres, pour peu que les branches soient disposées de manière à favoriser leur ascension; et assurément elles devraient profiter de cette faculté pour faire la guerre aux oiseaux et à leurs œufs, comme elles la feraient aux œufs de reptiles et aux jeunes Serpens ou aux jeunes Crocodiles.

Depuis que la Ménagerie a acquis ces deux animaux, j'ai eu occasion d'acquérir moi-même une Mangouste tout-à-fait semblable à eux, qui venait du Sénégal.

Cette Mangouste pourra être désignée dans les catalogues méthodiques par le nom latin de *Numidicus*.

Mars 1834.



Werner pinx et lith. ½ de nat. Lith. de Langlumé

Mungouste à bandes.

MANGOUSTE A BANDES,

FEMELLE.

L'histoire de cette espèce a long-temps été formée d'élémens très-hétérogènes : de tout ce que les voyageurs rapportaient des Mangoustes des Indes, où il s'en trouve plusieurs espèces. Les seuls auteurs qu'on cite pour en avoir parlé d'après nature sont, dit-on, Kœmpfer, qui la nomme Mongo, et en donne une figure qu'on ne peut reconnaître (*Amœn. exot.*, p. 574, tab. 567), et une description qui ne la caractérise point, et Daubenton, qui l'a fait représenter d'après un individu vivant (Buff., t. xiii, p. 161, pl. 19), et qui la désigne sous le nom de Mangouste. Depuis, la dépouille de cette espèce ayant été conservée dans la collection du Muséum d'Histoire Naturelle (Geoff. Saint-Hilaire, Catal. des Mamm. du Mus., etc., pag. 105), et d'autres dépouilles semblables ayant été réunies à la première, de nouvelles descriptions en ont été données d'après elles (Geoff. Hist. nat. d'Egypte, pag. 137; Desmarest, Nouv. Dict. d'Hist. nat., t. 19, pag. 211; Dict. des Sc. nat., t. 29, pag. 58). Daubenton est donc le seul naturaliste qui ait vu cette espèce vivante. Cependant la figure qu'il en a donnée n'a point l'exactitude rigoureuse qu'on exige aujourd'hui pour les figures d'histoire naturelle; elle ne représente point la véritable physionomie de la Mangouste à bandes, et rappelle davantage celle des Mangoustes proprement dites. En effet, la Mangouste à bandes semble, par ses formes, ses proportions, servir d'intermédiaire entre la Mangouste d'Egypte ou celle de Malaca, dont nous avons déjà donné des figures, et le Vansire, que nous avons également fait figurer : elle n'a ni la tête effilée des premières, ni le museau obtus du dernier : aussi n'entre-t-elle bien naturellement ni dans l'un ni dans l'autre des genres auxquels ces animaux appartiennent. Le système dentaire a beaucoup d'analogie avec celui des Suricates. Les organes du mouvement sont ceux des Mangoustes; seulement la Mangouste à bandes est plus plantigrade qu'elles, et ces animaux se ressemblent entièrement par les organes des sens et par ceux de la génération, du moins quant aux organes femelles. Les mamelles de notre animal étaient inguinales et au nombre de deux.

Cette Mangouste est d'un gris plus ou moins fauve, résultant de poils couverts de larges anneaux alternativement noirs et blancs, ou noirs, blancs et fauves. Sur la tête, le dessus et les côtés du cou, les anneaux blancs se partagent également les poils avec les noirs; sur les épaules, le dos, la croupe, les cuisses et la queue, ils les partagent avec les fauves, et ces anneaux ont une telle régularité sur le dos et la croupe, qu'ils forment, par leur correspondance, des bandes alternativement

noires et fauves en nombre plus ou moins grand : sur notre femelle on en comptait environ dix noirs et neuf fauves. Sous le ventre, les poils sont terminés par un long anneau jaune-sale qui donne sa teinte à cette partie. Le museau est entouré de poils très-courts entièrement fauves. En général le pelage est dur, et les poils longs sont presque tous de nature soyeuse. La longueur du corps de cet animal, du bout du museau à l'origine de la queue, était d'un pied, celle de la tête de deux pouces et demi, celle de la queue de six pouces, qui étaient aussi la mesure de sa hauteur moyenne.

Cette espèce porte plusieurs noms latins dans les Catalogues méthodiques. La plupart des naturalistes lui donnent celui de *Mongo ;* Schreber la désigne par le nom d'*Ichneumon,* et M. Desmarest l'appelle *Fasciatus :* nous pensons que le plus généralement employé doit être adopté de préférence aux autres.

Novembre 1830.



Werner del.   presque 1/3 de nat.   Lith de Langlumé

Genette Rasse.

GENETTE RASSE.

On n'a pas dû comprendre, dès les premiers temps où l'histoire naturelle fut cultivée, de quelle utilité pouvaient être les figures pour cette science; aussi n'en fit-on point usage d'abord, et quand on commença à en sentir l'importance, elles reçurent le caractère même qu'avait alors la science : elles ne présentèrent qu'un trait général plus ou moins fidèle des objets, et péchèrent par les détails. A mesure que les recherches des naturalistes s'étendirent aux particularités, les dessins, sous ce rapport, se perfectionnèrent, et sont enfin arrivés au point où nous les voyons aujourd'hui. Telle a été la marche générale de cette branche importante de l'histoire naturelle dans son développement; mais les naturalistes n'y ont pas été fidèles à toutes les époques, tous ne se sont pas conformé à cet égard aux besoins de la science dont ils pensaient accroître les richesses; et ce n'est pas une des moindres connaissances que l'histoire naturelle exige que celle de la manière dont les naturalistes ont procédé à la composition des dessins dont ils ont accompagné leurs descriptions. La Genette rasse, dont nous donnons une figure, en est une preuve. Sonnerat, dans son voyage aux Indes et à la Chine, prit une esquisse des objets divers qu'il crut devoir faire représenter dans la publication de ce voyage, et conséquemment des animaux qu'il jugea nouveaux pour l'histoire naturelle. Ces esquisses, plus qu'incomplètes, n'étaient pas de nature à être gravées; il fallut donc les rectifier, les compléter, et représenter, dans des dessins nouveaux, des objets qui n'existaient plus, en s'aidant de descriptions plus ou moins vagues, et des souvenirs nécessairement confus. Telles sont toutes les figures de zoologie qui accompagnent le Voyage de Sonnerat, et parmi elles s'en trouvent plusieurs de Genettes, et peut-être celle de la Genette rasse. Mais comment ajouter quelque confiance à un dessin qui n'est pas entièrement conforme à l'objet auquel on le compare, et dans la composition duquel tant d'arbitraire peut être entré? Les ressemblances qu'on trouve entre lui et cet objet ne sont-elles pas dues au hasard? Une autre espèce de Genette, voisine de la Genette rasse, et plus ressemblante qu'elle à ce dessin, n'existe-t-elle pas dans les pays que Sonnerat a visités? Enfin ne sera-ce pas toujours vainement qu'on cherchera à reconnaître les objets naturels dans une figure où l'imagination a pu prendre tant de part? Des doutes de cette nature ne peuvent manquer, dans tous les cas semblables à celui qui nous occupe, de préoccuper l'esprit des naturalistes scrupuleux qui s'efforcent de mesurer avec impartialité les titres de chacun aux progrès de la science; et, dans l'impossibilité de l'éclairer, préférant un document de moins à un document infidèle, ils ne

tiennent plus compte de ceux qui les laissent incertains et sans confiance. C'est ce qui est arrivé pour la plus grande partie des dessins et des descriptions d'animaux publiés par Sonnerat, et ce qui attend tous les voyageurs qui ont procédé et qui procéderont comme lui. Nous n'envisageons donc qu'avec beaucoup d'incertitude la Civette de Malacade de ce voyageur, comme étant la Genette rasse. La ressemblance qui existe entre ces deux animaux consiste dans des raies longues sur le dos et sur les côtés du cou, dans de petites taches isolées sur les côtés du corps et sur les cuisses, et dans une queue annelée; à l'égard du nombre de ces raies et de ces taches, ils diffèrent beaucoup l'un de l'autre.

Le premier auteur qui ait donc certainement fait connaître cette espèce est M. Horsfield, dans ses Recherches zoologiques sur Java, où il le décrit sous le nom de *Vivena rasse.* Il est à regretter que ce voyageur naturaliste, d'ailleurs si habile, n'ait pas senti la nécessité de rapporter ce carnassier non-seulement à sa famille, mais encore à son genre, ce qui l'aurait conduit, dans la description qu'il en a donnée, à entrer dans quelques détails qu'il néglige, comme la forme des yeux, de la langue, des parties génitales, etc.; et il n'aurait pas considéré la poche anale, plus ou moins saillante, comme un caractère distinctif entre les Civettes et les Genettes. La figure que nous lui devons a été faite d'après un animal empaillé, et a l'inconvénient de ne pas représenter fidèlement la physionomie générale ou l'allure ordinaire des Genettes; ni surtout sa marche digitigrade, caractère essentiel aux Viverra, comme M. Horsfield le marque lui-même dans sa description.

La Genette rasse a, du bout du museau à l'origine de la queue, un pied huit pouces, sa tête a trois pouces et demi, et sa queue en a neuf. Ses proportions générales sont, comme on le voit par notre dessin, celles des Genettes; son corps est moins ramassé, et sa tête plus longue que ceux des Civettes; et tous ses autres caractères génériques sont ceux des premières.

Le fond de son pelage est d'un gris légèrement jaunâtre, et il est parsemé de raies et de taches d'un noir plus ou moins brun. Le dessus et la partie postérieure de la tête, et le dessus du museau sont gris-brun, avec deux légères taches blanchâtres sur les yeux; les lèvres sont tout-à-fait blanches; le reste de la tête est d'un gris plus blanchâtre. Sur les côtés du cou sont deux raies longitudinales plus ou moins irrégulières et en dessous; dans son milieu se voit un demi-collier, auquel se joint une ligne qui nait au bout de la mâchoire inférieure. Le dessus des épaules est d'un gris-brun uniforme; et sur la première partie du dos se voient des taches confuses qui se transforment en six raies ou rubans étroits, lesquels s'étendent à peu près parallèlement jusqu'à la queue. Les deux raies moyennes se réunissent en approchant de la croupe; mais en même temps deux autres raies se forment sur les flancs, ce qui fait que, malgré cette réunion, les six raies se conservent. Cinq à six chaines de petites taches garnissent les côtés du corps; et on remarque quelques taches isolées aux parties inférieures. La queue a sept ou huit anneaux, et les membres sont uniformément d'un noir brunâtre.

La matière que sécrète la poche anale de cette espèce répand une forte odeur de musc, que les Javanais, qui aiment beaucoup ce parfum, recueillent, dit M. Horsfield, en élevant ces animaux dans des cages étroites, et en faisant cette opération au moyen d'une spatule qu'ils introduisent dans la poche anale, ce qui se fait aussi pour la Civette.

Le mot *rasse*, ajoute le même auteur, est dérivé du mot sanscrit *rasa*, qui signifie saveur, odeur, etc.

Mai 1830.



Werner pinx.t et lith. — 1/3 de nature. — Lith. de A. Belin.

Genette Panthérine

LA GENETTE PANTHÉRINE.

Comme les espèces de tous les genres très-naturels, les Genettes n'ont point été d'abord distinguées spécifiquement les unes des autres. Linnæus les confondant sous un nom commun, dans son genre Viverra, crut que la même espèce se trouvait en Orient et en Espagne; Buffon lui-même a composé son histoire de la Genette de tout ce qui avait été dit, sous ce nom, d'animaux de diverses contrées, et la figure qu'il a attachée à cette histoire paraît être celle d'une Genette de Barbarie. Ce n'est que depuis un très-petit nombre d'années qu'on a pu se convaincre qu'il existe plusieurs espèces de Genettes, et on a commencé naturellement à distinguer celles qui différaient le plus de la seule qu'on connût un peu : c'est-à-dire de la Genette des parties septentrionales de l'Afrique. Aussi Buffon présenta comme espèce la Fossane, originaire de Madagascar, et bien caractérisée par la couleur du fond de son pelage; vinrent ensuite les trois animaux décrits et figurés par Vosmaër et Sonnerat, le premier sous le nom de Chat-Bisaam, par le naturaliste hollandais, et les deux autres par le voyageur français, sous les noms de Civette de Malaca pour l'un et de Chat sauvage à bandes noires, des Indes, pour l'autre. Ces animaux, revus depuis par des naturalistes éclairés, ont pris dans la science une place légitime, l'un sous le nom de Genette Lisang, les deux autres sous ceux de Genette Rasse pour le premier, et de Genette rayée pour le second; mais ces espèces ont des traits tellement distincts, qu'il est impossible de les confondre; il n'en est pas de même pour les Genettes dont le pelage est simplement tacheté, et c'est le cas de toutes celles d'Afrique; aussi, pensait-on généralement que les espèces de Genettes qui se trouvaient au Sénégal et au Cap ne différaient point de celles qui se rencontrent en Barbarie, d'autant plus que cette dernière n'était que vaguement connue. Ce que nous avons déjà eu occasion de dire, dans cet ouvrage, de ces Genettes d'Afrique, a suffisamment montré qu'on était dans l'erreur à leur égard, et qu'au lieu d'une seule espèce, elles en forment véritablement trois. Tout annonce, en outre, qu'en portant une attention plus scrupuleuse sur les animaux de cette partie du monde, le genre Genette s'enrichira encore d'espèces nouvelles. En effet, le Sénégal, qui nous en a déjà offert une, en offre une seconde qui diffère beaucoup plus des trois dont nous venons de parler, que celles-ci ne diffèrent entre elles; et le Cap de Bonne-Espérance en nourrit lui-même une seconde. De ces faits, n'est-on pas autorisé à supposer que cette Afrique, qui n'a encore été visitée par les naturalistes que sur un si petit nombre de points, est destinée à enrichir la science de plusieurs autres espèces de ce genre qui ne commence, en quelque sorte, qu'à fixer l'attention des zoologistes?

Quoi qu'il en soit, la Genette Panthérine doit occuper, dans son genre, une

place distincte, à cause des caractères particuliers qui lui sont propres. Jusqu'à ce jour, les taches de toutes les Genettes connues étaient d'une couleur uniforme, et, si elles différaient, ce n'était guère que par leur nombre et leurs rapports. La Panthérine, au contraire, a des taches qui sont autrement colorées dans leur milieu que sur leurs bords.

Jusqu'à présent, on ne rencontre chez les Mammifères, je crois, d'espèces à taches bordées, que parmi les Chats : ce sont les taches dites en rose qui s'observent chez la Panthère, le Jaguar, etc. Ces dispositions n'existent point, que je sache, chez aucune des nombreuses espèces de la famille des Martes. Je crois même qu'à l'exception du Pérouasca, aucune Marte n'a de pelage tacheté, et même le Pérouasca présente plutôt des ondesque des taches. Or, si de ce qu'il y a plus d'analogie entre les couleurs des Genettes et celles de certains Chats, qu'entre les couleurs de ceux-ci et celles des Martes, on se croyait en droit de conclure qu'il y a des rapports plus intimes entre les Genettes et les Chats, qu'entre les Chats et les Martes, on arriverait à une idée tout-à-fait fausse; car des organes d'un ordre très-inférieur ne peuvent, à aucun égard, modifier des rapports établis sur des organes d'un ordre supérieur, comme le sont les rapports des Martes et des Chats, et l'on sait que de tous les systèmes d'organes, le pelage est le plus variable; qu'on ne l'admet même que d'une manière conditionnelle dansles caractères spécifiques.

Je ne pourrais développer ici la proposition que je viens d'établir, sans m'écarter du but que je dois me proposer dans cet article, et si nous l'exprimons, c'est que ce qui a été dit de cette espèce de Genette Panthérine nous fait voir que les principes de la méthode naturelle n'ont point encore pénétré dans les meilleurs esprits, comme on avait lieu de l'espérer, d'après les applications nombreuses qui en ont été faites et l'exposition claire et méthodique qui en a plusieurs fois été donnée.

La Genette Panthérine a toutes les proportions et la physionomie générale de la Genette de Barbarie, mais elle est beaucoup plus grande; sa longueur, du bout du museau à l'origine de la queue, est d'environ vingt pouces; sa queue en a quinze, et sa hauteur moyenne est de six pouces. Tout le fond de son pelage est d'un gris légèrement fauve, et cette dernière teinte se fait sentir davantage sur la tête, entre l'œil et l'oreille, à la partie supérieure du cou, à la partie postérieure des cuisses et à la partie supérieure de la queue. Des taches alongées, placées à la suite l'une de l'autre, dont la partie moyenne est d'un fauve jaunâtre et qui sont bordées de noir, se voient de chaque côté du cou; une ou deux taches isolées, colorées de même, ornent les épaules, et deux rangs de six taches chacun, semblables aux précédentes, se trouvent de chaque côté de la ligne moyenne du dos qui est noire; d'autres taches simples et noires, plus ou moins arrondies ou alongées et plus ou moins grandes, se peignent sur le bas du cou, des épaules et à la face externe des jambes de devant. Deux rangs de grosses taches noires et simples se trouvent sur le corps au-dessous des deux rangs de taches bordées, et les cuisses, ainsi que la partie supérieure de la jambe de derrière, sont garnies des mêmes taches. La queue est partagée en huit anneaux noirs et sept blancs fort larges, et c'est par un anneau noir qu'elle se termine. On voit du blanc au-dessus et au-dessous de l'œil et sur la lèvre supérieure; mais une teinte noirâtre sépare le blanc du dessous de l'œil de celui des lèvres. Tous les poils qui constituent ce pelage sont gris-blanchâtres avec un anneau fauve et un noir à leur

extrémité, et toutes les différences de couleur de ses diverses parties, toutes les taches que nous y avons vues résultent de la prédominance sur chacun de ces poils de l'une ou de l'autre des trois couleurs dont ils sont teints pour la plupart.

C'est M. Isidore Geoffroy qui a le premier fait connaître cette espèce; il lui donne le nom de Panthérine (*Pardina*), et elle se trouve décrite dans le *Magasin de zoologie* de M. Guérin, VII[e] livraison.

Cette Genette avait été amenée en France du Sénégal; mais il paraît qu'elle venait de l'intérieur du pays. Elle se trouve encore à notre Ménagerie. On dit qu'elle a vécu en liberté, et qu'alors elle était inoffensive pour tout le monde et très-caressante pour les personnes qui l'avaient élevée. Aujourd'hui, renfermée dans une cage, elle menace tous ceux qui l'approchent, et n'a pas voulu même encore se familiariser avec ceux qui la soignent et la nourrissent. Malheureusement on ne peut lui rendre sa liberté et la ramener par là dans les conditions les plus favorables à l'exercice des heureuses facultés qu'on avait pris soin de développer en elle, les dispositions de la Ménagerie de notre Muséum n'ayant jamais été conçues dans la vue de faciliter l'étude du naturel des animaux.

Février 1833.



Werner pinx et lith   3/4 de nat.   lith. de Langlumé.

Ecureuil fosseyeur.

ÉCUREUIL FOSSOYEUR.

C'est M. Geoffroy Saint-Hilaire qui a fait connaître cette espèce remarquable d'Écureuil, laquelle doit le nom qu'elle a reçu à une circonstance toute particulière au seul individu que M. Geoffroy ait eu sous les yeux lorsqu'il l'a distinguée de toutes les autres : à la longueur excessive de ses ongles. Cet individu ayant sans doute vécu très-long-temps en cage, ses ongles se sont agrandis hors de toute mesure, comme il arrive constamment à tous les Écureuils dans le même cas. Ainsi, de cette dénomination, il ne faudrait pas conclure que cette espèce fouit et vit dans des terriers, comme l'Écureuil suisse. En général, les noms spécifiques des animaux ont ordinairement pour origine le trait le plus remarquable de tous ceux qu'ils présentent; aussi ont-ils le plus souvent une signification quelconque, et cette signification se conserve lorsque le trait sur lequel elle repose est invariable; mais si ce trait n'est qu'accidentel, si tous les individus de l'espèce ne le présentent pas constamment, elle se perd, et les noms ne sont plus alors que des sons, ou que des assemblages de sons, simplement destinés à nous rappeler l'être auquel ils se trouvent associés dans l'esprit.

Cet Écureuil fossoyeur, qui n'a encore été rapporté, à ce que nous croyons, que du Sénégal et du Bournou, a, par ses couleurs, quelque ressemblance avec un Écureuil des Indes orientales, décrit d'abord par Sonnerat sous le nom d'Écureuil de Gingy, et qui est entré ensuite, réuni au premier, dans les Catalogues méthodiques, sous le nom d'Écureuil à bandes blanches (Desmarets, Mam., p. 338). Ces Écureuils forment cependant deux espèces bien distinctes, et doivent conséquemment être désignés par des noms différens; ce qui a lieu aujourd'hui dans les Collections du Muséum, où le premier a conservé le nom de Fossoyeur (*S. erythropus*), et où le second porte celui d'Écureuil à deux raies (*S. bilineatus*).

Un trait fort particulier de l'Écureuil qui nous occupe est la longueur de sa tête et son peu de hauteur, la courbe longue et uniforme de son chanfrein, et surtout l'extrême brièveté de ses oreilles. Ces particularités, qui ne se retrouvent dans aucune autre espèce connue du genre, et qui sont d'un ordre assez élevé, me portent à supposer que d'autres différences de même ordre s'observeront lorsque les recherches pourront se porter sur tous les systèmes d'organes de cette espèce, et qu'elle deviendra le type d'une de ces sous-divisions, analogues à celles des Guerlinguets, des Tamias, etc., qui ont déjà été formées dans le genre Écureuil.

Cette espèce, dont j'ai possédé deux mâles, paraissait avoir toutes les mœurs des Écureuils proprement dits; les deux individus que j'ai pu observer aimaient à se

cacher dans le foin dont on avait composé leur lit; pour cet effet ils en formaient un tas épais, et s'introduisaient au milieu sans le déranger. Au moindre bruit, ils sortaient la tête, et ils accouraient si l'on avait des gourmandises à leur offrir; aussi connaissaient-ils fort bien le bruit d'une noix ou d'une amande que l'on brise, et le distinguaient beaucoup mieux que le nom par lequel on avait l'habitude de les appeler. Cependant, quoiqu'à ces différens égards ils ressemblassent tout-à-fait aux Écureuils, ils ne m'ont point paru en avoir la pétulance et la vivacité. Leurs mouvemens, comparés à ceux de l'Écureuil vulgaire, par exemple, avaient une certaine lenteur, annonçaient une sorte de circonspection qui frappaient d'abord, et qui, jointes aux particularités organiques que je viens d'indiquer, me confirment encore dans ma conjecture sur la nature des rapports de cette espèce avec les autres.

La taille de l'Écureuil fossoyeur surpasse celle de l'Écureuil commun. La grandeur de la figure que nous en donnons a les trois quarts de la grandeur naturelle de l'animal. Toutes les parties supérieures du corps, le dessus et les côtés de la tête, le dessus et les côtés du cou, les épaules, le dos, les flancs, la croupe, les cuisses et la face externe des membres, sont d'un fauve plus ou moins brun-verdâtre. Les côtés du corps et le dessus des cuisses sont d'un verdâtre plus pur, et la face externe des membres est fauve. Toutes les parties inférieures sont blanches, c'est-à-dire les lèvres, la mâchoire inférieure, la gorge, le cou, la poitrine, le ventre et la face interne des membres; de plus, un ruban blanc coupe les parties verdâtres de chaque côté du corps, en commençant à l'épaule, et en finissant à la cuisse, et un cercle blanc entoure les yeux. Le mufle est violâtre; l'oreille tout-à-fait nue, ainsi que sa base, est couleur de chair, et les ongles sont noirâtres. La queue, grise en dessus, est fauve en dessous. Tous les poils des parties vertes sont annelés de fauve et de noir; et si les anneaux noirs dominent sur le dos, ce sont les fauves qui dominent sur les membres, ou plutôt les poils y sont entièrement de cette couleur dans leur partie visible. Les longs poils gris de la queue sont couverts de larges anneaux noirs et blancs, excepté dans leur moitié inférieure, qui est d'un beau fauve, ce qui fait que cette couleur paraît dominer lorsqu'on regarde la queue en dessous.

Cette espèce n'a point encore été figurée, que nous sachions.

C'est le nom latin d'*Erythropus* qu'elle porte dans les Catalogues méthodiques.

Avril 1830.



Ecureuil aux pieds roux.

ECUREUIL
AUX PIEDS ROUX.

Les Écureuils dont le pelage est varié de bandes longitudinales de diverses couleurs sont en assez grand nombre; mais il importe de distinguer ceux chez lesquels ces bandes sont essentielles aux couleurs du pelage de ceux où elles ne sont en quelque sorte qu'accidentelles. Chez les uns ces bandes résultent de poils colorés différemment de ceux au milieu desquels elles se trouvent; chez les autres, elles résultent de poils annelés dont l'extrémité est colorée par un anneau d'une couleur plus foncée que celle de l'anneau qui le précède, et que la couleur des poils que les premiers recouvrent et qui viennent après eux; ainsi, dans le Palmiste, les bandes d'un blanc jaunâtre qui le caractérisent résultent de poils de cette couleur développés spécialement au milieu des poils gris-brun qui forment le fond du pelage de cette espèce sur les parties supérieures de son corps, tandis que chez les Écureuils d'Hudson, la bande noire de leurs flancs est formée par l'extrémité des poils qui bordent le blanc des parties inférieures du corps, cette extrémité étant noire comme celle de tous les poils des parties supérieures. Il résulte de cette disposition une bande plus ou moins tranchée et qu'on peut dire accidentelle; en effet, si les poils des parties supérieures eussent été d'une couleur uniforme au lieu d'être annelés, il n'y aurait point de bandes. Cette distinction doit être d'autant moins négligée, que, dans le premier cas, les variations du pelage présentent des caractères spécifiques importans, tandis que, dans le second, ils ne méritent qu'une attention fort secondaire, et manquent quelquefois, comme nous l'avons vu, chez plusieurs individus de cet Écureuil d'Hudson.

L'Écureuil qui fait l'objet de cet article appartient aux espèces à bandes essentielles : c'est au milieu des poils verdâtres qui recouvrent toutes les parties supérieures de son corps que se développent les poils blancs dont est formée la bande qui entre dans ses caractères spécifiques; et, à cet égard, il se rapproche de l'Écureuil fossoyeur.

Il se rapproche encore de cette dernière espèce par la petitesse de ses oreilles, dont l'extrémité n'atteint pas le sommet de la tête. Il pourrait même résulter, de cette dernière circonstance, que l'orifice du canal auditif, relativement à la partie la plus élevée des pariétaux, serait placé beaucoup plus bas qu'il ne l'est dans l'Écureuil commun et dans plusieurs autres espèces; mais la tête de l'Écureuil fossoyeur est sensiblement plus alongée que celle de l'Écureuil aux pieds roux, sans toutefois être aussi obtuse que celle du Capistrate ou de l'Écureuil noir. A cet égard, notre nouvelle espèce rappelle l'Écureuil d'Hudson.

La queue est distique : ses poils en dessous s'écartent à droite et à gauche de la partie moyenne. Le pouce des membres antérieurs est plus rudimentaire dans l'individu que j'ai sous les yeux qu'il ne l'est dans aucune des autres espèces d'Écureuils que j'ai observées jusqu'à présent ; il n'y a pas même trace de l'ongle qui indique ce doigt et en tient ordinairement lieu.

Toutes les parties supérieures du corps, depuis la nuque jusqu'à la queue, ont une teinte verdâtre qui résulte de poils annelés de noir et de jaune. Cette teinte devient un peu plus claire sur les flancs, et une bande blanche, étroite, composée de poils uniformément blancs, naît à l'épaule et se prolonge en s'affaiblissant jusqu'au-dessus des membres postérieurs. La queue, à sa base en dessus, est de la couleur du dos; elle est d'un gris foncé dans tout le reste de sa longueur, les anneaux jaunes des poils étant devenus blancs, et ces anneaux ont dans tous les poils de la queue, ainsi que les anneaux noirs, une bien plus grande largeur que dans les poils du dos. La tête, à l'exception de la mâchoire inférieure, la moitié des bras, les avant-bras, les mains, les cuisses, les jambes et les pieds en dessus, sont d'un fauve brillant. Des poils de même couleur se mêlent aux poils gris de la queue à sa base en dessous. Toutes les parties inférieures, c'est-à-dire la mâchoire inférieure, le cou, la poitrine, le ventre, la face interne des membres sont blancs avec une légère teinte rouge. Les incisives sont jaunes et les ongles sont couleur de chair.

La taille de cet Écureuil est un peu plus grande que celle de l'Écureuil commun. Il a neuf pouces du bout du museau à l'origine de la queue, en suivant les contours du dos; il n'en a que sept en ligne droite; sa queue a également sept pouces.

Ce joli animal, qui a vécu quelque temps chez M. Florent Prévot, était très-apprivosé; il se laissait manier de toutes les manières sans manifester la moindre crainte, sans chercher à se défendre ni à fuir, et ses mœurs paraissaient être tout-à-fait analogues à celles de l'Écureuil commun, à en juger du moins par le petit nombre d'observations auxquelles il a donné lieu.

J'ai dû de pouvoir publier cette espèce nouvelle à la complaisance de M. Florent Prevost, chef des laboratoires de zoologie au Muséum d'Histoire Naturelle ; il l'avait reçue de M. de Mortemart, et elle venait de l'île Ferdinandopô, dans le golfe de Guinée, où elle fut offerte à cet officier pendant qu'il croisait dans ces parages.

Je donnerai à cet Écureuil le nom de *Pyrropus*, à cause de la couleur rousse de ses pieds.

Février 1833.



Werner, litho · presque grandeur natur.le · Litho. de A. Belin

Écureuil d'hudson, variété albine.

L'Ecureuil d'Hudson

Variété Albine.

Voir le texte joint à la figure de l'Ecureuil d'Hudson, mâle.

46e Livraison . Tome 6.



Werner del. 5/8 de nat. Lith de Langlumé

Perchal.

LE PERCHAL.

C'est à Sonnerat que l'on doit la première connaissance de cette grande espèce de Rat, dont Buffon donna une description et une figure, d'après une peau empaillée, dans le VIIe volume des Supplémens de son Histoire Naturelle générale et particulière (pl. 69, pag. 276). Dès lors les dépouilles de cette espèce ont souvent été rapportées en France; notre Muséum en possède plusieurs qui sont dues aux soins de Leschenault et à ceux de M. Diard et de Duvaucel, et ce dernier nous en a fait passer le dessin que nous publions aujourd'hui. C'est sur la seule description de Buffon que cette espèce a été admise par les naturalistes, et l'on est tenté d'en rechercher la cause. Il en est des objets de l'histoire naturelle comme des expériences de la physique proprement dite, comme de tout ce qui dépend de l'observation humaine : un fait n'a un degré suffisant de certitude pour ces sciences que quand il a été vérifié, que quand plusieurs observateurs ont constaté sa réalité; et cette vérification devient d'autant plus nécessaire, qu'il a moins d'analogie avec ceux qui sont connus, ou que sa ressemblance avec eux est plus grande : dans le premier cas il reste isolé, et ne trouve aucun appui dans les autres faits; dans le second il pourrait se confondre avec l'un ou l'autre de ceux-ci, et n'en différer que par des modifications accidentelles; et c'est ce qu'on aurait pu craindre pour l'espèce du Rat Perchal. Le genre Rat renferme en effet plusieurs espèces qui ont tant de ressemblance entre elles, qu'il est assez difficile d'en exprimer en paroles les caractères distinctifs; et même ces caractères sont de telle nature, d'un ordre si peu élevé, que dans plusieurs autres genres ils ne pourraient point servir à distinguer des espèces, et caractériseraient au plus des variétés, car ils ne consistent guère que dans des différences de taille assez peu étendues, et dans de simples variétés de couleurs. Ainsi le Rat du Malabar de Pennant (Hist. of Quad., 3e édit., t. II, n° 37), le Surmulot, le Rat de l'Inde (Dem. Mamm., n° 474), ont les plus grands rapports, et leurs différences ne deviennent un peu sensibles que quand on les voit à côté l'un de l'autre. Cependant comme la grande ressemblance qu'ont entre elles les espèces du genre Rat est un des traits caractéristiques de ce genre, et en fait même la perfection, il n'est guère permis de douter que l'espèce du Perchal ne soit réelle et tout aussi fondée qu'aucune autre de ce groupe générique. Ce doute n'aurait pu naître si cette espèce s'était distinguée de toutes les autres par des poils en forme d'épines, comme l'avait pensé M. Desmarets; ce qui l'avait conduit à le réunir à sa division de ses Rats épineux, où se trouvaient de plus le Porc-Épic de Malaca de Buffon (Supp., t. VII, p. 303, pl. 77) et le Porc-Épic singulier des Indes

orientales de Seba (Thes. 1, p. 84, pl. 52), qui appartiennent à la famille des Porcs-Épics, comme on a pu le constater sur des individus de ces deux espèces envoyées au Muséum par M. Diard. Mais le Perchal n'est pas plus épineux que beaucoup d'autres Rats, et il l'est moins que quelques uns; l'on sait qu'un des caractères de ces rongeurs consiste dans leurs poils soyeux, très-roides, en forme de fuseaux aplatis et creusés en gouttière en dessus.

Il paraît que le naturel du Perchal diffère peu de celui du Rat proprement dit (*Mus ratus*); c'est une espèce parasite qui habite dans le voisinage des maisons, et dans les maisons mêmes, où il vit aux dépens des provisions qu'on y rassemble; et, par une sorte de compensation, les Indiens mangent ce Rat, et le recherchent même comme un mets friand. Il est possible que dans l'Inde sa présence près des habitations ne soit pas trop nuisible, et que l'avantage de s'en nourrir le rende supportable; il est cependant difficile de concevoir comment un animal du quart plus grand que le Surmulot ne soit pas dangereux pour ces habitations, quand on sait quels sont les dégâts que celui-ci cause partout où il s'établit.

Les proportions du Perchal sont celles du Rat et du Surmulot; il a toute la physionomie de ces animaux; mais il est plus grand qu'eux : il a environ un pied du bout du museau à l'origine de la queue, et celle-ci est à peu près de la longueur du corps. Sa couleur est d'un brun noirâtre sale, beaucoup plus foncé sur le dos que sur les flancs, et surtout que sur les parties inférieures. Son pelage se compose presque totalement de poils soyeux qui, sur la croupe, ont jusqu'à trois pouces de longueur. Les uns sont noirs, d'autres sont gris, et plusieurs sont gris dans la plus grande partie de leur longueur, et noirs à leur extrémité. Ces poils sont durs, presque d'un égal diamètre dans toute leur longueur, et creusés en gouttière en dessus. Les poils qui recouvrent les pieds sont d'un brun un peu plus pur que ceux des autres parties. De longues moustaches noires garnissent les côtés du museau et le dessus des yeux, et la queue, couverte d'écailles, est à peu près nue.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que cet animal a tous les caractères génériques des Rats sans exception; je dois seulement faire remarquer que la conque externe de l'oreille, alongée et ovale, diffère de celle de la Souris, du Rat rayé, etc., qui l'ont courte et arrondie.

C'est le *Mus perchal* des catalogues méthodiques.

Octobre 1829.



Werner del. 2/3 de nature Lith de Langlumé

Pilori.

LE PILORI.

Cette grande espèce de Rat des Antilles, qui, avec l'Ondatra et le Desman, a reçu le nom de Rat musqué, avait été caractérisée d'une manière fort exacte, spécifiquement, par les historiens et les voyageurs qui s'étaient attachés à faire connaître l'histoire naturelle de ces îles : ainsi Rochefort (Hist. nat. et mor. des îles Antilles. *Paris*, 1659, p. 124) et le père Dutertre (Hist. génér. des Antilles, t. II, p. 301) en donnaient déjà des descriptions assez fidèles pour qu'il ne fût dès-lors pas possible de les confondre avec les deux autres animaux qui, répandant aussi une odeur de musc, avaient été désigné comme lui par le nom de cette odeur; mais n'ayant pas donné les moyens d'apprécier les caractères génériques de cet animal, il a été associé à des espèces avec lesquelles il n'avait pas de rapports. Ainsi Pennant (Quad., pag. 247, n° 183) et Erxleben (Mammalia, pag. 357) le réunissent aux Cavias, et cela par des erreurs qu'il ne sera point inutile de signaler : le premier, en composant son *Cavy-musk* des rapports de Rochefort et de Dutertre dont nous venons de parler, et de celui de Labat dont nous parlerons bientôt; et le second, en prenant une figure d'Agouti, donnée par Rochefort pour une figure de Pilori. Pallas (Glires, pag. 91) confond le Pilori avec une espèce de rongeur de Ceylan, dont le pelage était blanchâtre et la queue courte, induit en erreur sans doute par quelques mots de Labat, qui portent que les Piloris sont une espèce de Rats presque blancs, dont la queue est fort courte (Nouveaux Voyages aux îles françaises de l'Amérique, t. I, pag. 428); Rats auxquels il donnait sans doute le nom de Pilori par erreur. Labat, en effet, n'a traité de l'histoire naturelle des Antilles que très-superficiellement, comme il en convient lui-même; et les grands Rats, envoyés nouvellement de la Martinique sous ce nom de Piloris, étaient exactement ceux que décrivent Rochefort et Dutertre.

Ce Rat, dont on n'avait que de si imparfaites notions, n'avait jamais été figuré; car l'erreur d'Erxleben, en prenant la figure de l'Agouti de Rochefort pour celle de Pilori, était grossière, cette figure n'étant que la copie de celle que Marcgrave, dix ans auparavant, avait donnée de l'Agouti, et Rochefort disant, ainsi que Dutertre, que la figure des Piloris n'a rien de différent de celle des Rats, si ce n'est par les couleurs.

Cette assertion ne suffisait pas pour déterminer les rapports génériques du Pilori, mais nous avons pu constater son exactitude, beaucoup plus grande sans doute que Rochefort ne le supposait; car non-seulement ce rongeur a la physionomie générale

qui appartient aux Rats, mais il en a de plus les organes: ainsi il leur ressemble absolument par ceux de l'alimentation, par ceux du mouvement, par ceux des sens et par ceux de la génération; il a leur système de dentition, et quatre doigts pourvus d'ongles crochus à leurs pieds de devant, avec un pouce onguiculé rudimentaire, et cinq aux pieds de derrière également armés d'ongles crochus, mais plus forts que les premiers.

Par ses caractères spécifiques le Pilori se distingue facilement de toutes les espèces de Rats connus aujourd'hui : son pelage est d'un noir foncé, mais à reflet légèrement brun sur toutes les parties supérieures; et sur les parties inférieures il est d'un blanc qui paraît d'autant plus pur qu'il contraste davantage avec le noir des parties opposées. Ce pelage assez épais se compose de poils soyeux et de poils laineux, à peu près en égale quantité. Le bout du museau, à sa partie supérieure, est roussâtre; et la queue écailleuse et sur laquelle ne se voit qu'une petite quantité de poils soyeux très-courts, est noire dans les trois quarts de sa longueur; la première moitié environ de sa partie postérieure est blanche, du moins dans l'individu mâle dont je donne le dessin. Les parties nues, c'est-à-dire le mufle, les oreilles, les pieds, sont couleur tannée.

La taille de cette espèce est fort grande, comme l'ont dit les auteurs qui en ont parlé les premiers : du bout du museau à l'origine de la queue le Pilori a dix pouces et demi; la tête a deux pouces neuf lignes, la queue treize pouces, et sa hauteur moyenne est d'environ cinq pouces.

Le naturel de cet animal est analogue à celui des autres Rats; il vit en troupes, se creuse des terriers, et s'établit près des habitations, dans lesquelles même il pénètre quelquefois, mais où la forte odeur de musc qu'il répand le fait bientôt découvrir; il occasione de graves dégâts lorsqu'il se réunit en grand nombre dans le voisinage des lieux cultivés.

Mai 1830.



Werner del. grand. nat. Lith. de Delaporte S.^eur de Langlumé.

Rat des moissons.

RAT DES MOISSONS.

Le Mulot nain, dont j'ai donné la description dans la 33e livraison de cet ouvrage, a avec le Rat des Moissons tant de rapports que, sans la diversité des proportions de quelques unes de leurs parties, nous serions disposés à les réunir dans la même espèce. C'est au reste le cas d'un grand nombre d'espèces de Rats, qui ne diffèrent l'une de l'autre que par des caractères extrêmement légers, et qui ne peuvent cependant être réunies spécifiquement, car à ces différences légères dans les couleurs ou les proportions du corps, se joignent des différences de mœurs beaucoup plus sensibles, et malheureusement beaucoup moins faciles à étudier. De cet état de choses résulte pour le naturaliste la nécessité de ne négliger aucun des traits qui peuvent faire distinguer un Rat d'un autre Rat, et de mettre dans l'observation de ces animaux une minutie que ne demandent point les espèces de la plupart des autres genres de Rongeurs.

Long-temps on a ignoré l'existence du Rat des Moissons; on le confondait avec les autres petits rongeurs connus sous les noms de Mulots et de Souris, qui vivent dans les champs. C'est Pennant qui le premier en a donné la description (the less long-tailled Field Mouse, Brit. Zool., t. II, append., p. 498), et il en devait la connaissance à Gilbert White, qui, comme on sait, s'occupa de l'histoire naturelle de Selborn, sa patrie, dans le Hampshire (White's Selb., p. 33 and 39), où ce Rat est très-commun; et c'est aussi à Pennant que cet animal doit le nom qui lui a été conservé; car c'est sous la dénomination de *Harvest Mouse*, Rat des Moissons, qu'il le reproduit dans son Histoire des Quadrupèdes (Hist. of Quad., 2e part., p. 384). Schaw en donne aussi l'histoire sous ce nom de *Harvest*, d'après White, avec une fort bonne figure au frontispisce de la première partie du deuxième volume de sa Zoologie générale (Gen. Zool., vol. II, part. I, p. 62). Par cette histoire, nous apprenons que ce petit animal, dirigé par un instinct fort ingénieux, se forme dans la belle saison, à l'époque de la mise bas, avec des brins de paille ou d'herbe, un petit nid sphérique, de la grandeur, dit White, d'un nid de Grillon, qu'il attache à quelque distance du sol aux touffes de gazon ou aux tiges de froment du champ où il s'est établi. Six, sept et même huit petits y sont élevés, mais on nous a laissé ignorer quelle part le mâle prend à ces soins. En hiver, ces Rats se creusent un petit terrier où ils se font un lit de matières douces. Leur nombre est quelquefois très-grand, et alors ils causent de graves dégâts dans les champs de blé, plus encore par la quantité d'épis qu'ils coupent que par celle du grain qu'ils mangent.

La taille de ce Rat, du bout du museau à l'origine de la queue, est au plus de deux pouces et demi (la figure que nous en donnons est un peu plus grande que

nature), et sa queue est d'un demi-pouce plus courte que son corps. Sa hauteur moyenne est d'environ un pouce.

Sa couleur générale supérieurement est d'un gris fauve; elle résulte de poils courts fauves et de poils plus longs noirs; et comme ces derniers sont en plus grand nombre aux parties antérieures qu'aux postérieures, le gris domine sur les premières et le fauve sur les secondes. Toutes les parties inférieures sont blanches. La queue, où ne s'aperçoivent que des poils courts et rares, est grisâtre; et les moustaches, en grand nombre sur les côtés du museau, sont noires. Tous les poils sont d'un gris d'ardoise à leur base.

Ce petit Rat a été aussi trouvé par feu Saulnier dans les environs de Chantilly, et on devra vérifier si le *Mus pendulinus* de Hermann (Observ. zool., p. 61) appartient, comme quelques auteurs l'ont cru, à cette espèce; tous deux paraissent avoir les mêmes mœurs; mais le *Pendulinus* était d'un noir cendré en dessus, blanc en dessous, et sa queue était de la longueur du corps.

Le Rat des Moissons est désigné dans les Catalogues méthodiques par le nom de *Messorius*.

Novembre 1830.



Werner del. grand. nat. Lith de Langlumé

Rat à dos rayé.

RAT A DOS RAYÉ.

Cette espèce semble être une anomalie dans le genre auquel elle appartient, celui des Rats : elle est peut-être la seule dont le pelage des parties supérieures du corps ne soit pas à peu près d'une couleur uniforme, ou plutôt qui ait le dos orné de plusieurs lignes de couleurs différentes de celles des parties voisines. De tout temps on avait aperçu, quoique d'une manière vague, l'intime analogie de structure et de couleurs qui se trouvaient entre les poils de certaines espèces d'un même genre, et depuis que les genres sont devenus plus naturels par l'élimination des espèces qui ne leur appartenaient pas, et qui sont quelquefois devenus des types de genres nouveaux, cette ressemblance a été rendue plus manifeste, et a même pris un tel caractère d'autorité, que quand elle ne se rencontre pas, on a des raisons de douter que l'espèce qui en est dépourvue appartienne réellement au genre auquel d'ailleurs on est porté de la rattacher. Depuis très-long-temps ce Rat à dos rayé était connu : Sparmann en avait donné une assez bonne figure dans son Voyage au cap de Bonne-Espérance et dans les Actes de l'Académie de Stockholm (année 1784, p. 339, pl. 6), où il se trouve en outre décrit par cet auteur sous le nom de *Mus pumilio*. En effet, toutes ses formes extérieures annonçaient un Rat, et aucun naturaliste ne s'était écarté de l'idée de Sparmann; mais ces apparences, combattues par l'anomalie des couleurs, devenaient des signes incertains; aussi M. Desmarets, qui d'abord avait rangé cette espèce parmi les Rats, crut devoir la réunir ensuite aux Campagnols, desquels son pelage l'écartait cependant comme des premiers, mais abusé par des dents dont l'usure sans doute avait effacé les vrais caractères. Depuis cette époque les individus de cette espèce, rapportés du Cap par Delalande ayant pu être étudiés, n'ont laissé aucun doute sur la nature et les rapports de leur espèce : ils avaient, sans autre exception que les couleurs du pelage, tous les caractères des Rats; ils leur ressemblaient par les organes de l'alimentation, par ceux du mouvement, par ceux des sens, et par ceux de la génération, c'est-à-dire par tous les organes qui mettent les mammifères en rapport avec le monde extérieur et avec les autres individus de leur espèce, par tous ceux au moyen desquels ces animaux prennent leur place dans l'économie de la nature, et y remplissent leur destinée: je ferai seulement remarquer que leur conque auditive est plus courte et plus arrondie que celle de plusieurs autres espèces.

Le Rat rayé a quatre pouces du bout du museau à l'origine de la queue, qui en a à peu près autant; du reste, comme nous l'avons dit, les proportions des diverses parties de son corps sont celles des Rats; c'est pourquoi la Souris ou le Mulot en donnent sous ce rapport une assez juste idée. Le fond de son pelage, sur toutes les

parties supérieures du corps, est d'un gris jaunâtre; il est blanc sur toutes les parties inférieures, et quatre raies noires parallèles, les deux moyennes se prolongeant jusque sur la tête après s'être réunies, ornent le dessus du dos. La partie grise du pelage se compose de poils soyeux et de poils laineux; les premiers sont aplatis, creusés en gouttière, larges à leur partie moyenne, et se terminant ensuite graduellement à leur deux extrémités en pointes alongées; ils sont gris à leur moitié inférieure, et blancs jaunâtres ou noirs à leur autre moitié: c'est du mélange de ces deux couleurs que le gris de cette partie se compose; et comme les poils blanchâtres sont plus nombreux entre les raies noires du dos, celles-ci semblent séparées par trois raies blanches. Les poils des raies noires ne diffèrent point des autres. Les poils soyeux des parties inférieures paraissent cylindriques; les laineux de toutes les parties sont également cylindriques, et, vus au microscope, forment de petits anneaux alternativement obscurs et clairs. La queue écailleuse n'a que quelques poils courts, rares et jaunâtres; la face postérieure des oreilles grisâtre, est bordée antérieurement par une tache noire; de longues moustaches garnissent les côtés du museau et le dessus des yeux.

Nous avons dit que cette espèce était peut-être la seule qui ait le dos orné de plusieurs lignes de couleurs différentes de celles des parties voisines. En effet, si l'on a réuni aux Rats le *Mus orientalis* de Seba, qui a le pelage varié d'une douzaine de lignes longitudinales formées de petites taches blanches, et le *Mus barbarus* de Linnæus, c'est sans certitude, sans aucune preuve, et comme de simples indications; car aucun auteur n'a fait connaître les caractères d'après lesquels leurs ressemblances pourraient s'établir. Deux autres espèces, qui ont quelque analogie de pelage avec le Rat rayé, ont également été réunies aux Rats, l'une sous le nom de *Mus agrarius* Pall., et l'autre sous ceux de *Mus vagus* et *betulinus* Pall.; mais, outre que ces animaux n'ont qu'une raie noire dorsale, il est manifeste, par ce que Pallas rapporte du second, que cet animal n'est point un Rat; et si le premier en est un, comme on doit être assez porté à le penser, quoiqu'on n'en ait pas la preuve certaine, sa ligne dorsale est une modification qui rend moins anomale celle du Rat rayé.

Je n'ai point donné le nom de Rat nain à cet animal, d'abord parce qu'il y a des espèces de Rats beaucoup plus petites, et ensuite parce que l'une de ces espèces a reçu ce nom à plus juste titre; d'ailleurs celui de Rat rayé lui a déjà été donné par Schaw (*Lineated mouse*, Gen. Zool., t. II, part. I, pl. 133.). Le nom spécifique latin de *Lineatus* ne sera donc point, à proprement parler, un nom nouveau.

Octobre 1829.



Werner del. grand. nat. Lith. de Langlumé.

Otomys namaquois.

OTOMYS NAMAQUOIS.

Le genre Otomys, dont nous avons fait connaître les caractères en décrivant l'Otomys cafre, ne se compose encore que de deux espèces, et l'Otomys namaquois forme la seconde. Sa découverte, comme celle de la première, est due à Delalande, qui la rapporta du Cap, où il la trouva dans son excursion au nord, dans le pays des Namaquois, comme il avait trouvé l'autre dans son excursion à l'est, dans la contrée habitée par les Cafres. C'est là malheureusement tout ce que nous trouvons sur ces animaux dans les notes de ce voyageur si expérimenté, et que la mort a enlevé à la science avant qu'il ait été possible de publier les observations nombreuses qu'il n'avait confiées qu'à sa mémoire. Mais ces indications de localités pourront du moins servir aux voyageurs qui viendront après lui, pour les guider dans la recherche de ces animaux et en étudier la nature. Sans doute ces deux petites espèces de rongeurs ne sont pas confinées l'une à l'est et l'autre à l'ouest de la partie méridionale de l'Afrique; rien probablement ne les a empêché de s'étendre dans les régions intermédiaires, et peut-être de se réunir dans la même contrée, à moins que le plateau élevé et la grande chaîne de montagnes qui se trouve entre le pays habité par les Hottentots namaquois et celui des Cafres n'ait opposé à cette réunion un invincible obstacle. Quoi qu'il en soit, le système organique des Otomys ne s'est encore rencontré qu'au midi de l'Afrique; et toutes les circonstances de géographie zoologique deviennent chaque jour d'un intérêt plus pressant. Les nombreuses espèces d'animaux dont la science s'est enrichie depuis quelques années, en détruisant ou en modifiant la plupart des lois qu'on avait cru apercevoir dans la distribution des animaux sur la surface du globe, rend de nouvelles lois nécessaires; et l'état vague et incertain de la science en cette matière aujourd'hui, fait pressentir que ces lois nouvelles, à la fois plus variées et plus générales, contribueront à étendre et à rectifier nos connaissances sur les anciens rapports de nos continens entre eux, et sur la ressemblance ou la différence des forces auxquelles la nature animale était autrefois soumise dans les diverses régions de chacun de ces continens.

Il nous arrive sans doute trop souvent, lorsque nous parlons d'un animal, de n'avoir à faire connaître que ses traits et quelques uns de ses organes; malheureusement pour les petits rongeurs, c'est un inconvénient presque inévitable : d'abord il est rare que les ménageries puissent se les procurer, les petits quadrupèdes supportant très-difficilement la fatigue des longs voyages, et surtout des voyages maritimes; ensuite il est presque sans exemple que les voyageurs aient eu le loisir de

recueillir autre chose que les dépouilles de ces petits êtres, dont la vie est si obscure et si cachée : heureux encore quand ils en prennent de fidèles dessins, comme l'a fait Delalande, avant que la mort en ait altéré les formes particulières et la physionomie générale. Enfin quand même on aurait en sa possession ces rongeurs de petite taille, qui le plus souvent vivent dans des retraites souterraines, et ne pourvoient à leurs besoins que pendant la nuit, ce serait inutilement qu'on voudrait en étudier la nature : leur existence est toute d'instinct; la part que l'intelligence prend à leurs actions est tellement bornée qu'à peine on en aperçoit les traces. Ce n'est point par elle qu'ils sont destinés à remplir leur rôle sur la terre; leur instinct seul est chargé de cette tâche; mais l'instinct dépend essentiellement des conditions pour lequel il a été formé, et hors d'elle il ne se manifeste plus : c'est un esclavage pour lequel il est fait, comme l'intelligence est faite pour la liberté. Or les conditions de l'instinct ne peuvent être que rarement reproduites, et dans tous les cas, pour les reproduire, il faudrait les connaître, c'est-à-dire qu'il faudrait connaître l'instinct de l'animal auquel elles ont été imposées, ou autrement l'animal lui-même. Ce n'est donc que très-rarement qu'il nous est possible de nous étendre sur le naturel des petits quadrupèdes; mais les caractères exacts que nous en donnons mettront les voyageurs à même de les observer et de compléter plus tard leur histoire; et c'est ce qu'ils pourront faire quelque jour pour l'Otomys namaquois. Ce rongeur, comme nous l'avons dit plus haut, a tous les caractères du genre Otomys, et ses caractères spécifiques sont les seuls que nous ayons à décrire.

Sa longueur, du bout du museau à l'origine de la queue, est de quatre pouces six lignes, et sa queue a trois pouces. Les parties supérieures de son corps sont d'un gris brun très-foncé, résultant de poils soyeux noirs et de poils laineux annelés de noir et de fauve. Les uns et les autres sont gris à leur base; toutes les parties inférieures sont d'un gris clair, et les incisives des deux mâchoires sont divisées antérieurement par un sillon longitudinal.

C'est pour exprimer ce dernier caractère que je proposerai de désigner dans les catalogues méthodiques cet Otomys par le nom latin de *Bisulcatus*.

Octobre 1829.



Werner pinx.t et lith. Grand.r naturelle. Lith. de A. Belin.

Gerbille de Buffon.

GERBILLE DE BURTON.

Les espèces les plus anciennement connues qui entrent aujourd'hui dans le genre Gerbille furent considérées comme des Gerboises, et associées à la Gerboise proprement dite et à l'Alactaga; leurs longues jambes de derrière, et leur mode supposé de progression avaient déterminé ce rapprochement. Une observation plus attentive de ces animaux conduisit à en former un genre distinct de celui des Gerboises; mais ces deux genres restèrent unis. Ce n'est que par une étude plus suivie et plus détaillée de leur organisation qu'on a reconnu leurs véritables rapports. Les Gerbilles, en effet, ne s'associent point aux Gerboises; elles se rapprochent des Rats, auxquels elles ressemblent d'une manière générale par les mœurs comme par les organes.

L'espèce dont nous donnons la figure vient du Dahrfur, où elle a été découverte par M. Burton; elle nous paraît tout-à-fait nouvelle, ce qui nous a déterminé, devant la distinguer nominativement de toutes les autres, à lui donner le nom de ce savant voyageur.

Cette Gerbille est plus petite que le Surmulot; sa longueur, de l'extrémité du museau à l'origine de la queue, est d'environ quatre pouces, et la queue en a trois. Le fond de sa couleur est d'un beau jaunâtre, plus foncé aux parties supérieures du corps et aux cuisses qu'aux parties latérales, tels que les côtés du cou et les flancs. Des taches blanches se voient au-dessus de l'œil et sur les côtés du museau; tout le reste du corps est d'un blanc pur. Les poils sont exclusivement soyeux, et ceux de la queue, qui sont très-courts, laissent voir la peau couleur de chair qu'ils recouvrent. Ces poils des parties foncées ont leur moitié inférieure grise, le reste se partage entre des anneaux noirs et fauves; ceux dont la teinte est plus faible sont blancs à leur partie cachée, et tout-à-fait fauves à leur partie visible. Les poils des parties inférieures sont entièrement blancs. Les oreilles sont nues et couleur de chair, comme la peau en général. Les côtés du museau et le dessus de l'œil ont d'assez fortes moustaches.

Les pieds ont cinq doigts; mais le pouce des pieds antérieurs n'est qu'en rudiment et marqué seulement au dehors par un petit ongle plat. Les oreilles sont ovales et assez simples; un petit mufle environne les narines; les yeux sont grands et la langue fort douce. La verge est dirigée en arrière, et les testicules sont fort grands; les dents molaires, au nombre de trois à chaque mâchoire, ont des racines distinctes de la couronne, et présentent, avant d'être usées, des collines transverses;

aux deux mâchoires, elles vont en augmentant de grandeur de la première à la dernière; celle-ci est simple; celle qui la précède est composée de deux collines, et la première en a trois; mais la colline antérieure de celle-ci ne consiste qu'en un simple tubercule, et comme ces dents ne s'usent pas dans les premiers temps à la partie moyenne des collines, à l'exception de la colline tuberculeuse dont nous venons de parler, il en résulte que la première molaire, à un certain degré d'usure, présente antérieurement la forme d'un trèfle. Les incisives supérieures sont partagées longitudinalement par un sillon; les inférieures sont unies. Les premières prennent racines immédiatement avant les molaires antérieures; les secondes, vers la moitié de la branche montante de leur mâchoire.

Le canal intestinal est d'égal diamètre dans toute sa longueur; il a quatorze pouces du pylore au cœcum, et quatre du cœcum à l'anus. L'œsophage s'insère à peu près au milieu de l'estomac. Le cœcum a dix-huit lignes de longueur, et il se termine obtusément.

La physionomie de cette Gerbille a beaucoup de celle des Loirs, et il en est de même de ses allures. Elle marche toujours à quatre pattes, et ne se redresse sur ses pieds de derrière que lorsqu'elle s'arrête; mais elle ne se fait pas un appui de sa queue comme les Gerboises; elle ne se sert point habituellement de ses pattes de devant pour porter ses alimens à sa bouche. Pendant le jour, elle se tenait cachée dans un nid qu'elle s'était fait avec du coton mis à sa portée. Ce n'est qu'au crépuscule qu'elle pourvoyait à ses besoins.

Cet individu vivait avec plusieurs autres dans la même cage; tous s'étaient mutilés réciproquement; aucun d'eux n'avait conservé sa queue entière, et ils ont fini par périr de leurs blessures. Ces animaux mangeaient à peu près indifféremment des substances animales ou végétales, comme les Rats et les Loirs.

Août, 1837.



Werner pinx et lith. — 2/3 de nat. — Lith de Langlumé.

Gerbo femelle.

GERBO FEMELLE

Les animaux qui offrent des particularités singulières sont toujours ceux qui ont fixé le plus l'attention des observateurs, et sur lesquels ordinairement on a le plus écrit; mais trop souvent on ne fait alors que répéter les mêmes observations, que décrire les seuls organes dont la structure paraît extraordinaire; de sorte que pour avoir été vus et remarqués très-fréquemment, ces animaux n'en sont pas pour cela mieux connus. La Gerboise dont nous donnons la figure a long-temps été dans ce cas; il est peu d'espèces de rongeurs dont plus de voyageurs et de naturalistes aient parlé, et jusqu'à ces derniers temps on est résté incertain sur sa nature et sur ses rapports avec les autres rongeurs à longues jambes postérieures.

Les anciens ont probablement connu le Gerbo, qui est commun en Barbarie, en Egypte, en Syrie, sous le nom de Rat dipodes (à deux pieds), qui se servent de leurs pieds de devant comme de mains, et ne marchent que sur ceux de derrière (Hérodote, Aristote, Ælien, Photius), car le Gerbo est jusqu'à présent le seul rongeur de ces contrées qui présente ces caractères.

Il est connu des modernes depuis que Corneille Le Bruyn (Voy. in-fol. Delft., 1692) l'ayant trouvé à Venise, sous le nom de Gerbo, en publia une figure et une description superficielles. Paul Lucas (2[e] Voy., t. II, p. 72) donna sans nom une autre figure, mais très-infidèle, de cet animal, en faisant connaître sa manière de vivre dans des terriers; et c'est probablement à lui qu'on dut les deux premiers individus de cette espèce qui furent vus en France, et qu'il offrit à Louis XIV au retour de son second voyage dans le Levant. Shaw, dans son Voyage en Barbarie (trad. fr., tom. 1, pag. 321), ajoute quelques particularités à ce qu'on devait aux auteurs précédens, et nous apprend que les Arabes nomment cet animal *Jerboa* ou *Yerboa*, d'où lui venait indubitablement le nom de Gerbo, rapporté par Le Bruyn, et qui a été conservé; mais je dois faire remarquer que, par une erreur de typographie sans doute, il dit des pieds de devant, pour le nombre des doigts, ce qui est des pieds de derrière, et réciproquement. Asselquist (Act. holm., tom. XIV) joignit une figure très-imparfaite, et dessinée d'après une peau desséchée, à sa description fort superficielle d'une Souris des montagnes d'Egypte, que les Arabes, dit-il, nomment *Gherbuah*, ce qui n'ajouta absolument rien à ce que l'on connaissait de cette espèce. Allamand, que Buffon a copié en donnant d'autres figures que les siennes, et plus imparfaites (Supp. VI, pl. 39 et 40), sans en faire connaître l'origine, entre dans de plus grands détails, et représente la bande blanche qui se remarque au bas de la cuisse de cet animal, dont il donne une bonne figure. Ce

caractère, Pallas le confirme (Glires, p. 306, pl. 21) en décrivant et en donnant un dessin passable de son *Mus sagitta*, qui est le Gerbo. Depuis on a eu encore une figure et une description de ce rongeur dans Bruce (Voyage, trad. franç., t. IV, pl. 27), quoiqu'il ait cru qu'il s'agissait d'une espèce différente. Enfin on a toujours considéré comme appartenant à cette espèce le *Gerbua* d'Edwards (Glanures, pl. 219), et cependant la bande *noire* en forme de croissant, qui s'élève d'une cuisse à l'autre, est un caractère qui lui appartient exclusivement : sous tous les autres rapports cet animal ressemble au Gerbo. Faut-il, ainsi que le pensait Allamand, considérer ce Gerbua d'Edwards comme un mâle, tandis que les individus à bande blanche sur les cuisses seraient des femelles? cela est peu probable, car Pallas, qui paraît avoir examiné des individus mâles, ne parle pas de cette différence. C'est donc une difficulté dont la solution est remise à un autre temps.

Le Gerbo est un rongeur de la taille du Rat; mais il en diffère tout-à-fait par les formes générales. Sa tête grosse et arrondie, terminée par un museau peu saillant et obtus, son corps épais et trapus, ses membres antérieurs très-courts et presque toujours cachés, ses longues jambes de derrière et sa longue queue, qui semblent le soutenir comme sur un trépied, lui donnent une physionomie qui n'appartient à aucune autre espèce, et ses allures rappellent tout-à-fait celles des Kanguroos. Sa queue cependant ne l'aide point dans ses mouvemens; lorsqu'il saute elle ne s'appuie point sur le sol; il ne s'en sert que pour se maintenir en équilibre lorsqu'il est en repos, et c'est dans cette situation que nous l'avons fait représenter. Tous les muscles de sa queue sont alors très-tendus, et elle prend la forme qu'on lui voit dans notre dessin. Jamais je ne l'ai vu faire usage de ses pieds de devant pour se soutenir; mais il paraît qu'il y trouve un secours lorsqu'il veut grimper ou descendre, ainsi que nous le dit Allamand. L'emploi qu'il en fait hors de ces cas là consiste à soutenir les alimens qu'il a saisis avec ses mâchoires, et à se débarbouiller le museau. Il ne marche jamais en avançant ses pieds alternativement; il le fait toujours en sautant à pieds joints, et dans ce mouvement il conserve aisément son équilibre, sans autre secours que la régularité de chacune de ses impulsions; il n'en est plus de même dans le repos : son centre de gravité ne se maintiendrait pas sur la base étroite de ses pieds, et c'est alors que l'appui de sa queue lui devient indispensable; aussi a-t-on observé qu'en coupant la queue à ces animaux la station ne leur était plus possible.

Le sens de l'ouïe paraît être dominant chez les Gerbos; leur conque auditive est étendue et mobile. Leurs yeux, à pupille ronde, quoique fort grands, ou même parce qu'ils sont fort grands, ne supportent pas la lumière; aussi ces animaux ne vont-ils que la nuit : c'est alors seulement qu'ils agissent et pourvoient à leurs besoins. Les narines sont environnées d'un mufle, et la langue est douce. Le sens de l'odorat paraît fort obtus, ainsi que celui du goût, et il en est probablement de même de celui du toucher, car les poils sont minces et d'une contexture très-molle. Les pieds antérieurs ont quatre doigts minces armés d'ongles aigus, et un rudiment de pouce. Les postérieurs en ont trois très-forts, susceptibles de s'écarter l'un de l'autre, et garnis en dessous et sur les côtés de poils durs, de la nature des soies; leurs ongles sont épais, et un tubercule corné s'observe en dessous du pied, au point où les doigts s'articulent avec le tarse. Les dents incisives sont simples, et les mâchelières, au nombre de quatre de chaque côté de

la mâchoire supérieure, et de trois de chaque côté de l'inférieure, sont surtout remarquables par l'irrégularité des échancrures de leur couronne, excepté la première de la mâchoire supérieure, qui n'est qu'une dent rudimentaire. La vulve se montre au dehors comme l'orifice d'un tube très-court, et la verge du mâle est fort petite, au dire de Pallas.

La longueur de notre Gerboise, du bout du museau à l'origine de la queue, est de cinq pouces; sa queue en a sept, et sa tête deux; lorsqu'elle est debout, en repos, le sommet de sa tête est à cinq pouces du sol. Ses tarses, du talon au bout des doigts, ont deux pouces neuf lignes de hauteur.

Tout son pelage est d'un fauve clair, varié de gris en dessus, les poils étant gris dans les trois quarts de leur longueur, et fauve à leur extrémité. En dessous il est entièrement blanc, ainsi que les poils dans toute leur longueur. Une ligne blanche, qui commence au tibia et se termine à la queue, se montre sur cette partie de la jambe, qui, dans les Gerbos, se confond avec la cuisse. Le dessous des yeux est blanchâtre. La queue, fauve en dessus et blanche en dessous, a une tache noire vers sa pointe, qui est blanche. Les tarses et la jambe sont nus, ainsi que les oreilles, qui sont blanches à leur tiers inférieur et noires sur le reste.

Le Gerbo se nourrit de graines farineuses, d'amandes, d'ognons, de bulbes, etc.

Cette espèce est le *Dipus sagitta* des Catalogues méthodiques.

Mai 1830.



Verner pinxt et lith.

Imp. lith. de A. Belin.

Campagnol.

CAMPAGNOL.

Cette espèce, la plus commune et la plus anciennement connue de son genre, qui en est devenue le type et lui a donné son nom, est peut-être, de toutes les espèces de rongeurs, celle qui, dans l'Europe moyenne, est la plus abondamment répandue : aussi n'est-il aucun naturaliste qui n'ait été appelé à en parler, pour faire connaître du moins sa fécondité et ses mœurs, causes quelquefois de tant de ravages dans nos champs et de tant d'amères regrets pour le cultivateur.

Cette malfaisante espèce de rongeur a cependant été distinguée des autres fort long-temps avant qu'on connût sa nature intime, et qu'on établît ses véritables rapports, quoiqu'à certains traits de sa physionomie on se fût cependant aperçu que d'assez importantes différences la séparaient des espèces dont on croyait d'ailleurs devoir la rapprocher. Ainsi, elle ne fut pour Gesner, Aldrovande, etc., qu'une espèce de Rats des champs plus petits que le Mulot. Mais Rai fit l'importante observation qu'elle se faisait distinguer des Rats par une tête plus grande que la leur; ce qui, plus tard, conduisit mon frère à chercher un caractère plus précis qu'il crut trouver dans des *molaires sillonnées sur leur couronne et leur côté* (Tableau élémentaire d'Histoire naturelle des animaux, p. 137). Ce caractère, tiré de la structure des molaires, mais exprimé plus exactement, est en effet venu caractériser scientifiquement le genre Campagnol, qui jusque là, n'était guère qu'empiriquement établi.

Le Campagnol a le corps ramassé d'un petit Rat, mais sa tête arquée et beaucoup plus large que celle des Rats le fait distinguer au premier coup d'œil de ces animaux. La longueur de son corps, du bout du museau à l'origine de la queue, est de trois pouces huit lignes, et celle-ci a un pouce trois lignes. La distance du bout du museau à l'occiput est d'un pouce deux lignes, et la largeur de la tête, d'une joue à l'autre, est de plus de dix lignes.

Ses membres sont courts; la distance de l'épaule et de la croupe au sol n'est que d'un pouce deux lignes.

Les membres antérieurs sont terminés par quatre petits doigts minces, entièrement libres et garnis d'ongles arqués et pointus. Le premier de ces doigts ou l'externe est plus court; le second est plus long que celui-ci et de très-peu plus court que le troisième, qui est le plus long de tous; le quatrième se rapproche de la longueur du premier. Le pouce manque et n'est marqué que par un tubercule garni d'un ongle plat et obtus.

Les membres postérieurs ont cinq doigts un peu plus forts que ceux des membres opposés. Les trois moyens sont à peu près d'égale longueur; l'externe vient ensuite, et c'est le pouce ou l'interne qui est le plus court, outre qu'il est placé beaucoup plus en arrière que les autres. Les ongles de ces doigts sont tous arqués et pointus.

La queue est courte, grêle, garnie, comme celle des Rats, d'écailles épidermiques et verticillées, formant de petits anneaux serrés, de la base desquels sortent des poils courts, mais en assez grand nombre pour que les écailles soient entièrement cachées; ce qui n'a pas lieu chez les Rats.

Les organes génitaux sont simples, et ne consistent, chez la femelle, qu'en un clitoris saillant, velu et de forme conique, qui donne issue par son extrémité au canal de l'urètre. La vulve ne consiste qu'en une ouverture longitudinale en arrière du clitoris et en avant de l'anus. Les mamelles sont au nombre de six : quatre inguinales et deux pectorales. Le mâle a la verge terminée par un gland cylindrique, arrondi à son extrémité, et elle est soutenue par un petit os long d'une ligne.

L'œil est petit, rond et saillant, et les paupières sont presque sans cils. L'extrême petitesse de la pupille n'a pas permis d'en déterminer la forme.

L'oreille est courte, arrondie, mince et presque nue. Sa structure est simple : l'hélix n'est que légèrement rebordé; l'anthélix forme un large bourrelet qui circonscrit la fosse naviculaire. Celle-ci est large, peu profonde, garnie du côté du bord postérieur d'un feuillet membraneux et arrondi, et dans son intérieur d'une membrane qui circonscrit une autre cavité, au fond de laquelle est l'orifice du canal auditif.

Les narines sont percées à l'extrémité du museau et entourées d'un petit mufle.

La lèvre supérieure est fendue, et la langue, assez longue, est étroite, plate, légèrement élargie et arrondie vers le bout, très-douce, et garnie à sa base d'un léger renflement oblong, terminé par un rang de papilles ciliées simulant une double langue. Il n'y a point d'abajoues.

Les quatre principaux tubercules qui se trouvent à la base des doigts, sous la paume et sous la plante des pieds, sont revêtus d'une peau nue très-douce, et il en est de même de ceux qui terminent chaque doigt. Ces parties nues, toujours en contact avec les corps, ne peuvent manquer de devenir des organes du toucher, quoiqu'elles servent aussi, par leur élasticité, à affaiblir les effets du poids de l'animal. C'est dans les moustaches et dans le pelage surtout que le sens du toucher réside; or, les moustaches longues et bien fournies garnissent les côtés du museau et des joues, et le dessus des yeux. Le pelage, très-épais et très-fin, semble formé de poils entièrement soyeux, tous ayant la structure lisse qui caractérise ces poils; mais les uns sont plus longs que les autres et plus rares, et ils les dépassent, comme s'ils étaient plus particulièrement affectés à la perception des objets extérieurs.

Les couleurs du Campagnol vulgaire sont en général d'un beau jaunâtre en dessus, pâlissant sur les côtés, et d'un blanc grisâtre en dessous. Considérées en détail, on voit qu'en dessus, la tête ainsi que le corps sont d'un roux fauve assez foncé et mêlé de brun noirâtre. Le museau, les côtés de la tête, l'épaule, les côtés du corps, la croupe et le derrière des cuisses, sont d'un fauve roussâtre mêlé de de noir. La région labiale est fauve antérieurement et noirâtre en arrière. La lèvre supérieure et le menton sont blancs. Les membres extérieurement sont d'un gris fauve. La gorge, la poitrine, le ventre et la face interne des membres sont d'un blanc grisâtre. Les poils aux parties supérieures sont ou tout-à-fait noirs, et ce sont les plus longs, ou d'un noir ardoisé à leur base, avec leur tiers supérieur partagé entre des anneaux d'un fauve plus ou moins roux et noir; ce sont les plus courts. Les moustaches sont noires, comme les poils les plus longs. Aux parties inférieures, les poils sont noirâtres à leur base et blancs dans leur tiers supérieur. La queue est foncée en dessus et blanchâtre en dessous; mais les poils y sont très-courts, comme au reste sur les doigts.

Ce qui fait le caractère essentiel du Campagnol, comme type de son genre, c'est

son système de dentition. Les incisives sont unies, et les molaires, au nombre de trois à chaque mâchoire, n'ont point de racine distincte de la couronne. Ces molaires présentent, vues supérieurement, des lignes anguleuses d'émail, des zigs-zags dont le sommet des angles d'une des faces de la dent se trouve vis-à-vis d'un des côtés du sommet des angles de la face opposée. Le nombre de ces angles paraît être plus ou moins nombreux; mais ceux des molaires antérieures surpasse toujours ceux des molaires suivantes. Ces dents sans racines constituent le caractère des rongeurs herbivores, et elles se trouvent associées, chez les Campagnols, à un cœcum plus long que les gros intestins et d'une capacité infiniment plus grande que celle de l'estomac.

Cette espèce se rencontre principalement dans les terres propres à la culture des céréales. Elle y creuse des terriers peu profonds, à plusieurs issues, et formés de deux ou trois cellules. Chaque terrier appartient à une petite famille; mais comme ces animaux sont instinctivement portés à vivre en troupe, les terriers voisins les uns des autres peuvent être plus ou moins nombreux. C'est principalement en été que le Campagnol fixe son habitation au milieu des champs. A l'approche de l'hiver, il se retire dans le voisinage des bois, où il trouve une nourriture que les champs ne lui fournissent plus.

Ces animaux font chaque année deux portées, une au printemps et une en automne, de huit à dix petits chacune. A ces deux époques, chaque femelle a soin d'enfoncer et d'élargir une des cellules du terrier, et d'y former un lit de foin et de mousse pour les petits qui doivent naître nus et aveugles.

Les Campagnols vivent exclusivement de substances végétales, et ce sont les graines surtout qu'ils recherchent : voilà pourquoi ces animaux sont si dangereux pour le cultivateur, quand les circonstances ont favorisé leur propagation. Attaquant chaque épi par sa base, ils parviennent quelquefois à moissonner un champ, comme l'aurait fait le moissonneur lui-même, et on les a vu porter leurs ravages si loin, que la famine en a été la suite.

Lorsque ce fléau se montre, le moyen le plus efficace d'en restreindre les effets, c'est, à l'époque des labours, de tuer les individus que la charrue met à découvert, car les terriers dans lesquels se cachent ces animaux sont généralement peu profonds, comme nous l'avons dit. Mais ils paraissent être poussés à des migrations lointaines qui peuvent les conduire dans des contrées où l'on n'est point en garde contre eux, et à des époques où aucun des moyens de destruction efficace ne pourrait les atteindre. Dans ce cas, les travaux du cultivateur sont perdus, et ses espérances de l'année s'évanouissent. Heureusement, ces invasions subites ne se voient que rarement, et le mal qu'elles causent portent leur remède avec elles, car les Campagnols sont eux-mêmes victimes de la famine qu'ils traînent après eux. Aussi, est-il fort rare de les voir deux années de suite ravager les mêmes contrées.

Le Campagnol est désigné par le nom spécifique d'*Arvalis* dans les catalogues méthodiques.

Avril 1837.



Werner pinx. et lith. Grandeur naturelle. Lith. de H. Belin.

Campagnol des Prairies.

LE CAMPAGNOL DES PRAIRIES.

Lorsqu'on réunit les animaux dont les auteur sont parlé comme étant des Campagnols, on trouve qu'il en existerait déjà de trente à quarante espèces, et comme on n'a, sur la nature de ces espèces, que des notions fort incomplètes, il devient impossible de les comparer rigoureusement les unes aux autres, de reconnaître en quoi elles se ressemblent et diffèrent, et enfin de décider jusqu'à quel point en effet elles constituent des espèces distinctes. Ces rongeurs auraient besoin d'être soumis à une étude nouvelle; mais ce travail ne peut pas être entrepris aujourd'hui par un seul naturaliste; car il n'en est aucun qui soit parvenu à réunir des individus de ces trente ou quarante espèces, de manière à pouvoir les étudier dans leurs parties principales. En effet, le plus grand nombre de ces espèces vient de Sibérie ou de l'Amérique septentrionale ; les autres viennent de l'Europe, de l'Amérique méridionale et du centre de l'Asie : une ou deux espèces seulement sont originaires d'Afrique. Or, les relations des naturalistes de ces différentes parties du monde ne sont ni assez fréquentes ni assez rapides, pour que l'un d'entre eux puisse rassembler, même successivement, des dépouilles d'animaux qui vivent en partie dans des lieux presque déserts. On a été quarante ans avant d'avoir retrouvé l'occasion de vérifier par de nouvelles observations celles que Pallas avait publiées sur ses rongeurs; et il est encore un bon nombre des animaux découverts par ce savant illustre qui restent indéterminés. Ce n'est donc que par un concert d'efforts bien dirigés qu'on réalisera quelque jour le vœu que nous formons aujourd'hui pour une nouvelle étude des Campagnols.

Depuis long-temps on sait en France qu'il existe dans plusieurs de nos provinces des Campagnols qui diffèrent par leurs couleurs et par les proportions de quelques unes de leurs parties, et par ce nom je n'entends désigner ni le Rat d'eau, ni le Schermaus, qui sont aussi des Campagnols de notre pays; j'entends parler du Campagnol proprement dit, qui vit au milieu de nos champs, et des espèces qui se rapprochent de lui par la petitesse de leur taille.

Daubenton (Buffon, t. VIII, p. 372), avait fait remarquer qu'on trouvait des Campagnols dont le pelage était plus gris, et la queue plus longue que chez le Campagnol ordinaire. Mais cette observation n'avait donné lieu à aucune recherche ultérieure, et l'on s'était contenté d'indiquer ces différences, et quelquefois de les donner pour types de variétés dans l'espèce commune.

M. Baillon d'Abbeville, correspondant du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, dont le nom est depuis long-temps cher aux naturalistes, et à qui la science doit tant d'observations curieuses, s'est appliqué à poursuivre le fait rapporté par Daubenton, et à rechercher dans le département qu'il habite les différences que présentent les petits animaux qui ont généralement été confondus sous le nom commun de Campagnols, et nous devons à ses recherches et à sa bienveillance de pouvoir publier l'espèce qui fait l'objet de cet article.

Le Campagnol proprement dit, celui que les auteurs méthodistes désignent par les noms d'*Arvalis* et d'*Agrestis*, a trois pieds environ du bout du museau à l'origine

de la queue, et la longueur de celle-ci est de neuf à dix lignes; sa couleur est d'un gris fauve uniforme en dessus, et d'un blanc grisâtre en dessous. Il vit dans des terriers, comme tous les autres Campagnols, mais il les creuse ordinairement dans les champs, dans les terrains affectés à la culture des céréales, toujours moins humides que ceux des prairies.

Le Campagnol que je vais décrire, par opposition à celui dont je viens de parler, habite au contraire les prairies, les terres basses, sans toutefois qu'il fuie les lieux plus élevés, où il paraît se rencontrer également, mais sans toutefois aussi se rapprocher des moissons. Il creuse dans ces terrains que la charrue ne soulève pas ses galeries et son terrier, dont on n'a pas encore décrit les contours et les formes. Autant le voisinage du premier est funeste aux champs de blé, autant celui-ci leur est inoffensif; cependant il se fait, comme l'autre, des provisions, et l'on dit que, pour cela, il donne souvent la préférence aux pommes de terre.

La couleur de cette espèce est brun-marron à toutes les parties supérieures du corps, et d'un gris jaunâtre aux parties inférieures. La première de ces couleurs résulte de poils qui sont gris d'ardoise à leur moitié inférieure, et entièrement noirs, ou fauves, ou fauves avec la pointe noire à leur autre moitié. C'est le mélange de ce noir et de ce fauve qui donne la teinte marron du pelage. Les poils entièrement noirs dépassent généralement les autres. Ceux des parties inférieures du corps sont gris d'ardoise à leur origine comme les premiers, et blanc sale à leur moitié libre. La queue n'est revêtue que de poils extrêmement courts, qui sont bruns.

Chez le Campagnol vulgaire, on trouve absolument la même disposition et la même nature de poils, mais ceux qui sont à moitié fauves chez l'un sont d'un blond jaunâtre chez l'autre; et s'il n'y avait entre ces animaux que ces différences assez légères des couleurs, il serait difficile d'y trouver des différences spécifiques; mais outre le naturel du Campagnol des prairies, qui n'est point celui du Campagnol des champs, le premier nous présente encore pour caractère distinctif la longueur de sa queue, qui dépasse toujours de trois ou quatre lignes celle du second. Il paraîtrait aussi que les jeunes de ces deux espèces ont des différences qui les distinguent constamment. Suivant M. Baillon, ceux du Campagnol qui fait l'objet de cet article sont d'un brun presque noir, tandis que ceux de l'autre ont une teinte beaucoup moins foncée.

Si actuellement nous recherchons de quelle espèce le Campagnol des prairies se rapproche le plus, autant toutefois qu'une pareille recherche peut se faire sur des animaux aussi imparfaitement connus que les Campagnols, nous trouvons qu'il a de grandes analogies de mœurs avec le *Lemmus Æconomus*, mais il a la queue plus longue et le pelage plus foncé. Le *Lemmus saxatilis* aurait avec lui des rapports dans ses diverses proportions; mais il paraît rechercher les contrées montagneuses et vivre de semences plutôt que de racines. Je pourrais encore citer d'autres rongeurs donnés comme des Campagnols de Sibérie et surtout de l'Amérique septentrionale; mais ces rongeurs sont-ils des Campagnols? c'est ce qui n'a point été constaté.

M. Baillon a donné à cette espèce le nom latin de *Pratensè*, qu'elle conservera sans doute.

Mars 1834.



Werner del.t Lith. de J. Belin.

1/3 de nat.

Lièvre à cou noir.

LIÈVRE A COU NOIR,

OU

MOUSSEL.

Les espèces qui composent le genre Lièvre diffèrent si peu les unes des autres, se développent si semblablement au milieu des influences sous lesquelles leurs caractères se reproduisent, qu'on est tenté au premier coup-d'œil de regarder comme une exception à la règle, comme accident, les traits distinctifs et durables que quelques espèces présentent, et de ce nombre sont ceux qui caracetérisent le Lièvre à cou noir.

C'est à Leschenault qu'on doit la première connaissance de cette espèce de Lièvre. Il la découvrit pendant son séjour dans la presqu'île de l'Inde, et en envoya les dépouilles au Muséum, en les accompagnant d'une courte description dans laquelle il indique son caractère distinctif : la grande tache noire du dessus du cou. Il nous apprit, par la même note, que ce Lièvre au Malabar porte le nom de Moussel. Depuis, Duvaucel et M. Diard ont retrouvé cette espèce au Bengale et à Java, et nous en ont envoyé plusieurs individus; enfin, M. le major W. H. Sykes nous apprend qu'elle se trouve aux Indes, dans le Decan, où elle est très-commune, et que les Mahrattes la nomment *Sussuh.* (Catal. des Mamm. observés dans le Duncan, p. 11.)

Nous en avons donné une description détaillée, sous le nom de *Lupus nigricollis*, dans le Dictionnaire des Sciences naturelles (T. XXVI, p. 307), mais sans figure; et comme toute espèce non figurée n'est qu'incomplètement publiée, nous profitons d'une esquisse que nous devons à Duvaucel pour acquérir définitivement cette espèce à la science.

Le Moussel, pour un Lièvre, est d'une grande taille; il a près de deux pieds du bout de son museau à l'extrémité de sa queue, lorsqu'il est arrivé à son entier développement, et les mâles sont un peu plus grands que les femelles. La queue est très-courte.

Le chanfrein et le dessus de la tête sont fauves tiquetés de noir. Les côtés de la tête sont également tiquetés de noir, mais sur un fond blanchâtre, ce qui les fait

paraître gris. Cette couleur passe au-dessus de l'œil, s'étend jusqu'à la base de l'oreille et se termine inférieurement au-dessous des joues. La région labiale et les côtés du nez sont d'un fauve uniforme. La mâchoire inférieure et la gorge sont blanches; les oreilles sont d'un gris fauve et bordées de blanc; elles sont également blanches à leur origine postérieure, et cette couleur s'étend sur le cou. La couleur grise résulte de poils très-courts annelés de fauve pâle et de noir; les bords blancs sont formés de longs poils. Tout le reste du cou et ses côtés, jusque presque sous la gorge, sont d'un beau noir qui se termine en pointe sur l'épaule. Les côtés et le devant du cou sont d'un fauve pâle, et le dessus du dos est d'un roux fauve provenant d'un mélange irrégulier de lignes fauves et brunes.

Les parties supérieures et latérales des épaules, les côtés du corps, la croupe et la face externe des cuisses sont d'un gris roussâtre, où dominent l'une ou l'autre de ces couleurs, probablement suivant l'âge ou le sexe des individus. Le dessous du corps et l'intérieur des cuisses sont d'un beau blanc.

Les jambes de devant, le devant du cou, la poitrine, les tarses ou les doigts sont d'un fauve pur plus ou moins foncé. Le dessous des doigts est marron.

La queue est grise ou brune en dessus et blanche en dessous.

Cette espèce a été adoptée, dans le catalogue méthodique, sous le nom de *Lupus nigricollis*.

Je profite de la première espèce de Lièvre que j'ai à décrire depuis ce que j'ai dit dans cet ouvrage, sur le Lièvre commun et sur le Lapin, pour rectifier une assertion que les faits semblaient alors justifier, et que des observations nouvelles rendent aujourd'hui tout-à-fait problématique. Le Lièvre et le Lapin n'ont point toute l'antipathie que je leur supposais; ils ne refusent point de se rapprocher, et même on suppose qu'on les a vu produire ensemble; c'est ce que nous apprend une lettre de M. Richard Thursfield au docteur Roots, insérée en extrait dans la correspondance de la Société zoologique de Londres (1830 à 1831, p. 66).

« Une personne, dit cette lettre, qui élevait une paire de Lapins domestiques plaça avec ceux-ci, quand ils avaient environ deux mois, un jeune Lièvre mâle, environ du même âge, et qui devint bientôt aussi domestique que ses compagnons. Quand la femelle fut adulte, elle eut du Lapin mâle et du Lièvre une portée composée de six petits, trois qui ressemblaient, sous tous les rapports, au mâle et à la femelle des Lapins, et trois mulets. Deux de ceux-ci moururent bientôt, mais le troisième, qui était une femelle, fut élevé avec des Lapins de son âge, et à six mois elle produisit un petit; ensuite elle fut couverte plusieurs fois par des Lapins domestiques et par un Lapin sauvage; mais on n'eut pas occasion de la réunir à un Lièvre mâle. La portée qu'elle eut d'un Lapin blanc consistait en deux jeunes entièrement gris et en deux autres tachetés. » Ces faits, qui n'ont point été le fruit d'une expérience régulière, et qui malheureusement ne sont dus qu'au hasard, montrent du moins qu'il n'y a pas entre le Lièvre et le Lapin l'antipathie qu'on leur supposait.

Avril 1837.



Werner del.   1/3 de nat.   Lith. de Delaporte, S.eur de Langlumé

Chinchilla.

CHINCHILLA.

L'existence de ce Rongeur est connue des naturalistes, pour ainsi dire, depuis la découverte du Pérou; car Joseph Acosta (Hist. nat. et mor. des Indes, tant Orient. qu'Occident., trad. franç., p. 193), qui écrivait sur la fin du seixième siècle, parle déjà des Chinchillas comme d'animaux qui se trouvent dans les montagnes de cette partie du Nouveau-Monde, *dont les poils sont merveilleusement doux et lisses, et dont on porte la peau comme une chose exquise et salutaire pour échauffer l'estomac et les parties qui ont besoin de chaleur modérée;* et, cependant, jusqu'en 1828, ils sont restés dans la plus profonde ignorance sur sa nature et ses rapports avec les autres Rongeurs, quoique sa fourrure soit devenue pour l'Europe, un objet de commerce très-considérable. Gmelin, copiant Molina, en fit un Rat; M. Geoffroy-Saint-Hilaire, considérant le nombre des doigts, le classa parmi les Hamsters, et M. Tiedemann l'a réuni aux Lemmings. Le fait est que le Chinchilla n'appartient ni à l'un ni à l'autre de ces genres, et présente les caractères du genre Lagostome de M. Brookes. C'est ce qu'à reconnu M. Yarrell, d'après le système dentaire de cet animal, qu'il a pu observer sur les individus rapportés en Angleterre par MM. Bechey et Collie, l'un capitaine et l'autre chirurgien d'une expédition faite en 1828 à la côte nord-ouest de l'Amérique. M. Yarrell nous l'apprend lui-même dans ses notes d'anatomie comparée (Zool. Journ., nº 15, janv. 1829), et on le retrouve dans les premiers numéros (août 1829) de l'ouvrage intitulé *Zoological Menagerie*, où se voit un groupe de Chinchillas dans différentes positions très-agréablement représentés. M. Gray a aussi donné une figure et une description de cet animal (*Specilegia zoologica*, pl. 7, p. 11) d'après les individus que l'on doit aux soins de MM. Bechey et Collie. Enfin c'est encore d'après ces individus qu'a été fait le dessein que nous en donnons, et que nous devons à la générosité de Mlle. M***.

Le Chinchilla a la taille et un peu la physionomie du Lapin; il paraît aussi en avoir l'instinct, car il vit en troupes et se creuse des terriers. Sa nourriture principale consiste dans les racines des plantes bulbeuses; il mange assis sur son derrière, la queue relevée et en portant ses alimens à sa bouche avec les pieds de devant, comme les Ecureuils. Cette espèce met au monde chaque année deux portées de cinq à six petits. Des Chiens, conduits par des enfans, sont dressés à la chasse de ces animaux. C'est là tout ce que l'on connaît sur les mœurs des Chinchillas, et on le doit surtout à Molina (Hist. nat. du Chili, trad. franç., p. 283), et à Meyer-Schmidt (Voy. au Chili et sur les Andes, Londres, in-4º, 1824).

Les caractères organiques, comme nous venons de le dire, font du Chinchilla un Lagostome. Les incisives sont simples, et chaque côté des deux mâchoires a quatre incisives. Les trois premières de la mâchoire supérieure présentent transversalement deux portions parallèles étroites, de matière corticale, entourées d'émail, et la dernière en présente quatre, et celles de la mâchoire inférieure leur ressemblent.

Les membres antérieurs ont quatre doigts, et les postérieurs en ont trois; les uns et les autres sont garnis d'ongles courts, épais, propres à fouir. La queue est courte, velue, et l'animal la porte ordinairement relevée.

De tous les organes des sens, ceux de l'ouïe semblent être les plus développés : la conque externe, de forme ovale, est fort simple, et sa large surface est très-propre a recueillir les sons. Les yeux, par leur grandeur, rappellent ceux des Ecureuils. Les narines sont séparées par un petit mufle, et la lèvre supérieure est fendue, mais la bouche paraît être sans abajoues.

Tout le pelage, excepté celui de la queue, est d'une extrême mollesse, et sa douceur surpasse de beaucoup celui du lièvre; mais la queue est couverte de soies assez fermes. Parmi les poils du corps, presque tous laineux, s'en trouvent quelques soyeux, et ceux-ci, vus au microscope, ont paru d'une contexture assez uniforme, tandis que les laineux présentent une suite de petits anneaux alternativement sombres et claires. De fortes moustaches garnissent les côtés du museau, et de plus petites s'observent au-dessus des yeux.

La couleur générale du Chinchilla est, en dessus, d'un gris clair, qui quelquefois prend une teinte jaunâtre et blanche en dessous. Le gris résulte des poils gris d'ardoise dans la plus grande partie de leur longueur, blancs ensuite, et gris à leur pointe. Dans les parties blanches la seule différence c'est que la pointe des poils n'est pas grise.

Cette espèce a été introduite dans les catalogues méthodiques sous le nom de *Laniger*.

Novembre 1830.



Werner pinx.t et Lith.

Lith. de A. Belin.

⅔ de nature.

Chinchilla mâle.

CHINCHILLA.

Depuis que nous avons donné une figure de cette espèce, et rapporté ce que l'on connaissait du Chinchilla, c'est-à-dire depuis 1830, notre ménagerie a reçu plusieurs de ces animaux. D'un autre côté, on a pu étudier de nouveau cette espèce en Angleterre; et quelques rongeurs qui s'en rapprochent, et qui avaient besoin d'être étudiés eux-mêmes attentivement, pour que leur histoire ne fût point confondue avec la sienne, sont également devenus des sujets d'observations exactes. Nous pouvons donc, en rectifiant quelques erreurs que des circonstances plus heureuses nous ont permis de reconnaître, ajouter sur la nature du Chinchilla des détails assez importans à ceux que nous avons précédemment fait connaître, et publier une figure de cet animal, dessinée sous nos yeux, qui achèvera de donner une idée exacte de sa physionomie.

Les rongeurs qui se rapprochent assez du Chinchilla pour qu'on ait pu les confondre dans la même espèce ou dans le même genre, forment avec lui une famille fort naturelle, laquelle se divise en trois genres : les Chinchillas, les Lagostomes et les Lagotis. Ces animaux, à de légères modifications près, ont le même système de dentition. Nous l'avons décrit sommairement dans notre premier article; seulement nous ignorions que leurs molaires fussent sans racines, et qu'ils appartinssent à la division des rongeurs herbivores. Ils diffèrent génériquement l'un de l'autre par le nombre des doigts : les Chinchillas n'ont pas, comme nous l'avons dit, quatre doigts aux pieds de devant; ils en ont cinq, mais le pouce onguiculé est extrêmement court; ceux de derrière en ont quatre. Le Lagostome a un doigt de moins à chaque pied, c'est-à-dire le nombre que nous avions primitivement donné au Chinchilla, que nous considérions, avec M. Yarrel, comme un Lagostome : quatre aux pieds de devant et trois à ceux de derrière. Enfin, le Lagotis en a quatre à tous les pieds. Ces rectifications faites et les caractères distinctifs de ces animaux bien établis, nous allons donner la description de l'individu représenté dans la figure qui accompagne cet article.

Il venait du Chili, et avait été donné à la ménagerie par M. Durand, capitaine de frégate. Sa longueur du bout du museau à l'origine de la queue était de huit pouces et demi; sa tête, de la base de l'oreille au bout du museau avait deux pouces; l'oreille, de sa base à son extrémité, trois pouces; sa queue six pouces, et sa hauteur moyenne était de quatre à cinq pouces.

Les pieds de devant, comme nous l'avons dit, ont cinq doigts, et ceux de der-

rière quatre. Tous ces doigts ont de petits ongles minces, presque plats et comme rudimentaires, et chacun d'eux est garni à son extrémité, en dessous, d'un tubercule ou pelotte élastique que l'ongle ne dépasse pas. De semblables tubercules garnissent le dessous du tarse et du carpe

Les oreilles, grandes et larges, sont arrondies, et pourvues à leur bord postérieur d'une membrane qui semble pouvoir faire l'office d'une valvule; au bord antérieur, inférieurement, est une sorte de pli analogue à l'hélix, qui se partage en deux autres, entre lesquels s'ouvre l'orifice du canal auditif. L'œil est grand et hémisphérique. Les narines sont sur les côtés d'un petit mufle à l'extrémité du museau, et forment entre elles un angle droit. La bouche est petite, la lèvre supérieure fendue, et la langue douce, épaisse et courte.

L'anus est à l'extrémité d'un tubercule épais, et la verge, reployée et dirigée en arrière, est cachée dans un prépuce fort grand; elle est sans épines, et l'orifice du canal de l'urètre est ouvert au-dessous du gland et plissé sur ses bords.

La couleur des parties supérieures était d'un gris-noir varié de blanc, les poils étant d'un gris d'ardoise dans les trois quarts de leur longueur, blancs ensuite et terminés par du gris. Cette dernière partie, le blanc qui la suit et une portion du gris qui vient après se voyant en même temps, il en résultait ce mélange de gris et de blanc par petites taches irrégulières qui fait en général la couleur des Chinchillas. Les parties inférieures sont blanches; les poils y sont gris à leur partie cachée et blancs dans le reste de leur longueur. Toutes les parties nues sont d'un gris violâtre. Des moustaches, les unes noires, les autres blanches, et qui ont jusqu'à cinq pouces de longueur, garnissent les côtés du museau, et quelques unes se montrent à la partie antérieure de la paupière supérieure. Les poils du corps, d'une seule nature, sont très-lisses, très-fins et très-moelleux. Ceux des pattes et des doigts, courts et moins doux, rappellent plus que les premiers la nature soyeuse.

L'on remarque à l'extrémité du doigt interne, aux pieds de derrière et derrière l'ongle, trois ou quatre rangées de poils fort raides, recourbés, qui semblent avoir une destination spéciale, et l'ongle de ce doigt, plat et tronqué, diffère sous ce rapport de tous les autres. Les poils de la queue sont soyeux et fermes, longs à la partie supérieure et courts à l'inférieure. Ceux de la tête et du museau sont également très-courts.

Aout 1837.



Werner del.t Grand.r naturelle. Lith. de A. Belin.

Pithéchir Mélanure.

LE PITHÉCHÉIR MÉLANURE.

Tant que j'ai conservé l'espérance qu'un jour les papiers laissés par M. Alfred Duvaucel, me seraient rendus, que les nombreuses notes qu'il m'annonçait par sa correspondance, et que les dessins qu'il avait fait faire pour mon ouvrage tomberaient entre des mains assez fidèles pour les adresser à sa famille, après qu'à Madras il eût succombé aux fatigues et aux dangers de toute espèce; tant, dis-je, que j'ai eu l'espoir de recouvrer les richesses qu'il avait accumulées par quatre années de travaux, j'ai dû ne point publier les animaux dont il m'avait envoyé les peintures, sans y joindre de description, ni surtout de ces détails pleins d'intérêt et de vie dont il savait si bien animer leur histoire.

Aujourd'hui, après dix ans d'attente, je dois renoncer à la pensée que l'héritage scientifique de mon ami pourra m'être un jour rendu; mais, en même temps, naît pour moi le devoir de faire connaître tout ce qui, dans les envois qu'il m'a faits, se trouve être assez complet pour que la science en puisse profiter, et pour que quelques traces en restent dans la mémoire des naturalistes qui savent apprécier le sacrifice d'une vie fait au profit des connaissances qu'ils se font gloire de propager.

Ce sont ces motifs qui me déterminent aujourd'hui à publier des figures sur lesquelles je n'ai point reçu de notes explicatives, et entre autres celle du Mammifère que je donne ici sous les noms de Pithéchéir Mélanure, noms qui expriment les caractères principaux de cet animal. Par ces caractères, nous voyons que ce Mammifère se rapproche des Rats et des Sarigues, sans toutefois pouvoir être réuni intimement ni à l'un ni à l'autre de ces genres. La tête et la queue rappellent la tête et la queue des Rats, tandis que les pieds de derrière et un peu la tête rappellent les Pédimanes américains. Mais les pouces, très-séparés aux pieds de derrière, avec un ongle plat, et ceux des pieds de devant, quoique très-courts, garnis aussi d'ongles aplatis et paraissant également opposables aux autres doigts, ne permettent pas d'admettre cet animal parmi les Rats; on ne peut pas davantage le considérer comme une Sarigue, à cause de ce pouce des membres antérieurs et de sa queue non prenante.

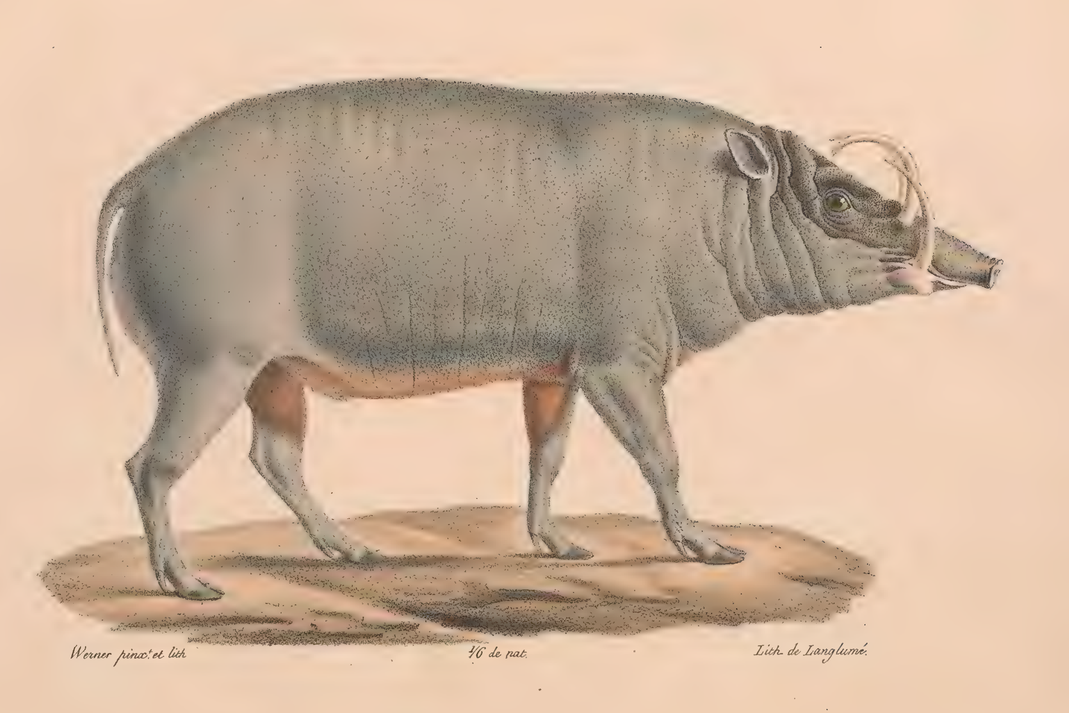
D'après ces caractères, tirés des organes du mouvement, le Pithéchéir nous présenterait le type d'un genre nouveau, et probablement de l'ordre des Rongeurs ou de la famille des Pédimanes; mais cette question restera douteuse jusqu'à ce qu'on ait connaissance de son système de dentition.

Les couleurs de son pelage, d'un beau fauve uniforme et sa queue noire l'éloignent également des genres dont nous venons de parler. En effet, toutes les espèces

qui constituent ces genres sont revêtues d'un pelage terne, et elles sont en assez grand nombre pour qu'on puisse en induire qu'il n'est pas dans leur nature qu'elles soient revêtues d'un pelage brillant.

Je ne puis indiquer ni la taille de cet animal ni sa patrie. Sous le premier rapport, en le jugeant par analogie, nous lui donnerions la taille d'un grand Rat. Quant aux contrées où il vit et où il se retrouvera sans doute un jour, j'ai lieu de présumer, de l'époque où il m'est parvenu et des peintures qui accompagnaient la sienne, qu'il est originaire des provinces du nord du Bengale, si ce n'est des parties occidentales de Sumatra.

Février 1833.



Werner pinx.t et lith. | 1/6 de nat. | Lith. de Langlumé.

Babiroussa mâle.



Werner pinx. et lith. 1/6 de nature. Lith. de A. Belin.

Babiroussa femelle.



Werner pinx.t et lith   1/6 de nat.   Lith. de A. Belin

Le Babiroussa mâle,

âgé de 7 mois.

LE BABIROUSSA

MALE, FEMELLE ET JEUNE.

Nous avons donné, dans les soixante-quatrième et soixante-septième livraisons, les figures du Babiroussa mâle adulte, et d'un jeune âgé de sept mois. Nous donnons aujourd'hui la figure de la femelle, à laquelle nous joindrons ce que nous avons à dire sur l'espèce en général, et en particulier sur ces trois individus.

Quelques particularités singulières d'organisation que présente cette espèce, naturelle aux Moluques, jointes à quelques assertions singulières répandues à son sujet, donnaient depuis long-temps aux naturalistes le désir de l'observer eux-mêmes, lorsque M. le capitaine Dumont d'Urville en ramena un mâle et une femelle de son expédition sur la corvette l'Astrolabe, et en fit don à la ménagerie du roi.

La vue de ces animaux montra que l'idée qu'on s'en était faite n'avait rien d'absolument erroné, car il a suffi de la rectifier relativement à la hauteur des jambes pour la rendre tout-à-fait exacte. L'erreur, assez légère, qui se trouvait dans cette idée venait de la traduction littérale de ce nom de Babiroussa, qui en Malais paraît signifier Cochon-Cerf. On avait auguré de cette signification que le Babiroussa avait les jambes minces et élevées, et il était difficile d'associer dans la pensée la forme épaisse et lourde d'un corps de Cochon avec les mouvemens élégans et légers des Cerfs; ce qui était cause de la curiosité des naturalistes à voir un animal dont les formes contredisaient toutes les analogies. Les analogies ont donc eu raison : le Babiroussa a les jambes des Cochons comme il en a le corps; et le nom de Cochon-Cerf lui aura peut-être plutôt été donné à cause de ses défenses semblables à des cornes qu'à cause de ses jambes, quoique les unes, pas plus que les autres, ne rappellent les caractères du Cerf.

Une espèce de Cochon dont les défenses de la mâchoire supérieure se dirigent en haut, percent la peau du museau et se recourbent en arrière en décrivant une spirale, dut, de tout temps, attirer l'attention de ceux qui se sont trouvés dans le cas d'observer ces particularités singulières. Et, en effet, quoique cette espèce ne se rencontre que dans quelques unes des îles du midi de l'Asie, de très-anciens auteurs en ont parlé, et on en a depuis long-temps d'assez bonnes figures.

Pline indique incontestablement cette espèce lorsqu'il dit que, dans l'Inde, les Sangliers ont deux défenses sur le front semblables aux cornes d'un jeune Taureau (lib. VIII, cap. 52). Et Cosmas-le-Solitaire, qui, comme on sait, avait voyagé dans l'Inde au commencement du sixième siècle, en donne une très-passable figure sous le nom de Cerf-Cochon, dans sa topographie chrétienne, en ajoutant qu'il avait vu cet animal et en avait mangé (Rec. des Voy. par Thévenot). Pison, dans un article additionnel

à son édition de Bontius (page 61), donne une mauvaise figure et une fausse description du Babiroussa et de la tête osseuse de cet animal, où l'on ne trouve presque rien de vrai que l'indication de sa patrie; mais le titre du recueil de Pison reproduit la figure donnée par Cosmas. Thomas Bartholin donne aussi une figure du Babiroussa et de sa tête osseuse (Hist. anat. et méd. cent. II, hist. 96, fig. ibid., etc.)

C'est Valentin qui, le premier, a publié une assez bonne histoire du Babiroussa, nom qu'il écrit Babi-Rosea; mais la figure qu'il joint à sa description est fort défectueuse (Descript. des Indes orient. t. III, p. 262, fig. C). Seba (vol. I, p. 80, pl. 50, fig. 2 et 3) a aussi fait représenter le Babiroussa et sa tête osseuse; mais la figure de l'animal n'est point exacte; sa tête surtout est tout-à-fait méconnaissable. Depuis, Pennant (Hist. of Quad. p. 134, pl. 14), Buffon (t. X, p. 369, et supp. t. III, p. 91, pl. 12), Shaw, (Gen. zool. vol. II, part. 2, p. 467, pl. 224), ont donné des figures de cette espèce qui sont venues confirmer et rectifier en partie l'idée qu'on s'en était faite par les figures précédentes; mais ils n'ont rien ajouté à son histoire, et se sont bornés à donner des extraits plus ou moins étendus de Valentin. Nous devons même dire, d'après Buffon, que la figure, qui se trouve dans ses supplémens, est en partie artificielle, ayant été composée au moyen d'un dessin du Babiroussa couché qu'il reçut en communication de Pennant, vraisemblablement celle que ce dernier a publiée, et d'un autre dessin où l'animal était debout, que Buffon obtint de Sonnerat; néanmoins, à l'exception des jambes, qui sont un peu trop hautes, cette figure est assez fidèle.

Les deux individus donnés à la ménagerie du roi ont été publiés par M. Quoy, médecin de l'Astrolabe (voyage de l'Astrolabe, zoologie, t. I, p. 125, pl. 22 et 23). M. Dumont d'Urville avait obtenu ces animaux de la générosité de M. Merkus, gouverneur hollandais des Moluques; et, grace aux soins particuliers qui leur furent donnés à bord, ils arrivèrent en France dans le meilleur état. Ce fut en juillet 1829 que nous les reçûmes; le 10 février 1830, la femelle mit au monde le jeune mâle dont nous avons donné la figure, lequel mourut en décembre 1831. La femelle mourut en 1832, et le mâle l'année suivante. Ces trois animaux ont succombé à la maladie, toujours mortelle, qui, dans notre climat, atteint presque tous les animaux des pays chauds : la phthisie pulmonaire. Leurs poumons étaient remplis de tubercules en suppuration; et cependant tous les moyens possibles avaient été mis en usage pour prévenir ou retarder au moins l'invasion de cette funeste maladie.

Le mâle était fort âgé; son obésité le rendait lourd et inactif; il passait sa vie à dormir caché sous sa litière, et ne semblait se réveiller que pour boire et manger; la femelle, plus jeune et plus vive, était moins grasse et ne dormait pas d'un sommeil aussi profond; mais autant le premier était paisible et inoffensif, autant celle-ci était irritable et hostile à tous ceux qu'elle ne connaissait pas. Ces animaux vivaient dans la plus parfaite intelligence. Dans l'état sauvage, ils se réunissent incontestablement par paires. Leurs dispositions instinctives en sont une preuve manifeste. Le besoin très-grand que nos animaux avaient de se coucher faisait que chaque jour on leur donnait une très-épaisse litière, sur un plancher élevé de quelques pouces au-dessus du sol, et dans une étendue circonscrite, afin qu'elle ne se dispersât pas par leurs mouvemens. Lorsque le mâle voulait se reposer, il venait se coucher sur cette litière; aussitôt, et toujours, la femelle arrivait, saisissait successivement avec sa bouche cette litière et en couvrait ce mâle de manière à le soustraire entièrement à la vue; et si le repos lui était aussi nécessaire, elle se glissait sous la litière restante de manière aussi à ne pouvoir être aperçue. Ces soins instinctifs, commandés par la

nature à la femelle envers son mâle, ne permettent pas de douter que l'instinct de la sociabilité ne les accompagne. La nature, toujours conséquente dans ses œuvres, n'a pas imposé vainement un besoin à un animal; et celui que, dans la circonstance que nous venons de rappeler, manifeste la femelle du Babiroussa, serait inutile et sans but si elle avait été destinée à vivre solitaire. Cet instinct a aussi pour objet de soustraire ces animaux à leurs ennemis, et c'est le seul exemple de ce genre que nous connaissions.

Ces animaux n'ont point eu occasion de nous faire connaître autrement les penchans naturels qui leur seraient spécialement propres. La nécessité de leur conservation, et le peu de moyens qui nous sont donnés pour soumettre les animaux à des expériences, en variant leur situation, ont dû imposer des bornes fort étroites à nos recherches et restreindre nos observations à celles qui nous ont été offertes par le hasard.

Malgré l'état de santé de nos Babiroussas, nous eûmes d'abord lieu de craindre qu'ils ne se reproduisissent pas. La pesanteur et l'inactivité du mâle justifiaient ces craintes, d'autant plus que les tentatives qu'il faisait de temps à autre pour couvrir sa femelle paraissaient toujours n'aboutir à rien. Cependant, un jour, le 10 de février 1830, au moment où le garçon qui soignait ces animaux entra dans leur écurie, la femelle furieuse lui sauta à la figure et le poursuivit jusqu'à ce qu'il se fût soustrait à ses atteintes. Pendant cette lutte, on entendit un léger cri sortir de dessous la litière, ce qui fit soupçonner la naissance d'un petit que l'on découvrit en effet en tenant la femelle éloignée et en écartant la paille qui le couvrait. Ce jeune animal avait à peine six à huit pouces de longueur; il était nu, mais tous ses sens étaient ouverts et il marchait. Pendant plusieurs semaines la femelle ne permit pas qu'on approchât de son petit, qu'elle tenait toujours caché, qu'elle surveillait avec la plus grande sollicitude et qu'elle nourrissait avec le plus grand soin. Le mâle continua à vivre en paix avec la femelle, mais il ne prit aucun soin du jeune qui bientôt se montra en suivant sa mère. A six semaines, ce jeune animal avait environ quinze pouces de hauteur; et à l'époque de sa mort, c'est-à-dire à vingt-deux mois, sa hauteur était de seize à dix-sept pouces. Il avait les mêmes proportions que sa mère, mais, étant moins gros, il paraissait plus élevé sur ses jambes, et ses canines supérieures ne se voyaient point encore en dehors, mais se montraient par la saillie qu'elles imprimaient à la peau à l'endroit où elles devaient la percer.

Ces animaux n'avaient qu'un très-petit nombre de poils sur leur corps, et ces poils étaient des soies longues et dures. Leur peau, à bien dire, était nue et leur couleur était uniformément d'un gris cendré qui prenait une teinte fauve aux parties inférieures du corps. Les défenses du mâle étaient des dents longues et assez minces; elles ne sont point, à beaucoup près, aussi dangereuses que celles des Sangliers, surtout dans les vieux individus. Les supérieures, comme nous l'avons dit, percent la peau, et se recourbent contre le front qu'elles atteignent et entament quelquefois. La femelle a aussi des dents canines supérieures qui percent la peau, mais elles se montrent à peine au dehors de quelques lignes et ne sont point un moyen de défense pour elle; aussi ne s'en sert-elle point: c'est en mordant qu'elle attaque.

Les incisives des Babiroussas diffèrent de celles des Sangliers, en ce qu'elles ne sont qu'au nombre de quatre à la machoire supérieure; et au lieu de quatorze mâchelières à chaque mâchoire, comme ces derniers animaux, les premiers n'en ont que dix, mais elles ont la même structure chez les uns et chez les autres, et la

nourriture qui convient à ceux-ci est absolument la même que celle qui convient à ceux-là. L'herbe, surtout les racines, les fruits et les grains, et quelquefois même les matières animales, sont les alimens qu'en général ils recherchent.

Enfin l'œil, l'oreille, le grouin et les narines, la langue et les organes génitaux sont absolument semblables à ces mêmes organes chez les Sangliers.

Les proportions du mâle que nous avons eu sont les suivantes:

	pieds.	pouces.
Du bout du museau à l'extrémité des fesses.	3	6
De l'origine de la queue à son extrémité.	»	8
Du bout du museau à la base de l'oreille.	1	»
Du sol au coude.	»	11
Du sol au genou.	»	11
Du sol à la partie supérieure du dos.	2	»

La femelle était plus petite que le mâle; mais ses proportions étaient à peu près les mêmes.

Le Babiroussa est le *Sus Babiroussa* des catalogues méthodiques.

Mars 1834.



Werner del. Lith. de Langlumé.

Daw âgé d'un mois.

Le Daw Jeune.

Agé d'un mois.

Voir le texte joint à la figure du Daw
55e Livraison. Tome 6.



Werner pinxt et Lith. | 1/10e de nature. | Lith. Rue et Pass. Ste Anne, 53.

Hemione femelle.

HÉMIONE OU DZIGGETAI.

FEMELLE.

Mon père a déjà publié la figure d'un mâle de cette espèce, dans la 40e livraison de cet ouvrage (avril 1823). Cette figure lui avait été envoyée de l'Inde par Alfred Duvaucel, et elle avait été faite d'après un individu domestique. C'est sans doute dans le double but de faire connaître les deux sexes de cette espèce, et de donner une idée exacte de ses formes dans l'état sauvage, que mon père avait préparé la planche que je publie aujourd'hui.

La figure de notre Hémione femelle a été faite d'après un individu qui a été rapporté vivant de l'Inde, par M. Dussumier. Je l'aurais accompagnée d'une description des formes et de la couleur de cet animal, et j'aurais fait connaître ici ce qu'une observation de plusieurs années a pu nous apprendre sur son caractère et sur ses habitudes, si ce travail n'avait été déjà fait avec beaucoup de soin, et publié par M. Isidore Geoffroy, dans un mémoire inséré au tome IV des *Nouvelles annales du Muséum d'histoire naturelle*, sous ce titre : *Sur le genre Cheval, et spécialement sur l'Hémione* (*Equus hemionus*, Pall.).

Une figure, dessinée par le peintre distingué auquel on doit presque toutes les planches de notre ouvrage, accompagne le mémoire de M. Isidore Geoffroy.

Je ne puis qu'y renvoyer les naturalistes.

Je me contenterai d'ajouter quelques observations nouvelles recueillies à la Ménagerie depuis sa publication.

Un mâle et une seconde femelle de cette espèce ont encore été rapportés de l'Inde, par M. Dussumier, et ces animaux se sont reproduits cette année. Les femelles ont porté un an, et au bout de ce temps elles ont mis bas chacun un petit : l'un est mort par accident peu après sa naissance ; l'autre est encore vivant. Il a exactement les couleurs de l'adulte. Seulement les poils bruns qui forment la large raie dorsale sont beaucoup plus longs que les poils du reste du corps, de sorte que la crinière ne s'arrête pas au garot, et qu'elle semble se prolonger tout le long du dos, jusque sur la queue.

L'excellente santé dont jouissent nos animaux depuis qu'ils sont à la Ménagerie, et la facilité avec laquelle ils se sont reproduits, permettent d'espérer qu'on pourra les multiplier chez nous, et peut-être en perpétuer la race.

Fréd. CUVIER fils.

Août 1842.



Werner pinx et lith. ¼ de nature Lith de Langlumé.

Chevrotin de Java, ou Kanchil, mâle.



Werner pinx et lith. ½ de nature Lith de Langlumé.

Chevrotin de Java ou Kanchil, femelle.

CHEVROTAIN DE JAVA,

OU KANCHIL, MALE ET FEMELLE.

La figure que nous avons donnée du Chevrotin-Napu, dans notre 37e livraison (octobre 1822), a fait connaître les traits généraux de la physionomie des Chevrotains; traits qui ne sont propres qu'aux espèces de ce genre, dans l'ordre des ruminans, auquel les Chevrotains appartiennent. Le Kanchil ressemble à cet égard au Napu; seulement sa tête est un peu moins longue, et son chanfrein un peu plus arqué. On remarque en outre que le cou et la nuque de notre Kanchil mâle sont plus forts, plus épais que ceux de notre femelle de Napu, et cette différence existait aussi entre ce Kanchil et sa femelle. C'est au reste, comme on sait, un caractère distinctif des mâles et des femelles très-marqué chez tous les ruminans.

Buffon a parlé de cette espèce sous le nom de Chevrotain de Java (Supp., t. v, pl. 30, p. 229), et il en donne une figure d'après une peau assez mal conservée. Il n'est pas aussi certain que ce soit à elle que se rapporte ce que dit Daubenton (Buff., t. xii, p. 344, pl. 43) de Chevrotains adultes dont il a fait représenter une tête. M. Raffles (Trans. Linn., vol. xiii) a aussi donné, sous le nom de Kanchil, une description de ce Chevrotain, qui est entièrement conforme à celle de Buffon; de sorte que s'il restait quelques doutes sur celle-ci, ils seraient dissipés par celle-là, qui a été faite aux Indes sur des dépouilles très-fraîches de l'animal. D'ailleurs celle de Buffon et celle de Raffles se rapportent absolument à plusieurs peaux préparées qui sont dans les collections du Muséum, et qui lui ont été envoyées de Java et de Sumatra par MM. Leschenault, Duvaucel et Diard.

Les caractères des deux individus que j'ai eus sous les yeux ne se retrouvent pas exactement dans les descriptions de Buffon et de Raffles, ni dans les individus des collections du Muséum. Je ne pense cependant pas qu'il faille les considérer comme appartenant à une nouvelle espèce, et je me bornerai à considérer leurs différences comme étant dues à l'âge ou aux circonstances sous l'influence desquelles ils se sont développés. Dans tous les cas, j'indiquerai soigneusement ces différences, et tôt ou tard mon erreur, si j'en commets une, pourra se rectifier.

Le mâle et la femelle de mes Kanchils ne différaient qu'en peu de points : la femelle était beaucoup plus fauve que le mâle, et un peu plus petite, et, comme je l'ai déjà dit, la nuque et le cou de celui-ci surpassait sensiblement en grosseur la nuque et le cou de l'autre; je n'ai donc actuellement besoin que de décrire le mâle en détail. Les côtés et les parties supérieures de la tête étaient d'un beau fauve pur, à l'exception de la région du front, où se voyait une longue tache d'un gris-foncé; et une teinte de cette couleur se mélangeait au fauve sur le museau, immédiate-

ment au-dessus du mufle. Le cou était gris d'ardoise, mais plus foncé à sa partie supérieure que sur ses côtés. Le dos, les épaules, les flancs, la croupe, la partie antérieure des cuisses, étaient fauves mêlés de beaucoup de brun, et cette dernière couleur dominait sur le dos. La face externe des membres antérieurs et des membres postérieurs, et les canons, intérieurement et extérieurement, la partie postérieure des cuisses, et le dessus de la queue, étaient d'un fauve pur et brillant. La mâchoire inférieure, la gorge, le cou, la poitrine, le ventre, la face interne de la partie supérieure des membres et des cuisses, le dessous de la queue, étaient blancs; seulement deux lignes ou rubans noirs naissant au bas du cou, presque du même point, allaient en s'écartant l'un de l'autre, se terminer en avant des épaules, et une légère ligne fauve se remarquait dans toute la longueur de la poitrine et du ventre jusqu'aux parties génitales.

Ces couleurs résultent, sur les parties d'un fauve-brun, de poils blancs à leur origine, terminés par des anneaux fauves et bruns foncés plus ou moins larges; aux parties fauves les poils sont entièrement fauves, et aux parties blanches entièrement blancs. Le mufle et les ongles sont noirâtres, et la face interne des oreilles est couleur de chair.

Les différences qui se remarquent entre nos Kanchils et ceux de M. Raffles, auxquels, comme nous l'avons dit, ressemblent absolument ceux des collections du Muséum, lesquels portent le nom de Chevrotain de Java, consistent surtout dans les teintes du cou et dans les taches de sa partie inférieure. Dans les derniers, les poils du cou sont du brun-fauve du dos, et ce brun-fauve forme un demi-collier au bas du cou, auquel aboutissent deux rubans de même couleur, qui partent de la gorge et du même point, et vont en s'écartant l'un de l'autre jusqu'à ce demi-collier. Il résulte de cette disposition de couleurs, de ce que les côtés du cou, le demi-collier et les rubans se ressemblent à cet égard, que ce ne sont plus ces rubans qui se détachent sur le blanc du cou; mais que c'est ce blanc qui paraît se détacher sur le brun qui l'environne et le divise. Aussi, toutes les descriptions qu'on a données de ces Kanchils portent-elles que leur cou est remarquable par trois lignes ou rubans blancs; deux latérales, qui ne sont que la continuation du blanc de la gorge; et une moyenne qui va en s'élargissant à mesure qu'elle descend vers la poitrine. Dans nos Kanchils, au contraire, les deux rubans noirs tranchant sur le blanc pur du cou, et ne se rattachant point aux parties voisines par leur couleur, ce sont eux qui frappent d'abord la vue.

Les Kanchils dont je donne la figure avaient été ramenés en Europe de Java par M. le général Latapie, qui a bien voulu me permettre de les faire peindre et de les décrire. La femelle était douce et confiante, mais le mâle était sauvage et farouche. Ces animaux cependant se sont accouplés, et la femelle a mis bas un jeune qui lui ressemblait tout-à-fait, et dont le développement était aussi avancé au moment de sa naissance que l'est alors celui des Moutons ou des Cerfs.

La longueur du Kanchil est de vingt pouces, du bout du museau à l'origine de la queue, qui en a deux. Sa hauteur aux épaules est de dix pouces, et de onze à la croupe.

Je ne répéterai point, à propos de cette espèce, ce que j'ai déjà dit des caractères génériques des Chevrotins, en donnant la description du Napu; et sans doute elle continuera à porter le nom latin de *Javanicus* dans les Catalogues méthodiques.

Avril 1830.



J. C. Werner pinx.t et del — 1/14e de nature — Lith. de Langlumé

Girafe femelle.

GIRAFE.

FEMELLE.

Quand Buffon écrivit pour la première fois l'histoire de la Girafe, il n'avait encore à sa disposition que les descriptions mêlées d'erreurs et de vérités que lui offraient les anciens et quelques auteurs modernes; aussi la peignit-il de couleurs peu fidèles; mais dans le temps qui s'écoula entre la publication de son XIII[e] volume et celle du dernier tome de ses suppléments, il avait reçu de plusieurs parts, et surtout d'Allamand, des documents plus exacts. Il put donc lui-même relever les erreurs qu'il avait reproduites, et donner de la Girafe une assez bonne figure, et des notions plus vraies. Ainsi, il constata dès-lors la véritable nature des cornes, il reconnut que l'inclinaison de la ligne du dos ne tenait pas à la brièveté des membres postérieurs; mieux éclairé sur l'organisation et sur les mœurs de la Girafe, il ne la considéra plus comme un animal disgracié de la nature, vacillant dans sa marche, contraint dans ses mouvements, incapable de se défendre et même de fuir; et en homme à qui toutes les beautés de la nature étaient familières, il parla de l'espèce de beauté propre à la Girafe.

Je n'ai pas l'intention de rechercher les auteurs anciens où il est fait mention de la Girafe, et ceux du moyen âge qui parlent de Girafes amenées en Europe à diverses époques (1). Je me contenterai de prendre l'histoire de cet animal au point où l'avait laissée Buffon, et d'y ajouter les observations que des circonstances favorables ont aujourd'hui permis aux naturalistes de multiplier sur cette espèce. Non-seulement depuis plus de trois cents ans elle n'avait pas été vue vivante dans la chrétienté, mais les dépouilles mêmes en étaient rares au commencement de ce siècle, lorsque tout récemment les relations intimes qui se sont établies avec l'Egypte, ont enrichi de Girafes vivantes plusieurs des grandes ménageries de l'Europe. L'Angleterre, sous ce rapport, a été plus loin qu'aucune autre, car elle en a possédé, il y a peu de temps, jusqu'à cinq à la fois. La ménagerie du Muséum nourrit depuis seize ans la femelle dont nous donnons la figure, et elle est sur le point d'en posséder une nouvelle qui lui vient également d'Egypte.

Néanmoins tant d'observations directes laissent encore dans le doute la question de savoir s'il existe en Afrique deux espèces de Girafes. L'examen des têtes osseuses et des peaux que possèdent les collections du Muséum, ont porté M. Geoffroy (*Annales des Sciences Naturelles*, *tome* XI, *p.* 210.) à admettre qu'il en existe en effet deux espèces, et il est certain qu'à la première vue la Girafe rapportée du Cap par Levaillant, et celle qu'à rapportée Lalande, diffèrent sensiblement, par les couleurs, de notre Girafe vivante, et qu'il y a une différence plus notable encore pour la taille.

Nos observations ne s'accordent pas non plus complètement avec ce que nous trouvons dans l'ouvrage de M. Ruppell (*Atlas zu Reise im nœrdlichen Africa, tab.* 8). Cet auteur donne à sa Girafe mâle trois cornes, deux postérieures frontales et symétriques, et une antérieure médiane, toutes trois terminées par un bouquet de poils noirs; c'est, selon lui, le caractère spécial du mâle, tandis que la femelle n'a sur la

(1) Ce travail a été fait avec beaucoup de soin et de détail par feu M. Mongez, qui l'a communiqué à l'Académie des Sciences, le 3 juillet 1827. Mon oncle en a donné un extrait dans son analyse des travaux de l'Académie des Sciences, pour l'année 1827.

ligne médiane qu'une simple tubérosité, médiocrement saillante. Cependant les mâles qui ont vécu à Londres, et qui étaient, il est vrai, encore jeunes, ne présentaient pas de troisième corne, mais une simple proéminence à large base, comme notre femelle. La plupart des têtes osseuses du cabinet d'Anatomie, ne présentent aussi qu'un renflement ovoïde à la région fronto-nasale (1). Je ne saurais donc affirmer, comme M. Ruppell, que la troisième corne soit véritablement un caractère de sexe.

Quoi qu'il en soit de cette question de la distinction des espèces, nous possédons maintenant sur l'organisation intime de la Girafe, les renseignements les plus complets. L'examen des têtes osseuses a bien fait connaître le mode de formation des cornes. On sait qu'elles ne sont pas caduques, et demeurent toujours revêtues de la peau; mais leur portion solide ou osseuse n'est ni une sorte de végétation annuelle comme dans les cerfs, ni une portion saillante de l'os frontal comme dans les ruminants à cornes creuses; le noyau osseux qui forme la corne est séparé des os du crâne par le périoste. Ce n'est qu'à mesure que l'animal grandit et que le noyau osseux se développe, qu'il s'applique plus intimement au frontal et au pariétal, qu'il fait peu à peu disparaître la membrane qui le sépare de ces os, et qu'il finit par s'y souder entièrement. M. Owen a eu l'occasion de disséquer trois des Girafes qui ont vécu à Londres, et il a consigné le détail de ses observations dans un fort beau mémoire, imprimé dans le 2e volume des *Transactions de la Société Zoologique de Londres.* Chaque appareil d'organes y est décrit avec un grand soin, et cependant l'auteur n'a point réussi, tant les observations ont besoin d'être multipliées en histoire naturelle, à décider complètement le point de savoir si la Girafe est pourvue d'une vésicule biliaire, comme les ruminants à cornes creuses, ou si elle en manque comme les cerfs. Par une exception singulière, que M. Owen attribue à une anomalie individuelle, et non pas à la différence des sexes, la Girafe femelle qu'il a disséquée, lui a présenté une vésicule biliaire volumineuse et même bifide, tandis que les deux mâles ne présentaient aucune trace de vésicule. Le résumé du travail anatomique de M. Owen, c'est que l'ensemble de l'organisation intérieure de la Girafe la rapproche des cerfs plus que des autres familles de ruminants.

Quant aux caractères extérieurs de la Girafe, la parfaite fidélité de notre figure, pour les formes et pour les couleurs, nous dispense d'une description minutieuse, et les fait mieux connaître en un instant que ne le pourraient nos paroles les plus étudiées. On y retrouve les traits qui ont frappé tous les observateurs : cette tête fine, ce museau aplati, cette lèvre supérieure mobile et qui déborde l'inférieure, cet œil grand et fortement recouvert par l'arcade surcilière, cette grande brièveté du tronc comparée à la grande hauteur des membres, cette queue conique à poils ras, terminée par un gros bouquet de longs crins noirs, et enfin cette grande inclinaison de la ligne dorsale qui tient, non pas comme on l'a cru longtemps, à une inégalité de longueur entre les membres de devant et ceux de derrière, mais simplement à la grande hauteur des apophyses épineuses des vertèbres dorsales, et à celle de l'omoplate. L'aspect de la Girafe surprend à la première vue; mais, bien que ses formes et ses proportions soient en désaccord avec ce que nos yeux sont accoutumés à considérer comme des conditions de beauté chez les animaux, on ne peut nier qu'il

(1) M. Ruppell a fait représenter (*Loc. cit.*, *Tab.* 7) le noyau de la corne médiane comme séparé du crâne par une suture, ainsi que le sont véritablement les noyaux des cornes postérieures. M. Owen (*Trans. Zool. Soc.*, vol. II, part. III, pag. 219) paraît douter de la vérité de ce fait. Il affirme avoir examiné dans le Muséum de Francfort le crâne même qui a servi pour le dessin de l'ouvrage de Ruppell, et n'y avoir point reconnu l'existence d'une semblable suture. La protubérance médiane n'a pas été détachée d'une surface épiphysaire, dit-il, mais elle a été sciée pour être conservée dans la peau bourrée.

n'y ait dans son ensemble une sorte de beauté qui lui est propre, et que son aspect ne cause pas le sentiment d'étrangeté qu'en fait naître dans l'esprit la simple description. Les couleurs de notre animal sont fidèlement reproduites. Le pelage est d'un fond isabelle, sur lequel sont répandues de larges taches fauves irrégulières, et en général de forme trapézoïdale sur le cou et sur le tronc. Ces taches, plus petites sur la fesse, y sont un peu disposées en forme de rose ou de roue; sur les joues, sur les bras jusqu'au carpe, et sur les cuisses jusqu'au jarret, les taches sont petites et nombreuses; les oreilles, le bas de la face, le ventre et le bas des jambes sont blancs. M. Ruppell a donné au mâle qu'il a fait représenter des couleurs plus foncées que celles de notre animal; les auteurs s'accordent généralement à dire qu'en effet les couleurs du mâle sont plus foncées que celles de la femelle.

Les anciens avaient déjà reconnu, et l'observation directe a confirmé, que la Girafe marche l'amble, c'est-à-dire qu'elle soulève en même temps et porte en avant les deux membres du même côté, ce qui lui était d'ailleurs commandé par la brièveté du tronc. Son galop n'est pas moins particulier; dans ce mouvement, qui se fait en élevant successivement les membres de devant et ceux de derrière, l'animal écarte ses deux jambes postérieures et les porte en avant des jambes antérieures, de sorte qu'il y a un moment où les membres antérieurs et postérieurs sont comme croisés en X. Cette allure est fort rapide; on assure qu'en liberté les chevaux ne peuvent pas suivre la Girafe : nous avons souvent vu la nôtre dans les allées du Jardin des Plantes, prendre le galop dans des mouvements de gaieté, et laisser en quelques bonds bien loin derrière elle les gardiens qui la conduisaient. Notre Girafe baisse facilement et volontiers la tête à la hauteur des personnes qui l'approchent; mais quand elle veut la descendre jusqu'à terre, elle est obligée d'écarter fortement les jambes de devant, ce qu'elle ne fait que lentement et avec précaution. Au reste, en même temps que la nature a donné à cet animal une taille qui lui permet de se nourrir des branches des arbres, elle lui a rendu cette pâture facile par la langue si longue et si flexible dont elle l'a doué. La langue est en effet, pour la Girafe, un véritable organe de préhension, qui va saisir et amener entre les lèvres les parties les plus mobiles du feuillage : il est curieux de voir avec quelle agilité et quelle adresse notre Girafe fait jouer autour de ses lèvres, à l'aide de sa langue, les brins de fourrage ou les petites branches qu'elle détache. M. Owen, qui a disséqué cet organe avec soin, n'a vu de remarquable dans sa structure, que la disposition fortement sinueuse de ses nerfs, pour se prêter à ses mouvements d'allongement. Les voyageurs ont remarqué le mutisme de la Girafe : la nôtre n'a jamais laissé échapper aucun cri; en Angleterre un des mâles, au moment de la copulation, a seulement fait entendre un cri semblable à celui du cerf. M. Owen attribue cette absence de voix à la structure de la glotte, qui reste toujours entrouverte, de manière que les cordes vocales ne peuvent pas s'appliquer l'une contre l'autre.

La Girafe femelle de la ménagerie du Muséum donne chaque mois des signes de chaleur, et l'espèce paraît pouvoir se reproduire facilement en Europe. La Société Zoologique de Londres qui a possédé à la fois des mâles et une femelle de même âge, a pu observer les détails de leur reproduction (Voy. R. Owen, *Proceed. Zool. Soc.*, 1839, p. 108, et *Trans. Zool. Soc.*, vol. III, p. 21). Le rapprochement, qui se fait de la même manière que chez le cerf, eut lieu plusieurs fois du 18 mars au 1er avril 1838. La femelle a porté environ 15 mois, et a mis bas, le 9 juin 1839, un petit vivant. Ce jeune animal avait en naissant les yeux ouverts. Sa peau était tachetée comme dans l'adulte. Il but au biberon du lait avec avidité, et fit entendre

un ou deux petits bêlements. Deux heures après sa naissance, il essayait, en chancelant, de se tenir sur ses jambes; il était remarquable par la force de ses membres et par sa taille. Il avait, du museau à l'origine de la queue, six pieds dix pouces anglais; les membres de devant étaient remarquablement plus développés que ceux de derrière. Cet animal mourut au bout de vingt jours. Mais au mois de mai 1841, la même femelle mit de nouveau bas un jeune mâle : celui-ci, après trois semaines, mangeait des aliments solides; à quatre mois, il s'en nourrissait presque exclusivement. Sa taille était de six pieds à l'âge d'une semaine; de sept pieds à la fin du troisième mois; de neuf pieds six pouces au neuvième; et il avait ainsi grandi de plus de trois pieds dans ce court espace de temps. La mère, qui avait refusé de laisser téter son premier-né, et ne lui avait donné aucune attention, prit, au contraire, beaucoup de soin du second. C'est un phénomène assez fréquent chez les femelles d'animaux, et qui tient à ce que l'instinct maternel, qui a, comme tous les instincts, ses époques et ses degrés de développement, ne s'est pas encore développé à l'époque du premier part, et ne se fait sentir qu'au second. La Girafe femelle a quatre mamelles inguinales.

La Girafe est, comme la biche, un animal doux et facile à conduire; elle connaît son maître, mais sans manifester pour lui un attachement particulier. Héliodore et Belon ont déjà insisté sur ce caractère de douceur de la Girafe. Quand elle est inquiétée par quelque animal, c'est avec le pied de devant qu'elle cherche à l'écarter. On assure que c'est pour elle une arme très-puissante, et que le coup du pied de devant, quand elle l'applique fortement, est mortel aux animaux qu'elle atteint. Elle vit en troupes de cinq ou six individus. Sa chair paraît fort estimée des Arabes du désert, qui en font un des principaux objets de leur chasse.

Les mâles sont plus grands que les femelles. Cependant les individus dont on a pris exactement les dimensions, sont loin de présenter ces grandes tailles dont parlent les voyageurs, et feraient croire qu'il y a eu exagération à cet égard. Le mâle mesuré par Ruppell avait de quinze à seize pieds de hauteur; notre femelle, qui avait onze pieds et demi à son arrivée, a grandi de deux pieds depuis lors, et a maintenant treize pieds et demi; mais depuis sept ans elle a cessé de grandir, et a, par conséquent, acquis tout son développement. Les individus mâles et femelles qui se sont reproduits à la Ménagerie de Londres, avaient, le mâle quatorze pieds trois pouces, et la femelle treize pieds cinq pouces. Il faut dire toutefois que l'individu empaillé du Cabinet, rapporté du Cap par Levaillant, a une taille bien supérieure à notre Girafe vivante.

Les figures de Girafe avaient été fort incorrectes jusqu'au moment où l'on a pu en voir de vivantes en Europe. Aujourd'hui, au contraire, les bonnes figures sont devenues vulgaires. Celles que l'on a données de la Girafe qui a vécu à Vienne, dans la Ménagerie de Schœnbrunn, la représentent avec les talons rapprochés et les tarses écartés fortement l'un de l'autre. C'est une infirmité qui tenait sans doute aux mauvais soins qu'on avait pris de l'animal au moment de sa capture, et ces figures donnent par conséquent une idée très-fausse du véritable port de l'animal. M. Ruppell a donné, dans l'atlas de son voyage, une bonne figure de Girafe mâle. M. Owen a aussi publié une élégante figure de la Girafe femelle, avec son petit, dans l'ouvrage dont nous avons parlé plus haut.

La Girafe est le *Camelopardalis Giraffa* des catalogues méthodiques.

FRÉD. CUVIER fils.

Septembre 1842.



J.C. Werner pinx. et lith.

Lith. de A. Belin.

Renne mâle.



Werner pinx^t. et lith.

Lith^e. A Belin.

Renne mâle (Pelage d'hyver)



Werner pinx.t et lith. — 1/8 de nat. — Imp. lith. de A. Belin.

Renne femelle.

RENNES

MALE ET FEMELLE, dans leurs pelages d'hiver et d'été.

Les anciens n'ont longtemps connu le Renne, qu'ils nommaient *Tarandus*, que par les récits à demi-fabuleux qui leur arrivaient par la voie du commerce; néanmoins ils en avaient déjà quelques notions exactes. Ainsi, il est difficile de ne pas reconnaître cet animal dans ces cerfs apprivoisés dont parle Ælien, et que certaines tribus scythes montaient comme des chevaux, car le même usage existe encore aujourd'hui dans les mêmes contrées. Mais César (1) paraît être le premier qui en ait parlé, après l'avoir vu; sa description concise porte en effet, jusque dans ses erreurs mêmes, l'empreinte d'une observation directe et profonde.

Au moyen âge, on commença à désigner le Renne sous le nom nouveau de *Rangifer*, et dès-lors les auteurs, compilateurs pour la plupart, ayant rapproché et mêlé sans critique ce qui se rapportait à l'*Alce*, au *Machlis*, au *Tarandus*, au *Rangifer*, et y ayant joint d'autres descriptions du Renne sous les noms de *Cervus groenlandicus*, Briss., de *C. mirabilis*, Jonst, etc., amenèrent dans l'histoire de cette espèce une confusion considérable. Depuis Buffon, cette confusion s'est éclaircie, et on sait maintenant que l'*Alce* des anciens est l'*elk* ou l'*élan* de nos jours, tandis que notre *Renne* est le *bos cervi figurâ* de César, le *tarandus* d'Ælien et de Pline, et le *Rangifer* des modernes.

Cependant, au milieu de sa savante critique, Buffon compliquait l'histoire du Renne d'une nouvelle et singulière erreur. Tout ce que l'on savait de cet animal, le plaçait dans le Nord; Jules César le donnait comme propre à la forêt Hercynienne et comme inconnu dans d'autres contrées; Albert-le-Grand, au commencement du treizième siècle, le disait relégué vers les régions polaires. Cependant, sur l'autorité de Buffon, les naturalistes modernes ont admis, presque universellement, que le Renne existait, en France, dans les Pyrénées, au quatorzième siècle. Mon oncle a montré, dans une note de son ouvrage sur les ossements fossiles (T. IV, page 58, in-4°), d'où cette opinion était née, et comment de mauvaises éditions d'un traité de la chasse de Gaston Phæbus, avaient trompé jusqu'au plus grand des naturalistes, et accrédité une grave erreur de zoologie géographique.

Les Rennes, qui peuplent encore tout le nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, ne paraissent pas descendre aujourd'hui beaucoup en deçà du 50e ou du 55e degré : on ne les a, d'ailleurs, observés vivants, en France, qu'assez rarement. Buffon n'avait pas eu l'occasion d'en faire dessiner, quand il écrivit l'histoire de cette espèce : ce ne fut qu'en 1776 qu'il put donner la figure d'un Renne femelle, envoyé de Suède au prince de Condé, et qui vivait à Chantilly. En 1821, le maréchal Mortier en reçut une paire

(1) *De Bello Gallico*, lib. VI.

qui vécut peu de temps, et dont mon père a fait représenter la femelle (31[e] livraison), mais sans avoir pu en observer autre chose que les dépouilles. Actuellement la ménagerie du Muséum en possède trois individus qui lui ont été donnés, en 1832, par M. Le François, du Hâvre. Un quatrième, venu avec les précédents, est mort au bout d'un an : c'est le mâle que nous avons représenté dans son pelage d'été (68[e] livraison) ; il était entier. Parmi ceux qui nous restent, deux sont également mâles, mais hongres, et le troisième est une femelle. Nous avons donné la figure de celle-ci dans la 69[e] livraison ; nous donnons aujourd'hui, dans la 72[e], la figure d'un des mâles, dans son pelage d'hiver.

Cette petite troupe de Rennes peut servir à nous donner une idée des variations de couleur dont leur pelage est susceptible, mais dont le blanc, le noir, le brun et le fauve, diversement distribués, paraissent toujours faire la base. On voit, par notre figure, que l'un de nos mâles, dans son pelage d'été, avait la tête, le dos, le ventre, les cuisses et les membres antérieurs et postérieurs presque uniformément fauves ; que le bout du museau, l'angle de la mâchoire et le cou étaient blancs ; qu'une raie de même couleur s'étendait le long des flancs, depuis le cou jusqu'à la cuisse ; les fesses, le dessous de la queue et un anneau au-dessus des sabots, sont blancs, ce qui pourrait bien être la partie fixe des couleurs de l'espèce, ainsi que le fait remarquer mon oncle (*ouv. cit.*) ; car tous nos Rennes offrent la même disposition. L'individu dont nous parlons ici, prenait, en hiver, une teinte blanchâtre uniforme, assez semblable à celle du mâle hongre que nous représentons dans son pelage d'hiver.

Notre autre mâle, dans le même pelage, était presque entièrement brun, lavé de blanchâtre sur les côtés du cou et sur les flancs ; il ressemblait beaucoup, sous ce rapport, à la femelle que nous avons figurée : on voit que, dans celle-ci, la distribution des couleurs est assez peu différente, également, de celles de la jeune femelle de la 31[e] livraison. Notre femelle actuelle, et le mâle qui lui ressemble, conservent assez sensiblement les mêmes couleurs dans leurs deux pelages. Tous ont les poils plus longs au-dessous du cou que dans les autres régions.

Nos Rennes offrent, d'ailleurs, cette physionomie et ces formes qui ont frappé tous les observateurs ; ils n'ont ni la finesse des jambes du cerf, ni celle de sa tête, ni l'élégance de ses proportions, ni la grâce de son port, ni la légèreté de ses mouvements ; leur large museau, leurs narines écartées, leur cou court, leur tête qu'ils portent d'ordinaire au niveau des épaules, leurs sabots larges, expliquent très-bien que César ait comparé le Renne à un bœuf.

Nos figures montrent le caractère général des bois du Renne. Leur grande courbure, dont la convexité est en dehors et en arrière ; leur tige lisse, un peu comprimée, et grêle en proportion de leur longueur ; leurs andouillers palmés à leur extrémité ; leur premier andouiller, naissant à la racine du bois, et revenant en avant au-dessus du front, ne permettent pas de les confondre avec d'autres bois, sans qu'il soit besoin de s'arrêter au nombre des divisions qui varie beaucoup. Notre femelle, qui est plus petite que les mâles, a aussi des bois plus grêles ; elle a perdu ceux de cette année au commencement de mars.

On peut regretter que nous n'ayons pas conservé un mâle entier, car ces animaux se seraient facilement reproduits chez nous, comme ils l'ont fait dans le nord de l'Allemagne (1). Mais nos deux mâles châtrés nous ont au moins fourni l'occasion de rectifier une

(1) Voy. Buffon, *Suppl.*, t. VII, p. 331.

erreur assez répandue sur les bois de ces animaux. Linnœus a avancé, je ne sais sur quel fondement, que le bois du Renne tombe et se renouvelle même après la castration. Son élève Hoffberg (*Amœnit. acad.*, t. IV) s'élève fortement contre Hulden et contre Scheffer, qui disent le contraire, et, sur l'autorité du grand naturaliste suédois, ses successeurs ont accueilli comme vrai un fait qui serait une grande déviation des lois connues de la nature. Buffon ne se croit pas en droit de le mettre en doute, et Pallas le répète avec assurance. Ce qui est vrai, cependant, c'est que nos deux individus, qui paraissent déjà vieux, et qui sont à la Ménagerie depuis sept ans, ne diffèrent en rien des autres cerfs, sous ce rapport; leurs bois ne sont pas tombés; ils portent encore aujourd'hui ceux qu'ils avaient à leur arrivée; seulement, ces bois qui étaient fort grands alors, sont maintenant beaucoup réduits, parce que chaque année ces animaux en ont cassé quelque fragment. Il paraîtrait, en effet, que ces bois permanents deviennent très-fragiles à mesure que l'animal vieillit; quelques uns des fragments que j'ai examinés étaient très-celluleux, et même entièrement creux. Mais la castration, si elle empêche la chute des bois, n'interrompt point cette espèce d'effort végétatif qui a lieu, chaque année, à une certaine époque, vers les régions frontales. Du moins, la base des bois de nos Rennes était déformée par d'énormes végétations recouvertes d'une peau mince et velue, qui s'y accumulaient chaque année.

Nos Rennes font tous entendre, quand ils marchent et surtout quand ils courent, ce bruit singulier qui a frappé l'attention de tous les observateurs, et que l'on a comparé à divers bruits, comme celui de noix agitées les unes contre les autres, etc. Des auteurs l'ont attribué à un craquement de l'articulation même, d'autres au choc des deux sabots du pied l'un contre l'autre; mais il m'a semblé, si mon observation ne m'a pas trompé, que les deux explications sont vraies, et que les deux causes contribuent au bruit que font ces animaux en courant.

Pour son organisation intérieure, le Renne ressemble tout-à-fait au reste des cerfs. On sait seulement qu'il n'a point de mufle, et son larmier est garni de petits poils courts très-épais. On lui attribuait la faculté de voir, les yeux fermés, par un petit trou dont la paupière serait percée; mais Camper a démontré, par une dissection attentive, que c'était une fable. Camper a aussi fait connaître (*Mélanges d'histoire naturelle*. Paris, 3 vol. in-8, et atlas) deux particularités de l'organisation du Renne. L'une, qu'il a figurée (pl. v, fig. 12), est une petite poche placée sous la peau, au-devant du larynx, et qui communique avec cet organe; l'autre est un petit canal rempli d'une sorte de matière sébacée, et qui remonte assez profondément sous la peau, au-dessus du sabot; il l'a vu tantôt aux pieds de devant, tantôt à ceux de derrière.

Si le Renne a quelque chose de la physionomie du bœuf, il a aussi quelque chose de son naturel. Il paraît moins timide, moins prompt dans ses mouvements que le cerf, et cette qualité aura sans doute contribué à rendre plus faciles aux peuples septentrionaux les moyens de l'appliquer à leurs usages. Quant à la faculté principale qui a permis d'en faire un animal domestique si utile aux habitants de ces tristes contrées, on sait, ainsi que mon père l'a démontré, que c'est leur instinct de sociabilité, sans lequel ces animaux auraient bien pu être apprivoisés, mais ne se seraient jamais associés intimement à la vie et aux travaux des hommes.

Au reste, le Renne, comme le bœuf, ne subit qu'en partie le joug de la domesticité; il n'y a que la femelle qui devienne véritablement domestique; pour assujettir le mâle au travail et en obtenir l'obéissance, on a besoin de le mutiler. Le Renne entier, comme

le taureau, ne connaît guère de maître; il n'accorde qu'une obéissance douteuse, son voisinage n'est jamais sans danger, et quand certains appétits le dominent, il s'y abandonne avec toute la violence et l'aveuglement d'un animal sauvage.

Les essais infructueux que l'on a tentés à différentes époques pour introduire le Renne dans nos climats, avaient fait croire à Buffon que cette espèce a besoin de la température glacée du nord, et qu'elle ne peut vivre plus au midi de l'Europe; et jusqu'ici, en effet, les individus que l'on avait élevés dans des parcs, ou lâchés dans des forêts, n'avaient pas tardé à mourir. L'exemple de nos Rennes, qui vivent à la Ménagerie depuis sept ans, prouve cependant que leur acclimatement chez nous n'aurait rien d'impossible. On n'a eu recours pour les conserver à aucune précaution extraordinaire. Ils sont réunis dans une petite fabrique, ouverte au nord-est, environnée d'un parc assez bien ombragé; ils y passent l'hiver et l'été. Seulement on a cherché à rendre leur nourriture semblable à celle qu'ils trouvent dans leur patrie, et on les nourrit presque exclusivement du lichen rangiferinus (*cladonia rangiferina*) qui croît très-abondamment dans les forêts de nos environs. On leur donne aussi un peu de pain.

Au reste, sous le rapport économique, la multiplication du Renne n'aurait pas pour nous les avantages que quelques auteurs s'en sont promis. Nous tirons du cheval, du bœuf et du mouton, de bien autres services que ne nous en rendrait cet animal, dont les avantages sont en partie inséparables des pays glacés où on l'emploie; à moins cependant qu'on ne vînt à développer chez eux, comme on l'a fait pour le mouton, la portion laineuse de leur pelage, qui est, au dire de Pallas, extrêmement fine et serrée.

Ce serait une inutile répétition que de reproduire ici les détails de l'histoire du Renne, et surtout du Renne domestique; de rappeler ses mœurs et ses habitudes; comment les Lapons l'ont associé à leur misérable vie, les services qu'ils en tirent, les usages si variés auxquels ils l'emploient. Linnœus et Buffon ont rassemblé sur ce sujet les notions les plus précises et les plus détaillées. Cependant, ce qu'ils disent du Renne se rapporte principalement à celui de Laponie, et avant la publication des ouvrages de Pallas et du docteur Richardson, les naturalistes connaissaient assez peu ce qui concerne cette espèce dans les vastes contrées d'Asie et d'Amérique où elle est répandue. Aussi me semble-t-il utile d'extraire de ces deux auteurs ce qui peut servir à compléter son histoire.

Le Renne de Sibérie est, selon Pallas, d'une taille supérieure à celui de Laponie; Retzius prétend aussi les distinguer par les cornes (1): mais on sait que les différences tirées du nombre des andouillers ou de la forme des palmures des bois, n'ont dans cette espèce que peu de valeur.

« Les Rennes, dit Pallas (2), habitent à l'état sauvage et en troupes nombreuses toute la Sibérie déserte, depuis la Laponie » jusqu'aux fleuves Indigirka et Anadir. Mais nos peuples nomades de ces contrées, les Lapons, les Samoyèdes, plusieurs » tribus Ostiaques, presque tous les Tongouses, les Joukhagires et les Tschoutskis méditerranéens, et par-dessus tout les » Koriakes, en nourrissent de vastes troupeaux domestiques, qui constituent leurs richesses. Chaque année, dans le pays des » Tschoutskis, on voit arriver au printemps, d'une terre arctique inconnue, mais sans doute continue à l'Amérique, des » troupes de rennes un peu différents de ceux originaires de Sibérie, et vraisemblablement américains. On dit aussi que, » parmi cette chaîne d'îles qui s'étend du Kamtchatka à l'Amérique, on trouve des rennes dans celles qui avoisinent ce der- » nier continent, tandis qu'ils manquent dans celles qui sont plus voisines de nous.....

» Les Koriakes sont les premiers d'entre tous les peuples de la Sibérie, pour le nombre de leurs troupeaux et pour les soins » qu'ils en prennent. On les regarde comme les meilleurs pasteurs de rennes et les plus habiles. Quoiqu'ils ne sachent pas » compter au-delà de cent (cinq fois chaque paire de dix doigts), cependant ils possèdent l'état exact de leurs troupeaux, dont

(1) *Fauna suecica*, pag. 43. — *Variat rangifer Lapponicus a Rossico cornubus, in hoc summitate non palmata.*

(2) Zoographia rosso Asiatica; 1811, t. 1, p. 205.

» quelques uns montent jusqu'à quarante et cinquante mille individus; ils ont même présente à la mémoire la généalogie de » chaque individu, de manière à reconnaître facilement ceux qui se sont écartés du troupeau, ou les mâles sauvages qui, au » temps du rut, sont venus se mêler aux domestiques.

» Ils n'inquiètent pas d'abord ces derniers, afin d'obtenir de leur rapprochement avec les femelles une race plus vigou- » reuse pour les traîneaux, mais ensuite ils les tuent, et ils remarquent avec soin les femelles qu'ils ont couvertes. Les Sa- » moyèdes et les autres nations qui paissent des rennes, sont également attentifs à toutes ces circonstances. Aucune n'a » pris l'usage de les traire.

» Les rennes entrent en rut en septembre; ils mettent bas au printemps, les adultes souvent deux petits, les jeunes un seul. » Les faons sont déjà aptes à la reproduction dès leur seconde année, ce qui rend compte de la rapide multiplication de cette » espèce.

» Parmi les faons, ceux qui sont les plus estimés et qu'on ne trouve que chez les Koriakes et les Tschoutchis, sont blancs, » marqués de petites taches noires. On fait de leur peau d'élégants manteaux et on vend leur chair. Ceux qui naissent tout » noirs sont extrêmement rares, mais ils deviennent bruns, et s'appauvrissent en arrivant à l'état adulte. Les mâles, au temps » du rut, sont emportés par une passion si aveugle, qu'ils se précipitent quelquefois sur les chasseurs recouverts d'une peau » blanche, les prenant pour des rennes étrangers. Ils se mêlent aux troupeaux domestiques, et on les prend au moyen de » rennes dressés à cet effet; on dispose aux bois de ceux-ci des lacets dans lesquels les mâles sauvages viennent, en combat- » tant, enchevêtrer leurs cornes.

» Les Koriakes ont des rennes que, dès l'enfance, on habitue au joug, en les assujettissant au char au moyen d'une tra- » verse de bois fixée sur le cou. Ces individus sont dressés à sortir du troupeau à un certain cri, et à se rassembler en groupe, » de manière à permettre à leur maître de choisir ceux dont il veut faire usage. Les Koriakes excellent à atteindre, au » moyen d'un lac lancé de loin, les rennes qu'ils ont choisis.

» Ils tuent rarement des rennes privés, les sauvages leur suffisent. Quand la chair est abondante en hiver, ils la mouillent, » la font geler et l'enterrent, pour l'époque du printemps où le renne est maigre. Quand ils tuent des individus domestiques, » ils incisent le cœur à travers le diaphragme, afin de recueillir tout le sang, qui forme, cuit avec des racines, un de leurs » mets favoris.

» Les Samoyèdes, les Ostiakes et les Koriakes, attellent le renne à leurs chars; les Tongouses seuls les montent, mais ils » placent la selle sur les épaules, et non sur le milieu du dos, à cause de la faiblesse de l'échine.

» Le renne ne court pas par sauts comme les cerfs, et comme on l'a représenté dans quelques figures, mais il va l'amble, » allongeant fortement les jambes, le corps tendu, faisant de grands pas et très-vite, de manière à parcourir l'espace très- » rapidement; mais il se fatigue promptement et il faut en changer souvent. Les rennes dressent la queue en courant.

» Les rennes sauvages marchent toujours en troupes très-grandes, longues, serrées; il semble voir de loin une forêt en » mouvement. Dans leurs migrations, ils passent les grands fleuves à peu près au même lieu chaque année, et tracent à la » longue avec leurs pieds des sentiers qui ressemblent à des sillons. Ils traversent ainsi l'Anadyr, l'Indigirka, la Lena, » l'Ienissec, l'Obi; et c'est alors que des chasseurs, portés sur des bateaux, en tuent un grand nombre à coup de lances au » milieu du fleuve, à moins que, par un hasard favorable, la glace encore entière ne leur serve de pont. Au printemps, ils » émigrent en troupes distinctes; d'abord les femelles, avec leurs faons, et peu après les mâles adultes.

» La couleur dans les rennes sauvages est toujours uniformément d'un gris brun; celle des domestiques est ou semblable » à celle des sauvages, ou presque noire, ce qui est rare, ou blanchâtre marquée de fauve, ou d'un blanc de neige avec » beaucoup de petites taches noires; ceux-ci, qui sont les plus estimés pour leur peau, ne se trouvent qu'à la pointe la plus » reculée de la Sibérie. La taille du renne est plus grande vers Ochotsk que chez les Koriakes, et plus grande chez ceux-ci que » chez les Samoyèdes. Les femelles sont plus petites que les mâles, et les sauvages sont toujours d'un tiers ou d'un quart » plus grands qu'aucun individu domestique. Une femelle du pays des Samoyèdes pesait au-delà de 200 livres. »

Il est à regretter que Pallas ne dise pas en quoi les rennes étrangers, qu'il suppose américains, différaient des véritables rennes de Sibérie. Car ce qui reste aujourd'hui à déterminer pour quelques auteurs, c'est l'identité d'espèce des rennes de l'ancien continent avec ceux du nouveau. Cette question ne fait pas doute pour beaucoup de naturalistes. Mais il serait à désirer qu'elle fût décidée par de bonnes figures et par des observations comparatives.

On ne manque pas de bonnes figures de rennes. Mais la plupart de celles qui ont été publiées, avaient été faites d'après des rennes de Laponie. La seule figure du renne de Sibérie que je connaisse est celle de Schreber, qui lui a été communiquée par Pallas, et qui représente la variété de l'Obi.

Quant au renne d'Amérique, désigné par les anciens voyageurs français sous le nom de *Caribou*, on n'en possède d'autre figure d'origine certaine que celle d'Allamand, dans l'histoire naturelle de Buffon, édition de Hollande, in-4°, tome 15, pl. 3; elle a été faite en Angleterre, d'après une femelle vivante envoyée du Canada. Il faut aussi citer comme représentant le renne d'Amérique, mais peut-être une variété ou une race distincte, la figure que donne Edwards sous le nom de *Daim du Groen-*

land. Allamand a donné encore (*ouvr. cit.*, pl. IV) la figure d'un renne mâle, que des matelots revenant du Nord montraient à Amsterdam; elle a une grande ressemblance avec celle d'Edwards. Enfin M. Richardson a donné le dessin de la tête et des bois de deux vieux rennes tués dans les vastes déserts du nord de l'Amérique.

Si de bonnes figures coloriées du Caribou et de ses diverses variétés nous manquent encore, nous possédons au moins, grâce aux derniers voyages de découvertes au Nord du continent américain, et surtout à l'excellent ouvrage du docteur Richardson (*Fauna Boreali-Americana*, in-4°, Londres, 1829), des renseignements détaillés et précis sur la nature et les mœurs du renne de ces contrées, et sur les usages qu'en tirent les habitants. Il ne serait pas sans intérêt de comparer sous ce rapport les efforts si différents de l'industrie humaine; d'étudier les manières diverses dont les Indiens chassent les rennes, ou les appliquent à leurs besoins. M. Richardson donne sur tous ces points de longs et intéressants détails, que les limites de cet article ne me permettent pas de reproduire. Qu'il me suffise de faire remarquer, comme un fait curieux dans l'histoire des sociétés humaines, que chez aucune des peuplades du continent américain le renne n'est devenu un animal domestique.

Suivant le docteur Richardson, il y a deux variétés constantes et bien marquées du Caribou. Elles habitent les contrées à fourrures, mais l'une est confinée dans les cantons boisés et plus méridionaux, et l'autre, qui ne se retire dans les bois qu'en hiver, passe l'été sur les côtes de la mer arctique, ou dans ces régions dont l'auteur parle si souvent sous le nom de terres stériles (*barren grounds*).

« Les anciens écrivains français sur le Canada, dit-il, et Jérémie, Ellis, Dobbs, Umfreville, ainsi que ceux qui ont parlé » des possessions de la compagnie de la baie d'Hudson au sud de la rivière Churchill, ont décrit uniquement la variété des » cantons boisés. D'un autre côté, la description du renne, donnée par Hearne, s'applique principalement à la variété » des terres stériles, qu'il connaissait parfaitement bien. C'est aussi à cette dernière variété qu'appartenaient les dépouilles » rapportées en Angleterre par les dernières expéditions arctiques. Aucune de ces variétés n'a été encore exactement comparée » avec les races de rennes d'Europe ou d'Asie, et leurs caractères distinctifs, s'il en existe, sont encore inconnus. Le major » Smith dit, à la vérité, qu'il y a vraisemblablement un caractère par lequel on peut distinguer du renne de l'ancien continent » quelques unes, sinon toutes les variétés du Caribou; c'est que les cornes de celles-ci sont toujours plus courtes, moins » concaves, plus fortes, que leurs palmures sont plus étroites, et qu'elles ont moins d'andouillers. J'ai eu peu d'occasions de » vérifier jusqu'à quel point ces remarques seraient vraies pour la variété des cantons boisés, mais je puis dire hardiment, » après avoir vu bien des milliers d'individus de la variété des terres stériles, que les bois des vieux mâles sont pour le moins » aussi palmés qu'aucuns de ceux de l'espèce d'Europe que j'ai vus en Angleterre. »

L'auteur décrit ensuite les deux variétés:

Var. arctica. Caribou des terres stériles.

« — Stature petite; le mâle peut peser, en bon état, de quatre-vingt-dix à cent trente livres; excessive variété dans la » forme des bois, de manière à en rendre la description générale impossible. Quelques individus ont les andouillers » palmés, les autres ronds; le plus grand nombre des mâles adultes ont un de leur maître andouiller, tantôt celui du » côté droit, tantôt celui du côté gauche, en forme d'une large lame verticale, descendant entre les yeux et surplombant au- » dessus du nez. Au mois de juillet, le caribou prend sa robe d'été, dont le poil est court, fin; la couleur est d'un brun plus » ou moins mêlé de rougeâtre ou de jaunâtre; le dessous du cou, le ventre et le dedans des membres demeurent blancs » en toutes saisons. Le poil s'allonge et devient extrêmement fourré en hiver; il prend alors une teinte uniforme d'un » blanc sale.

» Le caribou des terres stériles quitte, en hiver, les bords de la mer Arctique, pour se retirer dans les bois qui s'étendent en- » tre les 63e et 66e degrés de latitude, où ils se nourrissent principalement des lichens qui pendent aux arbres; en mai, les fe- » melles regagnent les bords de la mer, et vers la fin de juin, les mâles prennent la même direction. A cette époque le soleil a » desséché les lichens des terres stériles, et le renne parcourt les pâturages humides des étroites vallées des bords et des îles » de la mer Arctique. Les femelles mettent bas peu après leur arrivée sur les bords de la mer. Elles commencent leur retour » vers le sud en septembre, et atteignent les bois vers la fin d'octobre.

» Les troupes varient depuis huit ou dix individus jusqu'à deux ou trois cents. De tous les cerfs de l'Amérique du Nord, » les rennes sont ceux qui se laissent approcher le plus facilement, et que l'on tue en plus grand nombre. Une seule famille

» d'Indiens peut quelquefois en abattre deux ou trois cents en quelques semaines. Toutes les terres stériles sont sillonnées » par des sentiers tracés par les caribous, et qui deviennent quelquefois utiles aux voyageurs, en les conduisant vers des points » de passage faciles pour les lacs ou les rivières. »

Var. sylvestris. Caribou des cantons boisés.

« — Je connais peu cette variété, dit M. Richardson, n'en ayant vu qu'un petit nombre d'individus vivants. Elle » est beaucoup plus grande que la précédente, et elle a des bois plus petits. Le pays propre à ce renne est une ligne de » roches primitives, enveloppées de bois, large d'environ cent milles, et s'étendant dans un espace de quatre-vingts à » cent milles, depuis les bords de la baie d'Hudson et depuis le lac Athapescow jusqu'au lac Supérieur. Contrairement à ce que » fait le caribou des terres stériles, celui du pays boisé descend vers le sud au printemps. Il traverse en troupes immenses les » rivières Nelson et Severn au mois de mai, passe l'été sur les rivages marécageux de la baie de James, et, vers le mois de sep- » tembre, remonte vers le Nord, en même temps qu'il s'enfonce davantage dans l'intérieur des terres. De novembre à avril, » il est rare d'en rencontrer dans un espace de quatre-vingt-dix à cent milles de la côte. Les troupes de ces rennes sont » quelquefois si nombreuses, qu'il leur faut plusieurs heures pour traverser une rivière en phalange serrée.

» Les variétés du caribou sont cruellement attaquées par le taon. »

Je dois borner à ces courts extraits les détails curieux que donne M. Richardson sur le Renne d'Amérique. Il aurait été intéressant de pouvoir les rattacher à une figure d'individu venu de ces contrées ; ce soin appartient désormais à d'autres : mais au moment où je termine ce grand ouvrage de mon père, j'aurais cru remplir incomplètement ma tâche, si je n'avais pas mis sous les yeux des naturalistes l'ensemble des connaissances les plus récemment acquises sur l'espèce qui vient de nous occuper.

Fréd. **CUVIER** fils.

Avril 1839.



Werner del.

Lith de A Bélin

Mazame,

MAZAME.

Jusqu'à présent on n'avait publié de ce Cerf que les bois. C'est Daubenton qui les fit représenter et les décrivit comme appartenant à une espèce de Chevreuil d'Amérique (Buffon, t. vi, p. 243, n° 640, pl. 37, fig. 1). Depuis, nous avons cru reconnaître l'espèce qui se caractérise par ces sortes de bois dans le Cerf décrit par d'Azara sous le nom de Gouazouti; et, présentant un tableau général du genre Cerf (Dict. des Sciences naturelles, t. vii, p. 484), nous avons distingué cette espèce sous le nom de Mazame (1), qu'Hernandez a paru généralement donner, non-seulement comme nom commun au Cerf du Mexique et de la Nouvelle-Espagne, mais comme nom particulier à un Cerf dont les bois rappellent tout-à-fait ceux dont nous venons de parler. Nous avions eu alors l'occasion d'observer une tête de ce Mazame dans la collection anatomique de feu Tenon, et cette tête est aujourd'hui dans la collection du Muséum.

C'était là les seules notions qui avaient pu être acquises sur cette espèce de Cerf; et, tout impropres qu'elles étaient pour en donner une idée nette, et telle que l'imagination put se la représenter, les naturalistes ne l'avaient pas moins reçue dans leur catalogue, où elle se trouve sous le nom de *Gouazouti*, nom que nous n'avions pas admis, à cause de son étrangeté et de sa difficile prononciation dans notre langue. C'est qu'en effet l'existence de l'espèce du Mazame n'était pas douteuse, mais elle était obscure, comme l'est toujours l'existence des espèces dont l'esprit ne peut point se retracer l'image; car en histoire naturelle l'idée d'un objet n'est claire que quand cet objet a été vu lui-même, soit en nature, soit en dessin, et que la mémoire en conserve le souvenir.

Nous pouvons donc compléter en grande partie aujourd'hui les notions qui manquent à la connaissance du Mazame, du moins en ce qui concerne ses formes, ses proportions, ses couleurs; car nous en possédons un bel individu mâle dans la ménagerie du roi depuis plusieurs années, et c'est de cet individu dont nous donnons la figure.

Sa taille est celle du Cerf de la Louisiane; il en a aussi la proportion générale, l'élégance des formes et leur finesse; son museau même est plus effilé encore, ce qui, joint à ses grands yeux noirs et à l'élévation de son front, donne à sa physionomie un caractère de douceur qu'aucun autre Cerf ne nous a présenté au même degré.

(1) Depuis, M. le major Hamilton Smith a cherché si le Mazame d'Hernandez ne serait pas l'Antilope à corne fourchue, *A. furcifère;* il a penché pour l'affirmative : nous ne voyons cependant pas de motif suffisant pour adopter cette nouvelle idée.

Il est revêtu d'un pelage épais et serré d'un fauve brunâtre uniforme sur une partie de la tête, sur la face externe de l'oreille, le cou, le dos, les flancs, les membres. Cette couleur prend une teinte jaunâtre sur le bord postérieur des cuisses et sur toute la queue. La face interne des oreilles, le dessus et le dessous des yeux, le bout du museau, à l'exception d'une ligne noire qui part du mufle et qui s'étend jusque sous la mâchoire inférieure, le dessous de cette mâchoire, la gorge, le ventre, le bord postérieur de la jambe de devant, la partie supérieure de la face interne de la cuisse, et le bord antérieur de cette cuisse, au-dessus de l'articulation du talon, enfin tout le dessous de la queue, sont d'un blanc pur, et ces couleurs ne paraissent changer ni par l'effet de l'âge ni par celui des saisons; car nous avons eu cet animal fort jeune, et il a passé plusieurs années dans nos parcs sans que les teintes des diverses parties de son corps aient éprouvé de modifications. Il se distingue donc bien nettement du Cerf de la Louisiane, qui est gris en hiver et d'un fauve brillant en été. A la vérité les couleurs du jeune de cette dernière espèce ont quelque analogie avec celles de notre Mazame; mais le dessus de la queue, noire chez l'un et jaunâtre chez l'autre, suffit pour empêcher qu'on les confonde.

Le Mazame, comme le Cerf de la Louisiane, n'a point de canines, et son museau est terminé par un mufle.

Les bois de ces deux Cerfs se ressemblent jusqu'à la seconde ou la troisième tête. Ceux du Mazame, d'abord en forme de dagues droites, se recourbent en avant dès la seconde année, en tendant à se rapprocher par leur extrémité, et ils prennent successivement trois andouillers, un à un ou deux pouces au-dessus de la meule, dirigée non pas tout-à-fait en avant, comme dans le Cerf commun, mais un peu en dedans, de manière que ceux des deux bois convergent au même point. Les deux autres sont à la partie supérieure et postérieure du merrain, et dirigés en arrière; et il paraît que ces bois restent toujours d'une médiocre grandeur tout en s'épaississant, et que le nombre de leurs andouillers n'augmente pas, tandis que les bois du Cerf de la Louisiane deviennent très-volumineux, et finissent assez souvent par acquérir plus de trois andouillers; d'ailleurs, dans cette dernière espèce, le maître andouiller se dirige tout-à-fait en dedans et même en arrière.

J'ai donné à l'espèce du Mazame le nom latin de *Campestris*.

Janvier 1832.



Werner pinx.t et lith. Lith. de N. Belin.

Cerf de Timor.

CERF DE TIMOR.

Nous avons déjà fait remarquer, en donnant la description du Cerf de Wallich, combien il y a peu d'années encore on connaissait imparfaitement les Cerfs du midi de l'Asie et des nombreux archipels qui l'environnent.

Trois espèces seulement en effet avaient été publiées, l'Axis, déjà connu par les anciens, le Muntjack et le Cerf-Cochon, dont la description ne remontait guère qu'à la fin du XVIIIe siècle. Depuis quinze ans, ce nombre a plus que triplé. Toutes ces espèces nouvelles ne sont point encore, à la vérité, complètement caractérisées; quelques unes ne sont établies que sur des têtes osseuses, d'autres seulement sur des bois; et si leur existence ne peut guère être mise en doute, s'il n'y a plus qu'à en donner des descriptions exactes et de bonnes figures pour les faire connaître complètement, il restera à surmonter pour cela une difficulté assez grande, car elle consiste à rapporter à telle espèce, dont on n'a que la tête osseuse ou les bois, tel individu dont on aurait la figure et les couleurs. Or, comme les espèces peuvent ne différer que par les couleurs, on s'exposerait à une erreur en admettant dans la même espèce tous les individus qui se ressembleraient par les bois. C'est le cas qui se présente pour le Cerf dont je donne aujourd'hui la figure. La grande majorité des Cerfs du midi de l'Asie connus aujourd'hui ont des bois à deux andouillers, l'un à la partie inférieure du merrain, dirigé en avant, l'autre à la partie supérieure; la direction de ce dernier andouiller varie suivant les espèces, et, comme le premier, il peut se trouver placé plus haut ou plus bas le long de la tige principale, qui prend elle-même différentes inflexions. Le bois du Cerf qui fait l'objet de cet article a tous les caractères de ceux-ci, et comme ces caractères ne sont pas d'une fixité absolue, je ne me hasarderai pas à me prononcer sur les rapports plus ou moins grands que ce Cerf peut avoir avec ceux qui ont des bois analogues aux siens, mais dont on ne connaît encore ni les formes, ni la taille, ni le pelage, desquels en un mot on n'a point encore de figure et de descriptions fidèles. Je me bornerai donc à en donner une description détaillée d'après deux individus fort beaux qui vivent dans notre ménagerie, et dont nous avons été enrichis par M. Dussumier, au retour de son dernier voyage en Chine. C'est à Timor qu'il les a recueillis, et c'est par le nom de cette île que nous les désignerons.

La teinte générale de ce Cerf est un brun-noir plus foncé sur la tête, le cou, les côtés, et plus pâle sur les flancs, les cuisses et les jambes, où le fauve se montre avec une teinte lie de vin. Tout le long du dos, le brun devient presque noir, et c'est cette teinte qui colore la queue; une ligne longitudinale noire descend entre les

jambes de devant. Les lèvres, la face interne des oreilles sont blanches, et la partie postérieure du ventre et le haut des doigts sont d'un blanc sale. Les poils qui composent ce pelage sont secs et cassans comme ceux des Cerfs communs, et ce caractère se montre d'une manière plus sensible encore sur les poils du cou, qui sont plus gros et plus longs que ceux du corps.

Les bois de la figure de ce Cerf sont une troisième tête : le merrain ne dépasse pas sensiblement l'andouiller ; aujourd'hui, à la quatrième tête, il n'en est plus de même, l'andouiller est beaucoup plus court que le merrain, qui seul continuera à croître.

Ce Cerf est pourvu de canines, et en cela il se distingue du Cerf des Mariannes, *C. Marianus*. Desm.; mais il se rapproche de quatre ou cinq autres espèces, entre lesquelles il faudra choisir quand on les connaîtra mieux, pour le rapporter à l'une d'elles, si toutefois il ne doit pas devenir le type d'une espèce nouvelle.

Avril 1833.



Werner pinx.t et Lith — 1/5.e de nature. — Lith. de A. Belin.

Muntjak mâle.



Lith de A. Belin. 1/5e de nature. Werner pinx.t et lith.

Muntjak femelle.

MUNTJAK.

MALE ET FEMELLE.

QUAND, dans une famille bien définie, comme l'est celle des Cerfs, il se rencontre un animal ayant lui-même un caractère très-saillant, il est difficile que les auteurs ne donnent pas le même nom à tous les individus qui leur présenteront ce caractère, bien que ces animaux puissent appartenir à plusieurs espèces distinctes. Il paraît en avoir été ainsi des animaux auxquels on a appliqué le nom de *Muntjak*. On sait que ce sont de petits cerfs, originaires de l'Inde, ayant pour caractère très-remarquable des bois portés sur un pédicule très-long, permanent, couvert de poils, et dont la racine se prolonge sur le chanfrein, en une arète saillante. On les nomme *Muntjak* dans la partie ouest de l'île de Java, et *Kijang* dans l'est de la même île.

Le nom de Muntjak paraît avoir été, pour la première fois, introduit en histoire naturelle par Zimmermann, dans l'édition allemande de la zoologie géographique, en 1780. Mais vers la même époque, Pennant et Allamand décrivaient l'animal; le premier fort imparfaitement, sous le nom de *Rib faced deer* (*Hist. of quadr.*, t. I, p. 119); le second, beaucoup mieux, sous le nom de *Chevreuil des Indes*. Marsden (*Histoire de Sumatra*, 1783) l'indiqua sous le nom de *Kijang*, que cette espèce porte en langue malaise et à Sumatra; plus tard, dans sa 3e édition, en 1811, il en donna une figure bien inférieure à celle d'Allamand, et un bon dessin de la tête osseuse.

Depuis le rétablissement de la paix maritime, et au milieu de toutes les acquisitions de l'histoire naturelle, l'histoire particulière du Muntjak s'est considérablement accrue. Duvaucel et Diard ont enrichi les collections du Muséum de plusieurs peaux envoyées de Java et de Sumatra; M. Raffles a décrit le Muntjak dans le 13e volume des *Transactions de la société Linnéenne;* M. Horsfield en a donné une description détaillée et une figure dans ses *Recherches zoologiques sur Java;* M. Hamilton Smith a rassemblé, dans l'édition anglaise du *Règne animal* de mon oncle (*London*, in-4°, t. IV, p. 143), les figures de divers individus empaillés, qu'il a dessinés dans plusieurs des cabinets de l'Europe; M. Hodgson, résident anglais au Népaul, a décrit, dans les *Recherches asiatiques* (vol. XVIII, p. 139, 1833, in-4°), sous le nom de *Cervus Ratwa*, un petit cerf qui n'est autre qu'un Muntjak; enfin, M Dussumier a procuré, à deux reprises, à la ménagerie du Muséum, des Muntjak mâle et femelle, originaires de la presqu'île de l'Inde, et qui vivent encore aujourd'hui.

Il semble qu'après tant d'acquisitions, l'histoire du Muntjak ne doive plus rien laisser à désirer; mais avec le nombre des travaux il s'y est introduit un peu de confusion, et la comparaison attentive des descriptions des auteurs et des individus que possèdent les collections du Muséum, me porte à penser que le nom de *Muntjak* pourrait bien avoir été jusqu'ici appliqué à plusieurs espèces distinctes; les unes assez suffisamment caractérisées déjà, les autres encore douteuses. L'une de ces espèces appartiendrait plus particulièrement aux îles de la Sonde, à Java et à Sumatra; elle

est de la taille du Chevreuil, ou même un peu plus grande; elle a les bois forts, crochus à leur extrémité, et donnant, en avant, à leur base, un petit andouiller : c'est celle que mon oncle a décrite dans son ouvrage sur les *Fossiles*, d'après les peaux envoyées par Diard et Duvaucel; il donne avec soin la distribution de leurs couleurs, où l'on voit dominer un fauve doré qui devient marron ou cannelle vers la croupe, et brun sur la face externe des quatre jambes : le faon de cette espèce aurait une livrée. C'est à cette espèce que s'appliquerait plus particulièrement la description de Horsfield, et sans doute aussi celle de Raffles, bien que la description de cet auteur manque de précision.

Une autre espèce paraît très-abondamment répandue dans la presqu'île de l'Inde et sur le continent jusqu'au pied de la chaîne de l'Himalaya; elle est d'un bon tiers plus petite que la précédente ; elle a des bois plus fins et plus grêles; sa robe paraît plus uniformément d'un beau fauve. Cette espèce serait le *Cervus Ratwa* de Hodgson, et probablement aussi le *Musk deer* décrit et figuré dans les Collections orientales pour 1798. Les individus mâle et femelle que nous avons pu observer à la ménagerie, et que nous publions aujourd'hui, appartiennent à cette seconde espèce : leur faon n'a pas de livrée, ainsi que nous venons de le constater, la femelle ayant mis bas au commencement de ce mois. Il faudrait aussi en rapprocher, pour la taille et pour l'origine, le *Chevreuil des Indes* d'Allamand, si les couleurs, telles que les décrit cet auteur, ne laissaient pas douter de l'exactitude de ce rapprochement.

L'existence de deux espèces, au moins, de Muntjak, différentes pour la taille, a déjà été admise par mon oncle, dans ses *Recherches sur les ossements fossiles* (T. IV, in-4°, p. 149), d'après l'examen des têtes osseuses que possède le cabinet d'anatomie. Le *Cervus moschatus* (1), établi par M. de Blainville, d'après une tête du Muséum des chirurgiens de Londres, n'est aussi qu'un Muntjak, et mon oncle le regardait comme n'étant que l'espèce de Sumatra; cette conjecture s'est trouvée bien confirmée par les recherches de M. Horsfield, qui a reconnu que la tête qui a servi à la description de M. de Blainville, est la tête même de Muntjak qui est figurée par Marsden, dans la troisième édition de son *Histoire de Sumatra*.

Ainsi donc, il y aurait à la fin du genre des Cerfs un petit groupe particulier caractérisé par les longues meules qui portent les bois, où viendraient se ranger les espèces que nous venons d'indiquer, et auquel il faudrait peut-être ajouter une espèce de cerf des Philippines, dont M. Dussumier a rapporté la peau, et qui semblerait former, par la disposition des pédicules des bois et par les couleurs de son pelage, une espèce bien distincte.

Les Muntjak dont nous donnons aujourd'hui la figure, ont été rapportés de la presqu'île indienne, par M. Dussumier, avec le zèle et les précautions qui ont rendu le nom de cet honorable négociant si cher aux amis de l'histoire naturelle. Selon M. Dussumier, ces animaux ne sont pas très-rares dans les environs de Bombay et de Poonah, mais leur naturel timide et leur extrême légèreté font qu'on les prend très-difficilement.

La robe de ces animaux est presque uniformément d'un fauve rougeâtre brillant; le cou est d'un ton moins vif et plus gris; le menton, la gorge et le dessous du cou sont d'un blanc un peu mêlé de gris; les parties inférieures du tronc sont blanches, à l'exception de la région sternale, qui est fauve avec une ligne moyenne noirâtre; les membres

(1) Desmarest a mal copié ce nom dans sa Mammalogie, et en a fait un *C. Moschus*; c'est le même que le *C. Moschatus*.

ont leur face externe fauve; quant à leur face interne, celle des jambes de derrière est également fauve; mais le dedans des cuisses est blanc, et cette couleur borde aussi le bord antérieur de la cuisse; il n'y a pas de noir sur le tendon d'Achille; l'intérieur des jambes de devant est, au contraire, blanc, sauf une légère ligne fauve vers le haut en dedans du bras; il y a beaucoup de blanc au-dessus des sabots; le dessus de la queue est fauve et le dessous blanc; il y a une ligne noire sur la face, le long des plis glanduleux du chanfrein et des pédicules des bois dans le mâle; dans la femelle, les poils noirs règnent également sur le chanfrein, en deux lignes parallèles, et se rassemblent sur le front, au-dessus de chaque œil, en une sorte de petite houppe. Les poils sont soyeux, gros, un peu cassants, gris à leur base, fauves ensuite, et ont la pointe noire ou seulement brunâtre; beaucoup de poils fauves gris sont mêlés aux blancs sur le ventre; les poils sont plus longs sur le chanfrein et le long des pédicules des bois; le mufle est grand et beau; le mâle a de longues canines saillantes; la femelle en est également pourvue, mais elles sont moindres et ne se voient pas à l'extérieur; les larmiers sont extrêmement profonds, et l'animal a la faculté de les ouvrir ou de les resserrer; entre les racines des meules, au milieu du dessus de la tête, on voit les deux plis de la peau qui ont frappé l'attention de tous les auteurs. Ces plis sont parallèles, nus, de nature glanduleuse, et secrètent une humeur huileuse qui a l'odeur de l'oxyde de cuivre.

Les mêmes plis existent dans la femelle, mais elle les ouvre moins que le mâle; elle a aussi sur le front, cachée au milieu du bouquet de poils noirs de cette partie, une petite proéminence charnue. Quant au mâle, deux arètes saillantes montent le long de la face, jusqu'au-dessus des yeux, où elles se dégagent du front en restant enveloppées par la peau, et constituent ces meules longues et permanentes qui caractérisent d'une manière si spéciale l'animal qui nous occupe.

Les Muntjak mâles paraissent aussi offrir une particularité qui servirait encore à les isoler du reste des cerfs. Raffles et Horsfield rapportent déjà, mais encore avec un peu de doute, que les bois de ces animaux ne tombent pas annuellement, comme dans les autres espèces de ce genre; on semble avoir observé qu'après les premiers bois ou les dagues, qui tombent promptement, il apparaît une nouvelle paire de bois, qui persiste pendant plusieurs années, et ne se renouvelle qu'à des intervalles irréguliers, ou du moins très-éloignés. Ce que nous avons pu observer sur les deux mâles qu'a possédés la ménagerie, viendrait à l'appui de ces observations. Le premier, celui que nous avons figuré, avait ses dagues en arrivant en 1835; ces dagues sont tombées et elles ont été remplacées par de petits bois de quatre pouces de longueur, rugueux à leur base: l'animal est mort en 1837 avec ces bois. Notre second individu n'avait point de bois en arrivant au mois de septembre 1836. Il venait probablement de perdre sa première tête ou ses dagues; peu après son arrivée, il a poussé sa seconde tête, et depuis lors il ne l'a pas renouvelée. Les bois qu'il porte aujourd'hui persistent, par conséquent, depuis plus de deux ans; ils ont des perlures à leurs bases avec un petit tubercule ou rudiment d'andouiller, et sont recourbés à leur extrémité.

Le mâle et la femelle sont d'égale taille. Voici leurs principales mesures:

Longueur du corps, du bout du museau à l'origine de la queue, 2 pieds 9 pouces; longueur de la queue, 3 pouces 6 lignes; hauteur aux épaules, 1 pied 5 pouces; hauteur à la croupe, 1 pied 6 pouces; longueur de la tête, du bout du museau au sommet, 6 pouces 6 lignes.

Nos animaux paraissent avoir acquis tout leur développement; leur taille ne s'est

pas accrue depuis leur séjour à la ménagerie ; ils sont complètement adultes, et se sont reproduits, cette année, pour la première fois. La femelle a mis bas un faon, au commencement de mai.

La durée de la gestation est de neuf mois. Le faon n'a pas de livrée. Il a toutes les couleurs de sa mère, seulement un peu plus foncées, et moins de parties blanches.

Nos deux animaux sont remarquables par la légèreté et par la vivacité de leurs mouvements. Le mâle est timide ; mais quand il est rassuré, il devient doux et familier : sur le bâtiment qui le ramenait, il se montrait impatient, et frappait le sol du pied, à la façon d'un cheval, lorsqu'on lui faisait attendre trop longtemps sa nourriture, ou quand il éprouvait quelqu'autre contrariété. Quant à la femelle, l'habitude des bons traitements et son bon naturel ont fait entièrement disparaître en elle la réserve et la timidité de son espèce. Rien n'égale la confiance et la familiarité de ce joli animal ; elle vient au-devant des caresses, et lèche les mains qui la flattent. La naissance de son petit ne l'a rendue ni plus sauvage ni plus craintive; mais le mâle, que l'on avait toujours laissé avec elle, ayant un peu maltraité le jeune faon, il a fallu l'en séparer.

Bien que le Muntjak ait été représenté plusieurs fois, aucune des figures connues ne donne une idée complète de l'animal ; celle d'Allamand, dans son édition de Hollande, est en noir; c'est cependant encore une des meilleures ; mais elle a été mal reproduite dans les Suppléments de Buffon, et malheureusement c'est cette copie qui a été, à son tour, copiée dans beaucoup d'ouvrages d'histoire naturelle. Celle de M. Horsfield, fort élégante quant au dessin, est trop noire et ne donne pas une idée exacte des couleurs de l'animal ; celle de Marsden mérite à peine d'être citée ; la figure de la biche du *Cerv. Rawta* de Hodgson a paru dans l'ouvrage intitulé : *Illustrations of the botany and other branches of the natural history of the Himalaya Mountains, etc.; by J. forbes Royle. London*, in-4°, 1834, pl. 5 : elle est assez satisfaisante pour les couleurs, et fort imparfaite pour les formes.

L'animal qui nous occupe est le *Cervus Muntjak* des catalogues méthodiques ; si cependant les conjectures que nous avons émises au commencement de cet article se confirment, et s'il existe, en effet, plusieurs espèces distinctes, il faudrait alors laisser le terme de Muntjak à l'espèce de Sumatra et de Java, et appliquer plus particulièrement à notre espèce, le nom de *Ratwa*, par lequel M. Hodgson l'a fait connaître, et qui lui est donné par les naturels dans la province du Népaul.

FRÉD. CUVIER FILS.

Mai 1839.



Werner del. Lith de A. Belin.

1/3 de nature.

Biche des Mariannes,

BICHE AUX PIEDS TACHETÉS
OU BICHE DES MARIANNES.

Il est des espèces, parmi les Mammifères, qui peuvent toujours être caractérisées par la connaissance d'un seul individu. Ce n'est pas le cas pour les Cerfs; dans ce genre, le mâle présente seul un des principaux caractères spécifiques, celui qui se tire de la forme des bois. Cependant la connaissance d'un seul individu femelle, d'une seule biche suffit, sinon pour caractériser complètement une espèce, du moins pour reconnaître si elle appartient à une espèce connue, parce que dans ce genre les mâles et les femelles adultes ne diffèrent point par les couleurs. Or, l'individu femelle dont nous donnons la figure, et que nous possédons encore, présente dans les couleurs de son pelage des caractères qui jusqu'à présent paraissent lui être exclusivement propres.

M. Desmarest a décrit, sous le nom de Cerf des Mariannes (Mamm., n° 669, p. 436), un Cerf mâle qui se rapporterait, par la taille, à l'espèce qui nous occupe; mais les dépouilles de ce Cerf étaient dans un tel état de dégradation, que M. Desmarest n'a pu en faire connaître les couleurs qu'en disant que son pelage est d'un gris brun; et ces dépouilles, qui se trouvent encore dans les collections de notre Muséum, n'ont fait que se dégrader en vieillissant. Il paraît cependant que le Cerf des Mariannes n'avait point les taches blanches régulières qui s'observent sur les pieds de notre Biche.

Un autre Cerf des collections de notre Muséum, rapporté de Manille par M. Dussumier, et dont on trouve aussi une description dans la Mammalogie de M. Desmarest (p. 442, note 1), se rapprocherait également de notre Biche par la taille; mais il en diffère essentiellement par la couleur des pieds, qui sont entièrement d'un brun noir.

Enfin, on pourrait encore rapprocher de notre Biche, par la taille, les Montjaks; mais ces Cerfs à longues canines paraissent avoir également les pieds d'une seule couleur.

Aucune analogie ne nous permet donc d'associer notre Biche à l'une ou à l'autre des espèces de Cerfs de petite taille, originaires des Indes ou des archipels voisins, qui se trouvent indiqués dans les ouvrages les plus récens; car tous les faits nous persuadent que le mâle de cette Biche doit avoir les pieds ornés des mêmes taches blanches qu'elle.

Cet animal est d'un brun noir sale assez foncé, mais cependant à reflets jaunâtres

sur les épaules, le dos, les flancs, la croupe, les cuisses, les membres, la queue, le sommet de la tête, le museau et la face externe des oreilles. La partie postérieure, la tête et tout le cou ont une teinte jaunâtre; la mâchoire inférieure, la face interne des oreilles, la poitrine, le ventre, le bout de la queue sont blancs, et quatre petites taches blanches arrondies s'observent au bas des pieds, une au-dessus de chaque sabot, et deux à l'extrémité inférieure des canons. Ces taches régulières forment un des traits les plus frappans de l'animal, et deviennent caractéristiques pour l'espèce.

Sa taille est des plus petites. Il a, de l'extrémité du museau à l'origine de la queue, deux pieds dix pouces. La queue a cinq pouces, et sa hauteur moyenne est de vingt-trois pouces.

Cette Biche est d'une douceur et d'une familiarité dont on trouve peu d'exemples; elle ne s'effraie de la vue d'aucun autre animal, et montre la même confiance au milieu des Chiens qu'elle pourrait en montrer parmi d'autres individus de son espèce.

Nous la devons aux soins de M. Dussumier, qui l'a ramenée en Europe d'un de ses voyages en Chine, et une note qui la concerne lui donnerait les Mariannes pour patrie; mais nous avons quelques raisons de croire cette note fautive.

Le nom latin le plus convenable pour introduire cette espèce dans les catalogues méthodiques serait celui de *Labipes*

Janvier 1832.



Werner pinx.t et Lith. 1/7.e de nature. Lith. de A. Belin.

Guibe mâle.

GUIB MALE.

La grande ressemblance, quant à la distribution des couleurs, du mâle que nous faisons représenter et de celui que Buffon a publié (T. xii, p. 50) pourrait faire penser que cette distribution de couleurs est caractéristique pour les mâles de cette espèce, et que les femelles se caractérisent aussi par les nombreuses bandes blanches transversales dont leur pelage est orné, et qui, sous ce rapport, surpassent de baucoup celles des mâles. Mais outre qu'un aussi petit nombre de faits ne suffisent pas pour fonder définitivement une induction, les femelles que la ménagerie a possédées étaient assez différentes par les dessins de leur robe, et les analogies conduisent à penser qu'il pourrait en être de même pour les mâles. L'une de ces femelles, au lieu de six bandes transversales, n'en n'avait que trois avec les rudimens d'une quatrième.

Le mâle se distingue d'abord de la femelle par les cornes à arête en spirale : ces cornes, comprimées, se portent d'abord un peu en dehors et se reploient vers leur milieu pour se rapprocher par leur pointe. Leur arête, qui naît à la base de leur face antérieure, se porte en dehors, passe sur la face externe au point où elles se courbent, et revient sur la face interne pour se terminer à leur extrémité.

Les taches ou bandes blanches de la robe fauve consistent en deux bandes longitudinales qui naissent en avant des épaules, et se terminent aux cuisses, et en deux bandes transversales, l'une à la partie moyenne du dos et l'autre en avant des cuisses à la limite des bandes longitudinales, qui en ce point sont plus éloignées l'une de l'autre qu'aux épaules. Trois petites bandes, à peine visibles, descendent de la croupe, et de petites taches rondes disposées comme en spirales se voient sur la face externe de la cuisse. Deux petites taches se montrent à l'endroit de l'humérus, et un ruban transversal est au bas du cou. Les lèvres et le bout de la mâchoire inférieure, ainsi que deux points de chaque côté du milieu du chanfrein, sont également blancs. Du blanc se voit aussi au-dessus des sabots et à la face interne et antérieure du haut des membres. Le fond du pelage est d'un fauve moins pur que chez la femelle; de nombreux poils noirs se mêlent aux fauves sur la poitrine, le ventre et les membres; mais ce qui dans le pelage caractérise surtout les mâles, c'est une crinière formée de longs poils, les uns blancs, les autres noirs, qui règne tout le long du dos et que l'animal a la faculté de relever lorsqu'il éprouve de

l'agitation ou de l'effroi. Le cou, comme chez la femelle, a du gris mêlé au fauve, et la moitié inférieure du chanfrein, ainsi que l'extrémité inférieure de la queue, sont noirs.

Cet animal est d'une grande douceur. Il venait avec sa femelle du Sénégal, et tous deux avaient été donnés à la ménagerie par M. Horace Vernet.

Août 1837.



Le Nanguer femelle.

NANGUER.

C'est Buffon le premier (tome XII, p. 213, pl. 34 et pl. 32, fig. 3) qui a fait connaître par une figure, et sous le nom de Nanguer, l'espèce de Gazelle ou d'Antilope à laquelle nous rapportons l'animal que nous publions ici, et nous faisons ce rapprochement dans la supposition que les différences qui distinguent les deux animaux ne sont qu'accidentelles; supposition assez gratuite, à la vérité, mais qui ne peut avoir aucun inconvénient grave, puisque, si notre Nanguer doit constituer une espèce distincte de celui de Buffon, il suffira de le désigner par un nom particulier.

Buffon paraît n'avoir fait dessiner son Nanguer que d'après la peau bourrée d'un très-jeune individu qu'Adanson lui avait rapporté du Sénégal, et c'est sur ce qu'il en dit que, jusqu'à ces derniers temps, l'espèce a été admise dans les Catalogues méthodiques des Mammifères. Depuis, M. Lichtenstein (*Représentation et Description des Mammifères du Cab. de Berlin*, pl. 314) a publié, sous le nom d'*Antilope Dama*, nom qu'il regarde, avec Buffon et Pallas, comme synonyme de Nanguer, un animal qui paraît être en effet semblable à ce dernier, et qui se retrouve dans le bel ouvrage de M. Ehrenberg (*Symbolæ physicæ*, etc., pl. VI). M. Cretzschmar, dans le Voyage de M. Ruppell, et d'après les notes de ce savant voyageur (p. 39 et 43, fig. 14 et 16), donne, sous les mêmes noms de Nanguer et de *Dama*, la figure et la description de plusieurs individus recueillis dans ce voyage, lesquels ne diffèrent que fort peu de celui de Buffon; mais ces dernières figures n'ont elles-mêmes été faites que d'après des peaux plus ou moins bien bourrées. Celle que je publie aujourd'hui aura donc sur les premières l'avantage d'avoir été dessinée d'après un animal vivant.

Le nom de *Dama* a été donné par Pallas au Nanguer de Buffon, à cause de l'idée de celui-ci, admise par le naturaliste allemand, que le *Dama* des Latins était ce Nanguer, le premier ayant les cornes courbées dans le sens opposé à la courbure des cornes du *Rupicapra*, c'est-à-dire du Chamois, et le Nanguer paraissant les avoir courbées de même. Mais, comme Pline (*Hist. nat.*, lib. VIII, cap. 53, et lib. XI, cap. 37), ne nous fait connaître le *Dama* que par sa patrie et la courbure de ses cornes, et que les cornes de toutes les Gazelles à double coubure, lorsqu'elles commencent à paraître, sont courbées en avant, rien n'est moins certain que l'exactitude de l'identité spécifique supposée par Buffon, et admise généralement depuis, entre ce *Dama* et le Nanguer; outre que plusieurs espèces d'Antilopes ont pour caractères spécifiques des cornes courbées en avant.

Buffon, M. Lichtenstein, M. Ehrenberg et M. Ruppell sont donc jusqu'à présent les quatre seuls auteurs qui aient parlé du Nanguer d'après leurs propres observations. Je tâcherai d'ajouter quelques particularités nouvelles à l'histoire de cette belle espèce, dans la supposition que les individus que je désigne par ce même nom de Nanguer doivent lui être rapportées.

Ce qui est certain, c'est que le *Dama* de M. Ehrenberg et de M. Ruppel appar-

tient à la même subdivision des Antilopes, au même sous-genre que mes Nanguers, comme ceux-ci sont congénères du Kevel, de la Corine, etc., etc. Ces animaux, en effet, ont les mêmes cornes, les mêmes proportions, la même physionomie, et toutes leurs différences consistent dans la taille et les couleurs.

Buffon donne une description si abrégée de son Nanguer, que véritablement il ne nous le fait pas connaître; mais M. Ruppell ne laisse aucune obscurité sur les caractères de son *Dama*, dont le cabinet du Muséum possède d'ailleurs un très-bel individu. Nous avons donc pu nous assurer qu'entre ce *Dama* et notre Nanguer, tout est semblable, à l'exception de quelques parties des couleurs : ainsi, le premier a les cuisses et la tête entièrement blanches, ce qui n'est pas dans le second.

Nous avons possédé un jeune mâle et une jeune femelle de Nanguer, et tous deux se ressemblaient absolument par la taille et les couleurs; seulement le mâle avait les cornes beaucoup plus fortes que celles de la femelle, et celle-ci seule a assez vécu pour que nous ayons pu faire quelques observations sur son développement.

Ces animaux, comme la figure que nous en donnons les représente, étaient d'un roux pur sur le cou, le dos, la partie supérieure des flancs, une partie des cuisses et des jambes; un roux plus pâle colorait les oreilles et les parties de la tête qui n'étaient pas blanches, à l'exception d'une ligne brune qui partait du coin de l'œil et s'étendait sur la moitié du museau, parallèlement au chanfrein, et d'une tache noirâtre à la base des cornes, formée par un mélange de poils blancs, de poils bruns et de poils noirs. Une ligne rousse étroite se voyait tout le long des canons; le reste du corps était du blanc le plus pur, et une tache blanche se voyait à la partie antérieure et moyenne du cou. En supprimant, chez ces animaux, le roux des cuisses et des jambes et celui de la tête, ils ne différeraient presque plus en rien du *Dama*; mais ces parties rousses, et l'espèce d'échancrure qu'y produit, en y pénétrant, la partie blanche des fesses, leur donne des traits particuliers, qui, s'ils sont constans, deviennent des caractères spécifiques qu'on ne peut méconnaître. Or, la femelle, très-bien portante, que nous conservons depuis deux ans, n'a éprouvé aucune modification dans ses couleurs; les seuls changemens que nous ayons observés en elle ont été dans sa taille et dans ses cornes, qui se sont accrues l'une et l'autre.

A leur arrivée à Paris, ces Nanguers n'avaient encore que des cornes assez courtes : leur longueur ne surpassait pas quatre à cinq pouces, et elles étaient fortement et uniformément courbées en avant. Le mâle étant mort, ses cornes ont conservé ce caractère; mais celles de la femelle ayant pu se développer, elles se sont bientôt recourbées en arrière en s'écartant l'une de l'autre, et sont devenues de véritables cornes à double courbure. Ces animaux n'avaient ni larmiers ni brosses aux jambes. Notre femelle a un caractère doux et confiant; la foule et l'importunité qu'elle en éprouve quelquefois ne l'effraient pas; elle ressemble à un mouton qui aurait été nourri en liberté au milieu des mouvemens d'une grande ferme. Sa taille élevée, son corps svelte, comparé à ses jambes si longues, la vigueur de ses muscles, doivent en faire un des Antilopes courans les plus légers et les plus rapides. Cette femelle, qui promet de croître encore, a aujourd'hui deux pieds huit à dix pouces du sol à la hauteur de sa croupe, et deux pieds quatre pouces de l'extrémité postérieure de ses fesses à la partie antérieure de ses épaules; la longueur du cou était proportionnelle à celle de ses jambes.

Avril 1833.



Werner pinx.t et lith.

1/6 de nat.

Lith. de A. Bolin.

Kevel gris femelle.

Le Kevel gris Femelle

Voir le texte joint à la figure du Kevel gris. 57e livraison. Tome 6.



Werner pinx.t et Lith.

Lith. Rue et Pass. St. Anne

Antilope mâle, à longues cornes.



Werner, pinx.t et lith.

Lith.r et Pass.e S.te Anne 59.

Antilope, femelle à longues cornes.

ANTILOPE A LONGUES CORNES.

MALE ET FEMELLE.

Cette jolie Antilope a, comme on le voit par les figures que nous en donnons, de nombreuses ressemblances avec ce petit groupe d'espèces décrites sous les noms de Gazelle, de Corinne et de Kevel; c'est le même ensemble de formes, la même physionomie, la même taille, la même distribution générale de couleurs; mais ce qui la distingue au premier aspect, c'est la forme et la longueur de ses cornes. On voit, en effet, que la tête est armée, dans les deux sexes, de deux cornes parallèles, longues, menues, effilées, légèrement courbées d'avant en arrière, mais qui n'offrent aucune courbure latérale, comme on en voit dans notre figure de Kevel de la 1re livraison. Ces cornes sont annelées presque jusqu'à leur extrémité, et elles ont au moins deux fois la longueur de la tête.

La couleur est la même dans les deux sexes : tout le corps est en dessus d'un fauve très-clair, mais qui forme une ligne un peu plus foncée sur les côtés du corps, près des parties blanches du ventre; la queue est aussi plus foncée, et son extrémité est noire. Le dessus des membres est également fauve; il y a des brosses aux genoux. Toutes les parties inférieures sont blanches; le tour des yeux, les côtés du museau, parallèlement au chanfrein, les oreilles et le bout du museau sont blancs; il n'y a point de mufle, et de très-petits larmiers. On retrouve les poches aux aines, de chaque côté des testicules, dans le mâle, et près des mamelles dans la femelle. Les mamelles sont au nombre de deux.

Les dimensions du mâle étaient les suivantes :

	pieds	pouces	lignes
Longueur du corps, du bout du museau à l'origine de la queue	5	2	
Longueur de la tête, du bout du museau à l'occiput	»	7	
Longueur des oreilles	»	6	
Longueur des jambes de devant	1	5	
Longueur des jambes de derrière	1	8	6
Longueur de la queue	»	5	
Longueur des cornes	1	2	

Ces animaux avaient été rapportés du Sennaar par M. Burton, à qui nous devons déjà une espèce de Gerbille (70e livraison), et une espèce de Paradoxure (71e livraison).

Ils ont vécu deux années à la ménagerie, et s'y sont reproduits. Leur petit, en naissant, avait la distribution des couleurs des adultes; mais le fauve clair était remplacé par une teinte isabelle uniforme.

M. Rüppell n'a point rencontré cette espèce dans son voyage en Afrique : du moins il n'a rien publié qui s'y rapporte. Parmi les espèces figurées par M. Lichtenstein (*Darstellung neuer oder wenig bekannter Saügethiere*, etc., in-folio. Berlin, 1827-1834), celle qui se rapprocherait le plus de notre Antilope à longues cornes, serait celle qu'il nomme *Ant. Arabica* (*Op. cit. Tab.* VI); mais celle-ci a le pelage beaucoup plus foncé, le bout du museau fauve, et ses cornes, proportionnellement moins

longues, sont beaucoup plus en forme de lyre ; elle paraîtrait d'ailleurs différer pour l'origine, puisqu'elle ne se rencontrerait, au dire de l'auteur, que dans une partie bien circonscrite de la côte orientale de la mer Rouge.

Mon oncle décrit dans son *Règne animal*, t. I, p. 270, sous le nom d'*Antilope à longues cornes droites*, une espèce du midi de l'Afrique (*Ant. oryx.*, Pall.), qui n'a aucun rapport avec la nôtre. Mon père désigne l'espèce actuelle sous le nom spécifique d'*Antilope leptoceros*.

Fréd. CUVIER, fils.

Août 1842.



Werner pinx.t et Lith.

1/4 de nature.

Lith.r et Pass.e S.te Anne, 59.

Corine, femelle jeune (âgée de 12 jours)

La Corinne Femelle

Agée de 12 jours

Voir le texte joint à la figure de la Corinne

36e Livraison Tome 4.





Bouquetin mâle, jeune.

BOUQUETIN DES PYRÉNÉES.

Je ne crois pas qu'il existe d'ouvrage d'histoire naturelle dans notre langue où l'on ait donné une bonne figure de l'espèce du Bouquetin; et si l'on en croit les personnes qui ont visité avec le plus de soin les montagnes de la Suisse, cette espèce y est devenue d'une telle rareté, que l'on devrait craindre de la voir bientôt diparaître, et d'être dans peu de temps hors d'état d'en avoir jamais une figure complète, et telle que la connaissance exacte d'une espèce le demande. C'est ainsi qu'on néglige les richesses qu'on a sous la main pour se livrer à la recherche de celles qu'on ne peut atteindre qu'à force de peine. Les bonnes figures d'animaux des pays les plus éloignés sont en effet aussi communes dans les ouvrages d'histoire naturelle que celles du Bouquetin y sont rares. La chasse passionnée dont cette espèce est l'objet, comme celle du Chamois, a sans doute contribué à amener le danger qui la menace aujourd'hui; mais ce résultat a été beaucoup moins direct qu'on ne paraît communément le penser. Les régions glacées où nous avons forcé le Bouquetin à se réfugier pour nous fuir lui ont été plus ennemies encore que nos armes à feu; et comme l'effroi que nous lui inspirons ne diminuera pas, et que les glaciers ne lui offriront jamais ni de meilleurs abris ni plus de nouriture qu'ils ne lui en offrent aujourd'hui, on peut craindre qu'en effet son espèce ne disparaisse de nos montagnes avant que nous soyons parvenus à la connaître.

Le Bouquetin dont je donne aujourd'hui la figure ne suppléera pas à ce que demandent nos ouvrages d'histoire naturelle. L'individu que cette figure représente était encore très-jeune, et son développement ne se faisait pas avec la force caractéristique des individus qui jouissent d'une bonne constitution. Aussi n'a-t-il vécu que quelques mois à notre ménagerie, et il y a passé ce peu de temps dans un état de faiblesse et d'abattement tout-à-fait contraire à la nature des animaux de son âge. Mais si ce Bouquetin ne nous offre pas un type pur et complet de son espèce, il devient le représentant d'une race dont les naturalistes, que je sache, ne s'étaient point encore spécialement occupés, de celle qui habite les Pyrénées. Le nom même de Bouquetin, tout-à-fait germanique, qui signifie Bouc de rochers, et que nous avons adopté de préférence à tout autre, montre assez de quelles contrées nous sont venues les premières notions que nous avons acquises sur cet animal. Aussi ce nom n'est pas le sien dans les Pyrénées, et Gaston Phæbus (*Vénerie de Dufouilloux*, feuil. 121 et 122) ne nous en parle que sous celui de Bouc sauvage; c'est en effet à ce souverain du comté de Foix, presque aussi célèbre par sa beauté et sa vaillance que par sa passion pour la chasse, que nous devons la première description du Bouquetin des montagnes sur lesquelles sa domination s'étendait. Nous croyons même devoir transcrire ici ce qu'il en rapporte, car rien n'a été dit depuis sur cette race des Pyrénées qui soit ni aussi étendu ni aussi exact.

« Il y a deux sortes de Boucs, les uns s'appellent Boucs sauvages, et les autres « Ysarus, autrement dit Sarris; les Boucs sauvages sont aussi grands qu'un Cerf : « mais ne sont si longs, ni si enjambés par haut, ores qu'ils aient autant de « chair; ils ont autant d'ans que de grosses raies qu'ils ont au travers de leurs « cornes... Ils ne portent que leurs perches, lesquelles sont grosses comme la « jambe d'un homme, selon qu'ils sont vieils. Ils ne jettent point ni ne muent

« leurs têtes : et tant plus ils ont de raies en leurs cors, et plus leurs cors sont « longs et plus gros, tant plus vieils sont les Boucs. Ils ont grande barbe et sont « bruns, de poils de Loup et bien velus, et ont une raie noire sur l'eschine et tout « au long des fesses, et ont le ventre fauve, les jambes noires et derrière fauve; « leurs pieds sont comme des autres Boucs privés ou Chèvres; leurs traces sont « grosses et grandes; et rondes plus que d'un Cerf; leurs os sont à l'advenant d'un « Bouc privé et d'une Chièvre, fors qu'ils sont plus gros; ils naissent en mai; la « Biche sauvage faonne ainsi qu'une Biche Chièvre ou Daine, mais elle n'a qu'un « Bouc à la fois, et l'allaite ainsi que fait une Chièvre privée.

« Les Boucs vivent d'herbes, de foings comme les autres bêtes douces... Leurs « fumées retirent (quand elles sont formées) sur la forme des fumées d'un Bouc « ou d'une Chièvre privée; les Boucs vont au rut environ la Toussaint et demeu- « rent un mois en leurs chaleurs: et puis que leur rut est passé, ils se mettent en « ardre, et par ensemble descendent les hautes montaignes et rochers où ils au- « ront demeuré tout l'été, tant pour la neige que pour ce qu'ils ne trouvent de « quoi viander là sur, non pas en un pays plain, mais vont vers les pieds des « montagnes quérir leur vie : et ainsi demeurent jusques vers Pâques, et lors ils « remontent les plus hautes montagnes qu'ils trouvent, et chacun prend son buisson « ainsi que font les Cerfs. Les Chièvres alors se départent des Boucs, et vont de- « meurer près des ruisseaux pour faonner et y demeurer tout le long de l'été; « lorsque les Boucs sont hors d'avec les Chièvres, attendant que le temps de leur « rut soit venu, ils courent sus aux gens et bestes, et se combattent entre eux ainsi « que les Cerfs, mais non de telle manière : car ils chantent plus laidement. Le « Bouc blesse d'un coup qu'il donne, non pas du bout de la tête, mais du milieu, « tellement qu'il rompt les bras et les cuisses de ceux qu'il atteint, et encore qu'il « ne fasse point de plaie, si est-ce que s'il acule un homme contre un arbre ou « contre terre, il le tuera. Le Bouc est de telle nature, que si un homme, quel- « que puissant et fort qu'il soit, le frappe d'une barre de fer sur l'eschine, pour « cela il ne baissera ne ployera l'eschine. Quand il est en rut, il a le col gros à « merveilles, voire est de telle nature, que encores qu'il tombât de dix toises de haut, « il ne se ferait aucun mal. »

L'individu très-jeune que notre Ménagerie a possédé, et qui nous avait été donné par M. Poilly de Noyon, n'avait encore que deux pieds de hauteur moyenne, et sa longueur des fesses à la partie antérieure des épaules était de deux pieds trois pouces. La queue avait quatre pouces, les cornes avaient neuf pouces de longueur et les deux arêtes antérieures qui finissent par former le caractère des cornes de cette espèce ne se montraient encore qu'à leur base; tout ce qu'on en voyait ne présentait encore qu'une arête antérieurement avec trois ou quatre gros nœuds. Son pelage est d'un cendré-brun sur toutes les parties supérieures, et il est formé de poils soyeux divisés par larges anneaux bruns et blonds. Une ligne noire qui naît à la tête et se prolonge le long du dos jusqu'à l'extrémité de la queue, est coupée au bas du cou par une ligne transverse qui descend jusqu'au milieu des épaules. Le chanfrein et la partie antérieure des canons sont noirâtres; le ventre et la face interne des canons à leur partie supérieure sont blancs. Sous les poils soyeux se trouve une bourre épaisse formée de poils laineux d'une médiocre finesse.

La tristesse et l'immobilité presque continuelles de cet animal n'ont permis de faire aucune remarque sur son naturel. Il avait été nourri par une Chèvre avec laquelle il a continué à vivre, sans paraître avoir d'attachement pour elle.

Avril 1833.



J. C. Werner pinx^t et lith.

1/6 de nat.

Imp. lith. de A. Belin.

Mouton à tête noire.

MOUTON A TÊTE NOIRE,

OU

A FANON.

Il y a tout lieu de croire que la race du Mouton à grosse queue, originaire des pays chauds, est celle de son espèce qui a éprouvé le plus de modifications, celle qui nous présente, avec ce caractère d'une queue monstrueusement grossie, plusieurs autres caractères fixes, durables, héréditaires, lesquels sont devenus les traits distinctifs d'autant de races secondaires, se perpétuant comme la première, et, comme elle, donnant lieu à un des problèmes les plus intéressans que la science ait à résoudre : celui des causes de ces diverses modifications. Ces causes, en effet, ne peuvent résider que dans les influences qui ont été à portée d'agir sur l'espèce à l'origine de ces races, lesquelles subsistant sans doute encore aujourd'hui, sont de nature à être soumises à l'observation pour en déterminer la puissance et l'étendue.

Le Mouton à fanon, si frappant au premier regard par sa tête et son cou noirs sur un corps tout-à-fait blanc, appartient à cette race que caractérise une queue raccourcie et élargie par l'accumulation d'une grande quantité de graisse, et le caractère essentiel de sa propre race consiste dans cette extension de la peau sous la gorge et le cou, dans ce fanon semblable à un goître, sans cependant avoir rien de commun avec cette affection glanduleuse. Un autre caractère de cette race secondaire paraît consister dans une grande sécrétion de graisse au bas du cou, immédiatement en avant des membres antérieurs. Notre dessin, où l'animal est représenté de profil, fait bien sentir ces deux caractères quant à leur étendue; mais, comme nous venons de le dire, le premier n'est qu'une extension de la peau qui reste flasque, tandis que le second est une protubérance ferme et arrondie. La queue ne se présente pas non plus de tout point comme celles des Moutons à grosse queue que nous avons déjà décrits. Celui de Barbarie et celui d'Astracan, qui se trouvent, l'un dans la quatorzième livraison de cet ouvrage,

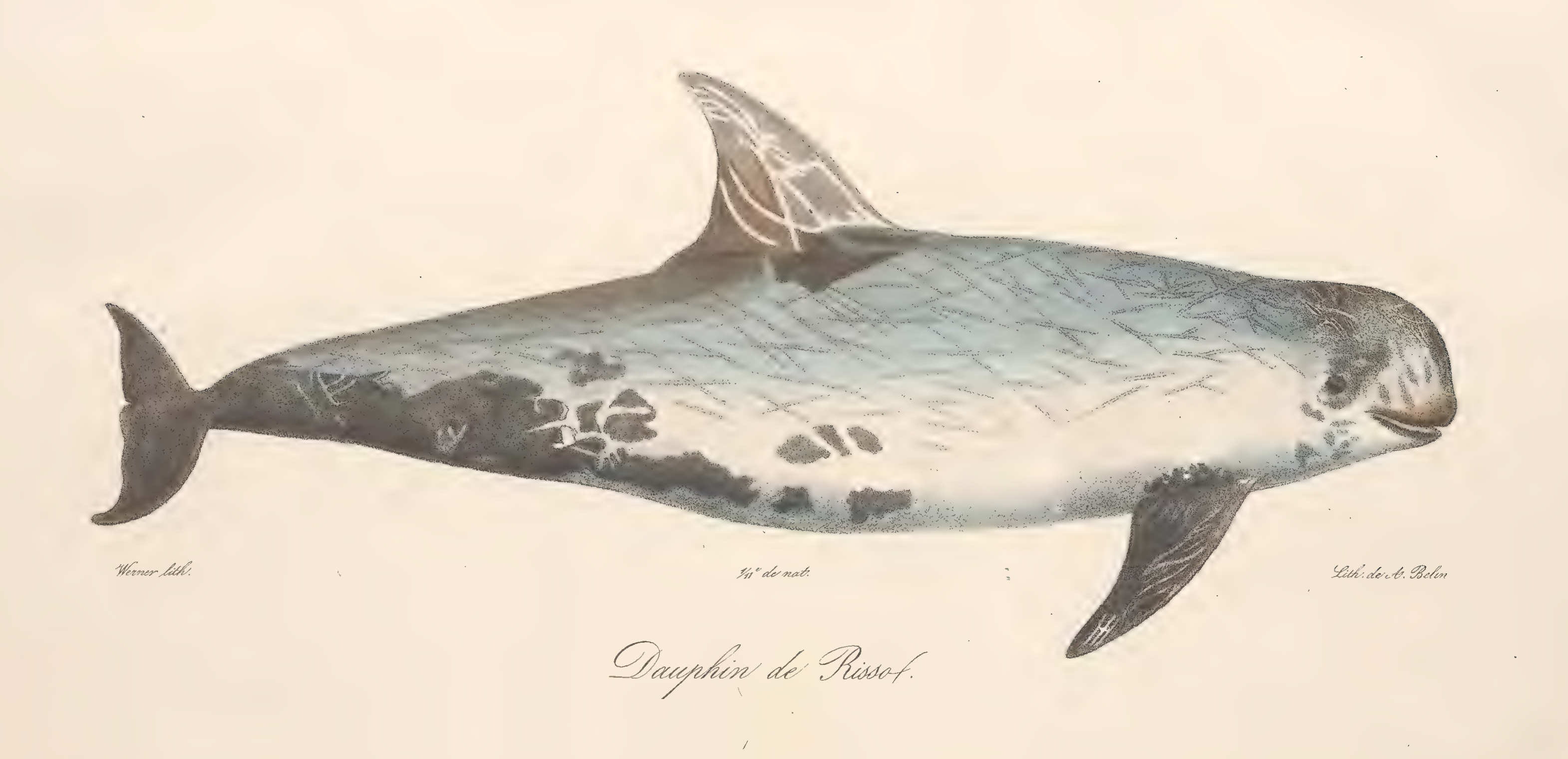
l'autre dans la vingt-cinquième, ont la queue plus ou moins élargie à sa base, mais tombant naturellement comme chez les Moutons dont la queue reste dans l'état ordinaire. Le Mouton à fanon a, au contraire, la partie de sa queue non grossie, la moitié inférieure, relevée et appliquée contre la partie supérieure. Au premier aperçu, on dirait une queue de Chèvre sortant d'un large fessier; mais chez la Chèvre, le relèvement de la queue résulte de l'action de muscles propres à cet effet; chez le Mouton à goître, au contraire, la queue est relevée involontairement : cette position n'est point due à des muscles qui la détermineraient; elle est le simple fait d'un pli organique fixe, invariable, qui a la même origine sans doute que les autres caractères de cette race, et qui s'unit à eux pour la distinguer de toutes les autres.

Ce Mouton à tête noire est couvert d'un poil soyeux, court et grossier; sa laine n'est point développée, et n'est pour lui d'aucune utilité apparente : ce qui se voit de cette laine sous les poils soyeux est très-peu abondant; ce n'est qu'un germe qui aurait pu acquérir du développement dans d'autres conditions. La tête est tout-à-fait dépourvue de cornes, et les oreilles sont tombantes.

Cette race paraît être originaire d'Abyssinie et de Nubie, et nous devons les individus que la Ménagerie possède au zèle éclairé de M. Dussumier, dont nous avons déjà eu si souvent occasion de rappeler les lumières et la générosité.

M. Gené, membre de l'académie de Turin, professeur de zoologie et directeur du Muséum d'Histoire naturelle de cette ville, a publié dans le tome 37 des Mémoires de cette académie une bonne description et de bonnes figures, d'après des individus vivans, du mâle et de la femelle de cette singulière variété qu'il désigne par le nom de *Recurvi-cauda*. Auparavant, M. Isidore Geoffroy en avait donné sommairement quelques uns des caractères, en la distinguant des autres variétés par le nom de *Caudata* (Dict. class. d'Hist. T. XI, p. 268); mais comme la queue de ce Mouton, ainsi que nous l'apprend M. Gené, se compose de 15 vertèbres, le nom de *Recurvi-cauda* doit être préféré à l'autre.

Avril 1837.



Werner lith. 1/11e de nat. Lith. de A. Belin

Dauphin de Risso.

LE DAUPHIN DE RISSO MALE.

Les naturalistes, comme on sait, appellent du nom de Dauphin tous les Cétacés qui sont pourvus de dents aux deux mâchoires, et ils les subdivisent, suivant le nombre de nageoires et suivant la forme du museau. Ceux de ces Cétacés qui sont pourvus d'une nageoire dorsale, et dont le museau ne s'alonge point comme celui des véritables Dauphins, mais se confond presque avec le crâne qui est arrondi, sont des Marsouins; et, parmi ces derniers, ceux dont le museau, encore plus court que celui des Marsouins, ne se prolonge point au-delà de la partie antérieure d'un front, très-sphérique, ont reçu la dénomination irrégulière de globicéphale.

C'est à cette division qu'appartient le Dauphin de Risso, et ce nom lui a été donné parce que M. Risso de Nice l'a fait connaître le premier avec exactitude, l'on peut même dire que c'est lui le premier qui l'a découvert. En effet, c'est à tort que quelques naturalistes rapportent à cette espèce un Dauphin qu'Aldrovande a fait représenter sans description sous le nom de *Delphinus prior* (*de Piscibus*, pag. 703); car ce Dauphin, par la longueur de son museau, ne rappelle nullement le Dauphin de Risso, dont le museau est entièrement effacé; aussi, anciennement, les naturalistes avaient-ils eu bien plus de raison de rapporter la figure du premier Dauphin d'Aldrovande au Dauphin commun qu'au Marsouin, qui se rapproche beaucoup plus du Dauphin de Risso, que celui-ci ne se rapproche de l'espèce vulgaire, commune sur nos côtes de l'Océan et caractérisée par l'aplatissement et l'alongement de son museau.

Nous n'avons donc véritablement une idée exacte du Dauphin, qui fait l'objet de cet article, que depuis que M. Risso l'a fait connaître par une figure passable qui montre bien la forme arrondie et obtuse de la tête de cet animal, ainsi que les singulières lignes blanches dont sa peau est confusément semée. C'est dans les *Annales du Muséum d'Histoire naturelle* (t. XIX, p. 12, pl. 1, f. 4) que cette figure de Dauphin fut publiée; mais alors M. Risso lui-même ne croyait pas que l'espèce fût nouvelle: il la rapportait à l'*Aries marinus* des anciens, que mon frère a fait voir être l'Epaulard (*D. gladiator*); et parce que l'individu qu'il avait découvert était privé de dents à la mâchoire supérieure, il le considérait comme un Cachalot. Un examen plus attentif de la tête osseuse de ce même individu ayant fait connaître que l'absence de dents à la mâchoire supérieure n'était que le résultat d'un accident, il a été rendu à la famille des Dauphins à laquelle tous ses caractères le rattachaient (Règne anim., t. I, pag. 290).

M. Risso, admettant définitivement cette détermination, a donné de ce Dauphin, dans son *Histoire Naturelle de Nice* (t. III, pag. 23), la première des-



Le Dauphin à long bec.

DAUPHIN A LONG BEC.

On connaissait depuis long-temps la tête osseuse de ce Dauphin, sans que les caractères de l'espèce elle-même fussent connus. Mon frère supposa d'abord que ces têtes osseuses provenaient d'un Dauphin à front bombé, ce qui l'avait porté à lui donner le nom de *frontatus* (Recherches sur les Ossemens fossiles, t. V, p. 278), et il regardait comme appartenant à la même espèce un individu rapporté de Lisbonne par M. Geoffroy, et que M. Desmarest avait décrit sous le nom de *Delphinus Geoffroyi* (Nouv. Dict. d'Hist. Nat., t. IX, p. 151, et Mammalogie, p. 512).

Mais ayant reçu de M. Van Breda, professeur d'Histoire Naturelle à Gand, le dessin d'une tête semblable à celles dont nous venons de parler, et celui de l'animal d'où elle avait été tirée, il reconnut que l'espèce à laquelle cet animal appartenait différait essentiellement de son *Delphinus frontatus*, et il le prit pour type d'une espèce nouvelle qu'il nomma *Rostratus* (Recherches sur les Ossemens fossiles, t. V, p. 400). Depuis, le Muséum a reçu une peinture de cette même espèce faite très-soigneusement à Brest, d'après un animal qui était venu s'échouer sur la côte, et c'est cette peinture que nous publions aujourdhui.

Mon frère, comparant le tête osseuse de cette espèce à celle du Dauphin vulgaire (p. 296), dit qu'elle a le museau plus comprimé vers le bout et un peu plus élargi vers le quart supérieur; que le lobe du devant de l'orbite est plus marqué et séparé du museau par une plus grande échancrure; que les os du nez sont plus larges, moins saillans, et touchant aux maxillaires; que la crête occipitale est plus effacée, la tempe beaucoup plus grande, et l'occiput en conséquence plus étroit; qu'enfin le nombre total des dents est de 84 à 92.

L'individu envoyé en dessin par M. Van Breda avait huit pieds de longueur. Sa nageoire dorsale s'élève en demi-croissant à peu près vers le milieu de cette longueur. Les pectorales sont en forme de faux, et la caudale, taillée en croissant, est échancrée à son milieu.

Toutes les parties supérieures de cette espèce sont d'un noir de suie et les parties inférieures d'un blanc rosé; mais ces parties ne se distinguent pas par une ligne uniforme, cette ligne, au contraire, est fort découpée et quelques petites taches isolées se voient sur les parties blanches. Le bord de la lèvre inférieure est du blanc rosé des parties inférieures du corps.

Le museau de cette espèce, qui est presque tout d'une venue avec la partie crânienne, montre assez qu'elle appartient à la division des Dauphins à bec, qu'on a plus particulièrement désignée par le nom de Delphinorhinque.

Le nom de *Rostratus* est sans doute celui que ce Dauphin conservera dans les catalogues méthodiques.

Avril 1833.

TABLE

GÉNÉRALE ET MÉTHODIQUE 1842.

By Charles-Frédéric Cuvier, son of F. Cuvier

De toutes les espèces figurées et décrites dans l'Histoire naturelle des Mammifères.

NOTA. — Le chiffre arabe qui suit le nom indique la livraison où la figure a paru, et le chiffre romain le tome où elle est contenue. (Voyez, pour les divisions de l'ouvrage, l'avis au relieur à la fin de la table alphabétique.)

Le chiffre qui précède le nom est un numéro d'ordre, qui permet de désigner avec certitude la figure que l'on veut citer.

ESPECE HUMAINE.

QUADRUMANES.

(1) Le nom de *mélarhine* que porte cet animal sur la planche où il est figuré, lui avait été donné avant que mon père eût reconnu son identité avec le *talapoin*, et ce nom ne pouvait plus être changé sur la lithographie.

(1) Le texte de cet animal lui est commun avec le singe à queue de cochon de la 36e livraison. La demi-feuille de texte qui accompagnait cette figure dans la 26e livraison doit être supprimée.

(2) La planche porte le nom de *maimon femelle*; c'est une erreur que mon père a reconnue quand il a possédé le véritable maimon, c'est-à-dire le *singe à queue de cochon* d'Edwards.

(3) La planche porte le nom de *maimon femelle très-jeune*, par suite de la même erreur que pour la figure précédente.

(4) C'est à cette espèce qu'appartient véritablement le nom de *maimon*.

INSECTIVORES.

CARNIVORES

(1) Ce nom a été donné par mon père à cet animal, dans l'édition in-4° de cet ouvrage, en décrivant les caractères du nouveau genre qu'il constitue.

(2) Le texte de cette espèce est de M. Geoffroy-Saint-Hilaire.

(3) Mon père a, depuis la publication de cette planche, placé les *cercoleptes* parmi les carnivores.

(4) Ce n'est qu'avec doute que mon père a considéré cet animal comme un opossum. *Voy.* édit. in-4°, n° 98.

(5) Cette panthère a été par erreur indiquée comme vieille. Elle est morte peu de temps après que sa figure a été publiée, et mon père a pu constater par l'état de ses dents, qu'elle était simplement adulte, et non pas vieille. *Voy.* édit. in-4°, n°s 108 et 109.

(1) Cet animal paraît être le jeune du chat cervier du Canada. *Voy.* le texte de cette dernière espèce.

(2) C'est par erreur que cet animal est désigné sur la planche sous le nom de *renard de l'Amérique Méridionale*.

MARSUPIAUX FRUGIVORES.

RONGEURS.

(1) Le texte qui accompagne cette planche la désigne sous le nom de genette de Barbarie. Mon père n'avait pas encore pu reconnaître, à cette époque, que c'était la genette du Cap. *Voy.* le texte des nos 194 et 195.

(2) Dans le texte qui accompagne le n° 221, mon père a fait connaître que les animaux qu'il avait précédemment décrits sous les noms de *phoque commun gris et fauve*, n'étaient pas véritablement de l'espèce du phoque commun, mais formaient des espèces particulières.

ÉDENTÉS.

PACHYDERMES.

RUMINANTS.

(1) Les caractères génériques de cet animal n'étant qu'incomplètement connus, ce n'est qu'avec doute qu'il est placé dans l'ordre des rongeurs.

(2) Cet animal porte sur la planche où il est figuré le nom d'encoubert, et le texte le décrit sous ce nom. Mon père a reconnu depuis, en décrivant le véritable *encoubert* (nº 293), que celui-ci était le *tatou velu* de D'Azzara.

(3) La figure de cette espèce, qui a été donnée dans la 4e livraison, n'étant pas suffisamment exacte, il en a été donné, dans la 60e livraison, une autre plus fidèle, et qui fait mieux connaître les proportions de l'animal. La première doit donc être supprimée et remplacée par la seconde.

(1) La planche de cet animal porte en outre le nom de chevrotain *de Java*. Ce dernier mot doit être supprimé, parce qu'il ferait croire qu'il s'agit de l'espèce désignée sous ce nom par Buffon.

(2) L'origine de cet animal n'était pas bien certaine *Voy.* le texte qui le concerne à l'article du *cerf de Wallich*.

(3) Mon père a cru reconnaître que cet animal était la femelle de l'hippelaphe, ou cerf noir du Bengale. *Voir* le texte de cette espèce.

CÉTACÉS.

(1) La planche désigne à tort cet animal sous le nom de dauphin de Dale. Mon père a reconnu, depuis la publication de cette figure, qu'elle représente le *delphinorhynque microptère*. *Voy.* son *Histoire naturelle des Cétacés*, pag. 114; 1 vol. in-8°, Paris, Roret, 1836.

(1) L'enluminure de cette planche laisse à désirer. Le texte, qui donne exactement les couleurs, permet de reconnaître ce qui y manque.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE ET MÉTHODIQUE.

TABLE

GÉNÉRALE ET ALPHABÉTIQUE

Des genres et des espèces figurées et décrites dans l'Histoire naturelle des Mammifères.

NOTA. — Le chiffre arabe qui suit le nom renvoie au numéro d'ordre de la Table Méthodique Générale qui précède.
Les noms des Genres sont en italiques. Les noms d'Espèces sont en caractères ordinaires.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE ET ALPHABÉTIQUE.

AVIS AU RELIEUR.

L'ouvrage complet se partage en quatre séries et en sept tomes.

Les Livraisons 1 à 20 forment la première série; 21 à 40 la seconde série; 41 à 60 la troisième série; 61 à 72 la quatrième série.

Il y a en tête de chaque série une table méthodique, indiquant l'ordre dans lequel doivent être disposées les figures qui la composent.

Les trois premières séries se subdivisent elles-mêmes, à peu près par moitié, en deux tomes; chaque tome a son titre et son avant-titre.

Le tome II commence avec la planche du *Chien des Esquimaux*, page 3, ligne 4, de la table méthodique de la première série (I[er] volume).

Le tome IV commence avec la planche du *Paca brun*, page 3, ligne 5 de la table méthodique de la deuxième série (II[e] volume).

Le tome VI commence avec la planche du *Phalanger de Cook*, page 3, ligne 6, de la table méthodique de la troisième série (III[e] volume).

Le tome VII se compose de toutes les planches de la quatrième série (IV[e] volume).

Le Relieur devra faire attention à plusieurs des indications qui se trouvent dans la colonne d'observations des tables méthodiques des séries.


SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES
3 9088 00682 4270